This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

75 G 18

TAYLOR INSTITUTION

DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA

6 18

TAYLOR INSTITUTION

DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA

6 18

TAYLOR INSTITUTION

DOMINUS ILLUMINATIO MEA

MEMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE LITTERAIRE

DES DIX-SEPT PROVINCES DES

PAYS-BAS,

DE LA PRINCIPAUTÉ DE

LIEGE,

ET DE QUELQUES CONTRÉES VOISINES.

TOME QUINZIÈME.

XV

A LOUVAIN,

DE L'IMPRIMERIE ACADEMIQUE.

M. DCC. LXIX.

Les Approbations paroitront à la tête du dix-huitième Tome.

MEMOIRES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE LITTERAIRE
DES DIX-SEPT PROVINCES DES
PAYS-BAS,
DE LA PRINCIPAUTÉ DE
LIEGE,
ET DE QUELQUES CONTRÉES VOISINES.

Rembert Dodoens, ou *Remb. Dodonæus*, ou *Rambert Dodonée*,

ORIGINAIRE de Frise, naquit à *Malines* le 29. juin 1518. Il étoit arrière-petit-fils de *Jarich à Joenckema*, bourguemaitre de *Leuvarde*, natif de *Staveren* : petit-fils de *Rembert à Joenckema*, autrement *Rembert*

Jariga, homme de crédit, qui fut quelque tems le plus ancien des Echevins de *Leuvarde* : enfin fils de *Dodon*, qu'on nomma en Brabant *Dénis Dodoens*, & qui s'établit à *Malines*, où il exerça le négoce, & fut l'un des Marguillers de la paroisse de S. Jean. (*a*) *Rembert Dodonée*, fut envoyé de bonne heure à *Louvain*, où après ses prémières études, il se détermina à la Médecine, dans laquelle il eut pour maitres entre autres *Jean Heems* d'*Armentière*, & *Paul Roels* de *Tenremonde*, tous deux Chanoines du second rang à S[t] Pierre. Ses progrès dans cette science furent si rapides, qu'il obtint le grade de Licencié dès le 10. septembre 1535. Le P. *Niceron*, qui se trompe en disant qu'il reçut ce jour là le dégré de Docteur à *Louvain*, se trompe encore en ajoutant que *Dodonée* « avoit visité auparavant plu» sieurs Universités de France, d'Alle» magne, & d'Italie, & avoit acquis par » les instructions des savans hommes qu'il » y avoit trouvés, de grandes connoissan» ces dans la Botanique. » Il est visible qu'il faut placer tout cela après l'an 1535, puisque *Dodonée* n'avoit encore alors que dix-sept ans. Le prémier Ouvrage, qu'il mit au jour, m'apprend qu'il étoit à *Bâle* en 1546. Le second prouve qu'il revint la même année à *Malines*. Il retourna

(*a*) C'est ce que m'a appris un Curieux de cette ville.

en Italie vers l'an 1570., & passa de là en Allemagne pour être Médecin de *Maximilien II.*, qui l'appella à cette charge à la place de *Nicolas Biesius* mort le 10. avril 1572. *Dodonée* s'étant rendu à *Vienne*, servit l'Empereur jusqu'à la mort de ce Prince arrivée le 12. octobre 1576. Il fut ensuite Médecin de *Rodolphe II.*, fils & successeur de *Maximilien*, qui l'honora, comme son père, du titre de Conseiller Aulique. Notre Auteur pouvoit vivre content de sa fortune, s'il n'eût préféré le calme de la vie privée aux agitations de la Cour. D'autres raisons l'engagèrent à revenir dans les Pays-Bas : l'une fut le démêlé qu'il eut avec *Jean Craton de Crafftheim*, autre Médecin des Empereurs *Ferdinand*, *Maximilien*, & *Rodolphe*, homme fâcheux & avare, qui fut également brouillé avec *Rembert Dodonée*, le fils, & avec beaucoup d'autres personnes. Ce démêlé fut poussé loin, & traité par des écrits, que les deux Médecins publièrent l'un contre l'autre, jusqu'à ce qu'il leur fût fait défense de continuer. Un autre motif rappella *Dodonée* dans sa patrie; certaines [illegible] voulurent profiter des troubles dont [illegible]toit agitée, pour s'emparer des biens [illegible] possédoit aux environs de *Malines* [illegible] *Anvers*, sous prétexte qu'ils étoient [illegible]és. Ainsi pressé par ses amis de venir mettre ordre à ses affaires, il de-

manda ſon congé à l'Empereur, & ſe mit en devoir de retourner en Brabant. Mais le pitoyable état où ſe trouvoient cette province, & celles du voiſinage, l'arrêta quelque tems à *Cologne*, où il ſe fit beaucoup d'honneur par pluſieurs cures ſingulières. Il y étoit encore le dernier mars 1580., lorſqu'il vit mourir la femme de *Suffridus Petri*, à qui tous ſes ſoins ne purent ſauver la vie. Il vint enſuite à *Anvers*, où il ne fit pas un long ſéjour. Car les Curateurs de l'Univerſité de *Leyde*, l'ayant appellé chez eux pour y profeſſer la Médecine, il accepta cet emploi: mais il ne put le remplir qu'environ deux ans & demi, étant mort en cette ville le 10. mars 1585. dans la 67e année de ſon age. (*b*) On l'a enterré avec l'épitaphe ſuivante :

D. O. M. Remberto Dodonæo, Mechliniensi, D. Maximiliani II. & Rudolphi II. Imperatorum Medico & Conſiliario; cujus in re Aſtronomicâ, Herbariâ, Medicâ eruditio ſcriptis inclaruit : qui jam ſenex in Academiâ Lugdunenſi apud Batavos publicus Medicinæ Profeſſor feliciter (*) *obiit anno* CIↃ. IↃ. LXXXV., *ad* VI. *idus martii*, *ætatis*

(*b*) Et non pas dans la 69e, comme le marque *Valère André*: ni dans la 68e, comme le diſent *Meurſius*, le P. *Niceron*, *Burman*, *&c.*

(*) Nous aurions plus de ſujet de croire que ſa mort a été *heureuſe*, s'il n'eût point enſeigné dans une Académie, qui veut que tous ſes Profeſſeurs ſoient Calviniſtes, du moins extérieurement.

xviii. (LXVII.) *Rembertus Dodo-* *filius*, *M. P.*

voit le Portrait de *Dodonée* dans *æ Batavæ* de *Meursius*, dans l'*Aca-* l'*Isaac Bullart*, (*Edme de Boulonois* & (en petit) à la tête de son grand ;e Flamand. Ses armoiries [un nt surmonté de deux étoiles] sont s dans le choeur de S. Pierre de *n*, parmi les quartiers du Chance- *ius-Antonius Hopperus*. Il eut deux *Dénis*, qui mourut jeune, & *Rem-* dont j'ai parlé ci-dessus. Il laissa trois filles, *Antoinette*, *Ursule*, & . On ne peut pas douter que *Do-* ne fût un homme fort savant. Il n grand usage des Belles-Lettres : il oit la Mathèse : il possèdoit la Mé- Pratique : il a été un Botaniste fort fel. Quoique né, & longtems habi- Brabant, il s'étoit attaché plus par- ement à l'Histoire de Frise, sur-tout a partie généalogique, & il fournit oup d'éclaircissemens à *Suffridus Petri* tte matière. Ses Ouvrages sont :

Paulus Æginetа, à Joanne Gunterio conversus, à Remb. Dodonæo ad Græ- *xtum accuratè collatus, ac recensitus.* *Johan. Oporinus*, 1546. 8°. *Paul e* étoit Grec, & natif de l'Isle *Æ-* aujourd'hui *Engia*, près d'Athènes. oit qu'il vécut vers le commence-

ment du VII. siècle. Il étudia quelque tems à *Alexandrie*, parcourut beaucoup de pays, & se rendit fort habile dans la Médecine, & sur-tout dans la Chirurgie. Les Arabes l'ont surnommé *Alcavabeli*, c. d. l'Accoucheur. Ses sept livres *de re Medicâ* ont été imprimés en Grec à *Vénise* 1528. *in-fol.* It. à *Bâle*, 1538. & 1551. *in-fol.* On les a en Latin de la version barbare d'*Albanus Torinus*, (*Basil.*, 1538. 4°.) *Jean Guintier* (ou plûtôt *Winter*) d'*Andernach* en a donné une meilleure version, accompagnée de ses remarques: *Paris.*, *Simon Colinæus*, 1532. *in-fol.* It. avec les mêmes notes, & celles de *Janus Cornarius*, de *Jacques Goupil*, & de *Jacques Dalechamp: Lugduni*, 1551. & 1558. 8°. It. de la version du même *Cornarius*, *adjectis Dolabellarum libris septem: Basileæ*, 1556. *fol.* C'est un Abrègé des Œuvres de *Galien*: mais l'Abbrèviateur fournit de son propre, & ne fait pas scrupule de s'éloigner de son Auteur, & même d'Hippocrate, quand il croit avoir rencontré mieux.

2. *Cosmographica in Astronomiam & Geographiam Isagoge; per Rembertum Dodonæum, Malinatem. Antv.*, *Joannes Loeus*, 1548. petit *in*-12°. pp. 95. non chiffrées. C'est la seule édition, qui se soit faite de cet opuscule, que les Bibliographes marquent par erreur, comme imprimé en 1584. *Dodonée* le dédie à son cousin

Joachim Hopper, (c) par une lettre datée de *Malines* le 1. décembre 1546. Il lui en avoit envoyé le Ms. à *Orléans* : mais il le retoucha avant de le rendre public. Il s'apprêtoit à donner dans peu un autre opuscule *De Geographicis Elementis*; je ne crois point que celui-ci ait paru. L'Auteur marque dans l'autre que, suivant le calcul fait par *Gemma Frisius* en 1545., la ville de *Louvain* gît par le 26ᵉ. dégré, 45. minutes, de longitude.

3. *De Frugum historiâ, Liber unus. Ejusdem Epistolæ duæ : una de Farre, Chondro, Trago, Ptisanâ, Crimno, & Alicâ : altera, de Zytho & Cerevisiâ. Antv., Joan. Loeus,* 1552. 12°. Ce livre & la prémière Lettre qui suit, peuvent passer pour un Commentaire sur Pline XVIII. 7. 8. : la Lettre sur la Bière est adressée à *Bauduin Ronsseus*, qui l'a inserée dans ses *Miscellanea*, *epist.* 39. J'ai parlé ailleurs (*d*) de *Ronssæus*, & j'ai dit qu'il avoit donné dans la Chiromancie; j'ajoute ici qu'il donnoit encore dans d'autres superstitions, & que sa *Venatio Medica* en fourmille. (*e*)

(c) A qui il avoit enseigné les Mathématiques. *Rixtie à* [illegible], mère de *Hopper*, étoit petite fille de *Rembert Ja*[illegible], ayeul de *Dodonée*. *Hopper* lui étoit encore parent [illegible] autre endroit.

(d) T. III. p. 110.

(e) Voici ce qu'il y dit du Loup :

[illegible] *virtute caret; nam, munere quodam*
[illegible] *arcano, depellit fascina dira,*
[illegible] *prius exsuccum fuerit. Mos hinc fuit olim*
[illegible] *villæ portis præfigere rostrum.*

4. *Trium priorum de Stirpium Historiâ Commentariorum Imagines ad vivum expressæ; unà cùm Indicibus, Græca, Latina, Offici-*

Quid, quòd dura cutis, rigidâ cervice revulsa,
Tristia dicatur depellere fascina posse?
Restat adeps pinguis, celebrem Saturnia Juno
Quem fecit, populis dum vincla jugalia curat,
Et linit obductos vittis hoc unguine postes,
Antè venit sponsus quàm optatæ ad limina sponsæ.
Hinc quondam juvenes illi, (Junoni) *innuptæque puellæ*
Instituere lusus (ludos) *festos, atque annua festa;*
Quod Lamiis, Strigibusque, feris quoque sustulit ansam
Turbandi noviter nuptos, noxamque ferendi;
Nomen & à facto sortita est Unxia Juno.
Quid referam cædes, aut quid data vulnera ferro,
Quidve cibis aliis dicam nova toxica mixta?
Dæmon homo est homini. Sic nos vesana libido
Exagitans semper, trahit ad genus omne malorum.
Sic Strix dira oculos, & totos fascinat amens
Artus, ac lento consumit corpora tabo.
Horrendum facinus nimium, nil tale verentes
Promeritosve homines violentæ obtrudere morti,
Et spoliare bonis! Sed magni Rector Olympi
Antidotos homines docuit; nam frontis Hyenæ
Noctivagæ pellem perhibent arcere verenda
Fascina, si gestet quisquam, tacitusve reserves
Stercora, quæ reïcit violentâ morte perempta;
Ossaque creduntur magicas depellere fraudes.
Et confert Catuli nigri tinxisse cruore
Interiora domûs, murosque obducere rubro
Incrustamento, vel fel suspendere tignis.
Lichenes tumidos celeris Dromadæ & resecare
Convenit, & siccos servare cubilibus amplis;
Quòd Strigibus fraudes adimant, & fascina pellant.
Atque oculus dexter Mustelæ includitur auro:
Pòst, teneris digitis aptatus, reddere tutos
Dicitur à diris Lamiis, Strigibusque, ligatos.
Creditur à multis torvi servata Leonis
Pars caudæ prodesse viris, quos fascina vexant.
Fertur quòd simili vi polleat ungula Pardi.

Ronsseus débite ailleurs des pauvretés du même genre, par ex. dans son Epitre 22., où il recherche pourquoi la corne du pied de l'âne sauvage, & celle de l'âne domestique qui n'a point de tâches noires, sont un spécifique contre le maléfice, nommé *Ligature* : & en donne pour cause le naturel lascif de ces animaux.

narum, *Germanica*, *Brabantica*, *Gallicaque nomina complectentibus*. *Antv.*, *Joan. Loeus*, 1553. 12°.

5. *Histoire des Plantes*. En flamand (*f*) *Anvers*, *Jean de Loe*, 1553. 12°. Dédié à Charle-Quint. It. En Latin : *Historia Stirpium*. *Antv.*, *Joan. Loæus*, 1553. 12°. It. *Histoire des Plantes*, *composée en Flamand par R. Dodoens*, & *traduicte en François par Charles de l'Escluse*. *Ibid.*, 1557. fol. C'est une ébauche de l'Ouvrage marqué plus bas *n. 15*. Je parlerai ailleurs de *Charles Clusius*.

6. *Posteriorum trium de Stirpium Historiâ Commentariorum Imagines ad vivum artificiosissimè expressæ*; *unà cum marginalibus Annotationibus*. *Item ejusdem* (Dodonæi) *Annotationes in aliquot prioris Tomi imagines*; *qui trium priorum figuras complectitur.* *Antv.*, *Joan. Loeus*, 1554. 12°.

7. *Florum*, & *Coronariarum*, *Odoratarumque nonnullarum herbarum*, *ac eorum quæ eo pertinent*, *Historia*. *Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1568. 8°. It. *Altera editio*. *Ibid. Idem*, 1569. 12°. pp. 308. Dédié à *Joachim Hopper* par une lettre datée de *Malines* le 5. janvier 1568. (auj. 1569.)

8. *Historia Frumentorum*, *Leguminum*, *Palustrium* & *Aquatilium herbarum*, *ac eorum quæ eo pertinent*. *Additæ sunt Imagines vivæ exactissimæ*, *jam recèns*, *non absque*

(*f*) *Cruydt-Boeck*.

haud vulgari diligentiâ & fide, artificiosissimè expressæ, quarum pleraque novæ, & hactenus non editæ. Antv., Christoph. Plantinus, 1569. 8°. pp. 293.

9. *Purgantium, aliorumque eò facientium, tum & Radicum, Convolvulorum, ac Deleteriarum* (vénèneuses) *herbarum, Historiæ libri quatuor. Antv., Christ. Plantinus*, 1574. 12°.

10. *Appendix variarum, & quidem rarissimarum nonnullarum Stirpium, ac Florum quorundam peregrinorum elegantissimorumque: & Icones omninò novas, nec antea editas, & singulorum breves descriptiones continens; cujus alterâ parte Umbelliferæ multæ exhibentur. Antv., Christ. Plantinus*, 1574. 12°.

11. *Historia Vitis, Viniqùe, & Stirpium nonnullarum aliarum. Colon., Matern. Cholinus*, 1580. 12°.

12. *Apollonii Menabeni* (g) *Tractatus de magno Animali, quod Alcen nonnulli vocant, Germani Elendt* (en François, *Elan*:) *& de ipsius partium in re Medicâ facultatibus. Item Historia Cervi Rangiferi, Gulonis, Filfras* [ou plûtôt *Vielfras*] *vocati. Accessit Remberti Dodonæi de Alce Epistola. Colon., Matern. Cholinus*, 1581. 12°.

13. *Medicinalium Observationum exempla*

(g) Bon Poëte, bon Naturaliste, & prémier Médecin de *Jean III.*, Roi de Suède. Il quitta ce Royaume en 1581., & passa à *Vienne*, qu'il quitta aussi pour se rendre à *Milan*, d'où il étoit natif. Il a encore écrit *De causis Fluxûs & Refluxûs Aquarum Stockholmensium.*

rara. *Colon.*, *Maternus Cholinus*, 1581. 12°. It. *Editio nova*, *cui accessere Antonii Benivenii*, (h) *de abditis nonnullis ac mirandis Morborum ac sanationum causis*, *Liber*, *cum Annotationibus Dodonæi* : *Medicinalium Observationum exempla rara Valesci de Taranta*, (i) & *Alexandri Benedicti*, (k) *cum notis ejusdem Dodonæi* : & *Historia gestationis Fœtûs mortui in utero per annos plus quatuor*, *Matthiæ Cornacis*, (l) *Ægidii Hertoghii*, (m) *Achillis Pirminii Gassari* (n) : *Physiologices*, *Medicinæ partis*, *Tabulæ expeditæ*, *Remberti Dodonæi*. *Antv.* & *Lugd. Bat.*, *Offic. Plantin.*, 1585. 8°. It. *Hardervici*, *Thomas Henrici*, 1621. 8°.

14. *Physiologices*, *Medicinæ partis*, *Tabulæ expeditæ*. *Coloniæ*, *Maternus Cholinus*,

(h) Florentin, bon Observateur. Il mourut fort âgé en 1525.

(i) Disciple de *Benoît Forestier*, & Médecin de *Charles VI.*, Roi de France. Il professa à *Montpellier* depuis 1382., & il a publié : *Philonius Pharmaceuticus*, & *Chirurgicus*.

(k) Véronois, fameux Professeur en Médecine à *Padoue*, vivant en 1495. Il pratiqua à *Vénise*, après avoir été Médecin dans les troupes de la République. On a de lui des Traités *de Morbis medendis*, *de Peste*, &c.

(l) *Anno* 1550. *scripto inclaruit Matthias Cornax*, *à* [illegible], *Medicinæ Doctor*, *de felici Exsectione infantis*, *per quinquennium prope in utero gestati*, 1549., 10. *novembris*, *peractâ*; *quâ magnam famam consecutus est*: *etiam* 1552. *Academiæ* (Viennensis in Austriâ) *Rector*. Georgii Matthiæ Conspectus Historiæ Medicor., Gottingæ, 1761., p. [illegible]

(m) J'ai parlé de ce Médecin, Tome XII., p. 267.

(n) *Gassarius*, fils d'*Ulric Gasser*, Chirurgien de Maximilien I., naquit à *Lindau*, en Souabe l'an 1505., fut créé Docteur en Médecine à *Avignon* l'an 1528., & pratiqua à *Augsbourg*, où il mourut de chagrin en 1577.

1581. 12°. It. avec le *n.* précèdent de la seconde édition.

15. *Stirpium Historiæ Pemptades sex, sive libri triginta. Antv., Christoph. Plantinus,* 1583. *fol.* Avec des figures en bois. It. *variè ab Auctore paullò ante mortem aucti & emendati. Antv., Balth. & Joan. Moretus,* 1616. *fol.* pp. 872. sans les tables. It. en Flamand. *Ibid. iidem,* 1618. *fol.* Cette édition est enrichie de quelques planches nouvelles, & de la description de plusieurs Plantes étrangères, empruntées de *Charles Clusius.* On y a aussi fait entrer quelques Plantes d'Egypte & d'Italie, tirées de *Prosper Alpini*, & de *Fabio Colonna*, quelques herbes Indiennes, &c. Elle a été soignée par *Josse van Ravelinghen*, ou *Raphèlenge*, natif d'*Anvers*, & habitué à *Leyde*, comme on le voit par sa Préface : cet éditeur a fait lui-même quelques additions à l'Ouvrage. It. en la même langue. (*o*) *Anvers, Balth. Moretus*, 1644. *fol.* pp. 1492. Goth., toûjours avec des figures en bois. Le titre de cette édition, qui est la meilleure, porte qu'elle a été réglée sur les dernières corrections de *Dodonée* : qu'on a mis, à

(o) *Cruydt-Boeck Remberti Dodonæi volghens syne laetste verbeteringhe; met byvoeghsels, achter elck capittel, uyt verscheyden Cruydt-Beschryvers. Item in 't laetste een beschryvinghe van de Indiaensche Ghewassen, meest ghetrocken uyt de schriften van Carolus Clusius, nu wederom van nieuws oversien ende verbetert.*

la ſuite de tous les chapitres, des Additions tirées de divers Botaniſtes : & au bout une Deſcription des Plantes Indiennes, tirée principalement de *Charles Cluſius* : enfin que tout l'Ouvrage a été revû & corrigé de nouveau. C'eſt un Recueil de tout ce que l'Auteur avoit publié ſur les Plantes. M. *de Tournefort* (p) n'en fait pas grand cas; il dit que *Dodonée* n'a découvert par lui-même qu'un petit nombre de Plantes ſingulières, parce qu'il n'eut pas l'occaſion de voyager ; cette raiſon eſt certainement ſans fondement. Pour ce qui eſt du fait, j'en laiſſe la diſcuſſion aux Herboriſtes; je remarquerai ſeulement que *Melchior Guilandini*, ſavant Botaniſte mort à *Padoue* en 1589., parle (*q*) beaucoup plus favorablement de *Dodonée*, que ne font *Tournefort*, & quelques autres cités par ce dernier.

16. *Conſilia Medica.* Dans le Recueil publié par *Laurent Scholzius*, (*r*) ſous le

(*p*) Voyez la Préface de ſes *Inſtitutiones rei Herbariæ.*

(q) « *Denique Thumathe ex Themiſlitan : Recentiores* » *ferè Pomum aureum, & Pomum amoris nuncupant. Hujus plantæ iconem primus & ultimus ſpectandam propoſuit* » *Rembertus Dodonæus in Commentariis de Stirpibus, quos* » *idiomate Germanorum inferiorum edidit : Vir hujus memoriæ eruditiſſimus, & ad Stirpium cognitionem, non illuſtrandam ſolùm, ſed abſolvendam, natus, factus, inſtitutus.* » Melch. Guilandini Papyrus, hoc eſt, Commentarius in tria C. Plinii majoris de Papyro capita : *Venet. ap. M. Anton. Ulmum*, 1572. *in-4. memb. V. pag.* 91.

(*r*) Médecin né à *Breſlau* en 1553., & mort dans la même ville en 1599.

tître de : *Consiliorum Medicorum conscriptorum à Johanne Cratone, & aliis præstantissimis Medicis, Liber. Francof., Andreæ Wecheli heredes*, 1598. *fol.* It. *Hanoviæ*, 1610. *in-fol.*

17. *Praxis Medica; in eamdem Scholia. Amst., Henr. Laurentius*, 1616. 12°. Les *Scholies* sont aux marges; celui qui en est Auteur, ne s'est point nommé dans cette édition: mais on le connoit par la seconde, qui a paru sous ce tître : *Praxis Medica; in eandem Sebastiani Egberti, Consulis & Medici Amstelædamensis, Scholia; Cum Auctario Annotationum Nicolai Fontani. Ibid., Idem*, 1640. 12°.

☞ *Prélim. de ses Ouvrages. Suffridus Petri, de Scriptorib. Frisiæ, ult. edit. pp.* 402--406. *Meursii Athenæ Batavæ*, 124. 125. *Val. Andreas*, 792. 793. *Bullart, Acad. des Sciences & des Arts, T. II.* 99. 100. *Niceron*, *XXXIV.* 41--47.

Thomas l'Heureux, ou *Thomas Felix*,

NÉ AU MILIEU du XIV. siècle, ou peu auparavant, se consacra à Dieu dans l'Ordre de Prémontré, s'appliqua sérieusement à la Théologie, prit dans quelque Université (apparemment dans celle de *Paris*) le grade de Bachelier-Formé, &

fut élevé à la Prêtrise. *Jean de Hézecques*, trente-troisième Abbé de *S. Josse-au-Bois*, ou de *Dommartin*, diocèse d'*Amiens* en Artois, étant mort au bout d'un an de Prélature le 14. mars 1386., notre *Thomas* fut élu par voye de compromis, & dès le même mois, pour le remplacer. Quelque tems après, il fut fait Vicaire général pour le Ponthieu & la Normandie. Il est le prémier de son monastère, qui ait porté la mitre, cet honneur lui ayant été accordé par *Jean XXIII.* en 1415. (*a*) L'Abbé *Thomas*, après avoir été trente-deux ans à la tête des Religieux de *S. Josse*, se démit de sa dignité le 4. mars 1418. (*b*) Il vécut encore près de deux ans dépuis, & mourut le 2. mars de l'an 1420. Il avoit du savoir, & il a laissé quelques Ouvrages de sa façon : mais on ne spécifie que ses

Annotationes in Psalmos Davidicos, que l'on conserve écrites de sa main (apparemment à *S. Josse-au-Bois.*)

☞ *Waghenare*, *Scriptores Ord. Præmonstr.*, *pag.* 356. *Hugo*, *Annales Ord. Præmonstr.*, *I.* 627. *Gallia Christ.*, *IX.* 1351.

(*a*) La bulle est datée de *Constance*, la cinquième année de son Pontificat, le 15. des calendes de mars, environ quatre mois avant la déposition de ce Pape.

(*b*) On lui donna pour successeur *Jean le Seneschal*, Bachelier-Formé en Théologie.

Livin van der Maude, ou *Lævinus Ammonius*, ou *de Harenâ*,

Etoit de *Gand*, où il naquit vers l'an 1475. Résolu de se consacrer spécialement au service de Dieu, il alla prendre l'habit de S. Bruno dans la Chartreuse, dite *le Bois-St-Martin*, proche la ville de *Grammont* en Flandre. Ce doit avoir été au plus tard en 1506. Dans la suite il fut successivement Procureur de cette maison, & de celle de *Gand*, qu'on nomme *le Val Royal*. Il eut aussi l'emploi de Vicaire dans la dernière, & il fit quelque séjour dans la Chartreuse de *Scheut*, qui a été depuis transférée dans *Bruxelles*. Ce Père avoit célèbré son jubilé de religion, lorsqu'il mourut à *Gand* l'an 1556. Son gout pour les Belles-Lettres le fit estimer d'*Erasme*, qui lui a adressé une de ses épitres, (*a*) & qui l'appelle dans une autre (*b*) un personnage également distingué

(a) *Epist.* 1184., *ultima edit. col.* 1399., datée de *Fribourg* le 13. avril 1531. *Erasme* y montre à découvert son mépris pour la vie Religieuse : *Interdum*, dit-il, *subit animum cogitatio, fortassis humana, istiusmodi vitæ ergastula non sine instinctu Satanæ fuisse inducta; quid enim est spiritum exstinguere, si hoc non est?* Ainsi les Calvinistes n'ont été que l'écho d'*Erasme*, lorsqu'ils ont dit que les vœux Monastiques avoient été forgés dans la Boutique de Sathan.

(b) Ep. 1011., ult. ed. col. 1155. *Livinus Ammonius, vir eruditione juxta ac pietate insignis.*

gué par son savoir & par sa piété. *Livin Ammonius* entendoit le Grec, & écrivoit bien en Latin. On a de lui :

1. *Tractatus in Parabolam Servatoris nostri de Filio minore natu, apud Lucam XV. capite, ad Resipiscentiam omnes invitans. Epistola nuncupatoria ad omnes Lectores, eòdem extimulans. Lovanii, Rutgerus Rescius*, 1542. 12°., dernière signature *I* 4. après *H* 4., y compris les deux pièces suivantes.

2. *Elegia.* Où l'Auteur exhorte la jeunesse à s'adonner de bonne heure à la piété.

3. Une Epitaphe en vers Grecs pour *Arnold Oridryus*, dont j'ai parlé ailleurs. (*c*) Le P. *Ammonius* a laissé en Mſ.

α. *De institutione Novitiorum.*

β. *Vita Guilielmi Bibautii, Cartusiani Ordinis Generalis.* J'ai donné un article du P. *Bibaut.*

γ. *Volumen Centuriarum aliquot Epistolarum ad viros doctos.*

☞ *Petreii Biblioth. Carthuſ.*, 232-233. *Sweertius*, 504. *Val. André*, 606. *Morotii*, *Theatrum S. Ordinis Carthuſ.*, 123.

(*c*) Tome VII. p. 131.

Basilidès d'Ath,

RELIGIEUX de l'Ordre des PP. Capucins, fut l'un des prémiers profès du couvent d'*Ath*, qui avoit été commencé en 1610., à la réquisition du Châtelain de la ville, & de *Charles de Gavre*, Comte de *Beaurieu*. On a du P. *Basilidès :*

Une *Vie* assez étendue *de Ste Aldegonde* qui a été imprimée à *Arras* en 1622.

☞ *Vie de Ste Aldegonde par le P. Triquet, 7e édit. page* 71. *Brasseur, Origines Hannoniæ cœnobior., p.* 338.

Herman Harts,

ÉCRIVAIN Flamand du dernier siècle, étoit d'*Arschot*, ville de Brabant, à trois ou quatre lieues au Nord de *Louvain*, où il naquit le 3. novembre 16.., d'un autre *Herman Harts*, & de *Catherine de la Bastida.* Il embrassa l'état Ecclésiastique, reçut les Ordres sacrés, & fut pourvû en 1659. d'un Canonicat de la Collègiale de Notre-Dame dans sa ville natale. (*a*) Les Archives du Chapitre

(*a*) Ce Chapitre fut fondé en 1462. par *Antoine de Croy*, & sa femme *Marguèrite de Lorraine. Sixte IV* confirma l'éreĉtion par sa bulle du 17. août 1481. Il est composé d'un Prévôt, d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Curé, & de neuf Chanoines, dont quatre doivent entendre les confessions, & ont pour cela un salaire particulier, ...

portent qu'il eut le nommé *Guillaume Matthys* pour prédécesseur en ce bénéfice, & qu'il en prit possession le 9. mai de cette année. *Jean van Rivieren*, (b) Doyen de la même Eglise, ayant résigné la dignité dont il jouïssoit, *Harts* en fut révêtu, & installé à sa place le 22. octobre 1660. Il la remplit près de vingt-quatre ans & demi, & mourut le 30. mars 1685. dans la 60ᵉ année de son age. Ses ouvrages, tous écrits en langue Flamande, sont des preuves sensibles de sa piété, & me font croire qu'il avoit employé une partie considérable de son tems au ministère de la Prédication. On l'enterra le 2. avril dans la chapelle de N. D., sous la pierre sépulcrale de la noble famille d'*Eynatten*, (*c*)

par *Anne de Croy*, Duchesse d'*Arschot*, & agréé par *Philippe IV*. le 12. janvier 1647. L'Abbé de *Ste Gertrude* de *Louvain* nomme le Prévôt, le Chantre, & le Curé, dont les deux prémiers sont des Religieux de son Abbaye : le troisième l'étoit aussi autrefois. Le Chapitre élit le Doyen, qui est toujours un Prêtre séculier. La collation des autres prébendes appartient au Duc d'*Aremberg* & d'*Arschot*.

(*b*) Ce nom est celui d'une famille fort distinguée.

(*c*) On lit sur cette pierre l'inscription suivante : *Hier liggen begraven, uyten Edelen geslaght en familien van Eynatten, gecomen uyt lande van Limborch over Maze, Heere van Schoonhoven. Ierst Joncker Herman van Eynatten, heere van Schoonhoven, Thile, Hueculem, &c. sterft Ao* 1505. *aug.* 21. *Joffrouw Lysbeth van Schoonhoven, syn huysvrouw, sterft Ao.* 1531. *En Joncker Arnoult van Eynatten, heere van Schoonhoven, sterft Ao.* 1562. *aprilis* 20. *Jouffrouw Anna van Busseleyden, syne huysvrouwe, sterft Ao.* 1545. *octobr.* 21. *Joncker Aert van Eynatten, heere van Schoonhoven, sterft Ao.* 1613. 13. *january. Jouffrouw Philippotte van Schore, syne huysvrouw, sterft Ao.* 1624. 5. *augusti.*

originaire du Duché de Limbourg. *Harts*
appartènoit à cette famille. (*D*)

(*D*) Henri van Schoonhoven.

Elisabeth van Schoonhoven.	mariée à Herman van Eynatten, seigneur de Tille.
Arnold van Eynatten.	
Laurent van Eynatten, Drossard d'Arschot.	ép. Catherine Vullich.
Anne van Eynatten.	mariée à George Harts.
Herman Harts.	ép. Catherine de la Bastida, fille de Thierri, née en 1593.
Charles Harts, né le 15. mars 1619.	
Elisabeth, née le 26. nov. 1623., Béguine.	
Jean.	
Herman, Doyen d'Arschot.	

l'Abeille spirituelle. (e) Louvain, 12°. pp. 138., caract. serré. C'est Recueil de LVII. Cantiques spirituels, l'Auteur dédie à sa nièce (f) Marie-Ma- van Eynatten van Schoonhoven, qui pris l'habit de Fille dévote. Ces Can- sont faits pour la plupart sur des airs ; prémier défaut. Ils n'ont pas l'é- , que demandent la Poësie sacrée, grandeur de nos Mystères ; autre dé- Voyez le Cantique qui regarde la la Ste Trinité, p. 38. (g)

B 3

… Bieken.
… ; car le mot flamand est équivoque.

… O Vader, Sone, heyligh Geest,
… u in dese Feest :
… Gods, maer dry Persoonen.
… Abrâm uwe vriendt,
… rechtsinnich heeft gedindt,
… hebt wille toonen.
… meynde eerst dat menschen sagh :
… geraeckte aen den dagh,
… , en aenbadt maer Eenen.
… kennis, grooten Heer,
… lof, en meerder eer,
… waerhyt oock verleenen.
… seyde Moyses in't Gebodt ?
… Israël : Godt, onse Godt,
… Godt. Het is een Wesen :
… Persoonen syn divers ;
… door een ontsteken kers
… wert aengewesen.
… en is maer een ; nochtans
… en vlam, en hitt, en glans.
… wyst aen de Vader :
… representeert de Soon :
… de Geest, &c.
… Fils, St Esprit, nous vous louons
… Dieu, mais trois Personnes. C'est

2. *Considèrations utiles sur tous les Dimanches de l'année.* (h) *Cologne, Jean-Guillaume Friessem*, 1678. 4°. pp. 483.

3. *Considèrations utiles sur toutes les Fêtes.* (i) *Louvain, Jérôme Nempe*, 1681. 4°. pp. 400. Comme cet ouvrage étoit dur à la vente, les *t'Serstevens*, qui en avoient nombre d'exemplaires, en changèrent le titre, & y substituèrent le suivant : *Sermons pour toutes les Fêtes de l'année, & pour le jour des Trépassés. Avec des Méditations sur la Passion de N. S. J. C. Ouvrage utile à tous les Fidèles, contenant les preuves de la Foi Catholique, & la réfutation des erreurs qui y sont contraires.* (k) *Bruxelles, Frères t'Serstevens*, 1712. 4°. pp. 400.

☞ *Prélim. de ses Ouvrages. Généal. Mste. Mémoire envoyé d'Arschot.*

ce que vous voulutes faire entendre par une vision à votre fidèle serviteur Abraham. Il crut d'abord voir des hommes; mais lorsque le jour approcha, il apperçut trois personnes, & en adora une. Grand Dieu, pour votre plus grande gloire, donnez-nous aussi la connoïssance de cette vérité. Que dit Moyse dans la Loi? Ecoutez, Israel : notre Dieu est un seul Dieu. C'est une substance unique : mais les personnes en sont distinctes; c'est ce qui nous est en quelque façon montré dans une chandelle allumée. Il n'y en a qu'une; cependant j'y remarque la flamme, la chaleur, & le rayon. La flamme est le symbole du Père : le rayon, du Fils: & la chaleur, du S. Esprit, &c.

(h) *Profytighe Aenmerckinghen op alle de Sondaegen des jaers.*

(i) *Profytighe Aenmerckinghen op alle de Heylighe Daghen.*

(k) *Sermoonen op de Heylige Dagen van het jaer, en op den Gedenckdagh der geloovige Zielen; met de Meditatien op de heylige Passie Ons Heere J. C.; waer in het Catholyck geloof bevestight wordt, en de dolingen die daer strydigh zyn, wederleyt; seer dienstigh voor alle geloovige.*

Samuel Pitiski, ou *Pitiſcus*,

NAQUIT à *Zutphen* le dernier mars 1636. (*a*) d'un autre *Samuel Pitiſki*, ui après avoir été Miniſtre dans le Palatinat, s'étoit réfugié en Hollande pour cauſe de religion. (*b*) Ayant appris les principes des langues Grecque & Latine dans les Collèges de *Swolles* & de *Zutphen*, il alla ſe perfectioner à *Déventer* ſous *Jean-Frideric Gronovius*. Au bout de deux ans de ſéjour en cette dernière ville, il paſſa à *Groningue*, pour y étudier en Théolo-

(*a*) *Gaſpar Burman* le fait naître le 30. mars 1637., & cette date a été copiée par les derniers Continuateurs de *Moreri*. Mais il y a là du mécompte ; car 1. *Pitiſcus* en donnant la ſeconde édition de ſon Lexicon Latin-Flamand, y mit une Préface datée du 7. juin 1724. dans ſa quatre-vingt-huitième année (*den 7. junii M. DCC. XXIV. in 't LXXXVIII. jaar mynes ouderdoms.*) Il étoit donc dans ſa prémière année le 7. juin 1636. 2. On verra plus bas qu'il célèbra ſa ſoixànte-quatrième année (commençante) le dernier mars 1699.

(*b*) C. d. apparemment pour y profeſſer le Calviniſme, que l'Electeur *Louïs IV.* bannit de ſes Etats en 1576. Ce *Samuel Pitiſki* pourroit bien avoir été parent de *Barthèl. Pitiſki*, Silèſien, né le 24. août 1561., & mort à *Heidelberg* le 27. juillet 1613., après avoir été Précepteur, puis (en 1594.) prémier Prédicateur de l'Electeur Palatin *Fréderic IV.* On a de *Barthèlemi Pitiſki* divers Ouvrages de Théologie en Latin, & en Allemand. Il entendoit auſſi les Mathèmatiques, & il publia un Traité des Triangles (*Trigonometria parva & magna*) dont *Ticho-Brahé* faiſoit cas. Il parut en 1627. *Barthol. Pitiſci & Abrah. Sculteti Meletemata Pſalmica, ſeu Idea Concionum in Pſalmos Davidis, confecta ſtudio J. Adami : Francof., Vidua Jonæ Roſæ, in-4.*

gie. Trois ans après il fut reçu Proposant: mais il n'avoit pas encore essayé du Ministère, lorsqu'on le nomma Recteur du Collège de *Zutphen*. Il accepta cette charge, & s'en acquitta jusqu'en 1685., qu'il l'abandonna pour le Rectorat de l'Ecole d'*Utrecht*, dite *de S. Jérôme*. Ayant rempli ce dernier poste l'espace de 32. ans, & son grand age ne lui permettant plus d'en faire les fonctions, il obtint sa démission en 1717., avec des appointemens honnêtes pour le reste de ses jours. Il vécut encore environ dix ans dépuis, & mourut le 1. février 1727., (c) agé de près de 91. ans. Ce Professeur ménoit une vie fort frugale, & fort rétirée: il employoit tout son loisir à publier, ou composer des livres, qui lui apportèrent beaucoup de profit; aussi laissa-t'il en mourant dix mille florins aux pauvres. Son portrait se trouve fort bien gravé à la tête du *n. 8.* [*G. Hoet pinxit. P. van Gunst sculp.*] avec cette inscription au bas:

Samuel Pitiscus ætat. an. LXXV.

Effigiem, Lector, spirantem cerne Pitisci;
Ex oculis culti vis micat ingenii.
Curtius ô quantum, quantum Suetonius illi
Debet! inoffenso currit uterque pede.
Ut cumulum famæ, longisque laboribus addat,

(c) Et non pas en 1717., comme on lit dans la dernière édition de *Moreri*, T. VIII. p. 386.

Addidit hoc aliis, quod tibi donat, opus.
Roma sinu quondam vasto quæcumque tenebat,
Ordine digessit disposuitque suo.

G. Claramontius.

Pitiscus s'étoit marié d'abord à *Zutphen* avec une démoiselle de cette ville, qui lui causa bien des chagrins ; c'étoit une femme sans économie, fort adonnée au vin, & qui déroboit même des livres de son mari pour se procurer de quoi boire. Il eut plus de satisfaction d'un second mariage qu'il contracta dans *Utrecht.* Les ouvrages suivans, qu'il nous à donnés, montrent qu'il étoit très-laborieux, & qu'il avoit beaucoup de lecture, mais assez peu de goût, de raisonnement, & de critique. Ce ne sont guères que des compilations, ou des lambeaux détachés de differens Auteurs, & souvent mal assortis.

1. *Fundamenta Religionis Christianæ, in usum gymnasii Zutphaniensis. In-12°.*

2. *Q. Curtii Rufi Alexander Magnus, & in illum Commentarius Sam. Pitisci, quo Antiquitates Persarum, Macedonum, Phœnicum, Carthaginensium, Romanorum, Babyloniorum, Indorum, Atheniensium, ex Auctoribus idoneis ferè septingentis, Græcis & Latinis, veteribus & recentioribus, perpetuo tenore explicantur. Huic accedunt Index editionum Auctorum, tum laudatorum, tum obiter explicitorum & notatorum, & rerum absolutissimus : Mottevayeri de Curtio Disserta-*

tio : Freinshemii Supplementa : Figuræ ex Veterum monumentis ad Historiam Alexandri illustrandam depromptæ, illarumque exegesis: Alexandri Genealogia : Synopsis Chronologica : & Mappæ Geographicæ. Traj. ad Rhen. Franc. Halma, 1685. 8°. It. *Ibid.* 169[illegible] 8°. It. *Editio 3a prioribus ornatior & com*ptior. *Hagæ Com., Petr. van Thol*, 170[illegible] 8°. 2. vol. pp. 855. pour le Commentaire seulement, où il y a bien des hors-d'œuvres. *Pitiscus* n'y entre point dans la critique de son texte ; il se contente de donner des traductions flamandes de divers endroits de son Auteur, de l'éclaircir [illegible] un recueil de phrases ressemblantes, & d'y joindre des antiquités. C'est *Henri Chrétien Henninius*, qui y a mis l'explication des Antiques, & qui a traduit le *Jugement* de *François de la Mothe le Vayer* sur Quint-Curce. Les Modernes, que je crois avoir travaillé le plus utilement sur cet Auteur, sont *Vaugelas*, (d) le P. *Raderus*, (e) le P. *Tellier*, (f) & *Cellarius*. (g)

(*d*) Dont la Traduction Françoise est connue de tout le monde.

(e) *Matthæi Raderi è Soc. Jesu, ad Q. Curtii Rufi Alexandro Magno Historiam, Prolusiones, Librorum Synopses, capitulorum argumenta, Commentarii.... Colon. Agripp. Joann. Kinckius*, 1628. *in-fol.*, pp. 70. & 683. [illegible] tables.

(*f*) Editeur du Quint-Curce Dauphin.

(g) *Q. Curtii Rufi de rebus Alexandri Magni Historia superstes ; Christophorus Cellarius recensuit, novis Supplementis, Commentariis, Indicibus, & Tabulis Geographicis* [illegible]

3. *C. J. Solini Polyhiſtor; cum Salmaſii Exercitationibus Plinianis. Traj. ad Rhen.*, 1689. *fol.* 2. vol. Je parlerai de cette édition à l'article de *Saumaiſe.*

4. *C. Suetonii Tranquilli Opera, & in illa Commentarius Sam. Pitiſci, quo Antiquitates Romanæ, tum ab Interpretibus doctiſſimis Beroaldo, Sabellico, Egnatio, Urſino, Grutero, Torrentio, Caſaubono, Marcilio, Boxhornio, Grævio, Babelonio, etiam explicatæ, tum ab illis neglectæ, ex Auctoribus idoneis permultis, Græcis & Latinis, veteribus & recentioribus, perpetuo tenore explicantur. Huic accedunt Index Auctorum obiter explicitorum, & rerum obſolutiſſimus: Imperatorum, Imperatoreſque arctiſſimo gradu contingentium, Icones: & Figuræ ex Veterum monumentis ad Hiſtoriam illuſtrandam depromptæ, in æs eleganter inciſæ. Traj. ad Rhen., Franc. Halma*, 1690. 8°. 2. vol. Tom. I. pp. 932. T. II. pp. 924. y compris la table. It. *Leovardiæ*, 1715. 2. vol. 4°. *Pitiſcus* ſuit ici la même méthode que dans ſon Quint-Curce. Tout ſe réduit à donner des phraſes ſemblables, & à expliquer des uſages anciens. Les Céſars de Suètone y ſont ſuivis de ſes livres *De illuſtribus Grammaticis*, & *de claris Rhetoribus*. Après viennent les Vies de Téren-

luſtravit. Notulas in uſum Tironum adjecit Chriſtianus Schoettgenius. Lipſiæ, Thomas Fritſch, 1721. *in*-16., pp. 636. ſans les Préliminaires, & les Tables, qui ſont fort amples, & très-bien faites.

ce, de Juvenal, de Perse, d'Horace, & de Pline. On trouve ensuite *Suetonii Operum fragmenta : Ausonius de XII. Cæsaribus : Inscriptiones antiquæ illustriores de XII. Cæsaribus : Monumentum Ancyranum, cum virorum doctissimorum Justi Lipsii, & Isaaci Casauboni animadversionibus : C. Suetonii Tranquilli Vita è Sicone Polentono ;* le recueil finit par une ample table sur Suètone, qui peut étre utile aux jeunes étudians. La 1[e] édition eut un grand débit, il s'en vendit 15000. exemplaires en dix ans.

5. *Sexti Aurelii Victoris Historiæ Romanæ Breviarium, cum Commentariis integris Scholti, Machanei, Gruteri, Fabri, Vineti, & Merici Casauboni, & Iconibus virorum illustrium, ex veteri Numismatum penu depromptis, & ære descriptis. Traj. ad Rhen., Franc. Halma*, 1696. 8°.

6. *Rosini Antiquitatum Romanarum corpus absolutissimum, cum notis Thomæ Dempsteri ; cui accedunt Pauli Manutii libri duo de Legibus & Senatu, cum Andreæ Schotti Electis de priscis Romanorum gentibus ac familiis : de Tribubus Romanis XXXV. rusticis atque urbanis :* (h) *de Ludis Festisque Romanorum ex Kalendario vetere. Traj. ad*

(*h*) Ceux qui voudront s'instruire á fond sur les *Tribus Romaines*, pourront lire le *Discours* de M. *Boindin*, inséré dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres*, édit. d'*Amsterdam*, 1719. T. II. 91--120.

Rhen., *Franc. Halma*, 1701. 4°. Je crois que M. *Ladvocat* s'est trompé en disant que la meilleure édition des *Antiquités Romaines* de *Rosin* est celle de 1663. in-4°. Celle dont je parle, est fort nette & fort correcte. *Jean Rosin* étoit d'*Eisenach* en Thuringe, où il naquit en 1554. Il fit ses études à *Iène*, dévint ensuite ConRecteur à *Ratisbone*, puis Ministre Luthèrien à *Naumbourg*, & fut emporté de la peste à *Ascherfleben* en 1619. Celui de ses Ouvrages, dont il s'agit, parut pour la prémière fois à *Ratisbonne* en 1581. J'en ai une édition intitulée : *Romanarum Antiquitatum libri decem, ex variis Scriptoribus, summâ fide, singularique diligentiâ collecti à Joanne Rosino, Bartholomæi F., Isennacensi Thuringo; cum Indicibus locupletissimis. Editio ultima, omnium, quæ hactenus prodierunt, tersissima. Excudebat Steph. Gamonetus*, 1611. grand *in*-4°. pp. 600. d'un caract. fort serré. L'Ouvrage reparut à *Paris* 1613. *in-fol.* par les soins de *Thomas Dempster*, fameux Ecossois, qui mourut à *Bologne* le 6. septembre 1625. après une vie de 46. ans, remplie d'avantures. Cette édition est intitulée : *Antiquitatum Romanarum Corpus absolutissimum; in quo præter ea, quæ Joannes Rosinus delineaverat, infinita supplentur, mutantur, adduntur : ex Criticis, & omnibus utriusque linguæ Auctoribus collectum, Poetis, Orato-*

ribus, Historicis, Jurisconsultis; qui laudati, explicati, correctique; Thomâ Dempstero Autore. Les Additions de *Dempster* se trouvent à la suite de chaque chapitre sous le titre de *Paralipomena.* Le P. *André Schott*, Jésuite d'*Anvers*, redonna l'Ouvrage au public: *Colon.*, 1620. (puis 1645.) *in*-4°.; & joignit aux additions de *Dempster* trois chapitres de sa façon, dont le sujet est énoncé dans le titre de l'édition de *Pitiscus.*

7. *Lexicon Latino-Belgicum novum, olim idiomate Gallico publicatum à P. Guidone Tachard: nunc Belgicæ consuetudini communicatum; ab Auctorum veterum citationibus falsis innumeris, & versionibus malis non paucis purgatum: vocabulis multis, & vocabulorum significationibus, loquendique modis diversis auctum: libris, capitibus, versibus, & paragraphis, quibus Scriptorum laudata loca exhibentur, additis, ornatum; accurante Samuele Pitisco. Amst., Franc. Halma*, 1704. 4°. pp. 1381. It. *Dordraci & Amst.*, 1725. 4°. Cette 2e édition est préférable à la prémière. It. sous ce titre: *Lexicon Latino-Belgicum.... nunc Belgicæ consuetudini traditum, ab Auctorum veterum citationibus falsis innumeris, & versionibus malis non paucis alterâ vice purgatum, vocabulis, & vocabulorum significationibus, loquendique modis mille & septingentis denuò auctum, libris, capitibus, versibus, & paragraphis, quibus Scriptorum loca exhi-*

bentur, *additis ornatum; accurante Sam. Pitisco. Editio secunda*, (i) *in quâ plus limæ est, quàm in priore. Amst., Adr. Wor, & hæredes G. onder de Linden*, 1729. 4°. pp. 1338. sans les Préliminaires. It. sous ce titre : *Lexicon Latino-Belgicum novum, post multiplices Variorum labores auctius & exactius proditum à Samuele Pitisco : nunc in hac tertiâ editione à variis mendis purgatum, & plusquam sex mille vocabulis & locutionibus ditatum curâ & studio Arn. Henr. Westerhovii. Dordraci, Joann. van Braam: & Amst., Adrianus Wor, & hæredes Gerardi onder de Linden*, 1738. 4°. *Pars prima*, pp. 660. *Pars secunda*, pp. 682. C'est l'édition qu'il faut avoir. *Pitiscus* a travaillé sur un bon plan, & s'est donné beaucoup de peines pour en perfectionner l'exécution; aussi c'est ce qu'il a fait de plus utile. Le P. *Tachard* s'étoit proposé 1°. d'éviter dans son Dictionaire toutes les expressions vieillies, ou vicieuses. 2°. d'y bien distinguer les phrases Poëtiques d'avec celles, dont se sont servis les Orateurs & les Historiens. 3°. de ne rien avancer, qu'en citant son garant, non en général, mais en marquant en quel endroit de tel Ancien se trouvoit tel mot, ou telle phrase. Son Ouvrage avoit paru sous le titre suivant : *Dictionarium novum*

(i) Ce doit être la troisième, à moins qu'il n'y ait ici un simple rafraîchissement de titre.

Latino-Gallicum, ex præcipuis linguæ Latinæ Scriptoribus concinnatum, ad usum.... Principum, Burgundiæ Ducis, & fratrum ejus, à P. Guidone Tachard, Societatis Jesu. Paris., Andr. Pralard, 1687. 4°. Il s'en est fait une nouvelle édition, intitulée : *Novum Dictionarium Latino-Gallicum P. Guidonis Tachard, Soc. Jesu : recognitum denuò, emendatum, & auctum. Paris., fratres Barbou, 1727.* 4°. (*k*) Peut-être aura-t'on profité ici des corrections de *Pitiscus*, qui prétendoit avoir trouvé plus de 1300. citations fausses dans le P. *Tachard*, ce qu'il croyoit être venu de ce que ce Père, au lieu de consulter les originaux, n'avoit fait que compiler le *Forum Romanum* de *Cælius Curio Secundus*. Par-là il lui étoit arrivé d'omettre beaucoup de mots, & beaucoup de significations des mots qu'il raportoit, & enfin d'expliquer mal quantité de passages de ses Auteurs. *Pitiscus* pour éviter de pareilles fautes, a recouru aux sources. C'est ce qu'il assûre, & on peut l'en croire jusqu'à un certain point : mais on auroit tort

(*k*) On a aussi un *Dictionaire nouveau François-Latin, composé par les soins du P. Tachard de la Compagnie de Jésus, à l'usage de Monseigneur le Duc de Bourgogne. Paris, André Pralard*, 1689. *in*-4. Le P. *Tachard* est fort connu par les deux Voyages, qu'il fit au Royaume de *Siam*, l'un avant, l'autre après la publication de ces Dictionaires : & par les curieuses Relations, qu'il a données de ces Voyages.

tort de prendre ses paroles au pied de la lettre; car *Arnold-Henri Westerhovius* lui a trouvé les trois défauts réprochés au P. *Tachard*, & d'autres, qui n'étoient point dans l'Ouvrage de ce Jésuite. Voyez la Préface de l'édition de 1738.

8. *Lexicon Antiquitatum Romanarum, in quo ritus & antiquitates, cùm Græcis ac Romanis communes, tum Romanis peculiares, sacræ & prophanæ, publicæ & privatæ, civiles ac militares exponuntur. Accedit his Auctorum notatorum, emendatorum, & explicatorum index copiosissimus..... cum figuris* (en très-petit nombre) *in æs incisis. Leovardiæ, Franc. Halma*, 1713. *fol.* 2. vol. pp. 1008. & 1133. sans les tables. La principale estampe dont cet ouvrage est orné, représente un monument précieux de l'Antiquité, qui fut trouvé en Angleterre l'an 1712. C'est un parquet à la Mosaïque, d'un travail exquis, composé de pierres de diverses couleurs, long de 36. pieds, & large de quinze. *François Halma*, Imprimeur du livre, fut celui qui engagea l'Auteur à le faire. A l'issue d'un repas, donné le dernier mars 1699., par lequel *Pitiscus* célébroit la 64^e^ année de son age, *Halma* lui proposa de ranger selon l'ordre de l'Alphabet les Antiquités Grecques & Romaines, tirées des *Trésors* de *Grævius*, & de *Gronovius*. [illegible], dit notre Auteur, *& de divers*

autres Ecrivains, qui ont traité ces matières. *Pitiscus* balança pendant six ou sept mois, & ne se détermina à mettre la main à l'œuvre, qu'après avoir relu la Préface de *Lipse* sur Sénèque, où ce savant Critique fait des souhaits ardens pour un Dictionaire, où l'on pût s'instruire des particularités historiques, comme on s'instruit de la signification des mots dans les simples Vocabulaires. Notre Auteur avoue n'être pas le prémier, qui ait entrepris de travailler sur cette idée de *Lipse*. *Jean Laurembergius* en ramassant dans son *Antiquarius* tous les vieux mots Latins, y explique beaucoup d'usages particuliers aux Romains & aux Grecs. Ce livre fut imprimé à *Lyon*, en 1622. *in*-4°. *Jean-George Schielen*, Bibliothècaire de la ville d'*Ulm*, dans sa *Bibliotheca enucleata, seu Aurifodina artium & scientiarum omnium*, publiée en 1679., a renfermé quantité d'articles concernant la Jurisprudence, la Philosophie, la Médecine, la Politique, les Mathèmatiques, l'Histoire sacrée & profane: & les a rangés par ordre alphabètique. *Jean-Adam Schill*, dans son *Nomenclator Philologicus*, qui parut à *Eysenach* 1682. *in*-8., expliqua non seulement l'origine, les significations, & les differences des termes les plus obscurs: mais encore les Antiquités, les coûtumes, les fêtes, les jeux, les festins, les armes,

les jugemens civils & militaires, les supplices, les funerailles, les habillemens, &c. des Egyptiens, des Perses, des Grecs & des Romains. Dans le *Florilegium Philologico-Historicum* de *Matthias Zimmermann*, imprimé à *Meissen* 1687 *in*-4°., on trouve plusieurs milliers d'articles sur des sujets de toute espèce. L'Abbé *Danet* s'est aussi exercé en ce genre d'écrire dans son *Dictionarium Antiquitatum Romanarum & Græcarum*, à l'usage du Dauphin fils de Louïs XIV., livre dont la Traduction Françoise a été publiée à *Amsterdam*, 1701. *in*-4°. *Pitiscus* ne regarda tous ces ouvrages, que comme des ébauches du vaste dessein qu'il se proposoit, & qu'il s'efforça de remplir dans toutes ses parties. Il lut pour cela environ 600. Auteurs, qui depuis le renouvellement des Lettres ont éclairci les Antiquités Romaines. Il y en a qu'il ne put se procurer. Tels sont, dit-il, *Joannes-Baptista Ferretus, de Tesseris : Angelus Roccha, de Campanis : Henricus Kitschius, de Annulis aureis.* (*l*) Sa Méthode, dans le Diction-

(*l*) On en pourroit ajouter plusieurs autres, qui ont échapé aux perquisitions de *Pitiscus*. De ce nombre sont; *Bertius, de Aggeribus & Pontibus ad mare extructis. Stellertius, de Coronis & Tonsuris Paganorum, Judaeorum, & Christianorum. Carlholm, de Asylis, Upsaliæ*, 1682. *in*-8. *Pierius, de Sacerdotum barbis. Sellen, de antiquo Funerum ritu, Helmstadii, in*-4. *Rango, de Capillamentis, Magdeburgi in*-12. *Altker, de Comitiis Romanorum, Salisbur-*

naire dont il s'agit, consiste à donner sur chaque Article un précis de ce que les Antiquaires modernes en disent, à rapporter quelques-uns des passages qu'ils allèguent en preuve des faits qu'ils veulent établir, à indiquer exactement les endroits des Anciens, d'où les passages sont tirés, & à renvoyer pour un plus ample éclaircissement aux Auteurs mêmes dont il produit des extraits. Il a pris la peine de vérifier toutes les citations qu'il raporte, ce qui lui a fait découvrir plusieurs négligences & plusieurs méprises de ces Ecrivains. Il a entassé dans sa Préface quantité d'exemples de ces sortes d'infidèlités. Les Tables des Auteurs lui ont été de quelque secours pour ces vérifications : mais le peu de soin, avec lequel la plupart de ces Tables ont été dressées, souvent par de jeunes Ecoliers, que leurs Maitres chargeoient de ce travail épineux, empêche d'en tirer toute l'utilité, qu'on en

gi, 1678. *in*-12. *Molin, de Clavibus, Upsaliæ*, 1684. *in*-8. *Hipperius, de feriis Bacchanalibus*, *in*-8. *Mathenesius, de ritu bibendi super sanitate*, &c. *Colon.*, 1611. *in*-8. *Valerius Andreas, de Togâ, Sago*, &c. *Lovanii*, 1625. *in*-12. *Suaresius, de Foraminibus lapidum in priscis ædificiis, Lugd.* 1652. *in*-8. *Ciceronis Consul, Senator, Senatusque Romanus, auctore Bellendeno, Paris.*, 1612. *in*-8. *Dominicus Aulesius, de Gymnasii constructione*, &c. *Neapoli*, 1694. *in*-8. *Stockfletus, de Campanarum usu & abusu. Nicolai, de Calcaribus. Sagittarius, de Sagittis & Sagittariis Veterum. Idem, de Nudipedalibus. Idem, de Antiquorum Zonis. Idem, de Calceis Priscorum. Idem, de Romanorum Nuptiis. Idem, de Tintinnabulis. Stengelii Historia Hortorum, August.* 1650. *in*-12. &c.

devroit naturellement attendre. Pour les Tables à la Dauphine, où l'on s'est contenté de rassembler tous les mots d'un Auteur, sans oublier les moindres particules, qui remplissent quelquefois des pages entières, & dont personne n'a besoin, *Pitiscus* n'en fait pas grand cas: aussi ne sont-elles pas faites pour servir à des ouvrages tels que le sien. Ses amis l'ont détourné de la pensée, qu'il avoit eue d'abord, de mettre à chaque mot les étymologies qu'on en donne. Il reconnoit toutefois qu'elles répandent de la clarté sur les choses qu'il avoit à expliquer: & il s'est aidé de l'*Etymologicon* de *Vossius*, non par raport aux étymologies, mais pour les Antiquités qu'on y trouve entremêlées. Il ne cite les passages des Auteurs Grecs qu'en Latin, sous prétexte de ne pas trop grossir l'ouvrage. Il n'a pas considèré qu'en les donnant en Grec, il auroit épargné beaucoup de tems, de peine, & d'argent aux Etudiants, qui pour se servir utilement de son Dictionaire, seront obligés d'avoir sous la main tous les Auteurs Grecs, afin d'y pouvoir récourir dans le besoin; car personne n'ignore combien l'on doit peu compter sur la fidèlité de ces versions Latines. D'un autre côté, il raporte beaucoup de passages Grecs sans y joindre une version Latine; sur quoi l'on pourroit l'accuser de juger

trop avantageusement de la capacité de ses Lecteurs, s'il n'étoit à présumer qu'il s'est contenté en ces occasions de copier ses originaux. En effet l'on sait que la plupart de nos Antiquaires & de nos Critiques du XVII. siècle ont cité d'ordinaire les passages Grecs tout crûment, & sans aucune traduction, pour se donner un air d'habileté, qui rabat beaucoup de l'utilité de leurs ouvrages. *Pitiscus* ne s'est point étendu sur les articles de Géographie & de Mythologie, à moins qu'ils n'eussent été mentionnés par les Antiquaires de *Grævius* & de *Gronovius* : & en ce cas, lorsque ces Antiquaires étoient trop courts sur les sujets dont ils parloient, il les a suppléés par d'autres Ecrivains. Il a mis à la tête de tout l'Ouvrage une Table fort étendue de tous les Auteurs, ou Commentateurs, anciens & modernes, sacrés & profanes, dans lesquels il a puisé, & qu'il a de tems en tems ou notés, ou corrigés, ou expliqués. On lui en auroit obligation, s'il eût spécifié leurs différens Ouvrages sur les Antiquités Romaines, & distingué par quelque marque ceux qui sont contenus dans les deux *Trèsors*, dont ce Dictionaire est l'abrègé. Vers la fin de sa Préface il donne la liste des Savans, qui ont approuvé son travail d'après l'échantillon, que le sieur *Halma* en avoit proposé d'abord. Ensuite il répond

à quelques objections qu'on lui a faites. On pourroit en faire de plus fortes que celles-là : & il ne seroit pas malaisé de prouver qu'un volume *in-4°.* suffiroit pour renfermer tout ce qu'il y a de véritablement utile dans son Dictionaire. Finissons par observer qu'on y retrouve au mot *Barba* le Dialogue d'*Antoine Hotman* sur la Barbe, qui avoit été imprimé à *Anvers* en 1586., & qui étoit dévenu fort rare.

9. *Pantheum Mythicum, seu fabulosa Deorum Historia, hôc Epitomes eruditionis volumine breviter dilucidèque comprehensa; auctore P. Francisco Poméy* (m) *è Societate Jesu. Editio octava, denuò recensita, à quamplurimis erroribus repurgata, & aneis figuris ornata. Amst., Anton. Schonenburg,* 1730. 12°. pp. 298. La prémière édition doit étre de 1658. : la quatrième avoit paru à *Lyon* chez *Antoine Molin*, 1675. petit in-12°. Il s'en étoit fait une cinquième avant la prémière publiée par *Pitiscus.* Celui-ci rend compte de ses corrections dans un Prologue qu'on voit à la tête de la sienne. On a aussi cette Mythologie en François sous le titre de *Méthode pour apprendre l'Histoire des Anciennes Divinités du Paganisme, traduite du Latin du P. Poméy,*

(m) J'ai marqué ce nom d'un accent, afin que nos Flamands ne le prononcent plus *Pomaye.*

Jésuite, par M. *du Manant. Paris*, 1715, 12°. C'est un des meilleurs ouvrages du P. *Pomey*, l'un de ces hommes, qui semblent faits pour instruire la Jeunesse. (*n*)

10. On trouve deux Lettres de *Pitiscus* dans *Thomæ Crenii Animadversiones Philologicæ & Historicæ, parte XVIII. pag. 5.*

α. Il préparoit un *Lexicon Catullo-Tibullo-Propertianum*. Voyez la dédicace de son Quint-Curce, où il dit qu'il a feuïlleté plus de trois-cens Ecrivains, pour la composition de ce Lexicon.

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages. Journal des Savans, Août* 1714., *édit. d'Amst.* 212--223. *Burmanni Trajectum erud.*, 268--272.

(*n*) Il étoit du Comté Venaissin, où il naquit en 1618., & il mourut à *Lyon* le 10. nov. 1673., après y avoir été longtems Préfet des basses-classes au Collège de la Trinité. Il a publié quantité d'ouvrages de Grammaire, dont les plus utiles sont 1. *Flos Latinitatis, ex Auctorum Latinæ linguæ principum monumentis excerptus... editio novissima. Lugd. Anton. Molin*, 1683. petit *in*-12. C'est un bon Abrégé du Dictionaire de *Robert Estienne*. 2. *Indiculus universalis, ou l'Univers en Abrégé....* En François & en Latin: *Lyon*, 1684. *in*-12. & quantité d'autres fois. On a mis ce dernier livre en Allemand, en Hollandois, & en d'autres langues. *George-Matthias Koenig*, connu par sa *Bibliotheca vetus & nova*, a publié *Indiculus Francisci Pomey universalis, quadrilinguis. Norimbergæ*, 1698. *in*-12. Il y a *Indiculo universale del P. Pomey, accresciuto & arrichito, in lingua Italiana, Latina, e Francese. In Venetia, Pontio Bernardon*, 1683. *in*-8. Il en a paru une *Nouvelle édition* Françoise-Latine, *corrigée, augmentée, & mise dans un nouvel ordre* (ou plûtôt bouleversée & gâtée) *par M. l'Abbé Dinouart : Paris, J. Barbou*, 1756. *in*-12. pp. 390. sans quelques additions étrangères au sujet.

Richard Schacklock,

CATHOLIQUE Anglois, né vers l'an 1540. Après ses basses-classes, il étudia en Philosophie dans l'Université de *Cambridge*, & y prit le grade de Maitre-ès-Arts. (*a*) Les Edits sanguinaires d'*Elisabeth* contre tous ses sujets de notre Religion l'ayant obligé d'abandonner sa patrie, il se retira à *Louvain*, azile ordinaire des Anglois persécutés. *Schacklock* y continua ses études, &, suivant M. *Dod*, il s'appliqua principalement à l'étude du Droit-Canon. Il ne prend cependant que le titre de *Maitre-ès-Arts*, *& Etudiant en Droit-Civil* à la tête du petit livre, qu'il publia en 1565. sous ce titre :

1. *Lettre de Monseigneur Jérôme Osorio, Evêque d'Arcoburge en Portugal, à la Reine Elisabeth, traduite du Latin en Anglois.* (b) *Anvers*, *Jean de Laet*, 1565. 12°. feuillets 78. *Osorio* n'étoit pas Evêque d'*Ar-*

(*a*) Il est certain qu'il fut revêtu de ce grade. M. *Dod* dit qu'il le prit en Angleterre; donc à *Oxford*, ou à *Cambridge*. *Wood* ne parle pas de lui dans ses *Fastes* de l'Académie d'*Oxford*, où il marque tous les Gradués de ce Corps.

(b) *An Epistle of the Reverend Father in God Hieronimus Osorius, Bishop of Arcoburge in Portugale, to the most Excellent Princesse Elizabeth, by the grace of God Queen of England, Fraunce, and Ireland, &c. translated oute of Latten in to Englishe by Richard Schacklock, M. of Arte, and student of the Civill Lawes in Lovaine. At Antwerp, by Iohn Latius,*

coburge (nom inconnu,) mais de *Silvès*. Il mourut à *Tavila* dans son diocèse le 20. août 1580. agé de 74. ans. On a de lui plusieurs Ouvrages de Morale, d'Histoire, sur l'Ecriture &c., tous écrits en Latin, avec beaucoup d'élègance. La Lettre, dont il s'agit ici, est une exhortation à la Reine *Elisabeth* en faveur de la Religion Catholique, contre laquelle cette Princesse ne s'étoit pas encore déclarée ouvertement. On a aussi cette Lettre en François, de la traduction de *Jean de Maumont : Paris*, *1565*. *12°*. Elle ne pouvoit faire aucune impression sur l'esprit d'une Souveraine, qui s'est fait reconnoitre Chef de la Chrêtienté d'Angleterre, & qui n'avoit point de Christianisme. *Schacklock* a encore publié

2. *Les Hérèsies taillées en pièces*. (Mot à mot *La Hache des Hérèsies*,) *ou Traités de Controverse du Cardinal Hosius*, *traduits du Latin* en Anglois. (*c*) *Anvers*, 1565. Je crois que c'est une version de l'Ouvrage de ce Cardinal, intitulé : *Confessio Catholicæ fidei Christiana*, *Petricoviensis Synodi nomine*, *à R. D. Stanislao Hosio*, *Cardinale*, *Episcopo Varmiensi*, *conscripta*. Je parlerai de *Hosius* à l'Article *Henri Dunghen*.

☞ *Prélim. du n.* 1. *Dod*, *Church History of England*, *II.* 131. Il ne dit presque rien.

(c) *Cardinal Hosius against Heresies ; a Translation from the Latin, which he entitles : The Hatchet of Heresies.*

Saint Livin

NAQUIT VERS l'an 580. en Irlande d'un des seigneurs du pays, nommé *Théagne*. Il fut élevé sous la conduite de son oncle maternel, qui étoit un Archévêque nommé *Menhalch*. Ayant déja fait des progrès dans les Belles-Lettres, & sur-tout dans la vertu, il entendit parler vers l'an 602. du Moine *S. Augustin*, & des autres Missionaires Italiens & François, que le Pape *S. Grégoire le Grand* avoit envoyés à la conversion de l'Angleterre. *Livin* alla trouver *S. Augustin*, & demeura auprès de lui cinq ans & trois mois, attentif à profiter des instructions & des exemples de cet habile maitre, qui jugeant son disciple capable du saint ministère, l'ordonna Prêtre, & l'employa aux travaux de la mission. Après la mort de cet Apôtre de la Grande-Brétagne, arrivée le 26. mai 608., *Livin* repassa en Irlande, où l'on dit qu'il succèda à *Menhalch* son oncle. Il est certain du moins qu'il fut élevé à l'Episcopat. Revêtu de cette dignité, il s'appliqua avec beaucoup de zèle à instruire les peuples confiés à ses soins, & il soutint ses prédications par l'austèrité de sa vie, ne se nourrissant d'abord que d'herbes & de fruits sauvages,

ne buvant que de l'eau, ordinairement trouble, & portant un cilice sous ses habits. Il fut cependant obligé d'user ensuite de pain : mais pour en tempèrer la saveur, il y mêloit de la cendre. Après ses fonctions Episcopales, il s'occupoit à copier des livres, qu'il écrivoit en beaux caractères, & il distribuoit aux pauvres tout le profit qui lui en révenoit. L'hospitalité étoit l'une de ses vertus favorites; il recèvoit chez lui les étrangers, & les religieux, commençant toujours, suivant l'ancien usage, par leur laver les pieds. Un mouvement intèrieur, auquel il ne crut point devoir résister, l'ayant sollicité d'aller annoncer l'Evangile aux Payens, il laissa le soin de son diocèse à son Diacre *Silvain*, passa la mer, & aborda en Flandre. S'étant présenté à l'Abbaye du *Mont-Blandin*, autrement de *S. Pierre de Gand*, (a) il y fut reçu avec beaucoup de charité par l'Abbé *S. Florbert*, & il s'y arrêta un mois, célèbrant assidûment les saints Mystères sur le tombeau de *S. Bavon*, qui étoit mort un peu auparavant, vers l'an 654. *S. Florbert* le fournit d'argent, & des autres choses nécessaires pour sa mission : & il alla aussitôt prêcher aux extrèmités du Brabant, où il

(a) Ou plûtôt à celle, qui a porté dépuis le nom de *S. Bavon*; *S. Florbert* étoit Abbé de l'une & de l'autre.

trouva un peuple fort barbare, (*b*) & fort vicieux. Il y fit néanmoins du fruit, mais plûtôt par ſa patience, par ſa vie mortifiée, & par le mérite de ſes prières, que par ſa prédication. L'Abbé *Florbert* lui envoyant un jour des vivres (*c*), le pria de compoſer l'Epitaphe de S. Bavon. *Livin* le ſatiſfit, & lui écrivit en même tems la Lettre dont je parlerai plus bas, où il lui marquoit que la crainte d'être à tout moment égorgé par des Idolatres lui avoit tari la veine. Il étoit alors à *Holtam*, village de Brabant, (*d*) nommé aujourd'hui *Hauthem-St-Livin.* Peu après il y tomba entre les mains de quelques impies, qui ſe moquant de ſes inſtructions & de ſes miracles, ſe jettèrent ſur lui pour venger l'honneur de leurs Idoles. Ils le battirent cruellement, lui arrachèrent la langue avec des tenailles, & lui coupèrent la tête. Leur inhumanité ne fut ſatiſfaite, qu'après qu'ils eurent tué la bienheureuſe *Craphaïlde*, ſon hôteſſe, & un enfant qu'il venoit de batiſer. On place le martyre de *S. Livin* le 12. novembre de l'an 656., ou environ. Son corps fut in-

(*b*) Il dit dans ſa Lettre à S. Florbert :
Impia barbarico gens exagitata tumultu
Hic Bracbanta furit, meque cruenta ferit.

(c) Ibid. *Hæc quoque dum ſcribo, properans agitator aſelli*
Munere nos ſolito pondere laſſus adit :
Ruris delicias affert, cum lacte butyrum,
Ovaque: caſeoli plena caniſtra premunt.
Telle étoit alors la nourriture de nos Religieux.

(d) Préſentement en Flandre, dans la Principauté d'*Aloſt.*

humé, avec les deux autres, à *Hauthem*. *Théodore*, Evêque de *Cambrai*, le leva de terre, & l'exposa à la vénération du peuple en 842. *Erembold*, Abbé de *S. Bavon*, le transporta dans son monastère en 1020, sous prétexte de le mettre en sûreté. Il n'est plus sorti de cette église, qu'en 1566., qu'on le cacha dans la citadelle de la ville, pour le garantir de la fureur des Calvinistes : mais l'année suivante il fut reporté à *S. Bavon*, qui est aujourd'hui la Cathèdrale de *Gand*. *S. Livin* avoit composé diverses *Poësies*, dont il ne nous reste que :

S. Livini, Episcopi & Martyris, Epistola *ad Florbertum, Abbatem Monasterii S. Bavonis*. Dans *Usserii Veterum Epistolar. Hibernicar. Sylloge, edit. Herborn. 1696. 4°., pp. 17-19.* It. dans les Bollandistes, *T. I. Octobris, die 1., p. 227.* C'est une épitre composée de quarante-un distiques, dont cinq contiennent l'Epitaphe de S. Bavon. Les vers en sont assez bons pour le VII. siècle ; on y lit entre autres choses :

Sic ego, qui quondam studio florente videbar
Esse Poëta, modò curro pedester equo :
Et qui Castalio dicebar fonte madentem
Dictæo versu posse movere lyram ;
Carmine nunc lacero dictant mihi verba Camœnæ :
Mensque dolens, lætis apta nec est modulis.
Non sum, qui fueram, festivo carmine lætus.
Qualiter esse queam, tela cruenta videns !

☞ *Voyez cette Epitre, & Vita S. Livini apud Mabillon., in Actis SS. Ord. S. Bened., sæculo II. pp.* 455. & *seqq.* [Cette vie est d'un Auteur du XII. ou du XIII. siècle, nommé *Boniface*, que quelques-uns ont pris mal-à-propos pour *S. Boniface*, Archévêque de *Mayence.*] *Ejusdem Mabillonii Annales Benedictini, T. I. pp.* 413. 414. *Papebrochius in Actis SS., junii Tomo I. pag.* 494.

Dorotheus Walravius,

C'EST-A-DIRE, *Thierri Walraevens*, Catholique Hollandois, né à *Horne* dans la West-Frise en 1572., ou au commencement de l'année suivante. Il étudia au Droit-Civil à *Louvain*, & prit (apparemment dans la même Université) le grade de Licencié en cette science. Il n'y avoit pas longtems, qu'il étoit de retour en son pays, lorsqu'un paysan le tua dans le village de *Binnenwysent* près de *Horne*. Il avoit composé pendant son cours de Droit :

Carmina sacra de B. Mariæ Virginis Conceptione, Annuntiatione, Purificatione, Assumptione, qui ont été imprimés après sa mort *Lovanii, typis Joan. Masii*, 1608. in-8°.

☞ *Val. Andreas*, 194.

Philippe Wielant,

GANTOIS, Chevalier, né seigneur de *Landeghem*, & dévenu par mariage seigneur d'*Eversbeeck*, étoit fils de *Jean Wielant*, & de *Cathèrine de la Ketulle*, ou *van den Kethulle*, tous deux de familles nobles & anciennes (*a*). Son père, seigneur de *Landeghem* & d'*Haysoite*, étoit en 1444. Secrètaire de *Philippe le Bon*; il fut depuis Greffier, ensuite Conseiller au Conseil de Flandre, partie sous ce Prince, partie sous *Charles le Hardi*, & mourut à *Gand* le 1. juin 1473. à 75. ans. (*b*) Sa mère, fille de *Jean de la Ketulle*, mourut dans la même ville le 22. mai 1479. (ou 1472.) agée de 57. ans. Notre *Philippe* doit être né vers l'an 1440. Après ses prémières études, il s'appliqua à celle de la Jurisprudence : & j'ai trouvé

(*a*) Celle de *Wielant* porte d'Argent à trois fusées d'azur en fasce.

(*b*) *Jean Wielant* étoit fils de *Florent Wielant*, & de *Josine van den Brande*: & *Florent* étoit fils d'un autre *Jean Wielant*, & de *Jeanne Wissoc*. Le livre d'où cette généalogie est tirée, porte que les parens de notre Auteur sont enterrés à *Gand* dans l'église paroissiale de S. Michel : mais je lis ailleurs, que les cendres de son père reposent à S. Jacques dans la chapelle de Ste Marguèrite, qui est celle de sa famille : & qu'il a fondé dans cette église une Messe du S. Sacrement, qui se chante au maitre-autel tous les jeudis de l'année.

vé dans un fort vieux régitre de notre Université, qu'il y prit le grade de Licencié en Droit-Civil le 5. décembre 1464. Il avoit continué de s'exercer l'espace de onze ans dans cette science, lorsque *Charles le Hardi* le mit au rang des prémiers Conseillers laïcs, qu'il nomma pour former le Parlement de *Malines*, institué en décembre 1473. (*c*) Cette institution ayant été dissipée par la mort du Fondateur, arrivée le 5. janvier 1477., *Wielant* passa au Conseil Provincial de Flandre, où il fut Conseiller sous le Président *Paul de Baenst*, puis lui-même Président en 1488. L'Archiduc *Philippe*, dépuis Roi de Castille, ayant rétabli le Parlement de *Malines* par son diplome du 22. janvier 1504., notre Auteur y fut rappellé, & y remplit, non seulement la charge de Conseiller, mais encore celle de Chef de la Compagnie en l'absence de *Thomas de Plaines*, seigneur de *Maigny*, jusqu'au 25. juin 1508., que cette place de Substitut fut confiée, toûjours en l'absence de *de Plaines*, à *Jean le Sauvaige*, qui dévint ensuite Chancelier de Brabant, & dont j'ai parlé ci-dessus T. XIII. p. 200. Outre les postes que j'ai marqués, *Philippe Wielant* fut Maître aux Requêtes

(*c*) Les Conseillers avoient par jour vingt sols de gage.

de la Duchesse *Marie de Bourgogne* dépuis l'an 1476. Il mourut agé d'environ 69. ans le deux mars 1519. (1520.) & fut inhumé à *Gand* dans le caveau de sa famille, où l'on voit son épitaphe en langue du pays. (*d*) Sa femme *Jeanne*, fille de *Jean Halewyn*, étoit morte à *Malines* dès le 20. avril 1510. (*e*) Elle lui avoit donné sept enfans, dont il a lui-même couché la liste en ces termes : (*f*) « Frere » *Jean Wielant*, mon prémier fils, fut né » à Malines le jeudy 20. d'octobre l'an » 1474...... & trespassa à Malines le 14. » d'Apvril 1518., & gist à Lovain à l'E» glise de S. Jehan. (*g*) *Jenette*, ma pré» mière fille, fut née à Gandt le sebmedy » 19. d'apvril l'an 1478..... & trespassa à » Gandt de la peste en l'eage de onze ans » le 28. d'augusт 89., & gist à St Jacques

(d) *Sepulture van Mher Philips Wielant, heere van Landeghem, Raedt ende Meester van Requesten ordinaire van zeere Hooghe ende Mogende Princen en Hertoghen, Charles, Marie, Coninck Maximiliaen, ende Aertshertoghe Philips, die sterft in 't jaer XVc XIX. den 15. van maerte, ende Jonckvrouwe Johanna Halewyn, Mher Jans dochter, syne gheselnede, de welcke sterft den XX. van april XVc en X.*

(e) Elle est enterrée au même endroit que son mari.

(f) Je l'ai copiée sur les Généalogies de Flandre de *Lambert Snoy*, manuscrites chez M. le Comte de *Limminghen*, feuillet 79. *Snoy* dit immédiatement avant de raporter cette liste : *En heeft* (Phil. Wielant) *van al syn kinderen soo geschreven gehad, doen hy leefde, als hier naer volght.* C.d. *Et Wielant de son vivant a marqué par écrit tous ses enfans de la manière qui suit.*

(g) Le nom de *Frère* donné à *Jean Wielant*, & le lieu de sa sépulture me font conjecturer qu'il fut Chevalier de l'Ordre de Malte.

» en nostre chapelle. *Florence* ou *Floren-*
» *tine Wielants*, ma seconde, fu née à
» Gand le lundy 6. de septemb. l'an 79....,
» laquelle depuis fut mariée à Estienne de
» Lyckercke, & trespassa le 22. in dé-
» cembre 1506. à Malines, & gist à Neu-
» kercke horst d'Alost. *Philippote Wielants*
» ma 3e fille fu née à Gand le marquedy
» 4e jour d'apvril 1480..... fu depuis ma-
» riée à Ferri Gros, [& trespassa à Bru-
» ges 1521. le 1. jour de xbre, & gist à
» S. Jacques en sa chapelle. (*h*)] *Philip-*
» *pe Wielant* mon second fils fu né à Gand
» le venderdy jour S. Marc 25. d'apvril
» l'an 88..... mais assez tost après, est
» sçavoir le 25. de may 89. il trespassa,
» & gist en nostre chapelle à S. Jacques.
» *Bekin Wielants*, ma fille bastarde, fu née
» à Gand le 31. d'octobre l'an 1473., &
» est religieuse à Filles-Dieux à Gand.
» *Barbara Wielant* ma 4e fille fu née à
» Gand le lundy 21. d'octobre l'an 1482.....
» fu depuis Religieuse professe à la Poele
» près Leyden en Hollande, où icelle
» trespassa..... *Jacquemine Wielants* ma 5e
» fille fu née à Gand le jeudy 3. de mars
» l'an 1484.... mais assez tost après, est sça-
» voir le marquedy 27. d'apvril 85., elle
» trespassa, & gist audict S. Jacques en
» nostre chapelle. »

(*h*) Ce que je place entre des crochets, doit avoir été ajouté après la mort de l'Auteur.

On voit par cette notice, que c'est une faute considérable dans le Supplément des *Trophées* de *Butkens*, d'avoir marqué T. II. p. 316. que « Messire *Philippe van Wie-* » *lant*, Chevalier, succèda à Messire *Phi-* » *lippe van Wielant* son père par Let- » tres patentes de l'an 1508. » Ces patentes (*i*) sont aussi peu réelles, que la personne, à qui on les accorde. Le Conseiller de 1508. a été engendré d'une bévue du Continuateur de *Butkens*, qui lisant à la fin de la *Pratique Civile*, dont je vais parler, qu'elle fut *recueillie au mois de mai 1519. par Philippe Wielant, seigneur d'Eversbeeck, Conseiller au Grand-Conseil*, s'est imaginé que ce dernier étoit un fils de l'Auteur, mort deux mois auparavant. Le Continuateur ignoroit que suivant l'usage de ce tems-là le mois de mars 1519. est postèrieur au mois de mai de la même année. D'ailleurs il auroit pu apprendre de *Butkens T. II. p. 88.* que *Florence Wielant*, seconde fille de notre Auteur, fut dame d'*Eversbeeck* (& de *Landeghem*) après la mort de son père. La bévue, que je viens de réfuter, en a produit une seconde. On a conjecturé que *Wielant* le père avoit quitté son poste de *Malines* pour faire place à son fils, & s'étoit retiré à *Gand* en 1508. :

(*i*) On n'en marque ni le mois, ni le jour, comme on avoit fait pour les quatre qui précèdent, & pour toutes celles qui suivent.

mais il y a tout sujet de croire qu'il étoit encore à *Malines* en 1510., lorsque sa femme y mourut : & peut-être y finit-il lui-même ses jours.

Dénis Hardouin lui attribuoit la félicité que Pline le jeune donne à son oncle, d'avoir reçu du Ciel le don de faire des choses dignes d'être écrites, & celui d'écrire des choses dignes d'être lues; (*k*) en effet, ajoute-t'il, *Wielant* dans les différens postes qu'il a remplis, a exècuté des projets capables de l'immortaliser, & son application infatigable a produit des ouvrages, qui transmettront son nom à la postérité la plus reculée. (*l*) Voila de grands mots.... *Wielant* a laissé les Ouvrages intitulés :

1. *Du Droit Féodal, suivant l'usage des Tribunaux de Flandre.* (m) *Anvers, Jean de Laet*, 1555. 12°. *Wielant* composa ce Traité à *Gand* l'an 1492. en Flamand. Il a été traduit en Latin, & imprimé sous ce titre : *Commentarius de Jure Feudorum*

(k) *Equidem beatos puto, quibus Deorum munere datum est, aut facere scribenda, aut scribere legenda : beatissimos verò, quibus utrumque.* Plin. Jun., Lib. VI. ep. 16.

(l) *Variis functus magistratibus, in iis multa fecit dignissima, quæ in commentarios relata cum æternitate jungantur. Is semper in multam noctem ad lucernam scribendo, & antelucanâ operâ opifices antevertendo, lucubrationes posteris reliquit, quibus nomen suum in omnem ætatem propagabit.*

(m) *Van de Leen-rechten, naer de Hoven van Vlaenderen.*

Flandriæ, quo veteres ac modernæ Consuetudines Feudales Belgii continentur. Middelb. Ægid. Horthemels, 1664. 12°. It. *Cum notis ac Commentariis J. B. de Clerck, J. U. L. Gandavi*, 1699. *fol.*

2. *Pratique, manière, & stile de procèder, faite par Maitre Philippe Wielant, S*r *d'Eversbeke, autrefois Prèsident en Flandre, & Conseiller au Grand-Conseil à Malines.* Ou, comme porte le titre intèrieur : *Pratique, manière, & stile de procèder suivant les dispositions du Droit écrit en matière civile, tant dans les causes personelles, que dans les causes réelles & mixtes; conformément à la coûtume gènèrale du Grand-Conseil de l'Empereur, notre gracieux Souverain*, établi à *Malines. Item suivant les usages du Parlement de Paris, comme aussi de diverses Cours & Tribunaux subalternes. Recueillie & mise au net par Messire Philippe Wielant....* En Flamand (n) *Anvers, Jean de Laet*, 1558. petit in-12. Goth., pp. 299. sans

(n) *Practique, maniere, ende styl van procederene, ghemaect duer Meester Philips Wielant, heere van Eversbeke, voortyts President in Vlaenderen, ende Raetsheere inden grooten Raedt te Mechelen. Gheprint Tantwerpen by Hans de Laet, in de Cammerstrate in de Rape M. CCCCC. LVIII.* Le titre intèrieur est; *Pr. m. ende st. van procederene, naer dispositie van den ghescreven Rechte, in materie Civile, so in actie Personele, Reele, als mixte. Conforme de generale Costume van den grooten Rade ons gheduchs Heeren Skeysers tot Mechelen; Metgaders van den Parlemente tot Parys, ende oock diversche subalterne Hoven, Wetten, ende Vierscaren; ghecopuleert ende int clare ghestelt byden Edele heere Meester Philips Wielant......*

les tables. It. *Revûe, corrigée, & augmentée par Antoine van Sestich, Avocat au Grand-Conseil à Malines.* (o) *Ibid.*, 1573. 12°. It. *Rotterdam, Jean van Waesberghe le jeune*, 1603. petit in-12. Goth. feuillets 166. It. 3^e^ *édition corrigée : Ibid., Idem*, 1622. 12°. It. *Ibid., Pierre van Waesberghe*, 1642. 12°. Mais ces deux editions étant aussi chacune de 166. pages, n'ont apparemment de nouveau que le titre. L'Auteur a dressé cette *Pratique* sur les usages des différens tribunaux de la province de Flandre. *Josse de Damhoudere* n'a souvent fait que la paraphraser pour composer la sienne. *Wielant* nous apprend (1^e^ édition, p. 134.) que les Conseillers de *Gand*, en conséquence d'un Réglement fait en 1463., étoient obligés de se rendre à S. Bavon, qui est aujourd'hui la Cathèdrale de cette ville, ou bien à S^te^ Claire, hors les rempars, pour prononcer sur les causes, qui venoient de la terre Impèriale, c. d. du territoire d'*Alost*. Il est fort naïf (p. 123.) quand il dit que les Conseillers font vacance tous les samedis à *l'honneur de Dieu* : & encore plus, (pp. 269. 270.) lorsqu'après avoir posé que les Juges Ordi-

(o) *Practycke Civile.... van nieuws oversien, gecorrigeert, ende ghesuppleeert by M. Anton. van Sestich, Advocaet voor den voorschreven Hooghen Raet te Mechelen.*

naires doivent ſe contenter du ſalaire aſſigné par le Souverain, ſans rien recevoir de la part des Plaideurs, il ajoute, pour la conſolation de ces Magiſtrats, qu'il leur eſt toutefois loiſible *d'accepter des préſens gratuits de lièvres, lapins, perdreaux, & autres douceurs, qui ſont bonnes à manger ou à boire, & qui peuvent ſe conſumer en peu de tems, à condition qu'ils n'en tirent point de profit pour emplir leur bourſe.* (p) Notre Juriſconſulte a encore laiſſé un

α. *Recueil des Antiquitez de Flandre.* En François. Ms. chez *Olivier de Vréde* à *Bruges* en 1639. (du moins on croit que l'ouvrage, qu'il avoit ſous ce titre, étoit de *Wielant.*) It. depuis chez M. *Godefroy* à *Lille.* It. actuellement à *Anvers*, chez M. l'Echevin *Verduſſen*, *in-fol.* It. ſous ce titre : *Antiquitez des Foreſtiers, Comtes & Comteſſes de Flandres, recueillies & miſes en ordre par Ph. Wielant.* Ms. chez M. le Comte *de Cuypers* à *Bruxelles.* On lit ſur le prémier feuillet : *Tout cecy eſt tiré, juſqu'au chapitre* LIII., *de Wielant,*

(p) *De ordinaire Jugen moghen wel nemen gracelycke preſenten van haſen, conynen, pertrycen, ende ander properhede, die eetelyck ſyn, en drinckelyck, ende op corten tyt conſummeerlyc, behoudelyck dat ſy daerof gheen profyt en maken in burſa.* On lit à la dernière page : *Aldus ... vergadert ter inſtructien van de jonghen practizynen bi Meeſter Philips Wielant ...., int Jaer* XVc. XIX. *in Meye. Gheſchreven ende vervult by mi Willem Hulsboſch filius Jans int Jaer XVc. achtenveertich den* XXVIIJ. *in februarii, dwelck is den leſten der voorſ. maendt.*

en son Recueil de Antiquitez de Flandres : & la poursuitte (continuation) *jusqu'au chapitre LXXXV. est de Guillaume Hulsbosch....* It. en Flamand, dans la Bibliothèque de la Cathèdrale de *Tournai* (q) It. en Latin : *Historia de rebus Flandricis*, citée en divers endroits des Annales de *Meyer*, qui s'en est aidé, aussi bien qu'*Oudegherst*, & *Jacques Marchand. Wielant* soûtenoit que la Flandre n'avoit commencé d'être habitée que l'an 600. de J. C. Il ignoroit que S. Jérôme a parlé de *Tournai.*

β. *Coûtumes génèrales de Flandre, rédigées par Ph. Wielandt.* Ms.

γ. *Pratique Criminelle.*

δ. *Armoiries de la Noblesse de Flandre.* Cité par *Gramaye* dans sa descr. de *Courtrai*, 1e *édit., pag. 6. : 2e ed., p. 58. col. 1.*

ε. Le savant *Gui Laurin* avoit communiqué à *Dénis Hardouin: Historia Brabantiæ, & Flandriæ, ac Cameracensium Episcoporum*, par *Philippe Wielant.*

☞ Voyez, outre ce que j'ai cité : *Sanderus de Gandavensib.*, 115. 116., *ex Dionysii Harduini schedis. Idem, Bibl. Belg. Ms., I.* 209. 226. *Sweertius* 648. *Val. André*, 780. 781. *Suppl. aux Troph. de Butkens, II.* 295-297. 302. 303. 316. *Le Long, Biblioth. Historiq. de la France, p.* 807. *n.* 15584. *Généal. Ms.*

(q) *Historie van 't Graeffcip van Vlaenderen, door heer Philips Wielandt, President in den Grooten Raede.*

Dominique Schenckels, ou *Schenckelius*.

ÉTOIT DE *Boisleduc*, & prénoit par cette raison le surnom de *Sylvius*. Il paroit qu'on doit placer sa naissance vers l'an 1520. Après les études ordinaires, il s'appliqua à la Médecine, & dévint ensuite Médecin-Pensionaire de sa ville natale. Soit par goût, soit parce que cet emploi ne lui procuroit pas de quoi faire subsister sa famille, (car il étoit marié) il joignit à sa profession celle de Régent inférieur des Basses-classes dans la même ville. Il exerça cette laborieuse fonction sous *Jean Nemius*, qui fut fait Recteur du Collège de *Boisleduc* en 1554., ou environ. (*a*) *Dominique Schenckelius* avoit une grande connoissance des Belles-Lettres: *Vir de politiori Litteraturâ optimè meritus*, dit *Valère André*. Il a donné au public

1. De petites Poësies Latines (*Carmina aliquot*) qui n'ont pas été rassemblées.

2. *Orationes Terentianæ; cum Germanicâ interpretatione, per Dominicum Schenckelium, Sylvium. Sylvæ-Ducis, Joan. Turnhautus*, 1557. 8°. Par *Germanicâ* il faut entendre ici *Belgicâ*; on étoit encore alors en usage de confondre l'Allemand avec le Flamand.

☞ *Val. Andreas*, 194.

(*a*) Je parlerai ailleurs de *Jean Nemius*.

Lambert-Thomas Schenckels, ou *Schenckelius*,

FILS DU précèdent, naquit à *Boisleduc* le 7. mars 1547., ce qui lui aura fait apparemment donner le nom de *Thomas*. Il y a sujet de croire qu'il fit ses basses-classes en cette ville sous la conduite de son père. Ayant atteint l'age de dix-sept ans, il se rendit à *Louvain*, pour y faire son cours de Philosophie au Collège du *Porc*. D'ici il passa à *Cologne* en 1565., ou l'année suivante, & y étudia dans quelqu'une des Facultés supèrieures. Mais les misères du tems ne lui permettant pas de poursuivre, il prit le parti de régenter les humanités pour avoir de quoi s'entretenir. Il remplit ces fonctions à *Etten*, (*) à *Tirlemont*, à *Anvers*, & à *Malines*. Il étoit Recteur de l'Ecole publique de cette dernière ville en 1576., lorsqu'il n'avoit encore que 29. ans. Dès environ ce tems-là, il se mit à enseigner l'*Art de la Mémoire*, ce qu'il continua de faire pendant plus de quarante ans, d'abord dans les Pays-Bas, puis en Allemagne, en France (où il demeura douze ans) en Bourgogne, & jusqu'en Bohème. Je le trouve à *Douai* en 1593., à *Liège* en

(*) Village de la Campine, proche *Westerloo*.

1595., à *Marpourg* dans la Hesse en 1602., à *Paris* en 1606., à *Toulouse* en 1609., à *Castres*, autre ville de Languedoc, en 1610., à *Prague* en 1616., à *Fribourg* en Brisgau l'an 1620. Il enseigna aussi à *Rouen*, & ailleurs. Cet homme étoit marié, & sa femme démeuroit à *Lyon* en 1616., tandis qu'il étoit en Bohème. Il vivoit encore en 1624., agé de 76. ans, sans que je sache s'il poussa plus loin sa carrière. *Schenckelius* fit beaucoup de bruit par son *Art*. Il eut le secret de le faire approuver par les Evêques d'*Anvers*, d'*Arras*, de *Bâle*, & de *Wirtsbourg* : par l'Archévêque de *Cologne* : & par les Universités de *Wirtsbourg*, de *Douai*, de *Louvain*, & de *Paris*. Le Recteur de la dernière l'aggrègea même à son Corps : & M. *de Marillac*, Maitre des Requêtes, & Vice-Chancelier de France, lui procura des patentes signées de *Louïs XIII.*, par lesquelles il lui étoit permis d'enseigner dans tout le Royaume l'Art de la Mémoire, avec défense à un châcun de le troubler dans ses fonctions, & à ses disciples d'enseigner cet art, soit en public, soit en particulier, sans sa permission. Son enseignement consistoit en neuf, dix, onze, ou douze leçons. Il paroit qu'il dictoit un cahier à ses Auditeurs, & que chacun d'eux en gardoit une copie, qu'ils payoient vingt écus (*viginti coronatis*,) ou

même davantage. Il les obligeoit de jurer qu'ils ne communiqueroient ſon ſecret à perſonne. Or ce ſecret étoit une affaire d'importance. *Schenckelius* promettoit d'affermir les mémoires foibles, & de faire revivre les mortes : de mettre ſes écoliers en état de dicter différentes matières à vingt Ecrivains à la fois, & de copier les ſermons à meſure qu'ils ſe prononçoient. Au moyen de ſon Art il devoit être plus aiſé de rétenir les ſept Arts Libèraux, la Théologie, la Juriſprudence, la Médecine, toutes les Hiſtoires, les Sermons, &c. qu'on ne pourroit ſans cela rétenir trois des Arts Libèraux, avec l'une des ſciences ſupèrieures. Bien plus, ſes élèves devoient être en état de former dans leur mémoire une bibliothèque de tous les livres appliqués à l'Art en queſtion, & de tout le contenu de ces livres, &c. Qui ne voit qu'il y a là beaucoup de Charlatanerie ? (*a*) *Schenckelius* a publié :

1. *Tabula publicæ Scholæ Mechlinienſis, ſummam rei ſcholaſticæ complectens, auctore Lamb. Schenckelio, Duſilvio, ejuſdem ſcholæ Rectore. Antv., Chriſt. Plantinus,* 1576. 12°.

(*a*) Je ne doute pas qu'on ne puiſſe aider, ou plûtôt forcer, ſa Mémoire, juſqu'à ſe rendre capable de ſavoir par cœur deux ou trois ouvrages aſſez étendus, par ex. les Poëſies de Virgile, les Inſtitutes de Juſtinien, & le Nouveau Teſtament. Mais cela n'aboutira qu'à rétenir en perroquet : & la confuſion ſurviendra, dès qu'on ſe mettra en devoir d'étudier le ſens de ces livres, ou qu'on en voudra apprendre d'autres par cœur.

2. *Gratulatio adventûs.... Joannis Austriaci in urbem Machliniensem....... Lovan.*, *Joan. Masius*, 1577. 8°.

3. *Gratulatio in adventum Alexandri Parmæ Principis, aliorumque Regi Catholico militantium. Antv.*, *Gislen. Jansenius*, 1578. 8°.

4. *Grammaticæ Latinæ Præceptiones, libris tribus. Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1582. 4°. It. *Ibid. Idem*, 1592. 4°.

5. *Apologia Antithetica pro Rege Catholico. Antv.*, 1589. 8°.

6. *Descriptio brevis Prælii in Frisiâ initi anno* CIↃ. IↃ. LXVIII. *die* XIII. *maii*, *quo cecidit Joannes Ligny, Comes Arenbergius, Frisiæ Gubernator. Brux.*, *Joan. Mommartius*, 1590.

7. *Preces aliquot de Natali Christi. Antv.*, *Arnoldus Coninex*, 1592. 12°.

8. *De Memoriâ, libri duo : in quorum primo, ex Auctoribus fide dignis, tractatur quàm illa in quibusdam fuerit admirabilis, quas utilitates, & quàm pœnè incredibiles, artificio adjuta, producat effectus. In secundo est Ars Memoriæ, ex ipso D. Thomâ Aquinate, Doctore Angelico, Aristotele, M. T. Cicerone, Fabio Quinctiliano, Philosophorum & Oratorum principibus, ac hujus etiam Artis fontibus, aliisque compendiosè absolutèque & collecta, & latiore explicatione illustrata. Duaci*, *Vidua Joan. Boscardi*,

1593. 8°. 2. vol. feuillets 28. &c... L'Auteur dédie cet ouvrage à *François Keynooghe*, de *Malines*, Marchand à *Lille*, dont il loüe fort la piètè (*b*) It. Traduit en François : *Traité de la Mémoire avec l'Art de la Mémoire par Lambert Schenckels. Arras, Guil. de la Rivière*, 1593. 12°. *Le Magazin des Sciences, ou le vray Art de Mémoire descouvert par Lambert Thomas Schenckelius ; traduit, & augmenté de l'Alphabet de Trithemius, par Adrian le Cuirot, Paris*, 1623. 12°. Je crois que l'Original Latin a été insèré dans : *Variorum de Arte Memoriæ Tractatus. Francof.*, 1678. 8°.

9. *Rhetorica Cornelii Valerii, Ultrajectini, per interrogationes & responsiones digesta. Antv., Joannes Moretus*, 1593. 12°.

10. *Flores & sententiæ insigniores, ex Philippo Cominæo, Joanne Froissardo, ex Lipsii libris Politicorum & de Constantiâ, & M. T. Cicerone selecti. Paris.*, 1606. 12°. It. *Colon.* (sans nom d'Imprimeur,) 1615. 12°.

11. *Elegiarum & Epigrammatum liber. Tolosæ*, 1609. 12°.

12. *Lamentatio in obitum Henrici IV., & Gratulatio in proclamationem Ludovici XIII. Regum Galliæ. Castresii* (Castres en Languedoc,) *Petrus Faber*, 1610.

(*b*) Le père de ce Marchand avoit été tué à *Malines* le 9. avril 1580., en combattant contre les rebelles qui s'étoient emparés de la ville.

13. *Jovinianus Imperator, sive Histori fortunæ adversæ; cum Elegiis aliquot, &* *Pragæ*, 1617.

14. *Methodus, sive Declaratio quomod Latina lingua sex mensium spatio doceri po sit: accessit ejusdem Tractatus de utilitatib & effectibus Artis Memoriæ. Argentorati Eberhardus Zetznerus*, 1619. 12°.

15. *Gazophylacium Artis Memoriæ; i quo duobus libris omnia & singula ea, qu ad absolutam hujus cognitionem inserviunt recondita habentur. 1°. de admirabili utilitat & stupendis Memoriæ artificio adjutæ effect bus in quibusdam viris præstantissimis, ex Au toribus fide dignissimis. 2°. de ipsâ Memori Arte acquirendâ, fundamentis, methodo praxi ejusdem, ex Philosophorum & Orato rum principibus, & aliis Auctoribus compen diosè absolutèque & collectum & illustratum Rostochii*, 1619. 12°. It. *Venetiis*, 161 12°. It. —— *His accesserunt de eâdem Ar Memoriæ adhuc quinque Opuscula, quoru primum Johannis Austriaci: secundum, Hi ronymi Marafioti: tertium Johannis Span genbergeri: quartum, Francisci Martini R vellini: quintum, Johannis Willissi. Franco & Lipsiæ, Johan. Henricus Hellingerus* 1678. 8°. Voyez ci-dessus *n. 8*.

16. Ἔπαινος, *sive Præconium Matthi Cæsaris.... & Ferdinandi, coronati Reg Bohemiæ & Hungariæ. Friburgi Brisgoiæ* 1620.

17. *T*

17. *Tabula Prosodiæ Latinæ. Coloniæ*, in-12. J'ignore la date de cet ouvrage.

Il parut en 1617. un Opuscule intitulé: *Schenckelius detectus; seu Memoria artificialis hactenus occultata, ac à multis quamdiu desiderata, nunc primùm in gratiam optimarum Artium ac Sapientiæ studiosorum luce donata à I. A. P. G. S. P. D. Hanc Artem Principes & alii nobiles, cùm Ecclesiastici, tum Seculares addidicerunt, exercuerunt, & mirificè probârunt, ùt ex sequentibus notum fiet. Tantum scimus, quantum memoriâ tenemus. Lugd., Barthol. Vincentius*, 1617. 16°. pp. 220. *Valère André* nomme l'Auteur de cet Opuscule *Joannes Papius Galbaïcus*. On voit par le livre même qu'il étoit François. (*c*) Cet Auteur ayant recouvré un exemplaire de l'Art, que *Schenckelius* enseignoit, & étant, dit-il, parvènu à le comprendre, le donne ici au public, mais *dégagé de presque toutes les obscurités* de l'Original. Avec tout cela, c'est un vrai Grimoire, où je suis sûr que la plupart des Lecteurs ne verront goutte. L'Ouvrage ne commence qu'à la page 75.: il est précèdé immédiatement d'une épitre dédicatoire de *Schenckelius* à l'Archévêque

(*c*) Il le dédie à *Rodolphe de Schauwenstein*, seigneur de *Richennau*, Chevalier de S. Marc, Commandant de la garnison de *Lyon*. Il est parlé dans cette dédicace d'un Médecin, nommé *Adam Bruxius*, qui avoit aussi composé un *Ars Memoriæ*, dédié à *Maurice*, Landgrave de Hesse.

Ernest de Bavière, datée de *Liège* le 4. août 1595., & suivie de huit approbations.

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages. Le Schenckelius detectus. Sweertius*, 509. *Val. André*, 615. 616.

Adrien van Schoreel, ou *Adr. Scorelius*,

ETOIT DE *Schoreel*, village peu éloigné d'*Alcmar*, où il doit être né vers 1530. Il s'appliqua avec beaucoup de soin aux Belles-lettres, & sur-tout à la Poësie Latine, pour laquelle il ne manquoit pas de talent. Après ses humanités, il fit un voyage à *Rome*, où la différence du climat, & la débauche ruinèrent sa santé. En révenant d'Italie il s'arrêta quelque tems en France, & dès qu'il fut en Hollande, il s'enfonça dans son village, où se trouvant perpètuellement altèré, il voulut se guérir de cette incommodité en buvant châque jour bien avant dans la nuit. Ce mauvais remède lui causa une paralysie, lui hébèta l'esprit, & le mit au tombeau, lorsqu'il n'avoit pas encore atteint sa trentième année. Aux approches de la mort, il fit ce distique, qui donne du moins une bonne idée de ses dernières pensées :

Finis Mors ; sic sunt hominis vana omnia, præter
Quàm cui Divino pectus amore calet.

Adrien Nicolaï, dont on parlera ailleurs, lui fit cette épitaphe honoraire :

Lustrata Ausonii post culmina sacra Quirini,
Regnaque sollicito Gallica trita pede,
Ad patrias reduci sedes, proavitaque rura,
Ut juveni secuit stamina Parca tibi,
Hollando quà stat nimiùm vicina profundo
Felix rurigenis Scorela deliciis ;
Haud volupe est, inquit, mihi scindere fila Poëtæ,
Nec mors æternis vatibus ulla venit :
At fatis parere mihi, tibi ludere fas est,
Perpetuùm Elysiis perfruiture locis.
Laudibus ornasti patriam : memor illa rependet
Elogium cineri semper amica tuo.
Quin etiam (ventura licet si pandere Parcis,
Et nostrum quicquam ponderis omen habet,)
Istius ùt faciem obruerint telluris arenæ,
Quas vomit emotis Ennosygæus (a) *aquis :*
Ipse per ora virûm volitabis vivus, & illa
Nomen inexstinctum post tua fata feret.

Guillaume Mennens, dont j'ai parlé ailleurs, a publié

Adriani Scorelii Poemata posthuma. Antv.

(a) Corr. *Ennosigæus* : ce mot signifie Neptune (*quàsi terram quatiens.*) Juvenal dit de Xerxès (*Sat. X. v.* 182.)
Ipsum compedibus qui vinxerat Ennosigæum.
Les savans savent ces choses : mais j'écris pour de jeunes gens.

Christ. Plantinus, 1566. 16°. On trouve dans ce Recueil : *Elegiarum libri duo. Eclogarum* (Bucolicorum) *liber unus. Calumniæ Prosopographia. Epigrammatum liber unus.* Et deux pièces de *Corneille Valerius*, Professeur de *Louvain*, sur les fêtes, qu'on fit pour l'arrivée de Charle-Quint à *Utrecht* en 1540. & en 1546. *Adrien Junius* vante les Poësies de *Schoreel* : mais il paroit ne se fonder que sur le jugement qu'en a porté un autre Poëte assez médiocre. (*b*) On trouve quelques-unes des Poësies de *Schoreel* dans les *Deliciæ Poëtarum Belgarum*, T. IV. p. 124. & suiv. Il y est mal-à-propos appellé *Hagensis*.

☞ Voyez, outre ce que j'ai cité, *Sweertius*, 101. 102. & *Burman*, *Traj. erud.* 342.

(b) *Neque obliterari fama se patietur Hadriani Scorelii, è Scorelio pago geniti, cujus nisi molle, argutum, ac festivum in Poëmatiis approbavisset, & sæculi oculos posse judicasset sustinere, operarum prælis non indigna* (digna) *ejus opuscula existimasset Nicolaus Nicolaïus, ipse Poëtarum coryphæus. At ille, dum Romæ se corrumpit, & reversus, arentibus semper faucibus, intempestiva ducit pocula, cum paralyticis artubus mentis stuporem accersit, & venæ igniculos omnes obrutos extinxit in ipsâ viridi adhuc juventâ.* Hadr. Junii Batavia, edit. Dordr. 1652. p. 399.

Antoine Ghénart

ÉTOIT DE *Visé*, petite ville de la Principauté de Liège, située sur la rive droite de la meuse entre la Capitale &

Mastricht. Il naquit d'une famille distinguée vers l'an 1522. Sorti des Basses-Classes, il vint faire son cours de Philosophie à *Louvain*, où il remporta la seconde place à la promotion générale de l'an 1540. Il étudia en Théologie dans la même Université, & y prit le grade de Licencié. Après cela il se rendit à *Liège*, où il eut un Canonicat de l'Eglise Cathédrale, dont il fut Vice-Doyen dans la suite. Il y fut aussi Professeur en Théologie, Examinateur Synodal, & Inquisiteur de la Foi. *Guillaume de Poitiers*, homme fort capable, qui étoit alors Prévôt de la même Eglise, le prit avec lui pour l'accompagner au Concile de Trente. *Ghénart* vécut encore longtems depuis, & mourut pieusement le 1. mars 1595. dans sa soixante-treizième année. Son savoir, sa régularité, sa modestie, sa tendresse pour les pauvres, son habileté dans la conduite des affaires, enfin les services, qu'il rendit à l'Eglise de Liège dans des tems fort critiques, le firent regretter universellement. On voit son tombeau à *S. Lambert*, avec l'inscription suivante :

D. O. M. Pietate, generis nobilitate, & doctrinâ eximio, Antonio Ghenardo, S. Theol. Licentiato, Leodiensis Ecclesiæ Canonico, Vice-Decano, Hæreticæ pravitatis Inquisitori.

Occubat exemplar veræ pietatis avitæ,
Quæ fidei & morum lumina sancta dabat.
Quid doctrina juvat; quid stemmata clar parentum?
Anxia quid prodest vita? Necesse mori.
Justitiæ columen mirata est Legia tellus,
Mæstaque Paupertas, orba parente suo.
oCCIdIs, AntonI, MarII Ut Venerande Ca LendIs: (a)
Te InCLIta fLet VIrtUs. HeU pIetatI apeX!

Ghénart a eu la plus grande part à un édition du *Maitre des Sentences*, qui se fi à *Louvain* chez *Barthélemi van Grave* e 1546., comme il paroit par la Préfac de l'Imprimeur, datée du 24. septembr de cette année. (*b*) Cette Préface se re trouve dans la seconde édition publiée pa le même Imprimeur en 1552. *in-4°.* p 494., & dans la troisiéme, dont voici l titre:

1. *Petri Lombardi, Episcopi Parisiensis*

(a) *Sanderus* marque: *Ut Venere CaLendIs: InCLIta.* Je crois qu'il faut lire: *Ut Venere CaLendæ, te InCLYta.*

(b) *Conquisivimus... varia exemplaria & maximè antiqua. In hoc numero F. Petri Crabbii volumen, quod ille pa judicio & diligentiâ castigatum habet, ad id fermè omnib omnium bibliothecis excussis, magno nobis præsidio fuit... Neque leve momentum inter cæteros opitulatores attulit in defessus labor Magistri Antonii Ghenart, Licentiati sacr Theologiæ, qui non contentus ullâ fide codicum, ipsos in om nibus sententiis fontes adiit, & citationes Petri Lombardi cum ipsis locis Autorum, unde deprompta essent, expendit quamobrem omne ferè genus Scriptorum Sacræ Theologiæ ip evolvendum fuit. Cæterum, ut illud negotium immensi sud tis, ita propemodum paris fructûs fuit.*

Sententiarum libri IIII., *quibus Autor ille in divinis Scripturis exercitatissimus*, *universæ Theologiæ Summam*, *ex orthodoxorum Patrum Decretis atque Sententiis*, *mirabili compendio & arte complexus est : ut jure optimo Magister Sententiarum meruerit cognominari. Per Joan. Aleaume Parisien.*, *Theologiæ Professorem*, *pristino suo nitori nunc primùm verè restituti. In quibus corrigendis: deletis multis perperam positis : mutatis nonnullis citationibus Autorum*, *quæ vel incertis*, *vel alienis sedibus antea vagabantur*, *suis locis restitutis : adjecto novo Indice locorum sacræ Scripturæ*, *ab ipso Magistro citatorum*, *pariter & explicatorum*, *quantum à nobis desudatum sit*, *liminaris Epistola demonstrabit. Tertia hæc æditio rursus ad vetustissima manuscripta exemplaria*, *doctissimorum sacræ Theologiæ Professorum judicio* (*plurimis additis & ademptis diligentiùsque distinctis*) *accuratissimè collata. Singulis libris Titulos*, *quibus Capita distinguuntur*, *apposuimus*, *ex Autoris sententiâ*, *ut quod quæritur faciliùs occurrat. Postremò* accessit *Index copiosus in singulos libros*, *materias insigniores ordine literario continens. Lovanii*, *Barthol. Gravius*, 1557. 4°. pp. 494. sans les tables, & la Preface, datée du 24. septembre 1556. Cette édition peut passer pour la meilleure que nous ayons du Maitre des Sentences. Celle de *Jean Aleaume* avoit paru

en 1537. à *Paris* chez *Jean de Roigny* in-4°., puis en 1542. chez *Nicolas d Guinguant*, *Ibid. in*-4°. (*c*)

2. *Manipulus Curatorum à Guidone d Monte Rocherii anno 1333. conscriptus. Ad junctus est Ritus celebrandi SS. Missæ officium, juxta morem diœcesis Leodicensis Item Hildeberti, Cenomanensis Episcopi Poema elegantissimum de officio Missæ, antea non editum. Antuerp., Joan. Bellerus* 1570. 12°. Ce *Guido de Monte Rocherii* que *Possevin* (d) appelle mal-à-props *d Monte Rochen*, étoit François, & Professeur en Théologie. Il intitula son livre *Manipulus Curatorum, ad Raymundum Valentiæ Episcopum.* (e) *Opusculum d instructione neophytorum Curatorum : rude quidem stylo, sed utili, non curans de verborum ornatu, sed de animarum commodo & profectu.* La prémière édition s'en fit à *Paris* chez *Géring* en 1473. Il fut réimprimé la même année chez *Pierre Cæsaris*; puis encore chez *Géring* en 1478., & chez *Pierre Lévet* en 1484. On le vit reparoi-

(*c*) Les vieilles éditions sont celles de *Vénise*, *ap. Vendelinum de Spirâ*, 1477. *in-fol.* : *Basileæ*, *Nicol. Kesler* 1486. *fol.* It. *Ibid.*, *Petr. de Langendorff*, 1516. *in-fol.*, *curante F. Daniele Agricolâ*, *Ordinis Minorum.* On a encore réimprimé le Maitre des Sentences : *Venetiis*, *Franc. Laurentius*, 1563. *in*-8. It. *Ibid.*, *Marcus Ant. Zalterius*, &c. 1584. *in*-8. It. *Lugduni*, *Petrus Landry*, 1594. *in*-8.

(*d*) *Apparatûs T. I. p.* 695. *Colon.* 1608.

(*e*) M. *du Cange* dans l'*Index Authorum*, qui est à la tête de son Glossaire de la basse Latinité, fait vivre *Guido* en 1030. C'est une faute.

tre à *Vénise*, *apud Maximum Butricium Papiensem*, 1491. *emendatus à Troïlo Zane*, *Sacerdote*, *& Professore Decretorum.* L'Edition de *Ghénart* est beaucoup plus correcte, & décèle une main habile. *Hildebert*, Evêque du *Mans* en 1098., & Archévêque de *Tours* en 1115., étoit de la Maison de *Lavardin.* Il mourut en 1132. Outre le Poëme, publié par *Ghénart*, on a de lui quantité d'autres opuscules : mais sur-tout un Recueil de Lettres, utiles pour connoitre l'histoire, la morale, & la discipline de son tems. Le P. *Antoine Beaugendre*, Bénèdictin de S. Maur, a publié toutes ses Œuvres, avec celles de *Marbode*, Evêque de *Rennes. Paris.*, *Laurent. le Comte*, 1708. in-fol. pp. 1690. (*f*)

☞ *Chapeaville*, *Gesta Pontificum Leod.*, *III.* 592. *Sweertius*, 132. *Val. Andreas*, 66. *Sanderus*, *de claris Antoniis*, *pp.* 182. 183.

(*f*) Le Poëme d'*Hildebert* sur la Messe se trouve dans cette dernière édition, pp. 1135--1151.

Martin du Cygne,

NAQUIT EN 1619. à *Saint Omer*, & entra dans la Compagnie de Jésus en 1639. Après avoir régenté cinq ans les basses-classes, il enseigna durant quatorze ans la Rhétorique en différens Col-

lèges avec une réputation extraordinaire. Ensuite on le fit Préfet du collège de *Saint-Omer.* Il fut aussi quelque tems Repètiteur des jeunes Jésuites, qu'on destine à la Régence. Il étoit déja assez avancé en âge, lorsque ses supèrieurs le destinèrent une seconde fois à régenter les humanités; le P. *du Cygne* accepta de bonne grace cet emploi, & protesta qu'il y consacreroit volontiers le reste de ses jours. Il les y employa effectivement; car il tomba malade au milieu de sa carrière, & mourut le 29. mars 1669., après quatre jours de maladie, étant dans sa cinquantième année. Le P. *du Cygne* a passé pour le meilleur Rhéteur de son tems. Il montre beaucoup de jugement dans tous ses ouvrages, qui sont :

1. *Explanatio Rhetoricæ, studiosæ juventuti accommodata. Leodii, Joannes Mathias Hovius*, 1659. 12°. It. sous ce titre: *Ars Rhetorica; auctore R. P. Martino du Cygne, Audomarensi, Societatis Jesu. Audomaropoli, Joachimus Carlier*, 1666. 12°. It. *Coloniæ Agripp.*, 1670. 12°. It. *Editio postrema, emendatior. Leodii, Joan. Mathias Hoviùs*, 1675. petit *in*-12., pp. 140. d'un caractère fort serré, sans la table. It. *Sylvæducis*, 1677. 12°. It. *Editio nova, emendatior. Antuerp., Hieron. Verdussen*, 1726. 8°., pp. 138. It. *Editio postrema*,

emendatior. Leodii, Vidua Guilielmi Barnabé, 1736. petit *in*-12°. pp. 151. en fort petit caractère. Il s'en est fait diverses autres éditions à *Cologne*, à *Anvers*, &c. car ce livre est dévenu classique en beaucoup de Collèges, sur tout dans les Pays-Bas, & en Allemagne. M. *Gibert* dit (*a*) qu'*on ne peut douter de la bonté de cette Rhétorique.* Voici ce qu'elle contient suivant l'édition de 1675.

Page 5. *De Apparatu, seu de iis quæ universim ad Artem Rhetoricam pertinent.* Où il est traité 1. de la nature, & du but de la Rhétorique. 2. de la matière de cet Art. 3. des moyens d'y atteindre. 4. des parties qu'il renferme.

Page 10. *Liber I., de primâ parte Rhetoricæ, seu de Inventione.* Chap. I. *de Argumentis*, ou des preuves. Chap. II. *de Argumentatione*, ou de la manière de mettre les preuves en œuvre. Chap. III. *de Amplificatione*, ou de la méthode d'étendre la matière. Chap. IV. *de Affectibus*. L'Auteur y explique ici en détail les moyens d'exciter les différens sentimens : ensuite il traite, mais fort legèrement, de leur [illegible] de leurs causes, & de la manière d'en varier l'expression.

Page 81. *Liber II., de secundâ parte Rhetoricæ, seu de Dispositione.* Avec une

(*a*) Jugemens des Savans sur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique, T. III. pag. 65.

Appendice *de Artificio componendæ Orationis.*

Page 102. *Liber III., de tertiâ parte Rhetoricæ, seu de Elocutione*, en cinq chapitres, où il est parlé des Tropes, des Figures, & de la cadence du Discours. Suivent deux Chapitres sur la IVe & la Ve partie de la Rhétorique, qui sont la Mémoire, & la Prononciation. Cette Rhétorique est sans difficulté l'une des meilleures qu'on ait faites. Je la trouve fort judicieuse & fort méthodique : mais j'y trouve aussi des défauts. 1°. L'Auteur ne s'y exprime pas toujours en termes intelligibles aux enfans, pour qui il écrit. Comprendront-ils ce qu'il dit sans explication *Lib. 1. c. 4.* qu'il y a six sortes de sentimens, ou de passions, dans l'appétit concupiscible, & cinq dans l'appétit irascible ? 2°. Ses Définitions ne sont pas toujours nettes ; il dit par ex. que le *Similiter desinens* est une Figure, *in qua exitus sono sunt similes.* Un enfant sera embarassé sur le sens d'*exitus* : ensuite il doutera s'il faut le raporter à chaque mot, à chaque phrase, ou à chaque membre de phrase : enfin il hésitera sur le mot *sono*, & ne saura s'il est ici dans le datif, ou dans l'ablatif. 3°. Quelques-unes de ses Réflexions ne me paroissent pas justes ; il condamne *L. III. c. I. art. 1.* cette expression d'Ennius : *Cæli ingentes fornices*, parce qu'il

a trop peu de ressemblance entre une voûte & le ciel. Il faudroit donc condamner dans nos meilleurs Poëtes François les termes de *Voûte céleste*, *voûte azurée*, &c. 4°. Le P. *du Cygne* philosophe trop peu, & ne rend pas toûjours raison de ses préceptes. 5°. Il ne s'étend pas assez sur l'emploi des figures, ni sur la manière de les placer : non plus que sur les périodes, sur l'imitation, & sur quelques autres points. 5°. Il ne traite pas de différens genres de Discours, comme l'Epithalame, le Génèthliaque, l'Oraison funèbre, &c. Je ne sais s'il a bien fait d'emprunter presque tous ses exemples de Cicéron : mais je sais qu'on lit avec plus de plaisir les exemples, que le P. *de Colonia* a mis dans sa Rhétorique, (*b*) & qu'il a puisés dans divers anciens, & même dans quelques modernes.

2. *Analysis omnium M. T. Ciceronis Orationum. Duaci, Balth. Bellerus*, 1661. 12°. It. *Coloniæ*, 1665. 12°. It. *Ibid.*, [illegible] *Joannis Widenfeldt*, 1670. 12°. It. [illegible] 1677. & 1708. 12°. It. *Parisiis*, [illegible] *Boudot*, 1704. 12°. pp. 400. It. [illegible] *n.* 6., dont il fait le quatrième [illegible] avec la Rhétorique de l'Auteur.

(*b*) *De Arte Rhetoricâ libri quinque, Lectissimis veterum* [illegible] *aureæ perpetuisque exemplis illustrati; auctore Dominico de Colonia, Soc. Jesu Presbytero, ex* [illegible] *Scientiarum, & politiorum Litterarum Academiâ.* [illegible] *Catalauni, Claudius Bouchart*, 1747. in-8. [illegible]., pp. 451.

3. *Ars metrica, ſive Ars condendorum eleganter verſuum.* *Leod.*, *Vidua Balduini Bronckart*, 1664. 12°. It. *Colon.* 1705. 12°. It. *Venet.*, 1716. 12°.

4. *Ars Poetica, varia Poematum præcepta complectens.* Ce livre, & le précèdent ont été réimprimés pluſieurs fois enſemble, entre autres : *Inſulis*, *Joannes Baptiſta Brovellio*, vers 1734. petit *in*-12°. pp. 203. It. *Ibid.*, *Vidua Danel*, 1740 12°. pp. 211. It. *Lovanii*, *Joan. Franc. van Overbeke*, 1755. 12°. Mais il faut remarquer que les dernières éditions ont été retouchées, & augmentées conſidèrablement par d'autres mains. (*c*) Le R. P. *Charles Waſtelain*, dont j'ai parlé ailleurs, (*d*) a fait quelques changemens pour la prémière édition de *Lille*, que je viens de marquer.

5. *Ars Hiſtorica.* *Audomaropoli*, *Joachimus Carlier*, 1669. 12°. On feroit bien de rendre cet Ouvrage plus commun, & même de l'expliquer aux étudians de Rhétorique.

6. *Fons Eloquentiæ, ſive M. T. Ciceronis Orationes, poſt Pauli Manutii aliorumque doctiſſimorum virorum correctiones, etiam cum probatiſſimis exemplaribus diligenter collatæ, & emendatæ : numeris inſuper analyticis, &*

(*c*) Le dernier chapitre de la *Poëtique*, qui roule ſur la *Deviſe*, eſt un extrait du ſixième Entretien d'Ariſte & d'Eugène par le P. *Bouhours*.

(*d*) Ce Père eſt préſentement Bibliothècaire du Collège de *Liège*.

ſcholiis artificium indicantibus diſtinctæ, & illuſtratæ; unà cum lectionum varietate ad marginem appoſitâ. Quid hac editione præſtitum ſit, ſequentes paginæ docebunt. Leodii, Joan. Mathias Hovius, 1675. petit in-12. 4. vol. Tome I. pp. 544. On y trouve une Préface de l'Imprimeur de *Liège*, qui y fait un éloge pédanteſque de l'Orateur Romain & de ſon Analiſte : puis douze Oraiſons de Cicèron. Le ſecond Tome, pp. 501., & 11., & le troiſième, pp. 502., contiennent toutes les autres Oraiſons. Elles ſont diviſées par chiffres, & accompagnées de notes marginales, qui en montrent l'artifice, & en indiquent les figures. On auroit dû mettre un *alinea* au bout de chaque diviſion. Les Variantes annoncées dans le titre du livre, ſe réduiſent à très-peu de choſe. Le quatrième Tome eſt intitulé : *Fons Eloquentiæ ſtudioſæ juventuti patens, ſive M. T. Ciceronis Orationum Analyſis rhetorica perpetua; adjecto Indice Oratorio locupletiſſimo. Authore R. P. Martino du Cygne, Soc. Jeſu; unà cum Arte Rhetoricâ eod. Auth. Editio tertia, prioribus emendatior auctiorque; quâ quid præſtitum ſit, Præfatio docebit. Ibid., Idem*, 1675. petit *in*-12. pp. 384. ſans la Préface, les Tables, & la Rhétorique. L'Auteur nous donne ici ſur chaque Oraiſon de Cicèron 1°. l'Argument, ou l'hiſtoire de la pièce, la queſtion dont il s'y agit,

l'eſpèce de ſtile, dont elle eſt traitée 2°. la marche de l'Oraiſon, ſous le titre de *Synopſis*. 3°. Une Analyſe exacte de la même pièce, accompagnée de Remarques de Rhétorique. L'Ouvrage finit par des Tables, où le P. *du Cygne* a indiqué les lieux communs, les argumens ou les genres de preuves, les figures, &c. qu'on peut remarquer dans ſon Auteur. *Morhoff* prétend que cette Analyſe eſt le meilleur ouvrage que nous ayons de cette eſpèce. M. *Des-Jardins* dans ſon Edition des Oraiſons de Cicèron, publiée à *Paris* en 1738. 4°., s'eſt attaché au plan du P. *du Cygne*, dont il fait l'éloge, & qu'il prend pour guide, de telle ſorte néantmoins qu'il l'abandonne de tems en tems, ſoit pour développer ce que ce Père n'a pas aſſez étendu, ſoit pour redreſſer ce qui lui a paru défectueux dans ſon ouvrage. Voyez les Mémoires de Trévoux, ſeptembre 1738., art. 97.

7. On a imprimé ſéparément : *Fons eloquentiæ, ſive M. T. Ciceronis Orationes XVIII. ſelectiſſimæ, poſt Pauli Manutii, aliorumque doctiſſimorum virorum correctiones, etiam cum probatiſſimis exemplaribus diligenter collatæ & emendatæ: Analyſi inſuper Rhetoricâ, & ſcholiis artificium indicantibus diſtinctæ & illuſtratæ. Unà cum Lectionum varietate ad marginem appoſitâ, & locupletiſſimo Indice duplici ad calcem adjecto à R. P. Martino*

du

du Cygne, Societatis Jesu. Opus uno volumine comprehensum. Colon. Agripp., Henricus Rommerskirchen, 1718. 8°. pp. 440. C'est un Extrait des trois prémiers volumes du Recueil marqué au *n.* précèdent. Pour faire quelque chose de bon, il auroit fallu mettre à la tête des Oraisons qu'on donne ici, les Analyses que le P. *du Cygne* en a faites.

8. *R. P. Martini du Cygne.... Comœdiæ XII., phrasi cùm Plautinâ, tum Terentianâ concinnatæ. Opus posthumum. Leodii, Joan. Mathias Hovius*, 1679. petit in-12. 2. vol. It. *Editio novissima correctior. Ingolstadii, Joannes Andreas de la Haye*, 1722. *in*-16. 2. vol. pp. 288. & 296. It. *Pragæ*, 1760. 2. vol. in-12. Ces Comèdies sont :

CODRILLOS. MATERIA : Sanctus Ignatius in Monte Serrato coram Virgine sæculo se abdicans, clam vestes suas donârat pauperi : verùm, cùm hic insimularetur furti, paulò pòst, Ignatii fide, liber est dimissus. Ribadeneira.

PROLOGUS:

Errant, qui ad vulgi risum, aut leves jocos
Tantummodò accommodas esse Comœdias putant ;
Nam Comœdia imago vitæ est, ac civile speculum,
In quo nostros mores intueri, & effingere,
Et in alienis personis naturam licet cernere :

Quò si urbani sales accedunt, & fa[...]
Quæ fabulam condiant, quid utilius Co[...]
Nam ea magis afficiunt, quæ sensim & [...]
Quàm quæ apertâ fronte, & severius ex[...]
Propterea Satyrus, dissimulans, at ridenti [...]
Carpit vitia, sine mordacitate aut co[...]
Ut urbanè delectet, & simul animos [...]
Ita Ignatium damus, qui vestes dedit [...]
Et, quia Poëtæ est verisimilia fingere,
Hunc pauperem facimus insolentem è [...]
Quas accepit : tum ejus socios co[...]
eleëmosynam
Jure persequi: advocatum ac judi[...]
Omnes, urgente Garciâ Ignatii f[...]
Impediri multis turbis : dum deniq[...]
Jucundâ catastrophe, res palam fiet.

DORMIENTES. Ce sont les Sept [...] *mans* (en 253.)

PROLOGUS.

De his Septem Fratribus est contro[...]
Et lis inter Historicos, quid contig[...]
Utrùm vivi verum somnum, an in [...]
mortui
Dormierint, & quasi experrecti appa[...]
Nam sunt nonnulli, qui putant Ep[...]
Coortam tum temporis esse hæresim pe[...]
Negantium revicturos esse mortuos ; u[...]
Confutaretur, Septem hos revixisse ju[...]
Et in urbem venisse, qui fidem facere[...]
Ut ut sit, imago mortalium est hæc Co[...]
Nam exacto mortis somno ad vitam ex[...]
mur.

MARSUPIUM. C'est à peu près le Conte du Savetier & du Financier, qui fait le sujet de la Fable CXLIV. de *la Fontaine.*

PROLOGUS:

Pessima est pestis Aurum mortalibus :
Ut venefica Circe, quæ mentes fascinat,
Nec dies noctesque sinit requiescere.
Velut noster hic Sutor, qui alacrem
Pauper sustinens vitam, & hanc crebris
Cantibus recreans, Crœso erat beatior:
Ast ubi Marsupium multo auro grave
(Quod vicinia joco in ædes jecerat)
Contigit; ipse mutari, atque alius esse, &
Ubi thesaurum foderet, miser requirere :
Sine cantu & quiete omnino cœpit emori.
Documento erit hæc hominibus Comœdia,
Quibus plerumque est Auri sacra fames.

SEPULTUS. MATERIA: Anno Christi 623. *S. Audomarus, in Sitiu Morinorum (qui erant idololatræ) triduo Sepultum revocavit ad vitam; ut Christiana fides confirmaretur.* In Vitâ.

PROLOGUS:

Salutem primùm jam à principio propitiam
Mihi, atque vobis, Sitiuënses, nuntio;
Ita vos appello, quia hic collis Sitiu
(Qui sinus, seu Portus est Itius Cæsaris)
Dum hæc agitur fabula, nondum est Audomaropolis:
Paucis post annis multæ huc coloniæ
Venient è Morinis, atque ipsâ Germaniâ:

Et, ubi jam est mare, muro claudetur ...
Exporrecta septentrionem versus (si vatem ...
Sybillis veriorem Audomarum) postquam ...
fidei
Orthodoxæ conciliârit Adroaldum Ducem;
Qui modò marinis præliis dives, piraticam ...
Exercet in hoc sinu Itio, ac Britannico:
At meliore consilio mutabit mores, & ...
Accipiet ab Audomaro stemma prænobile,
Quo ad mille annos & ultra gloriabitur urb...
In rubrâ planicie candidam crucem gemin...
Incorruptæ fidei Christianæ certam, tesseram...
Quæ eò dico, Sitiuënses, ut ad argumen...
hujus
Veniam Comœdiæ; nam hic Audomarus ...
Procliviorem sternit viam rectæ fidei,
Cùm patrat prodigium, quod nunquam ...
cerunt Dii,
Ut triduo hominem sepultum tumulo su...
Ubi hoc Aldroaldus, & deinceps vicinia
Viderit, sancto Præsuli dabit manus,
Idolis fractis, triumphante Christianâ fide.

GEMMA. MATERIA: Ex prælio, qu... Carolus Pugnax ad Gransam commisit co... Eptingenium, Helvetiorum Ducem, greg... miles pretiosissimam gemmam retulit, qu... ignarus æstimator nummo vendidit. Ponti... Heuterus.

PROLOGUS:

Bona perinde non sunt, ùt nostra opini...
Nam qui quod possidet, magni æstimat, ...
Etsi parvum sit, ipsi magnum est quidem:
Ei, qui non æstimat, quantivis sit pretii,

Vile etiam putatur : ita opinione ducimur.
Vides ùt puer pomum jactat, & id
Præfert auro, opinator non sapiens ?
Sic vir, qui præstare debet sapientiâ,
Cum opinioni suæ error adjungitur, stultus est ;
Miscet pretiosa vilibus, summa infimis.
Atque si in humanis tantùm rebus malè
Opinamur, non tanti sit ; homines sumus :
Sed in divinis falli, errare, decipi,
Id verò quanti est ? quanta jactura est
Temporis, gratiæ, salutis, animæ ?
In hoc igitur sapientiæ cardo vertitur,
Ut res noveris penitus ex se, & suo
Quodque momento atque virtute ponderes,
Non opinione ; nedum errore, aut inscitiâ.
Vobis exemplo sit hic Miles comicus,
Qui eò usque venit ignorantiæ, ut nummulo
Gemmam vendat, quæ sit pretiosissima.
Inde Comœdia suam occœpit Protasim.
Nam Simo, pressis naribus callidus,
Ubi Militem gloriosum (*) & simplicem videt,
Gemmam emit minimo, cujus lucrum in Epitasi
Invidet Lusco : servi id dolo
Agunt, ut gemmâ fraudent heros suos.
Hinc magnæ turbæ fiunt in Catastasi ;
Quando Miles, Simo, Lusco, se illudi sentiunt.
In Catastrophâ Curio, Quæstor civicus,
Gemmam extorquet è servorum manibus,
Traditque magistratui, ut hanc Eptingenio
Donum offerat, priùs compensato Milite.

F 3

(*) Le P. *du Cygne* a pris beaucoup du *Miles gloriosus* de Plaute.

VILLICUS. MATERIA: *Postremi belli tempore, Villicus dominum defraudabat, & pecunias ipsi debitas variis dolis clam apud civem deponebat: cùm dominus fraudem sentiens, servi operâ, solerter ac facetè rusticum fefellit, & pecunias recepit.* Ex Relat. B...

PROLOGUS:

Amœna est hæc Comœdia, quæ callide
Ad fraudes ingenium Villici exhibet
Cum facetiâ; nam cùm hic capere dolo he...
Cogitat, alio dolo ipse capitur.
Ludus ille est Divini Numinis:
Fraus in caput redit, magno suo malo.
Si quam rem accures sobriè, aut frugaliter,
Solet illa rectè sub manus succedere:
Atque ædepol firmè, ut quisque rem ...
suam,
Sic ei procedit post principia denique.
Si malus, aut nequam est, malè res ve...
quas agit.
Ita parturit sibi aurum furtim Villicus,
Et fictis dolis apud amicum obtegit:
Verùm sagacior servus, naso olfaciens
Fraudem, expiscatur è puero istius
Rustici, num sint, & ubi pecunia?
Probè erat vinosus puer iste Villici;
Hàc aggreditur alter, ut verum eliciat.
Ergò inter pocula rescit centum aureos
Esse apud quendam civem: & symbolum
annulum
Cum syngrapho, queis redderet ipsi pecu...

Sine morâ, propinatur vinum Villico:
Dormienti surripitur annulus & syngraphus,
Qui cùm offeruntur civi, hic aurum redhibet.
Postquam edormiit somnum Rusticus, videt
Emunctum pecuniis, quas fraus collegerat,
Edoctus malè parta malè dilabier.

GYMNASIUM. MATERIA: *Anno 1567. multis in urbibus Belgii, propter tumultus & hæreses, adeò erat Juventus corrupta, ut jam nec Parentes, nec Magistri possent frugi [illegible]. Quo tempore Imerius Cortua idoneos [illegible] accersiit, tanto successu, ut, hodie[illegible] post annos centum, correcti mores persevera[illegible]* Annales Belgii.

PROLOGUS:

[illegible] liberorum licentiâ damus hanc Comœdiam:
[illegible] & hæc parentes tangit, quam damus, Comœdia;
[illegible] aliqui prava domi exempla dant,
[illegible] filiis præscribunt vitæ Comœdiam;
[illegible] dubitet Liberos esse, uti simios,
[illegible] quod vident? tum si in patre
[illegible] minus recta legerint, laus est arripere,
[illegible], vitio superare etiam patrem.
[illegible] fit, ut similis patri sit filius:
[illegible], ut fertur adagio, mali corvi malum
[illegible] ex quo rursus ovo corvus malus,
[illegible] hoc deinceps alius, qui vivit pessimè.
[illegible] parens non det vitæ exemplum malum:
[illegible] sæpè ipso regendi modo;
[illegible] sit asper, mitisve, interest puero;

Qui, si insuper Magistrum sentit minùs idone[illegible]
Fieri non potest ut munus exequatur suum
Hoc adeò videbitis ex hac, quam damus [illegible]
mœdiâ :
Melinus, Cato, Chrysogonus, dissimili [illegible]
rentes ingenio,
Malè educant filios ; Cato severè quidem [illegible]
Melinus, indulgenter : ex avaritiâ [illegible]
Chrysogonus.
At Cato, qui suâ disciplinâ bonum [illegible]
Filium putat, Melinum & Chrysogo[illegible]
beriùs
Objurgat, nempè quòd dissoluti sint [illegible]
Fallitur ; post paulò filium cum sociis [illegible]
Æquè improbum, & in carcerem datum [illegible]
Ibi confessio : ibi consilium Imerii, qui [illegible]
Parcendum censet, dum Magistri in gymn[illegible]
Quod fundat, sint idonei, qui ipsos reg[illegible]
Spectate, & post sæculum Fabulæ, [illegible]
plaudite.

DOS. MATERIA: Anno 1610. Pa[illegible] Mendicus nuptum dedit filiam, & hu[illegible] dotem decem aureorum millia ; hâc con[illegible] ne, ut si nulla proles nasceretur, fund[illegible] Pauperum Xenodochio essent hæ pecun[illegible] Merc. Gall.

PROLOGUS:

Paradoxum, & præter opinionem e[illegible]
nium,
Mendicus dives : velut hic Philto, qui fili[illegible]
Dotem dat magnam. Eum necesse fuit
Cum avo, & patre, diù porrexisse man[illegible]

Ad quadrantes, vel asses, vel nummos, ut ex
His & his adjectis dives cumulus fieret.
Verùm ita sit, ùt populus liberalis est
In pauperes, ut ipsa mendicitas locuples
Sit quæstus; quem nôrunt isti, pro templis assidui,
Vel in viis, cæci, claudi, ægri, mendiculi;
Queis tu, Christiane, non desistas benefacere;
Nam tibi major est quæstus apud Superos.

PRANDIUM. MATERIA: Sabaudus, caminum hæretici cujusdam versurus, se coram eo cruce signat: sed dum verrit, hæreticus infrà fumum excitat. Inde Sabaudo accidit lautum prandium. Gazæus, Tom. 2.

PROLOGUS:

E genio Plauti Parasitus est ejus
Fabulæ (non scurra tamen) pro Episodio:
Sabaudus primam ac legitimam partem exequitur,
Quem canit Gazæus stylo suo hilariter.
Nos illum cum Magiroti coquo, & Saturione hoc
Parasito primùm inducimus: deinde epulas
... ; postquam, absumpto fumo plusquam voluit,
In vicinas ædes per caminum desiliit:
Ibi convivis terrorem, mox risum attulit.

FERNANDES. MATERIA: Fernandes Hispalensis, non adhuc trimulus, unà cum matre & fratre à Pyratis captus in Insula Corsica, ducitur Constantinopolim: his verò ... is, inter Mahumetanos infans adolescit.

Annis viginti postea ab Hispanis rursum captus, Hispali asservabatur, quando incidit in virum, qui, ut juvenem videt, filium esse suum affirmat: ille negat se istum esse. V[illegible] ad Prætorem Urbis: ac, patre alia super congerente signa, juvenis se Christo adj[illegible] & patri. Hist. Societ. JESU, Part. 2. [illegible] 58., Anno 1561.

PROLOGUS:

Id Matri obtigisse narrat Historicus,
Quod Poëta affingit Patri, propterea
In scenam consultò non prodit mulier.
Fabulæ autem argumentum apposita
Ostendit distributio; quod non necesse [illegible]
Pluribus eloqui, nec ad formam Comœd[illegible]

LYTRUM. Voici le sujet de [illegible] pièce : En 1663. un Bourgeois de [illegible] eut besoin de trois-cens écus pour [illegible]ter son fils prisonnier. Se voyant l'impossibilité de les trouver, il fit une messe pour les morts, dans [illegible]rance que ces saintes ames seroient pitoyables, que tant de gens, qu'il [illegible] priés inutilement de l'assister. En [illegible] il rencontra le même jour un hom[illegible] qui ayant remarqué la tristesse rép[illegible] sur son visage, & lui en ayant dem[illegible] la cause, lui mit en main une lettre [illegible]change de trois-cens écus à tirer sur [illegible] Marchand de la même ville. Allez, dit-il, trouver ce Marchand, & à la vûe de ce caractère, il vous les comp[illegible]

ne vous mettez pas en peine de savoir qui je suis, vous l'apprendrez de lui. Il y alla, & du moment que le Marchand eut vû l'inscription de la lettre : Dieu ! s'écria-t'il, voilà le caractère de mon père, qui est mort il y a dix ans. La surprise du Bourgeois ne fut pas moindre : mais ce qu'il y eut de plus étonnant, ce fut qu'interrogé s'il pourroit reconnoitre son bienfaiteur en voyant son portrait, & de là introduit dans une sale, où parmi quantité de portraits le Marchand gardoit celui de son père, le Bourgeois lui dit aussitôt : Le voila ! C'est lui-même qui m'a donné la lettre de change. Il reçut donc les 300. écus, & fut merveilleusement confirmé dans sa dévotion en faveur des ames souffrantes. Le Marchand reconnut en même tems sa faute, & prit la résolution de faire prier plus que jamais pour l'ame de son père. Le P. *du Cygne* apprit ce fait par une lettre du P. *Van den Buck*, datée de *Rome* 1663. Il l'exprime ainsi dans son Prologue :

Si quis expectat hodie Plautinos sales,
Seu faceti histrionis populares jocos,
Næ illum sua frustrabitur spes. Namque nos haud decet
Inurbanus sermo ; tum, si Christiani sumus,
Mimica atque momica lascivia non placet.
Divino ego, viri litterati, quod vobis sapit ;
Morata Comœdia, condita affectu pio.

Nunc, quoniam est Prologi, de materiâ pro-
qui,
Paucis edisseram. Mense septembri, Genu-
Tenebatur perdito perditus filius carcere:
Hinc rapiendus ad triremes ærumnosè,
Pater suus trecentis brevi scutis redimere
Verùm is pauper, fortè Sacerdotem roga-
Liberalem scilicet, & copiosum in speci-
Uti pecuniariam misero filio opem ferat:
Sacerdos excusare inopiam; nam sibi, pr-
Stipendium quotidiani sacrificii, esse nih-
Et nisi hodie, inquit, hoc obvenit stipendi-
Mihi jejunandum. Commotus ille, juliu-
suo
Donat Sacerdoti, Missam isto die m-
faciat.
Brevi pòst, incidit ille pater perditi filii in
Qui affabilis ultrò allicit ad petendam
Nec mora, petenti scedulam expedit, &
Trecentorum certissimam scutorum tesseram
Apud mercatorem, quem ipsi nominat.
Tulit ipse chartam suam: quam cùm
Intuetur mercator, mirari & obstupescere
Dein rogare, quando, ubi, à quo, &
modo
Scedulam accepisset. Se non nôsse homi-
Dicit alter; proinde signum, si posset,
manum
Cognosceret. Est verò, inquit mercator,
Signum quidem notum, & patris mei
Qui hæc scripsit: sed intra mecum in
ve. Ibi

Cùm majores mercatoris essent depicti, petit
Num eorum sit similis, qui syngrapham dedit?
Ille ipsus fuit, respondet vir, digito in patrem
Mercatoris intento, quem tabula hæc refert.
Atqui is, subdit mercator, meus est pater,
Ab annis decem mortuus. Certum est ejus fidem
Liberare: exinde scuta trecenta numerat viro.
Hæc est historia, quæ præbet hujus materiam
fabulæ,
Quæ præcipuè purgantibus mortuis scripta est,
Ut his vivi misericordes sient. Faxit Deus.

FRANCISCANUS. MATERIA: *Nicocosmus cupit esse Religiosus: contrà Cosmanparens illum vult uxorem ducere Eugeniam Emporæ filiam: & jam proximæ erant nuptiæ, cùm denuntiatur Eugeniam esse inter sanctas Virgines tonsam. Exinde Nicocosmus voti compos.* Imitatio Andriæ.

PROLOGUS:

Quod Poëta proloquitur in Andriâ,
Mihi usu venit in his nuptiis.
[illegible]venêre, in Andriam ex Perinthiâ
Transtulisse, atque usum pro suis:
[illegible] Andriâ nuptias feci, dissimili
[illegible] tamen simili oratione ac stylo.
[illegible] Narro argumentum fabulæ:
[illegible] erat Nicocosmus filius,
[illegible]itiâ sanctitatis amans,
[illegible]ponderat sibi cœnobium:
[illegible] aliò vocabat filium,
Emporæ nubilem ut duceret;
[illegible]imque provisæ erant nuptiæ.

Quid faceret adolescens? erat ipsi Philagius.
Vafer pædagogus, & vir pius.
Is, cùm audiisset Eugeniam velle se
Religiosam esse, persuadet uti patri
Dicat Nicocosmus velle illam conjugem:
At paulò post, cùm videt seriò
Rem inter parentes agi, ac Eugeniam
Accersi: tum perturbatur Philagius,
Et ad dolum confugit alium,
Quo Emporam à nuptiis avocet:
Sed derepentè venit nuntius,
Eugeniam esse inter Virgines
Tonsam; ibi Cosmander irascitur:
Placatè Emporas fert consilium
Filiæ, & ipse se eremo vovet.
Quo motus exemplo, facit idem
Cosmander, filiumque voti sui
Magno gaudio reddit compotem.

Le Baron *de Surlet*, Grand-Vicaire de *Liège*, Approbateur de ces Comèdies, dit (*e*) qu'elles désabuseront ceux qui regardent la Galanterie comme essentielle au genre comique: & qu'on trouvera ici les bonnes qualités de Plaute & de Térence alliées avec celles qui doivent caractèriser le Poëte Chrêtien. L'Auteur remarque lui-même dans sa Préface que Plaute

(e) *Hic dedocebuntur, qui gratam sine Venere dari non posse Comædiam existimant. Hic invenietur, quod omnes mirati sunt in Plauto & Terentio, nativus styli nitor, & artificiosa Fabulæ deductio. Hic invenietur, quod pii desiderârunt in utroque, argumenti veritas, morum sanctitas, lepórum castitas.*

& Térence sont d'excellens modèles pour le stile, mais que les saletés dont ils sont remplis, détournent la chaste jeunesse de leur lecture. Il avoit longtems souhaité que quelque moderne nous donnât des pièces écrites dans le goût de ces Anciens, & dégagées de toute ordure. Mais ne voyant personne qui en voulût prendre la peine, (f) il a recueilli toutes les meilleures phrases de ces deux Auteurs, comme des matériaux, dont il a construit ses douze Comédies. Si on lui fait un crime de cet emprunt, l'accusation retombe sur Virgile, qui a si souvent copié Homère & Théocrite : elle retombe aussi sur Térence, qui, dans quatre de ses pièces, n'est guères que Traducteur de Ménandre. Plaute, qui paroit plus original, avoue lui-même qu'il ne fait [illegible] que mettre du bon Grec en mau[illegible] Après ces réflexions, le P. [illegible] avertit qu'il fait quelquefois ju[illegible] personnages par Jupiter & par les Dieux, & qu'il mêle dans ses [illegible] fables & les rites du Paganisme, [illegible] mettre les jeunes gens au fait des [illegible] aussi bien que de la langue des Romains. Il avertit encore que [illegible] Comédies perdront beaucoup sur le [illegible] parce que les Acteurs, leur ha-

(f) [illegible] Je ne sais si le P. *du Cygne* a connu le *Térence* [illegible] *Schonaeus.*

billement, leur voix, & leur geste sont l'ame des ouvrages dramatiques. Il finit par déclarer que sans se mettre beaucoup en peine de chercher le ridicule, son dessein a été (*g*) de donner aux jeunes gens des Comèdies, qui servîssent tout à la fois à les exercer dans la politesse du stile Latin, & à former leurs mœurs. Je doute qu'il ait atteint son but. Les Etudians, non plus que les autres spectateurs, ne vont aux Comèdies de Collège, que pour se divertir. Il faudroit donc les prendre par cet endroit, pour leur inspirer la vertu. Mais il est difficile d'y réussir dans une langue inintelligible à trois quarts de l'assemblée, & peu propre à représenter nos mœurs. D'un autre côté les Auteurs de la Comèdie Latine n'ont guères connu la bonne plaisanterie: les anciens Romains n'étoient pas nés pour rire, & la gravité Espagnole est un caractère fort enjoué en comparaison du leur. Je conclus qu'il est bien désagréable de faire aujourd'hui des Comèdies Latines, & que les plus habiles Ecrivains en ce genre, ne seront jamais payés de leurs peines.

☞ *Sotuellus*, 585.

(g) *Postremùm, in his Comœdiis non tam propositus est nobis popularis risus, quàm morata Fabula, cum urbanâ dictione.*

François-Hyacinthe Choquet

ETOIT DE *Lille*, où il paroit étre né vers l'an 1580. Il entra assez jeune dans l'Ordre de S. Dominique, & prononça ses voeux au couvent d'*Anvers*. Le P. *Inigo*, ou *Ignace de Brizuela*, Confesseur de l'Archiduc *Albert*, ayant conçu une estime particulière pour ce jeune Religieux, l'engagea de se rendre à *Salamanque*, pour y faire son cours de Théologie. Ses maitres en cette Université furent les PP. *Dominique Bagnez*, (a) *Pierre de Ledesma*, (b) & *Pierre de Herrera*, (c) tous connus par leurs écrits. Revenu d'Espagne, il fut fait second Régent de l'Etude au couvent de *Louvain* en 1608., & garda cet emploi jusqu'en 1616. Durant cet intervalle, il enseigna ici la Philosophie, & ensuite la Théologie aux Religieux de son Ordre. En 1611. il fit

(a) Né à *Mondragon*, ou selon quelques-uns à *Vallado*-[illegible], & mort à *Medina del Campo* le 21. octobre 1604., [illegible] avoir été 24. ans prémier Professeur en Théologie à [illegible]*manque*.

(b) Mort le 9. septembre 1616. à *Salamanque*, où il [illegible] né, & où il avoit rempli pendant huit ans la Chaire [illegible] Théologie, dite *Cathedra vespertina S. Thomæ*.

(c) Né à *Séville* en 1548., & mort le dernier décembre [illegible]1. à *Salamanque*, où il avoit été le successeur de *Bagnez*. [illegible] avoit été aussi successivement Evêque des *Canaries*, de [illegible] & de *Tarazona*.

le voyage de *Paris* avec le P. *Thomas de Torrez*, prémier Régent de l'étude de *Louvain*, & pendant la tenue du Chapitre général indiqué en cette ville, il y soutint sous ce Père des Thèses de Théologie, dont il sortit avec tant d'honneur, que le P. *Augustin Galamini*, Génèral des Dominicains, & depuis Cardinal, lui décerna le titre de Maitre en Théologie. Le P. *Choquet* y joignit celui de Docteur de la Faculté de *Douai* le 28. juillet 1615. Quelque temps après, il dévint prémier Régent de l'Etude au couvent de cette ville, & tandis qu'il en exerçoit les fonctions, il donna ses soins à l'érection du Collège de S. Thomas d'Aquin, dont j'ai parlé à l'article du P. *Philippe Petit*. (d) Le P. *Choquet* réfusa les emplois, qu'on lui offrit dans la suite, & se contenta d'être trois fois Définiteur aux Chapitres de sa province. Après avoir longtems enseigné à *Douai*, il alla faire la même fonction au couvent d'*Anvers*, où il mourut usé de travaux le 6. février 1645. Ce Religieux étoit fort laborieux, & ne manquoit pas de savoir : mais ses écrits prouvent qu'il étoit trop crédule, & trop prévenu en faveur de son Ordre. On a de lui :

1. *Laudatio virtutis & sapientiæ D. Thomæ Aquinatis, communis & Angelici Doc-*

(d) Les PP. *Briquelà*, *Pierre Woestyn*, & *Michel Opkoven*, l'aidèrent dans cette entreprise.

toris, *Duaci habita VII. martii M. DC. XIV. coram Universitate congregatâ. Duaci, Balth. Bellerus*, 1618.

2. *Sancti Belgii Ordinis Prædicatorum. Duaci, Balth. Bellerus*, 1618. 12°. pp. 277. avec des estampes en taille-douce. Cet ouvrage a été traduit en François par le P. *Jean de Nœuwirelle*, comme je l'ai marqué à son article. Je parlerai ailleurs de la version Flamande, qui est du P. *Léonard Janssen-boy*. Entre un grand nombre de faits apocryphes, que ce livre renferme, les PP. *Echard* & *Quétif* ont remarqué l'histoire du *F. Robert*, Inquisiteur du tems de *S. Louis*. Le P. *Choquet* (pp. 268. 269.) en fait un Martyr, & le comble d'éloges. Cet Inquisiteur montra d'abord beaucoup de zèle contre les Patarins & les Bulgares, qu'il poursuivit avec tant de vivacité, que ses supérieurs le reprirent. Ayant été lui-même trouvé coupable, il fut enfermé en prison : depuis il obtint du Pape la permission de passer dans un autre Ordre : il se retira chez les Trinitaires, puis à *S. Victor* de *Paris*; & ensuite chez ceux de *Cîteaux*; où il s'attira de nouveaux châtimens par des crimes, dont il fit enfin pénitence. Les mêmes PP. *Echard* & *Quétif* disent que s'il se trouve dans le livre du P. *Choquet* des choses qui ne plaisent pas aux gens habiles, ils doivent considérer que ce Père

n'en est ni l'inventeur, ni le garant
tant contenté de les rapporter. M
crois qu'un Historien doit se donn
peine d'examiner la vérité des faits
rapporte: & que négliger la Critique
les Vies des Saints, c'est exposer l
ligion aux railleries des Libertins &
Hérètiques.

3. *Tabella virtutum ac miraculorum B
brosii Sansedonii Senensis, nati* M. CC.
mortui M. CC. LXXXVI., *& B. Jaco
lomonii Veneti, nati* M. CC. XXXI., *
M. CCC. XIV., *utriusque ex Ordine
catorum, quos Gregorius XV. in Bea
numerum retulit anno* M. DC. XXII
*vulgari Italico Latinè versa. Duaci,
Bellerus*, 1623. 12°. pp. 41.

4. *De Confessione per litteras seu
nuncium, Dissertatio Theologica.
Balth. Bellerus*, 1623. 12°. pp. 72.
Choquet y a joint : *R. P. Dominici de
Ord. Præd., de ratione tegendi & de
Secretum, Relectio Theologica*, & une
sertation sur la Confession par le
composée par le P. *François de
Dominicain Espagnol mort à Rom
1604. Celle-ci est divisée en ving
chapitres, & contient 85. pages.
Quétif dit que l'Auteur l'avoit pub
Rome en 1599., & l'avoit dédiée
ment VIII., lorsque ce Pontife eut
damné le sentiment du P. *Emmanue*

célèbre Jésuite d'Espagne. Mais cela ne peut étre, puisque la bulle de *Clément VIII.* est du 20. juillet 1602. Le Pape y condamne *au moins comme fausse, téméraire, & erronée, la proposition, qui dit qu'on peut se confesser & recevoir l'absolution par lettres, ou par le moyen d'un tiers : & défend de la soutenir en public ou en particulier, même comme probable, sous peine d'excommunication réservée au souverain Pontife.* Beaucoup de Théologiens soutiennent qu'une absolution donnée de la sorte, n'est pas nulle de droit divin. On dit que *S. Antonin*, *Richard*, *Adrien*, dépuis Pape, *Silvestre*, *Navarre*, *Medina*, & d'autres Scholastiques, ont jugé que la chose étoit permise. Le P. *Morin* (e) raporte plusieurs exemples de cette sorte d'absolution : mais M. *Tournely* (f) les conteste, & prétend que dans ces exemples il ne s'agit pas de l'absolution Sacramentale, mais d'indulgences, d'absolutions de censures, &c. D'un autre côté *S. Thomas*, (g) & un Concile tenu à *Nîmes* en 1284., enseignent que le pénitent est obligé de se confesser de vive voix, quand il peut le faire. C'est qu'une grande par-

(e) *De administ. Sacram. Pœnit. L. VIII. c. 25. edit.* 1682. *pp.* 595--599. *Witasse* le copie sans le citer, *de Pœnit., Quæst. IV. art.* 4., *edit. Venetæ* 1738. *pp.* 297--299.

(f) *De Sacram. Pœnit. q.* 6. *art.* 4. *de Confess. per literas, concl.* 2.

(g) *Quodlib. VII. art.* 1.

tie de la pénitence consiste dans la hont d'avouer ses désordres : & que les con fier au papier, qui ne rougit de rie ce n'est pas subir cette salutaire humili tion.

5. *De origine Gratiæ sanctificantis, To mus primus, in quo de ejus naturâ, caus efficientibus, subjecto, Libri tres. Duaci Balth. Bellerus*, 1628. 4°. pp. 759. L second Tome qui n'a point paru, devo être partagé en cinq livres : I. *de dispo sitionibus ad Gratiam.* II. *de Justificatione* III. *de Merito, Gratiaque effectibus.* IV. *d Perseverantia, & confirmationis in Grati donis.* V. *de causâ finali Gratiæ, quæ ejus per Gloriam consummatio.*

6. *De Mistione Aquæ in calice Euch ristico, ejusque in Christi sanguinem conve sione, Opusculum theologicum.* A la sui du précèdent, pp. 118.

7. *Beata Ingridis, Ordinis Prædicatorum rediviva; sive brevicula ejus, hactenus inco nitæ, Vita & Beatificatio. Duaci, Joanne de Fampoux*, 1632. 16°. pp. 19. Cett Vie est tirée d'*Olaus Magnus*, & du *Vit Aquilonia* de *Jean Vastovius.*

8. *Mariæ Deiparæ in Ordinem Prædica torum viscera materna exhibet F. Hyacin thus Choquetius, ... Antv., Joan. Cnobbaert* 1634. 12°. pp. 534. It. traduit en Fla mand par le P. *Edouard Byl*, dont j'a parlé ailleurs. Il y a beaucoup de fa

bles dans ce livre : mais il y en a deux ſur-tout qui ont fait impreſſion ; l'une regarde les prétendues ſtigmates de S. Dominique : l'autre, qui eſt rapportée à la page 326., concerne le célèbre *Lemos*, qui fut le principal tenant pour les Jacobins dans les Congrègations *de Auxiliis*. Si nous en croyons le P. *Choquet*, *Lemos*, à l'ouverture de chaque diſpute, paroiſſoit environné d'un cercle de rayons brillans de lumière, qui lui faiſoient une couronne, dont les yeux des Cardinaux étoient ébloüis.

9. *In funere F. Michaëlis Ophovii, ex Ordine Prædicatorum, ſexti Sylvæducenſium Epiſcopi, Oratio, habita Antwerpiæ in ſacrâ æde Prædicatorum, nonis januarii* M. DC. XXXVIII. *Antv.*, *Vidua Joannis Cnobbaert*, 1638. 4°. pp. 21. Je parlerai ailleurs de *Michel Ophoven.*

10. *Triumphus Roſarii à Sede Apoſtolicâ decretus Sodalitati B. Virginis Mariæ, ob victoriam ipſius precibus partam de potentiſſimâ Turcarum claſſe ſub Pio V. Pont. max., adſertus à R. P. Franciſco Hyacintho Choquetio, Ordinis Prædicatorum, S. Theol. Doctore. Antv.*, *Guil. Leſteenius*, 1641. 12°. pp. 277. gros caract. Le P. *Choquet* étoit révenu d'un long voyage, lorſqu'il acheva cet opuſcule ; c'eſt ce qu'il dit dans ſa dédicace adreſſée à *François Rodriguez d'Evora y Vega*, *Familier* de la Cour d'Eſpagne,

tie de la pénitence consiste dans la honte d'avouer ses désordres : & que les confier au papier, qui ne rougit de rien, ce n'est pas subir cette salutaire humiliation.

5. *De origine Gratiæ sanctificantis, Tomus primus, in quo de ejus naturâ, causis efficientibus, subjecto, Libri tres. Duaci, Balth. Bellerus*, 1628. 4°. pp. 759. Le second Tome qui n'a point paru, devoit être partagé en cinq livres : I. *de dispositionibus ad Gratiam.* II. *de Justificatione.* III. *de Merito, Gratiæque effectibus.* IV. *de Perseverantiæ, & confirmationis in Gratiâ, donis.* V. *de causâ finali Gratiæ, quæ est ejus per Gloriam consummatio.*

6. *De Mistione Aquæ in calice Eucharistico, ejusque in Christi sanguinem conversione, Opusculum theologicum.* A la suite du précèdent, pp. 118.

7. *Beata Ingridis, Ordinis Prædicatorum, rediviva; sive brevicula ejus, hactenus incognitæ, Vita & Beatificatio. Duaci, Joannes de Fampoux*, 1632. 16°. pp. 19. Cette Vie est tirée d'*Olaus Magnus*, & du *Vitis Aquilonia* de *Jean Vastovius.*

8. *Mariæ Deiparæ in Ordinem Prædicatorum viscera materna exhibet F. Hyacinthus Choquetius, ... Antv., Joan. Cnobbaert*, 1634. 12°. pp. 534. It. traduit en Flamand par le P. *Edouard Byl*, dont j'ai parlé ailleurs. Il y a beaucoup de fa-

bles dans ce livre : mais il y en a deux sur-tout qui ont fait impression ; l'une regarde les prétendues stigmates de S. Dominique : l'autre, qui est rapportée à la page 326., concerne le célèbre *Lemos*, qui fut le principal tenant pour les Jacobins dans les Congrègations *de Auxiliis*. Si nous en croyons le P. *Choquet*, *Lemos*, à l'ouverture de chaque dispute, paroissoit environné d'un cercle de rayons brillans de lumière, qui lui faisoient une couronne, dont les yeux des Cardinaux étoient éblouis.

9. *In funere F. Michaëlis Ophovii, ex Ordine Prædicatorum, sexti Sylvæducensium Episcopi, Oratio, habita Antwerpiæ in sacrâ æde Prædicatorum, nonis januarii M. DC. XXXVIII. Antv., Vidua Joannis Cnobbaert*, 1638. 4°. pp. 21. Je parlerai ailleurs de *Michel Ophoven.*

10. *Triumphus Rosarii à Sede Apostolicâ decretus Sodalitati B. Virginis Mariæ, ob victoriam ipsius precibus partam de potentissimâ Turcarum classe sub Pio V. Pont. max., adsertus à R. P. Francisco Hyacintho Choquetio, Ordinis Prædicatorum, S. Theol. Doctore. Antv., Guil. Lesteenius*, 1641. 12°. pp. 277. gros caract. Le P. *Choquet* étoit revenu d'un long voyage, lorsqu'il acheva cet opuscule ; c'est ce qu'il dit dans sa dédicace adressée à *François Rodriguez d'Estray Vega, Familier* de la Cour d'Espagne,

Chevalier de l'Ordre de Christ, seigneur de *Tersaelen*, &c.

α. *Commentaria in universam Aristotelis Logicam, à F. Hyacintho Choquetio anno M. DC. VII.* (date fautive) *dictata Lovanii.* Ms. chez les PP. Dominicains de *Louvain*, vû par le P. *Guillebert de la Haye.*

☞ *De Jonghe, Belgium Dominicanum*, pp. 230-232. *Quétif & Echard, II.* 542. 543. *Liste Mste des Dominicains Professeurs à Louvain.*

Hyacinthe Fredericx,

AUTRE Dominicain, natif d'*Anvers*, prononça ses vœux en 1615., & mourut vers 1670., après avoir passé le gros de sa vie dans les exercices de la Prédication, pour laquelle il avoit un talent particulier, & une ardeur infatigable. Ce Religieux fit beaucoup de bien. Il a laissé :

α. *Quadragesimalia sex, diversa, integra.* En six volumes.

β. *Adventualia tria, diversa, integra.*

γ. *Sermones de Dominicis per annum, & de Festis Sanctorum, & de Festis Sanctorum Ordinis Prædicatorum.* En cinq tomes.

δ. *De Festis B. Virginis, & de Rosario.* En deux tomes.

ε. *Super Litanias Nominis Jesu.*

ζ. *De Peccatis, & speciatim de vitiis Linguæ.* En trois tomes.

η. *De Arte bene vivendi & moriendi.* En deux tomes.

θ. *De Samaritanæ historiâ.* Le P. *Guillebert de la Haye* a vû tous ces volumes en Ms. (*in-4°.*) dans différentes maisons des PP. Dominicains des Pays-Bas.

☞ *Quétif*, *II.* 633.

Reimann, ou *Ousmann*,

ECRIVAIN du X. siècle, étoit un Religieux de l'Ordre de S. Benoit, & vraisemblablement de l'Abbaye de *Waulsor*, (a) située dans l'Entre-Sambre-&-Meuse, à peu près entre *Dinant* & *Givet*. L'Ouvrage que nous avons de lui, est dédié à un Abbé nommé *Immon*.

(*a*) Les Auteurs de l'Histoire Littèraire de la France nient ce fait, & se fondent sur ce que *Reimann* avoue qu'il n'a point demeuré avec *S. Cadroé*, & que ce qu'il rapporte de son Histoire, il l'a appris d'autres personnes qui l'avoient connu. Ce raisonnement n'est pas concluant; il se peut fort bien faire que *Reimann* ne soit entré dans l'Abbaye de *Waulsor*, (*) qu'après le départ, ou même après la mort de ce Saint, & qu'il n'ait entrepris sa vie que vers l'an 996. On n'a pas de preuve qu'*Immon*, à qui il l'adresse, soit mort avant l'an 1000.

(*) En Latin *Walciodorum*. Elle reconnoit pour Fondateurs *S. Eilbert*, Comte de *Namur*, ou plutôt de *Lomme*, & *Hérèsinde* son épouse. On met cette fondation en 944. Environ vingt-cinq ans après, *Otton III.* unit à ce monastère celui de *Hastiers*, à l'autre côté de la Meuse, qui étoit alors habité par des Religieuses, & qui dépendoit de l'Evêque de *Mets*: l'un & l'autre furent depuis sous le diocèse de *Liège*: aujourd'hui ils sont dans le Comté & le diocèse de *Namur*.

Il s'en trouve deux de ce nom vers la fin du X. siècle : l'un Abbé de *Gorze* près de *Mets*, & l'autre de *Waulsor*; il paroit qu'il s'agit de ce dernier, qui succèda à *S. Forannan* en 982. *Reimann* a laissé par écrit :

Vita S. Cadroe Abbatis. Imprimée dans les Actes des SS. d'Irlande du P. *Colganus : Lovanii, 1645. in-fol.*, T. III. pp. 494--507. It. dans les Bollandistes *Martii T. I. die 6., pp. 474--481.* It. dans les Actes des SS. Bénèdictins du P. *Mabillon*, *T. VII. pp. 487--501.* Avec des notes de ces diffèrens Editeurs. Mais il faut remarquer que les Bollandistes & le P. *Mabillon* ont retranché de l'Ouvrage une description des Isles Britanniques, & une histoire fabuleuse de l'origine des Hibernois, qu'on nommoit autrefois Ecossois. Cette Vie paroit écrite avec beaucoup de sincèrité : elle est en bon ordre, & en meilleur stile que la plupart des ouvrages du tems. *Reimann* n'y dit rien, qu'il n'ait appris de témoins oculaires, & entr'autres d'un jeune homme élevé par *S. Cadroé*, & qui vivoit encore lorsque notre Auteur écrivoit. Le saint Abbé dont il s'agit, nâquit en Ecosse de sang Royal : mais on l'envoya faire ses études en Irlande. De retour en sa patrie, il communiqua aux autres ce qu'il avoit appris : puis étant allé en France, il prit l'habit monastique à *Fleuri*, ou *St.*

Benoit-sur-Loire, d'où on le tira malgré lui pour le faire Abbé de *Waulsor*. *Adalbèron*, Evêque de *Mets*, l'engagea vers 952. à prendre le gouvernement de l'Abbaye de *S. Félix* (aujourd'hui de *S. Clément*) dans sa ville Episcopale. *S. Cadroé* y emmena quelques Religieux de *Waulsor*, après avoir donné *Godefroi* pour Abbé à ceux qui restèrent. Il se rendit célèbre par sa vertu & par ses miracles : & il mourut au plus tard en 991., puisqu'il est nommé *Abbé de sainte mémoire* dans un diplome d'*Otton III*. de cette année-là.

☞ *Colganus & Bollandistæ, ubi sup. Gallia Christ.*, *III.* 569-571. *Hist. Littèraire de la France*, *VI.* 459. 460. (Les Auteurs de cette Histoire se trompent, quand ils croyent que *Henschenius* est le prémier, qui a publié l'ouvrage de *Reimann.*) *Ceillier*, *XIX.* 695.

Jean Bernaerts, ou *Joan. Bernartius*,

NAQUIT à *Malines* en 1568. Je ne sais s'il étoit fils de *Henri Bernaerts*, & d'*Anne Smits*, dont on voit le tombeau dans l'église métropolitaine de cette ville. (*a*) Quoi qu'il en soit, il s'appli-

(*a*) Avec cette Inscription : *D. O. M. & Memoriæ Henrici Bernaerts, ac Annæ Smits conjugum, qui per omne virginum vitæ curriculo decurso, priscâ pietate, fide, & candore præstantes, magno sui desiderio relicto, placidè hic in Domino quiescunt : Liberi & nepotes mœsti p. c.*

qua de bonne heure aux Belles-Lettres, pour lesquelles il avoit un goût décidé. Il y joignit l'étude de la Jurisprudence, & prit à *Louvain* le grade de Licencié en l'un & l'autre Droit, après avoir été Fisc & Doyen des Bacheliers de cette faculté. Il retourna ensuite à *Malines*, où il exerça la profession d'Avocat au Grand-Conseil. Dans le mois de janvier de l'année 1594. il se maria (à *Bruxelles*, je pense) avec *Cathèrine Breughel*, fille de *Guillaume Breughel*, Conseiller au Conseil de Brabant résident en cette ville : & il eut de son mariage deux enfans, (*b*) qui lui survécurent, aussi bien que sa femme, qu'il laissa veuve le 16. décembre 1601., lorsqu'il n'avoit que trente-trois ans. Son corps repose dans l'église de S. Rombaut à côté du choeur, mais sans épitaphe, du moins qui lui soit propre. (*c*) *Nicolas Oudaert*, Chanoine & Official de *Malines*, lui fit celle-ci :

Hac tegitur parvâ magnus Bernartius urnâ,
Clara nisi toto fama quòd orbe volat :
Quam famam functi doctissima scripta merentur,
Sive ea ad Historiam, sive ea ad Aonidas

(b) Dont l'un, nommé *Guillaume*, fut Avocat à *Bruxelles*.

(*c*) Car il pourroit bien étre compris dans l'épitaphe flamande, qu'on voit en cet endroit, & dont voici les termes : *Hier leet begraven Her Jan Bernaerts, in syn leven Schepen deser stede van Mechelen, die sterf op den 19. october anno* 1595. *Ende heer en Mr Jan Bernaerts, ende Anna Bernaerts, Hr Jacops dochter. Bidt voor de ziele.*

Seu magis ad Sophiæ sint exornanda vireta.
Ah! spes cum tanto quanta sepulta viro.

Bernartius fit des progrès assez rapides dans l'Eloquence, dans la Critique Grammaticale, dans la Philosophie, & dans les Antiquités Romaines : mais il écouta trop les louanges de ses amis, & il se pressa trop d'écrire pour le public. Je le regarde comme un *enfant gâté* de *Juste-Lipse*, son allié, qui l'appelloit *Flos Belgarum*. Il reste de lui :

1. *La Vie & le Martyre de Marie Stuart, Reine d'Ecosse.* En Flamand. *Anvers*, 1588. 12°.

2. *Oratio funebris in obitum Revssimi atque illssimi Domini D. Joannis Hauchini, secundi Mechliniensium Archiepiscopi, ac Primatis Belgii, habita Mechliniæ in exequiis ejusdem IX. cal. febr. M. D. LXXXIX. Lovanii, Joan. Masius*, 1589. 12°. pp. 17., sans dix pages, où il y a des vers de trois differens Poëtes à la louange du défunt. *Jean Hauchin* étoit de *Grammont* en Flandre. S'étant fait recevoir Maitre-ès-Arts à *Louvain*, il ouvrit une école d'humanités à *Bruxelles* : après quoi il se borna à être Précepteur de quelques jeunes gens de qualité, avec qui il parcourut l'Allemagne & la Bourgogne. Il fit sa Théologie à *Dole*, prit le grade de Licencié de la même faculté à *Douai*, & dévint

Doyen du Chapitre de *Renai* en Flandre; puis de celui de S^te^ Gudule à *Bruxelles*: mais ce ne fut qu'après avoir été quelque tems Chapelain du Prince d'Orange. Le Cardinal *de Granvelle*, prémier Archévêque de *Malines*, le fit dépuis son Official. Ayant confondu quelques Calvinistes sur l'article de la présence réelle le 9. mai 1582., ces hérètiques le firent jetter dans un cachot le 1. du mois suivant, & l'y retinrent trois mois, le traitant avec beaucoup de rigueur. Sa prison fut recompensée de l'Archévêché de *Malines*, que *Philippe II.* lui donna en 1583. Il gouverna saintement son diocèse, & mourut à *Malines* le 5. janvier 1589. agé de 62. ans.

3. *Orationes funebres II. in obitum celeberrimi viri D. Mich. du Bay, Athensis, ... quarum.... altera in Collegio Pontificio per probum adolescentem Joannem Bernartium Mechliniensem* (habita est.) *Lovanii, Joan. Masius*, 1589. 12°., pp. 18. pour celle de *Bernartius*, qui fut prononcée le 29. septembre de cette année.

4. *De utilitate legendæ Historiæ, libri duo. Antv., Chr. Plantinus*, 1589. 8°. It. *Ibid. Vidua, & Joan. Moretus*, 1593. 8°. pp. 161. C'est peu de chose que cet ouvrage, qui est écrit d'un stile un peu affecté, & qui sent le jeune homme. L'Auteur le dédie à *Juste Lipse*. On y trouve un éloge

de *Guillaume Huysmans*, dont je parlerai ailleurs.

5. *Commentarius in P. Statii Papinii Opera, ad veteres codices recensita.* Avec une édition de ce Poëte. *Antv.*, *Offic. Plantin.*, 1595. 12°. —— *Commentarius in P. Papinii Statii Sylvas.....* *Ibid.*, 1599. 12°. It. le tout ensemble, sous ce titre : *Joannis Bernartii ad P. Statii Papinii Thebaïdos & Achilleïdos, Scholia, ad Sylvarum libros, Notæ. Antv.*, *Martin. Nutius*, 1607. 12°. Ces éditions sont estimées, sur-tout la première : mais *Jean-Gaspar Ghevaerts*, *Christian Daumius*, *Gaspar Barthius*, *Jean-Fréderic Gronovius*, & *Claude Berauld* ont travaillé avec plus d'érudition & de succès sur les ouvrages de Stace.

6. *De Lirani oppidi ab Hollandis occupati, per Mechlinianos & Antuerpianos, admirabili liberatione, Commentariolus; una cum brevi Narratione de origine & progressu calamitatum Belgii. Lovanii*, *Joan. Masius*, 1596. 12°. It. *Editio 2ª. Ibid.*, *idem*, 1596. (ou plûtôt à *Malines* chez *Laurent vander Elst*, vers 1738.) 12°. pp. 31. Les Hollandois avoient surpris la ville de *Lire*, sous la conduite du Colonel *Charles de Heraugières*, le 24. octobre 1595. Mais elle fut reprise par D. *Alonse de Luna*, suivi de la garnison d'*Anvers*, & de la bourgeoisie de *Malines*.

7. *Anicii Manlii Severini Boëtii, de Con-*

solatione Philosophiæ, libri quinque; Johannes Bernartius recensuit, & Commentario illustravit. Antv., Joan. Moretus, 1607. 8°. pp. 394. publié par les soins de *Nicolas Oudaert*, qui a mis une dédicace à la tête. It. *An. Manl. Sever. Boëthii Consolationis Philosophiæ libri quinque. Ejusdem Opuscula sacra. Cum integris notis Johannis Bernartii, Theodori Sitzmani,* (d) *& Renati Vallini. Accessit Petri Bertii Præfatio. Lugd. Bat., Offic. Hackiana,* 1671. 8°. pp. 324. sans la table, & les Préliminaires, où l'on trouve la Préface de *Bertius*, pp. 26., les témoignages des Anciens en faveur de Boëce, pp. 9., & *Theodori Pulmanni Craneburgii, de Metris Boëthianis, libellus*, pp. 5. Il n'y a rien de fort exquis dans les notes de *Bernartius*.

α. Un *Panègyrique de la Ste. Vierge*, en Latin, prononcé à *Louvain* le jour de l'Annonciation. *Valère André* l'a vû en Ms. chez *Guillaume Bernaerts*, fils de l'Auteur.

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages. J. Lipsi Epistolar. ad Belgas Centuria II. ep.* 12., & *Centuria III. ep.* 99. *Sweertius, Athen. Belg.* 396., *& in Monum. sepulcr. p.* 380. *Val. André, Biblioth. pp.* 458. 459., *& Fast. p.* 2[illegible]. *Basilica Bruxellensis, ult. ed., parte I.* 143. 1[illegible]. *Recueil Ms. des Epitaphes de Malines.*

(*d*) Jurisconsulte & Poëte, natif de Turinge, mort en 1623. Il a donné aussi des notes sur Salvien, & sur l'Itineraire de Rutilius, & des Poësies de sa façon.

Jean

Jean Alderkerk,

HOLLANDOIS, né vers la fin du dernier ſiècle, ſe deſtina à l'emploi de Miniſtre, & fit ſes études de Théologie à *Leyde*, où *François Fabricius* fut l'un de ſes Profeſſeurs. Ayant été reçu au nombre des Propoſans, il fut appellé à *Quadyck*, village de la Nord-Hollande ſous la claſſe d'*Edam*, où il exerça le Miniſtère juſqu'en 1725., qu'il quitta ce poſte pour en aller exercer un ſemblable, mais de meilleur raport, à *Beverwyck* ſous la claſſe de *Harlem*. Il étoit encore dans ce dernier emploi en 1731., & peut-être le garda-t'il juſqu'en 1743., que ce poſte a été confié à M. *Jean-André Strée*, qui le remplit aujourd'hui. On a de *J. Alderkerk:*

Les Miracles du Très-Haut manifeſtés ſenſiblement dans l'établiſſement & les progrès de la Liberté des Pays-Bas (c. d. des Provinces-Unies) *particulièrement dans le ſiège & la délivrance de Leyde en 1573. & 1574. Ouvrage tiré des meilleurs Hiſtoriens par Jean Alderkerk....* En flamand. *Leyde*, 1729. 12°. It. 2ᵉ *édition conſidèrablement augmentée & corrigée.* (a) *Ibid.*, *Abraham Kal-*

(a) *De Wonderdaden des Allerhoogſten Godts, doorlugtig gelyk in de grontlegginge, en voortzettinge van Nederlants*

lewier, 1731. 12°. pp. 260. L'Ouvrage eſt rempli de choſes étrangères au ſujet; l'Auteur y mêle des prières & des moralités de Prédicant. Sa dédicace eſt adreſſée à *Henri Muylman* & à *Charles Schulterus*, Bourguemaitres de *Beverwyk*; il y ſouhaite que les filles du prémier deviennent des *pierres angulaires taillées en forme de palais*, (b) & que le fils du ſecond croiſſe ſi bien qu'il dévienne *un chêne d'équité*.

☞ *Prélimin. de cet Ecrit.*

Vryheyt, inzonderheit kragtdadig gebleken in het vermaarde beleg ende ontzet der Stadt Leyden, voorgevallen in den jare 1573. ende 1574. Uit de gedenk-ende geloofwaardigste geschiedschriften opgestelt door Jo. Alderkerk..... de Tweede druk merkelyk vermeerdert en verbetert.

(b) Métaphore tirée du Pſ. CXLIII. ♈. 13., aſſez mal rendu.

Regner van den Sande, ou *à Sande*,

NAQUIT d'une famille conſidérable à *Arnhem*, ville de la Gueldre, avant le milieu du XVI. ſiècle. Sorti de ſes prémières études, il ſe livra à celle de la Juriſprudence, dans laquelle il ſe rendit habile, & prit quelque part le titre de Licencié, ou de Docteur en Droit. Après cela il fréquenta le barreau, & s'y fit de la réputation. Il fut quelque tems bourguemaitre d'*Arnhem*, ce qui prouve qu'il

suivoit la Religion P.R., comme il paroit également par l'éducation qu'il donna à ses deux fils, dont les Articles suivent. Il eut aussi quelques filles de son mariage avec *Cathèrine van Reyd*, fille de l'Historien *Everard van Reyd*, ou *Reidanus*, dont il a été parlé ci-devant T. XII. p. 391. *Regner van den Sande* mourut fort agé, & avant le Doctorat de *Fréderic* son fils, par conséquent vers 1607. On ne marque d'autre écrit de sa façon qu'un

Responsum, inséré dans le principal Ouvrage du même *Fréderic*, pages 36--55. de l'édition de 1674. (Voyez l'Article suivant.) C'est un plaidoyé pour *Rodolphe*, Comte de *Diepholt*, (a) sur la succession à la seigneurie de *Borckeloe*, possédée auparavant par *Josse*, Comte de *Bronchorst*, qui étoit mort sans postèrité. Ce Plaidoyé est savant.

☞ *Val. Andreas*, 793. *D. Heinsii Poemata*, édit. 1649. pp. 32--35. *Vriemoet*, *Athenæ Fris.*, p. 93.

(a) Petit-fils d'un autre *Rodolphe*, qui étoit cousin germain de *Josse*.

Fréderic van den Sande, ou à Sande,

fils du précèdent, naquit à *Arnhem* vers l'an 1577. Ayant fait ses études, partie en cette ville, partie dans des

écoles étrangères, & ayant donné de bonne heure des preuves de son savoir & de sa capacité, particulièrement par raport à la Jurisprudence & au manîment des affaires, il dévint, comme son père, Bourguemaitre d'*Arnhem*. Vers l'an 1609. il fut fait Conseiller au Conseil de Gueldre, & Avocat Fiscal, ou, comme on parle en Gueldre, *Mambour* de cette Compagnie. *Heinsius* fait entendre qu'il étoit déja revêtu de cette importante charge, lorsqu'il alla prendre le bonnet de Docteur en Droit dans l'Université d'*Orléans*. *Fréderic à Sande* n'étoit pas encore marié alors: il le fut dépuis, & il laissa deux ou trois filles après lui. Aux emplois que je viens de marquer, il joignit celui de Curateur de l'*Ecole illustre* (dépuis Acadèmie) de *Harderwyk*. Il fut aussi envoyé en qualité d'Ambassadeur de la République vers diffèrentes Puissances, & en dernier lieu à la Cour de *Brunswic*, & auprès des villes Anséatiques. Enfin il étoit Député à l'Assemblée des Etats-Génèraux à *la Haye*, lorsqu'il y mourut en 1617., dans la quarantième année de son age. On a de lui:

1. *Commentarius in Gelriæ & Zutphaniæ Consuetudines Feudales. Hardervici*, 1625. 12°. Publié par les soins de son frère *Jean à Sande*. It. *Arnhemii, Jacobus Biesius*, 1637. 4°. It. avec le *n*. 2., de la

3e édition. It. avec les Oeuvres de son frère. Voyez l'Article suivant. Cet Ouvrage est estimé; l'Auteur y a bien rangé les Chartres, & en a recherché les motifs avec beaucoup de soin. Il discute les difficultés les plus remarquables, & qui se traitent le plus fréquemment en matière féodale. Il prouve ses conclusions par l'autorité des Arrêts rendus, & montre en quoi les Coûtumes féodales diffèrent du Droit écrit, du Droit municipal, & de celui qui est en usage dans le Quartier, dit Weluwe. On trouve dans son livre presque tout le Droit des Pays-Bas & de la Westphalie. On y trouve même des éclaircissemens sur le Droit Féodal Germanique; aussi y a-t'il dans la Gueldre des Fiefs accordés conformément aux usages de l'Empire. Vers la fin du second Traité, notre Jurisconsulte explique la vraye diffèrence qu'il y a entre les Fiefs héréditaires, & les autres : & il prouve que les diffèrences, marquées dans les ouvrages, dont on se servoit communément avant lui, sont fausses, ou du moins qu'elles n'ont pas lieu dans la Gueldre.

2. *Commentatio in Consuetudinem Gelriæ de Effestucatione, in quâ de Mancipatione, sive de transportu rerum immobilium, & quæ harum naturam Juris interpretatione induunt, breviter ac dilucidè tractatur. Edidit, summariis, additionibus, & capitum, quæ morte*

Authoris desiderabantur, Supplemento Lambertus Goris, J. C., Syndicus Nov genfis. Arnhemii, Jacobus Joannis, 12°. Avec une dédicace de l'Edit *Jean à Sande.* It. *Editio 2ª, priore & emendatior.* A la suite des *Adv* de *Goris : Ibid., Johannes Jacobi,* 4°. pp. 431--496. It. dans le Recue titulé : *Opera quæ extant Frederici à S quibus adjuncta sunt ea, quæ Corneliu stadius scripsit de Pactis ante-nuptialib Feudi Hollandici successione. Ibid.,* 4°. It. avec les ouvrages de *Jean à* Le Traité *de Effestucatione* est divisé chapitres. L'Auteur l'ayant laissé i fait, *Lambert Goris* y a fait des add répandues dans tout l'ouvrage, & pléé les chapitres V. & VI.

3. *Fréderic à Sande* a publié, conjoint avec son frère, l'Histoire des troubl Pays-Bas, composée en flamand pa ayeul *Everard van Reyd.* Consultez l'A de ce dernier, ci-dessus T. XII. 392.

☞ *Prélim. de ses Ouvrages. Hein mata, edit.* 1649. *pp.* 32--35. *Val.* 252. *Vriemoet, Athen. Fris., p.* 93.

Jean van den Sande, ou *à Sa*

FRÈRE du précèdent, naquit, app ment à *Arnhem*, vers l'an 157 ignore où il fit ses prémières ét

mais on sait qu'il étudia le Droit à *Wittemburg*, où il eut pour maitre *Pierre Helgius*, qui y professoit cette science, & qui fut à la fin Conseiller de la Cour Electorale de Saxe. (*a*) Révenu dans sa patrie avec le titre de Docteur en l'un & l'autre Droit, il se dévoua aux exercices du Barreau, & exerça la fonction d'Avocat au Conseil provincial d'*Utrecht*. *Julus à Beyma*, qui avoit enseigné à *Franequer*, étant passé à *Leuvarde* en 1597., les neuf Députés des Etats de Frise, en qualité de Curateurs de l'Acadèmie de *Franequer*, nommèrent *Jean à Sande* pour le remplacer sous le titre de Professeur des Pandectes. Ils firent cette nomination le 28. juin de l'année suivante, sur la recommandation d'*Everard van Bronchorst*, à qui ils avoient auparavant offert cet emploi. Notre Auteur se maria peu de tems après, & épousa la fille de *Barthold Idzarda*, Conseiller au Conseil de Frise; sans qu'on sache s'il en eut des enfans. Il fut élu Recteur de *Franequer* en 1602. Après avoir passé près de six ans dans cette Université, il fut fait Conseiller de *Leuvarde* le 3. mars 1604. à la place de son beau-père, qui étoit mort l'année précèdente.

(*a*) *Helgius* étoit né à *Stralsund* en 1558. Il mourut en 1599., après avoir publié: *Quæstiones Juris Civilis*, & *Canonici*.

On le choisit ensuite pour être l'un des *Anciens* de l'Eglise Calviniste de *Leuvarde*, & c'est en cette qualité qu'il fut envoyé l'an 1618. au Synode National de *Dordrecht*, où il se rendit accompagné de deux autres *Anciens*, nommés *Meinard ab Itzerda*, & *Kempo ab Harinxma*, & des Ministres *Jean Bogerman*, *Florent Joannis*, & *Philippe-Daniel Eilshemius*. Il n'y assista que jusqu'au 20. février 1619., qu'on le mit au nombre des vingt-quatre Juges destinés à prononcer sur le sort de *Barnevelt*, de *Grotius*, d'*Hogerbeets*, & des autres Remontrans, prisonniers à *la Haye*. On croit que *Jean à Sande* y dépensa assez tranquillement l'honoraire, que les Etats-Généraux lui payoient pour cette commission : & comme les Arminiens ne se sont pas plaints de sa conduite dans cette affaire, il paroit qu'on peut le compter parmi ceux, qui tâchèrent en vain de détourner le coup que l'on préparoit aux Accusés, & qui ne firent que prêter leur nom à la députation. (*b*) Retourné à *Leuvarde*, il y continua ses fonctions de Conseiller jusqu'à sa mort, arrivée au commencement de l'année 1638., lors qu'il étoit le pré-

(b) *Dati Judices partem maximam (quod sine fraude paucorum dictum volo, qui destinatum in nos ictum neque consiliis, neque rationibus ullis avertere potuerunt, sed tantùm in hôc servierunt, ut actui splendorem de suo nomine adderent) infesti nobis erant per inimicitias, quà publicas, quà privatas.* Grotius, Apologetici c. 15., edit. Paris. 1640. in-16. p. 275.

mier & le Préſident de ſa Compagnie. (c) *Henri Neuhuſius*, Avocat de cette ville, fit ſur ſa mort les vers ſuivans, qui ſont fort hyperboliques :

Sande, decus Geldrûm, Friſiis ſupreme Senator,
Juris apex, princeps Nobilitatis honos:
Ara, Forum, Pallas, Civis, Reus, Orbus, Egenus,
Te dolet amiſſum mundus uterque Patrem.

Les Journaliſtes de *Leipſic* ont parlé de lui en ces termes : (d) *Inter celebres Friſiæ Juriſconſultos, ſi non primum, parem certè primo loco meruiſſe Joannem à Sande, ſcripta ejus non Belgio tantùm, ſed & apud nos, jure quodam ſuo magni ſemper æſtimata demonſtrant. Quantâ enim auctoritate polleant in Judiciis noſtris, quà ſuperioribus, quà inferioribus, Deciſiones ejus Friſicæ, omnigenâ videlicet ac ſolidâ refertæ Juriſprudentiâ, quis eſt qui ignoret? &c.* Ses Ouvrages ſur la Juriſprudence, après avoir paru ſéparément, ont été réünis & imprimés avec ceux de ſon frère ſous le titre & dans l'ordre ſuivans:

Opera omnia Juridica Joannis & Frederici à Sande, Juriſconſultorum clariſſimorum; quorum primus in Supremâ Friſiorum Curiâ magnâ cum laude Præſes, alter non impari encomio in civitate Arnhemienſi Conſul elu-

(c) *Sébaſtien van Pruyſſen* lui ſuccéda le 13. février de cette année.
(d) *Acta Lipſ.*, 1684. pag. 271.

xit ; cum Additionibus & Elucidati
Joac. Burgers, Lamb. Goris, Arnoldi
tani, aliorumque. Omnibus tum in
versantibus, tum Fisci Patronis util
apprimè necessaria. Novâ hactenus vig
omnibus mendis soluta, & imprimis l
ac citatis Textibus, in aliis editionibu
ximè deviantibus, ad debitos locos n
que summo studio revocatis, recenter e
& denuò ornata septem Indicibus copio
Antuerp., Marcellus Parys, 1674. *fo*
Préliminaires de cette édition renfe
les pièces suivantes : Dédicace de l'
meur à *Henri de Bukentop*, seigne
S. Job in 't Goor, Licencié ès Droi
Echevin d'*Anvers*. Avertissement a
teur. Elègie de *Bernard Schotanus*
deux prémiers Traités. Ensuite vien

1, 2. *Joannis à Sande ...... Comm*
duo singulares, quorum primus est de
num cessione, multò auctiùs quàm ant
editus : alter de prohibitâ rerum Alien
cujus compendium duabus Repetitioni
Academiâ Franequeranâ propositis repe
tum, additum est. Cum indice locuple
pp. 54. & 90. sans les tables. L
mier de ces Traités avoit été imprimé
nequer en 1623. *in*-4°. Il avoit
fort augmenté, & avec le second
le titre que j'ai marqué : *Leovardiæ*,
tibus Joannis Janssonii de Vries, 16
pp. 257. & 24. Il s'en fit une 3e

dans la même ville, *typ. Gisberti Sybenis*, 1657. *In-4°.* pp. 112. 168. & 16. Ces deux Traités sont savans : le second surtout est nécessaire, les Compilateurs des Institutes ayant été fort négligens sur le sujet de l'*Aliènation*. (e)

3. *Joannis à Sande..... ad Titulum Digestor. de diversis Regulis Juris antiqui, Commentarius Fori & Academiarum Patronis utilissimus ; quo tum Leges solidè explicantur, tum affines Quæstiones ex veris Juris principiis evolvuntur ; auctus & illustratus, ac pluribus in locis emendatus à Clarif. viro D. Bernardo Schotano, Jur. Profess. primar. in Academiâ Lugd. Batav.* pp. 139. sans la table, & deux courtes Préfaces, l'une de *P. Schotanus*, l'autre de *Jean-Jacques Wissembach*, qui en donna la prémière édition : *Leovardiæ*, 1647. 4°. La seconde est due à *Bernard Schotanus* ; elle parut à *Lugd. Bat.*, *Francisc. Moyardus*, 1652, 16°. pp. 579. Le Commentaire, dont il s'agit, n'est pas aussi profond que ceux de *Revardus*, de *Godefroi*, & de *Wissembach* ; mais il est plus commode pour la pratique, & le mérite de la briéveté y est joint à celui de la clarté.

4. *Rerum in Supremâ Frisiorum Curiâ judicatarum Liber primus, complectens materias ad Ordinem Judiciarium pertinentes* —

(e) *Tit. Quibus alienare licet, vel non*, où ils n'exposent que deux cas.

Page 26. *Liber secundus.... qui est de Personarum.* ——— Page 71. *Liber tert. de Obligationibus, Mutuo, Emptione-v tione, utroque Retractu, Locatione & ductione, Emphyteusi, Mandato, Soci Pignoribus & Hypothecis, Usuris, Fruc Compensationibus, &c.* ——— Page 135. *quartus complectens successiones, tam ex mento, quàm ab Intestato, aliaque inde dentia.* ——— Page 208--237. *Liber quintu Donatione, Injuriis, Præscriptionibus, sis Criminalibus, &c.* Table de ces livres. On marque ainsi les autres ons: *Leovardiæ*, 1615. 4°. It. *Ibid.* 1- ou 1639. 4°. It. avec des augmentat *Ibid.*, 1647. & 3ª (4ª) *editio*, 1656 It. 9ª *editio: Amst.*, 1686. 4°. It. sous tre: *Joannis à Sande Theatrum Practican hoc est, Decisiones aureæ, seu rerum i premâ Frisiæ Curiâ judicatarum Libri que, quorum anteriores tres elegantissim finitionibus, responsis, & rebus judic ex præcipuis Doctoribus collectis, locup curâ Joachimi Burgers, Lipsiensis, Ad Coloniensis. Colon. Agripp.*, 1663. *Ibid.*, 1695. 4°. It. Traduit en flamand *Leuvarde*, 1638., 1642., & 1682. 4°. fait grand cas de ces Décisions en Frise *charie Huber* les appelle (g) *Quantivi tii opus.* Elles sont bien travaillée

(f) *Gewysde Zaaken, enz.*
(g) *Præfat. ad Observ. rer. Forensium.*

renferment la plupart quelque chose de choisi & de singulier. On peut s'en servir par-tout, parce que le Droit Romain s'est conservé presque en entier dans la Frise.

Annotationes & Elucidationes ad libros Definitionum Cl. V. Joannis à Sande, ex Definitionibus, Responsis, & rebus judicatis à præcipuis DD. conscriptis collectæ, curâ Joachimi Burgers, J. U. D. Lips. pp. 43. Ces notes ne contiennent rien que de trivial. Tous les Ouvrages marqués jusqu'ici, ont été réimprimés à *Groningue* 1683. *fol.*

Frederici à Sande, J. C., Ducatûs Gelriæ & Comitatûs Zutphaniæ, quondam Consiliarii & Fisci Patroni, ac urbis Arnhemiensis Consulis, & illustriss. Scholæ Gelro-Velavicæ Curatoris, Commentarius in Gelriæ & Zutphaniæ Consuetudines Feudales, nec non de Effestucatione; cum Collatione Jurium & Consuetudinum, quæ in Gelriæ vicinis ditionibus obtinent. Omnibus in Foro Feudali versantibus, tum Paribus, tum causarum Patronis apprimè utilis & necessarius. Ex ipsius Authoris Scriptis recognitus, à multis mendis, quibus scatebat, correctus, & indice locupletissimo adornatus. pp. 174. sans la table, & les Préliminaires, où l'on trouve une Dédicace de l'Editeur aux Etats de Gueldre, datée de *Leuvarde* le 8. janvier 1625., & *Lessus in obitum Frederici Sandii, J. C., Ducatûs Geldriæ & Comitatûs Zutphaniæ Consiliarii, &c. Hagæ Comitis de-*

functi anno CIↃ. IↃ. XVII. *Auctore Joh. Isacio Pontano.* Toutes ces Oeuvres des deux frères *à Sande* ont reparu à *Bruxelles, apud fratres t'Serstevens*, 1721. *fol.* par les soins de *Libert-François Christyn*, dont je parlerai dans la suite. On a encore de *Jean à Sande :*

5. *Abrègé de l'Histoire des Pays-Bas, contenant l'origine, la suite, & la fin des guerres qui ont agité ces provinces depuis l'an 1566. jusqu'en 1638., & qui ont été terminées par la Paix de Westphalie.* En flamand. (*h*) *Leuvarde*, 1650. *fol.* It. *Avec une continuation jusqu'en 1648. Utrecht*, 1651. 12°. avec de belles estampes, qui avoient servi à une édition de *Strada.* It. 3e *édition, corrigée & augmentée. Leuvarde*, 1651. 12°. It. *Augmentée d'un second tome, ou d'une suite de l'Histoire Belgique, qui comprend tout ce qui s'est passé de remarquable dans ces provinces, depuis 1648. jusqu'en 1663. Amst.*, 1667. 2. vol. *in*-12°. Cette

(h) *Kort begryp der Nederlantsche Historien, vertoonende 't begin, voortganck, en eynde der selver Oorlogen; beginnende van den jaer* 1566., *en voorts tot in 't jaer* 1638. It. *Waer in 't begin.... der selver beroerten en oneenigheden klaerlyck aengewesen wort; beginnende van den jaer* 1566. *voorts tot in 't jaer* 1648.; *met het sluyten en publiceeren der Vrede geeyndight. Met een kort inhout voor ieder boeck, dienende tot een Register.* It. *Den derden druck, vermeerdert en verbetert.* It. *Vermeerdert met een tweede deel, of Vervolg der Nederlantsche Historie van 't jaer* 1648. *tot het jaer* 1663., *vervattende al het gedenckwaerdighste, in die tydt in de Nederlanden voorgevallen.* Quelques éditions portent le titre suivant: *De waeckende Leeuw, of Historie der Nederlanden, enz.*

Continuation est de la façon de *Pierre de Langhe*. It. en Latin : *Leo Belgicus, seu Belgicarum Historiarum Epitome; quâ initium, progressus, & exitus motuum atque discordiarum lucidè demonstrantur, ab anno* CIƆ. IƆ. LXVI. *ad annum* CIƆ. IƆC. XXXVIII..... It. *Deinceps verò ad annum* CIƆ. IƆC. XLVIII. *Cum Conclusione atque publicatione Pacis desinens. Iconibus Gubernatorum omnium in Belgio æri incisis adornata. Novissimè Latinitati ex Belgico sermone donata Editio. Ultraj.*, 1651. 12°. Cette Histoire est une suite de celle d'*Everard van Reyd*, dont j'ai parlé ci-devant T. XII. p. 392. & suiv. MM. *Foppens* & *Vriemoet* ne parlent point des Ouvrages suivans, que je trouve attribués à un *Jean à Sande* dans quelques Catalogues, sans pouvoir garantir qu'ils soient véritablement de notre Auteur :

6. *Cinq livres d'Arrêts portés par la Cour de Hollande.* En flamand. (*i*) *Leuvarde*, 1652. 4°.

7. *Remarques sérieuses & badines sur les quatre Saisons de l'année.* En flamand. (*k*) 1669. 4°.

8. *Etat de la Religion.....* En flamand. (*l*) 1716. 12°.

(*h*) *Val. Andreas*, 557. 558, *Vriemoet*, *Athenæ Fris.*, 93--97.

(*i*) *Vyf boecken..... voor de Hove van Holland.*

(*k*) *Boert in Ernst op de vier Getyden des jaars.*

(*l*) *Staat der Religie.*

Jacques Volcaerd

Etoit de *Gertrudemberg*, (*a*) où il naquit vers l'an 1500. Ayant fait de grands progrès dans la Littèrature Grecque & Latine, il se vit en état d'instruire les autres. C'est ce qu'il fit à *la Haye* où quelques jeunes gèns de qualité se mirent sous sa conduite. Le fameux *Viglius* fut du nombre : *Volcaerd* l'avança dans les humanités dépuis les derniers mois de l'année 1521., jusqu'en octobre de l'année suivante, qu'ils se rendirent ensemble à *Louvain*. Ils se logèrent l'un & l'autre d'abord chez les *Bogards* (*b*) jusqu'à Pâques de l'année 1524.: puis chez Maitre *Gilles Vermeulen*, (c) de *Malines*, proche la Chapelle des Clercs, que nous nommons aujourd'hui *de St Antoine*. *Viglius* ayant

(*a*) C'est ce que j'ai lû dans une note manuscrite d'*Adrien van Westphalen* sur *Valère André*, qui a cru que *Volcaerd* étoit de *Bergues-St-Winoc*.

(*b*) Ou les Religieux du Tiers-Ordre de S. François. Ils embrassèrent l'Ordre de S. Benoît en 1596., & cédèrent leur couvent aux Religieux de *Vlierbeeck*, qui le vendirent aux PP. de l'Oratoire, pour la somme de 34,000. florins de change, le 30. octobre 1641.

(*c*) C'est ainsi que je rends *Ægidius à Molâ*. Je conjecture que ce Malinois étoit l'ayeul, ou le grand oncle du célèbre *Jean Vermeulen*, connu sous le nom de *Jean Molanus*, dont la maison paternelle étoit sûrement en cet endroit, puisque la Préface de son *Usuard* (1e édit.) est datée : *Lovanii anno 1567. ex ædibus parentum in Sacelli monte*.

ayant été rappellé par son oncle en septembre de l'année 1525., *Volcaerd*, sans sortir de *Louvain*, alla demeurer chez un Frison, nommé *Séverin à Feyta*, (d) & s'y occupa, comme il avoit fait auparavant, à élever de jeunes gentilshommes dans les Belles-Lettres. Il continua ces exercices jusqu'à sa mort, qui arriva au plus tard vers 1530. *Jean Second*, qui avoit été de ses disciples, le pleura dans une Elègie, (*e*) qu'il termina par l'épitaphe suivante :

Hospes, qui calcas loca tristia defunctorum,
Siste gradum; cineres heic Iacobus habet;
Aspera quem Fata, & nostro nimis invida seclo,
Non sunt maturos passa videre dies.
Volcardo cognomen erat : primordia vitæ
Berga dedit: quo stas, nunc habet ossa locus.
Quicquid Roma docet, quicquid docuistis, Athenæ,
Noverat : obscurum non minus ivit iter.
Illius ad tumulum Nymphæ Parnassides udas
Effundant lacrymas, Pallas & ipsa gemat.
Illius ad tumulum succrescat Apollinis arbor,
Mixtaque cum violis lilia, cumque rosis.

Volcaerd étoit grand ami du Poëte, dont je viens de parler; il n'étoit pas moins

(*d*) Qui s'est beaucoup distingué par sa valeur en 1542., lorsque la ville fut assiégée par *Martin van Rossem*.
(*e*) Où il dit :
— *Jacet raptus primis Jacobus in annis*.

aimé de *Viglius*, qui le regardoit comme un homme de bon conseil, & se rapportoit à ses avis en toutes choses. Nous avons de cet Humaniste :

Oratio de usu Eloquentiæ in obeundis muneribus publicis, habita Lovanii in Disputationibus (ut vocant) Quodlibeticis, a Jacobo Volcardo, Bergensi. Antuerpiæ, apud Michaëlem Hillenium, in Rapo, anno M. D. XXVI. mense maii. Petit in-4°., pp. 16. Cette harangue n'est pas mal faite.

☞ *Joan. Secundi Opera*, *edit.* 1631. *pp.* 183--185. *Suffridus Petri*, *de Scriptorib. Fris.* *ult. edit. pp.* 311--313. *Sweertius*, 376. *Val. André*, 435. & 879.

Laurent-Jacques van Soltem,

NOMMÉ simplement *Jacques* avant d'entrer en Religion, naquit à *Bruxelles* le 6. juin 1698. de *Jacques van Soltem* & de *Brigitte Usselinx*. Ayant achevé ses études d'Humanités & de Philosophie, il se présenta à l'Abbaye de *Grimbergue*, Ordre de Prémontré, proche *Vilvorde*, où il fut admis le 9. mars, & revêtu de l'habit Religieux le 13. avril 1717. Il fit sa profession le onze avril 1719., & fut élevé à la Prêtrise le onze mai 17[illegible]. Ayant continué de se préparer aux fonctions Pastorales, suivant la coutume de

ceux de ſon Ordre, il les exerça en qualité de Vice-Curé à *Berchem*, village ſitué à l'Oueſt de *Bruxelles*. Enſuite il paſſa à la paroiſſe de *Meys*, proche *Grimbergue*, dont il fut aſſez longtems Curé. *Van Soltem* mourut le 8. mai 1750. Il a donné des preuves du talent, qu'il avoit pour la Poëſie Flamande, en publiant deux *Tragédies* de ſa façon, intitulées :

1. *Pygmalion*, &

2. *Aſtarbé*, toutes deux imprimées à *Bruxelles*. On a encore de lui :

3. *Rétabliſſement de la Vénération due au S. Sacrement de Miracles, déshonoré par les Juifs, & caché par la crainte des Calviniſtes; Vénération figurée par les honneurs que le Roi-Prophète rendit à l'Arche du Teſtament, qu'il tranſporta prémièrement de chez Abinadab, & enſuite de chez Obededom* à Jéruſalem, *& imitée par l'Auguſte & pieuſe Maiſon d'Autriche pour l'édification de ſes deſcendans & de tous les Fidèles. Repréſenté en forme Dramatique, à l'occaſion du Jubilé célébré* dans Bruxelles *cent-cinquante ans depuis que les Hoſties miraculeuſes y ont été ſolemnellement retirées du ſoliveau, dans lequel on les avoit enfermées, pour les dérober à la fureur des* nouveaux *Iconoclaſtes*. En Flamand. (a) *Bruxelles*, *Emanuel de Grieck*,

(a) *Herſtelde Eere aen het Alderheylighſte Sacrament van* [illegible] *eerſt onteert door de Joden, daer naer gevlucht*

1735., grand *in-4°.*, pp. 40. L'Auteur dédia cette pièce à l'Archiducheſſe *Marie-Eliſabeth*, Gouvernante des Pays-Bas, qui donna dans la ſolemnité, dont il s'agit, des marques éclatantes de la piété, qu'elle avoit héritée de ſes Ancêtres, envers l'adorable Euchariſtie.

☞ *Mém. fourni par M. Kips, Préſident du Collège de Prémontré à Louvain.*

voor de Beldtſtormers: afgebeldt in den godtvruchtigen Propheet David, Koninck van Iſraël, inhaelende met pracht ende zegenprael de Arcke des verbondts, eerſt uyt het huys van Abinadab, daer naer uyt het huys van Obededom ende naergevolght door het doorluchtigh en godtvruchtigh Huys van Ooſtenryck tot ſtichtinge van hunne Onderſaeten, en alle geloovigen; tonneels-gewys opgeſtelt.... op het hondert en vyftigh-jaerigh Jubilé dat de Heylige en wonderbaere Hoſtien met pracht en eer ſyn gehaelt uyt den balck, alwaer ſy verholen ende bewaert ſyn geweeſt voor de Beldtſtormers.

Adrien Baecx van Baerlandt

NAQUIT à *Malines* le 9. août 1574., & y paſſa ſes humanités. Enſuite il vint à *Louvain*, où il fit ſa Philoſophie au Collège du *Porc*, & ſon cours de Droit, qu'il termina en prénant le grade de Licencié en 1607. Dans cet intervalle il avoit embraſſé l'état Eccléſiaſtique, & obtènu en 1606. la charge de Préſident du Collège des *Trois-Langues*, où il n'y en avoit point eu dépuis l'an 1584. En 1611. il fut pourvû, en vertu des privilèges de l'Univerſité, d'un Canonicat du ſecond

rang (ou de la fondation d'*Arnold Zellaer*) dans la métropole de S. Rombaut. Le 8. juillet de la même année, il joignit à cette prébende celle de Chantre & Chanoine à S. Pierre de *Louvain*. Le 30. aout 1616. il fut reçu Docteur en l'un & l'autre Droit avec *Jean van t'Seſtich*, ſon compatriote, avec le célèbre *Antoine Perez*, & avec *Maximilien Wittebort* de *Mons*. Il ne paroit pas qu'il ait fait grand uſage de ce grade, puis qu'il n'a rempli aucune Chaire de Droit à *Louvain*. On l'élut Recteur de cette Univerſité en 1619.: mais il la quitta cinq ans après, & alla réſider à *Oorſchot*, bourgade de la Mairie de *Boiſleduc*, où il fut fait Doyen de la Collégiale dédiée à S. Pierre. Je ne ſais s'il vécut longtems dépuis : mais il eſt ſûr qu'il ne jouït pas plus de cinq ans de ſon Doyenné, les Hollandois ayant enlevé les biens Eccléſiaſtiques, & aboli l'exercice de la Religion Catholique dans tout ce quartier en 1629. *Suffridus Petri*, écrivant en 1593., qualifia *Adrien Baecx*, *Virum undiquaque doctiſſimum*. Il a laiſſé en Ms.

a. Quelques *Harangues Latines*, que j'ai vûes ici chez M. l'Echevin *Baelmans*, une entre autres : *In Feſto Annunciationis Beatiſſimae Virginis, Lovanii in templo Dominicanorum habita anno 162...* In-4°. pp. 19.

ß. *De Expenſis ſtudiorum cauſſâ factis non conferendis* (in diviſionem bonorum) *Diſ-*

ſertatio, habita in Saturnalitiis (a) *Quæſtionibus Lovanii* CIↃ. IↃC. XVII. *Ibid.* in-4°. pp. 25.

Le Collège des *Trois-Langues* a des obligations à *Adrien Baecx.* C'eſt par ſes ſoins qu'on recommença d'y enſeigner le Grec en 1609., & l'Hébreu en 1612. Il en raccommoda auſſi les édifices, & y conſtruiſit une nouvelle chapelle, (*b*) dont la prémière pierre fut poſée par *George d'Autriche*, Prévôt de S. Pierre, le onze juillet 1614. Le 9. décembre de la même année, *Claude Verrydt*, (c) Curé d'*Audenarde*, unit à ce Collège ſa fondation, qui fait à préſent le fond de celui de *Malines.* Elle fut retirée du Collège des *Trois-Langues* après un long procès, le 8. avril & le 5. mai 1638., & l'on en forma le Collège de *Malines* en 1676. De nouvelles difficultés éteignirent ce dernier Collège quelque tems après. Il a été enfin rétabli en 1707., & il ſubſiſte

(*a*) C'eſt-à-dire dans les Queſtions *Quodlibètiques*, ainſi appellées, parce que l'Orateur choiſiſſoit tel ſujet qu'il lui plaiſoit.

(*b*) Qui eſt pourtant très-peu de choſe.

(*c*) Autrefois domeſtique du docteur *Hunnaus*, dont j'ai parlé ailleurs. On voit ſon portrait au Collège de *Malines* avec cette inſcription au deſſous :

D. Claudius Verrydt, Mechlinienſis, S. T. L., Canonicus Theſaurarius Capituli Rothnacenſis, Paſtor Aldenardenſis, priſcæ pietatis & doctrinæ Theologus, munificè Collegium dotabat, erectum Ao 1614., *tranſlatum Ao* 1676., *reſtauratum Ao* 1707. *S. P. Q. M.*

Verrydt fit ſon teſtament le 7. ſeptembre 1622., & mourut peu après.

aujourd'hui ſous ſon huitième Préſident, M. (*Claude-George*) *de Béhaigne*, d'*Anvers*, ci-devant Profeſſeur en Poëſie au Collège de la S^te^ Trinité.

☞ *Val. André, Faſt. pp.* 47. & 278. *Papiers du Coll. des Trois Langues, &c.*

Fréderic Havens,

NÉ A *LOUVAIN* avant la fin du XVI. ſiècle, prit l'habit Eccléſiaſtique, & ſe fit recevoir Licencié en l'un & l'autre Droit. Il eut auſſi le rang de Protonotaire Apoſtolique. En 1624. il ſuccèda à l'Auteur qui précède, en qualité de Préſident du Collège *des Trois-Langues*. Le 7. août de l'année ſuivante, il obtint ſa place de Chantre & Chanoine dans l'Egliſe Collègiale de *S. Pierre*. *Havens* mourut au printems de l'année 1648. (*a*) J'ai vu de lui:

Une Harangue, dont le ſujet eſt: *Magnine æſtimanda ſit Pulcritudo in Principe?* Mſ^te^ au Collège de *Malines*.

☞ *Archives du Chap. de S. Pierre. Papiers du Coll. des Trois-Langues, &c.*

(*a*) *Philippe Bellenus*, Bachelier en Théologie, & né auſſi à *Louvain*, fut choiſi pour le remplacer au Collège *des Trois-Langues* le 15. mai de cette année. Celui-ci fut Recteur (ou Curé) de l'Hôpital de *Louvain* depuis le 1. novembre 1644. juſqu'en 1674. Son corps repoſe à S. Jacques, où il fut enterré le 27. octobre 1693.

Jacques le Mort,

FILS D'UN Apotiquaire de *Harlem*, naquit en cette ville le 13. octobre 1650. Dès sa huitième année on l'envoya au Collège de *Leyde*, où il y avoit alors sept classes. Deux de ses maitres furent *Buchius*, sous qui il remporta un prix, & *Rampius*, qui après y avoir été quelque tems Con-Recteur, & Professeur de Poësie, fut nommé en 1664. pour remplacer le Recteur *Corneille Schrevelius*. *Le Mort* ayant achevé ses humanités l'année suivante, se fit inscrire dans l'Académie de la même ville, & y fit un cours de Philosophie sous les Professeurs *de Raei* & *Stuart*, dont il suivit les leçons publiques & particulières. Après cela, pour contenter son père, qui souhaitoit de le voir un jour Ministre, il étudia en Théologie dans la même Université, & entendit en public les Docteurs *Jean Coccëius*, *Abraham Heidanus*, & *Jean Hoornbeeck*, prénant en même tems les leçons domestiques de quelques autres Théologiens. Au bout de trois ans, il se dégoûta entièrement de cette étude, il renonça au Ministère, & se détermina à la profession d'Apotiquaire, ou de Médecin. Dans cette vûe, il alla se mettre à *Am-*

ſterdam chez un Allemand, habile Chimiſte, & il commença à s'exercer dans ſon Laboratoire. Cet homme étant venu à mourir un an après, *le Mort* retourna à *Leyde*, où il s'attacha au Médecin-Penſionaire de la ville, & aſſiſta aux exercices du Collège des Chirurgiens & des Droguiſtes, dont ce Médecin étoit membre. (*a*) Durant ce tems, il étudia la Nature avec beaucoup d'application, & fit de nombreuſes Obſervations ſur la Chimie, & ſur la Médecine, particulièrement en viſitant les malades, atteints de la contagion, qui regna en 1669. Il ſe rendoit de tems en tems au Laboratoire de *Charles-Louïs de Maets* (dont je parlerai ailleurs) pour l'aider dans ſes opèrations : mais depuis il fut brouïllé avec ce Profeſſeur, & n'eut pas lieu de ſe louer de ſa reconnoiſſance. En 1672. il dreſſa lui-même un Laboratoire à *Leyde*, & attira chez lui beaucoup d'étudians curieux de voir ſes *procèdés*. Trois ans après il y ouvrit auſſi une boutique de Pharmacie, où il vit accourir une foule de malades & de conſultans. Dès la même année (1675.) il ſe mit à donner des leçons particulières ſur la Chimie, ſur la Pharmacie, & ſur la Médecine tant ſpéculative que pratique.

(*a*) J'ai rendu comme j'ai pu ces paroles de *Le Mort* lui-même : *Poliatri.... Urbis, & Aſſeſſoris Collegii Chirurgici officina Chymico-Galenicæ rationem habui.*

Le concours qui s'y fit, ne manqua pas d'exciter la jalousie des Médecins de la ville. Tout ce qu'ils pouvoient lui reprocher, c'étoit de professer leur Art, sans s'étre muni des grades Acadèmiques; beaucoup d'autres en faisoient autant : mais on n'étoit pas également intèressé à les inquièter. *Le Mort* fut ajourné à comparoir devant le Collège de Chirurgie, dont *Schacht* étoit alors Président, & il fut condamné à une amande. Six jours après cette comparution, il se fit passer Docteur à *Utrecht*. C'étoit en 1677. Retourné à *Leyde* aussitôt après sa promotion, il ne tarda pas d'avoir des pratiques. Les autres Médecins allèrent leur train à son égard, & tous, à l'exception de deux ou trois, refusèrent constamment de le voir, & d'entrer en consultation avec lui : les vieux affectoient d'en user de la sorte par mépris, & les jeunes, par complaisance pour les vieux. *Chrêtien Marggrave*, dont je parlerai dans la suite de ces Mémoires, fut l'un de ceux qui témoignèrent le plus d'acharnement contre lui. *Le Mort* fut délivré de cet ennemi en 1688. Quatorze ans après, il emporta sur quelques concurrens la Chaire de Chimie, qui vaqua à *Leyde* : & l'ayant remplie avec distinction l'espace de dix-sept ans, il la laissa au célèbre *Boerhaave* par sa mort arrivée le 1. mars 1718. dans la 68e année de

son age. Notre Chimiste se moquoit ouvertement de Galien & d'Hippocrate. Il regardoit les Mathèmatiques, comme des sciences fort inutiles pour la Médecine. L'Attraction ne lui plaisoit pas d'avantage, & c'est ce qui le porta à maltraiter un savant Anglois, qui pensoit différemment. Il a été l'un des plus ardens défenseurs de la Chimie dans un tems, où cette science avoit encore beaucoup d'ennemis, qui n'avoient pas oublié les écarts de *Paracelse* & de *Van Helmont*. Il s'étoit rendu fort habile dans cet Art, purgé des visions de l'Alchimie par *Lémèry*, & par d'autres savans. Il en a exposé les opèrations avec une grande netteté, en remontant par-tout aux vrais principes : mais comme on l'a beaucoup perfectionné dépuis lui, la plupart de ses procèdés sont aujourd'hui hors d'usage. Nous avons de *J. le Mort* :

1. *Compendium Chemicum*. Imprimé vers 1680.

2. *Christophori Love Morley Collectanea Chymica Leydensia, id est, Maetsiana, Margraviana, Lemortiana; trium Chymiæ Professorum Leydensium Opus, quingentis & amplius processibus adornatum; omnibus & Medicis, & Chymicis, & Pharmacopœis utilissimum, ordine alphabetico. Lugd. Bat.*, *Drummond*, 1684. 4°. It. avec le *n*. 4. de l'édition de 1696. *Le Mort* ne fut pas

content de ce qu'on avoit publié ſous ſon nom dans ce Recueil; il retoucha ce qui venoit effectivement de lui, & le fit inſèrer dans l'Ouvrage ſuivant.

3. *Chimia Medico-Phyſica, rationibus & experimentis inſtructa, brevi & facili viâ proceſſus Spagyricos ritè & artificioſè ad finem perducendi normam exhibens. Cui annexa eſt Metallurgia contracta, ſuccinctam Metallorum cognitionem demonſtrans. Lugd. Bat., Petrus van der Aa*, 1684, 4°. *fig.* It. *Ibid.*, 1699. 4°. It. *Traduite en flamand par Jacques Roman.* (b) *Amſt.* 1696. 12°.

4. *Metallurgia contracta, rationibus & experimentis inſtructa.* A la ſuite du *n.* 3. It. à part : *Lugd. But.*, 1696. 4°.

5. *Pharmacia Medico-Phyſica, rationibus & experimentis inſtructa, accuratiore methodo adornata, nec non obſervationibus Medicis illuſtrata. Lugd. Bat., Petrus van der Aa*, 1684. 12°. It. ſous ce titre : *Pharmacia rationibus & experimentis auctioribus inſtructa, methodò Galenico-Chymicâ adornata. Seneca epiſtolâ 33. Ego utar viâ veteri, ſed ſi propiorem planioremque invenero, hanc muniam. Qui ante nos noverunt iſta, non Domini noſtri, ſed Duces ſunt. Ibid. Idem*, 1688. 12°. pp. 255. Dédiée à *Gaſpar van Els*, ſeigneur de *Swanenborg*, Conſeiller au Conſeil de la Gueldre Hollandoiſe. L'Au-

(*b*) Chymia Medico-Phyſica, *dat is, Genees-en-Natuurkundige Schei-konſt, overgezet door Jac. Roman.*

teur s'y attache spécialement à rélever les erreurs de *Marggrave*, & de quelques autres en fait de Chimie.

6. *Jacobi le Mort, Med. Doct. Lugd. Bat., Chymia, rationibus & experimentis auctioribus, iisque demonstrativis superstructa, in quâ malevolorum calumniæ modestè simul diluuntur. Plautus in Pænulo Act. 3. sc. 3. vers. 12. 13. Isthic est Thesaurus stultis in linguâ situs, ut quæstui habeant malè loqui de melioribus. Lugd. Bat., Petr. van der Aa*, 1688. 12°. pp. 365. sans les Préliminaires & la table. L'Ouvrage est dédié à *Thierri van Hogendorp*, Docteur ès Droits, Conseiller du Prince d'Orange, seigneur de *Steenbergen*, & à *Guillaume van Hogendorp*, aussi Docteur ès Droits, Echevin de *Roterdam*, Bailli du Princeland, &c.

7. *Idea Actionis corporum, motum intestinum, præsertim Fermentationem, delineans. Lugd. Bat., Frederic. Haaring*, 1693. 12°. L'Auteur auroit pu réussir dans cette matière à l'aide des Mathèmatiques : mais on a vû le cas qu'il en faisoit.

8. *Chymiæ veræ nobilitas & utilitas in Physicâ Corpusculari, Theoriâ Medicâ, ejusque materiâ, & signis, ad majorem perfectionem deducendis.* Je ne sais quand cet Ouvrage a paru.

9. *Fundamenta nov-antiqua Theoriæ Medicæ, ad Naturæ operas revocata, superstructa fluido corporum exercitio, Chymiæ nobilioris,*

experientiâ suffulta. Lugd. Bat., Jordanus Luchtmans, 1700. 12°. Ce titre annonce quelque chose de curieux : mais la pièce est très-médiocre, & assez mal fondée, sur-tout par raport à la *Médecine*. Il en est de même de la Harangue qui suit.

10. *Oratio de concordantiâ operum Naturæ, Chymiæ, & Medicinæ. Lugd. Bat.*, 1702. 4°. C'est le discours, que l'Auteur prononça quand il fut fait Professeur.

11. *Facies & pulcritudo Chymiæ, ab affictis maculis purificata, ad veras Naturæ & suæ Artis leges exornata. Lugd. Bat., Jordanus Luchtmans*, 1712. 12°.

12. Il y a une Lettre Latine de *Jacques le Mort* à *Henri Snellen*, imprimée à la tête du livre de ce dernier, qui a pour titre : *Theoria Mechanicæ Physico-Medica Delineatio, &c. Lugd. Bat., Jordanus Luchtmans*, 1705. 12°. C'est une Réponse à une Lettre de *Snellen*, qui précède. L'un & l'autre accablent d'injures le savant *Baglivi*. (c) *Le Mort* dit à son ami : « Je pardonne à M. *Baglivi*, qui écrit » à la Romaine ; Tel homme, tel dis» cours. J'aime mieux voir la folie

(c) *George Baglivi*, Docteur de *Padoue*, né à *Lecce* dans le Royaume de *Naples*, vécut 38. ans, & mourut à *Rome* en 1706., après y avoir professé la Médecine avec une réputation extraordinaire, & publié quantité d'ouvrages, dont il s'est fait diverses éditions. La meilleure est celle de *Paris*, 1711. *in-4.*

» d'autrui, que d'être moi-même fou. » Que les autres suivent les vents, qu'ils » coupent les flammes, qu'ils écrivent » sur l'eau ; qu'ils soient les fiers esclaves » de leurs idoles ; je ne les envie point, » je les admire, &c. »

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages, particulièrement du n. 5. Mercklini Lindenius renovatus, 487. Georgii Matthiæ Synopsis hist. Medic. 773.*

Thierri Roodenborgh,

ÉCRIVAIN Hollandois, né vers la fin du XVI. siècle, cultiva la Poësie flamande, s'établit apparemment à *Amsterdam*, & y fit représenter diverses pièces dramatiques de sa composition, depuis 1616. jusqu'en 1636. Voici la liste de ces pièces :

1. *Otton III., Empereur, & Galdrade.* (a) Pièce héroïque, où l'Auteur joint le sérieux de la Tragèdie, & l'heureux dénouement de l'Epopée. Il en est de même de celles que je marque sous les *nn.* 2. 6. 9. 10. 15. & 16. Celle-ci est en trois parties, imprimées à *Amsterdam*, chez *Porcevant Morgan*, 1616. 4°., chez *Abraham de Koningh*, 1617. 4°., & chez *Nicolas Bieskens*, 1617. 4°.

(a) *Keyzer Otto de derde, en Galdrada; Bly eindend Spel.*

2. *Cassandre, Duchesse de Bourgogne,* & *Charles de Balde.* (b) *Amst.*, *Corneille L*-*dewyksz van der Plassen*, 1617. 4°.

3. *L'Ecolière jalouse; Comèdie.* (c) *Ams* *Guill. Jansz Stam*, 1617. 4°.

4. *Les Etudians jaloux; Comèdie.* (c *Leyde, Barthèlemi Jacobsz de Fries*, 1617. 4°.

5. *La Duchesse Célie, & le Comte Pro*-*per; Comèdie.* (e) *Amst.*, *Jacob Pieter* *Wachters*, 1617. 4°.

6. *Mélibée; en trois parties.* (f) *Ams* *Jean Evertsz Cloppenburgh*, 1618. 4°.

7. *Rodemant & Isabelle; Tragèdie.* (g *Amst.*, *Jean Evertsz Kloppenburgh*, 1618. 4°.

8. *Les Vindicatifs; Tragèdie.* (h) *Ams* *Paul van Ravesteyn*, 1618. 4°.

9. *Alexandre;* (i) 1618. 4°. Cet pièce est faite sur cette sentence flamande *Ongezien kan geschien*, c'est-à-dire, *Ce* *n'a jamais été vû, peut arriver.*

10. *Cyprien & Oranie, ou les Amans* *fidèles; en deux parties.* (k) *Amst.*, *Pa*

(b) *Cassandra, Hertoginne van Bourgonjen, en Ka* *Baldeus; Treur bly eindend Spel.*

(c) *Jaloerse Studentin; Bly eindend Spel.*

(d) *Jaloerse Studenten; Bly eindend Spel.*

(e) *Hertoginne Celia, en Grave Prospero; Bly einde* *Spel.*

(f) *Melibea; Treur bly eindend Spel.*

(g) *Rodemant en Isabella; Treurspel.*

(h) *Wraakgierigers; Treurspel.*

(i) *Alexander; Treur bly eindend Spel.*

(k) *Trouwe Liefd van Cipriaan en Orania; Treur b* *eindend Spel.*

van Ravesteyn, 1618. 4°. Cette pièce a paru sous le nom d'*Anne Roodenborgh.*

11. *Le Méchant recompensé par son Maitre; Comèdie.* (l) *Amst.*, *Thierri Pietersz Voskuyl*, 1618. 4°.

12. *Le Présent de Nôces; en trois parties.* (m) *Amst.*, *Jean Evertsz Kloppenburgh*, 1619. 4°.

13. *Les Amours des Bataves.* (n) *Leyde*, *Daniel Roels*, 1622. 4°.

14. *Les Houcx & les Cabèliaux, ou Charles le Hardi, & Batavienne; Comèdie en deux parties.* (o) *Amst.*, *Jacob Aartsz Colom*, 1628. 4°.

15. *Mays; Tragicomèdie.* (p) 1634. 4°.

16. *Jacqueline, Comtesse de Hollande, &c.* (q) *Amst.*, *Thierri Cornelisz Houthaak*, 1636. 4°.

17. *Sigismond & Manuelle; Comèdie en deux parties.* (r) *Amst.*, *Thierri Cornelisz Houthaak*, 1636. 4°.

Roodenborgh prénoit pour dévise ces mots Italiens : *Chi sarà, sarà.*

☞ *Register der Nederlandsche Tooneelspel-Dichteren*, 1743. *pp.* 96. 97.

(l) *Quaad, syn Meester loond. Bly eindend Spel.*
(m) *Bruylofs Eergaaf; Drie Tafel Speelen.*
(n) *Bataviers Vryagie Spel.*
(o) *Hoekx en Kabeljaauws, of Hertog Karel den Stouten, en Bataviana; Bly eindend Spel.*
(p) *Mays; Treur bly eindend Spel.*
(q) *Vrouw Jacoba, Erfgravinne van Holland, &c. &c.; Treur bly eindend Spel.*
(r) *Sigismund, en Manuella; Bly eindend Spel.*

François Ryk,

AUTRE Poëte Hollandois établi à *Amsterdam*. Il donna, comme le précèdent, dans le genre dramatique, & composa, ou traduisit les pièces dont le catalogue va suivre. La date de leur impression me fait juger qu'il a flori depuis 1695. jusqu'en 1741. On a de lui:

1. *Héraclius; Tragèdie*, traduite de Corneille. (a) *Amst., Héritiers d'Albert M...* 1695. 8°.

2. *Polyeucte, Martyr Arménien; Tragèdie*, traduite du même. (b) *Amst.*, ... *de Groot*, 1707. 8°.

3. *La Fille Capitaine; Comèdie*. (c) 1707. 8°.

4. *L'adroit Flatteur; Comèdie*. (d) 1708. 8°.

5. *L'Héritière ridicule, ou la ... intéressée; Comèdie.* (e) *Amst.*, ... *de Jacob Lescailje*, 1710. 8°.

6. *Atrée & Thyeste; Tragèdie.* (f) *Iidem*, 1711. 8°.

7. *Crispin Dragon; Comèdie.* (g) ...

(a) *Heraklius; Treurspel.*
(b) *Polieukte, Armenisch Martelaar; Treurspel.*
(c) *Juffer Kapitein; Blyspel.*
(d) *Doorsleepe Vleyer; Blyspel.*
(e) *Belacchelyke Erfgenaam, of Baatzuchtige ... Blyspel.*
(f) *Atreus en Thyëstes; Treurspel.*
(g) *Krispyn Dragonder; Kluchtspel.*

Héritiers de Jacob Lescailje, & Thierri Rank, 1714. 8°.

8. *Le Banqueroutier du jour, attrappé; Comédie.* (h) *Amst., Henri van de Gaete,* 1714. 8°.

9. *Andromède; Tragédie* de *Corneille.* (i)

10. *Athalie; Tragédie* de *Racine.* (k) 1716. 8°.

11. *Esther, ou la délivrance des Juifs; Tragédie* du même. (l) *Amst., Henri van de Gaete,* 1719. 8°.

12. *Le Spectre de Dom Pedro, ou l'Austerité punie; Spectacle.* (m) *Amst., Héritiers de Jacob Lescailje, & Thierri Rank,* 1721. (m) Je crois que c'est *le Festin Pierre* de *Molière.*

13. *La mort de Sinoric, Roi de Galatie; Tragédie.* (n) *Amst., Guill. Barents,* 1722. 8°.

14. *Brutus; Tragédie.* (o) 1736. 8°.

15. *Le Joueur; Comédie.* (p) *Amst.,* [illegible] *Duim,* 1736. 8°.

16. *Absalon; Tragédie.* (q) *Ibid., idem.* 8°.

(h) [illegible] *Bankroetier agterhaale; Kluchtspel.*
(i) *Andromeda; Treurspel.*
(k) *Athalia; Treurspel.*
(l) *Esther, of Verlossinge der Jooden; Treurspel.*
(m) *Don Pedros Geest, of de gestrafte Baldadigheid; Kluchtspel.*
(n) *Dood van Sinoriks, koning van Galatien; Treurspel.*
(o) *Brutus; Treurspel.*
(p) *Dobbelaar; Blyspel.*
(q) *Absalon; Treurspel.*

17. *La Matrone d'Ephèse ; Comèdie.* (r) *Ibid.*, *idem*, 1741. 8°.

α. Alcine ; Tragèdie (s) restée en Ms.

☞ *Regißter der Nederlandsche Tooneelspel-Dichteren*, *pp.* 93. & 94.

(r) *Vrouwtje van Ephesen ; Kluchtspel.*
(s) *Alcina ; Treurspel.*

Henri Pippinck, ou *Pépin*,

NAQUIT dans le Comté de Flandre vers le commencement du XVI. siècle, & prit l'habit de Cordelier dans la province, dite de la Basse-Allemagne, qui suivoit l'étroite Observance, & qui comprènoit alors presque tous les Pays-Bas, l'Archévêché de *Cologne*, &c. Ayant été élevé à la Prêtrise, il se dévoua au ministère de la Prédication qu'il exerça dans plusieurs villes, particulièrement à *Anvers*, toûjours avec un grand concours, & avec une réputation extraordinaire. Peu de tems après le mariage de *Philippe*, fils de *Charle-Quint*, (*a*) avec la Princesse *Marie*, sœur d'*Edouard VI.*, Roi d'Angleterre, (*b*) c. d. vers l'an 1555., le P. *Pépin* fut envoyé dans ce Royaume, afin d'affermir dans la Foi les Flamands qui

(*a*) Ce mariage fut célèbré à *Winchester* le 25. juillet 1554.
(*b*) Mort le 6. juillet 1553. à l'age de seize ans.

s'y étoient établis, & de réunir à l'Eglise ceux qui avoient suivi le Schisme de *Henri VIII*. Révenu dans les Pays-Bas, il y continua ses fonctions de Prédicateur: & il prédit les troubles, dont ces contrées étoient ménacées. Ce Religieux, après avoir déja été Vicaire & Gardien de plufieursc ouvens de sa province, en fut élu Provincial au plus tard en 1565. Vers le même tems, il donna avec plusieurs de ses confrères dans les nouveautés de *Baius*: (*c*) mais la Bulle du Pape *S*. *Pie V*.,

(c) « Pour bien faire, il faudroit, à mon semblant, man-» der le Provincial Pépin, les Gardiens de Namur, Aeth » en Haynaut, & Saint-Omer, qui ont adhèré auxdites nou-» velletez [*de Baius*,] pour leur intimer ladite Bulle & » Censures, afin qu'ils ne puissent prétendre ignorance, & » se déportent pour l'avenir. » C'est ce que *Morrillon* écri-voit au Cardinal *de Granvelle* le 21. décembre 1567.

« J'ay de son aveu [*du Confesseur du Duc d'Albe*] man-» dé vers moi le [*P*. *Angelo Aversa*,] Comissaire des » Cordeliers de la Province de Flandres, & lui enchargé » de donner ordre que les Articles condamnez ne seront » plus traitez par ceux de son Ordre: & que venant icy » le Ministre [*le P. Pépin*,] que l'on attend dedans qua-» torze ou quinze jours, il le me amena [*amènera*,] pour » lui insinuer ladite Bulle; comme je fis hier à F. Pierre » Lupi, & à son Professeur, présent le Curé de sainte Gou-» le [*Gudule*,] comme Notaire. Ils se sont tous deux dé-» monstrez fort humbles & obéissans, & ont promis d'abstè-» nir de ces controverses, dònt j'espère vous envoyer l'Acte » Dymanche prochain, que j'ai passé aussi avec participation » dudit Confesseur. Quant aux autres Provinces des Cor-» deliers, il n'y a tel danger, comme à celle de Flandres » [*de la Basse-Allemagne*:] & nous polvons attendre la ve-» nue du Commissaire Patre Angelo Aversa, qui polroit bien » faire Provincial, au lieu de Pépin, frère Théodore Leo-» dius, qui a esté vers le Roy en Espagne, & auquel Son » Excellence [*le Duc d'Albe*] montre grande affection. » *Lettre de Morillon au même le onze janvier* 1568.

qui les proscrivit le 1. octobre 1567., & les soins de *Maximilien Morillon*, Grand-Vicaire de *Malines*, ramenèrent fort promptement ces Religieux à la vérité. (*d*) Le P. *Pépin* termina son provincialat en 1568., & survécut environ douze ans à cet emploi. On croit qu'il mourut vers l'an 1580. à *Cassel* en Flandre, où il s'étoit retiré pour éviter la fureur des Calvinistes, qui le cherchoient à mort. Il a publié :

1. *La Robe nuptiale, ou Traité de l'Amour de Dieu..... composé par F. François Vervoort, & publié par le R. P. Henri Pippinck.....* En flamand. *Anvers, Pierre van Keerberghen*, 1566. 12°. feuillets 244. Voyez ci-devant T. VI. p. 237.

2. *L'Epée de la Foi, pour défendre l'Eglise Chrêtienne contre les Ennemis de la Vérité; Ouvrage tiré de l'Ecriture, des Conciles, & des plus anciens Pères & Docteurs de la sainte Eglise : composé en François par F. Nicolas Grénier, Religieux de S. Victor* (à Paris :) *traduit en Flamand, & mis présentement en lumière par F. Henri Pip-*

(*d*) » C'est un grand bien que les Cordeliers persistent » en obéissance, & que l'on n'oye non plus parler d'eux, » que si jamais ils ne se fussent meslez de cette Doctrine.» *Autre Lettre du même*, 20. *juin* 1568.

Le P. *Julien de Quercu*, successeur du P. *Pépin* dans son Provincialat, porta un Decrèt très-rigoureux contre le Baïanisme, daté de *Nivelles* le 1. septembre 1569., où l'on voit que les Cordeliers, assemblés en Chapitre dans cette ville l'année précèdente, avoient renoncé à cette doctrine au nom de toute la Province : & que quelques Religieuses de l'Ordre avoient pris part aux contestations.

pinck, *Ministre Provincial des Cordeliers de la Basse-Allemagne.* (e) *Anvers*, *Jean van Ghelen*, 1568. 12°. L'Original avoit été imprimé à *Paris* en 1564. Il y en a aussi une édition Latine. Le P. *Grénier* composa plusieurs Traités de Controverse en François; ils furent imprimés en 1564., & les deux années suivantes.

Sermones per totius anni circulum. Ces Sermons n'ont pas vû le jour, & sont peut-être perdus.

Prélimin. de ses Ouvrages. Baii Opera, edit. *Gerberonii*, *parte II.*, *pp.* 65. 69. 70. 74. 147. & 148. *Sweertius*, *p.* 334. & *Wadding*, p. 166. (Ces deux Bibliographes ne disent presque rien.)

(e) *Het Sweert des Gheloofs om te beschermen die Christen Kercke teghen die vyanden des Waerheyts; ghetogen uit die heylige Scrifture, wt die heylige Concilien, ende wt die oudtste Vaders ende Doctoren der heyliger Kercken. ... in Fransoysce tale van B. Nicolaes Grenier Religieus van S. Victors, ende overgestelt in Duytsce: nu int licht gebrocht doer B. Henrick Pippinck, Minister Provinciael der Nederduytslanden.*

Florent Schoonhoven, ou *Flor.* Schoonhovius,

ÉTOIT de *Goude* en Hollande, où il naquit vers l'an 1594. d'une des meilleures familles de la ville. Son père, *Thierri Jacobsz Schoonhoven*, en fut Bourguemaitre en 1612., & en même tems

Conſeiller de l'Amirauté. *Nisje Verharſt*, ſa mère, étoit fille de *Florent Verharſt*, Echevin de *Goude* en 1569., & Bourguemaitre en 1579. Il fit ſes humanités au Collège de cette ville ſous la conduite du Recteur *Guillaume Traudenius*, chez qui il démeura en penſion. Après cela, il ſe mit à faire des vers, & y prit tant de goût, qu'il eût ſouhaité n'avoir d'autre occupation toute ſa vie. Mais ſon père, n'ayant pas de biens conſidèrables à lui laiſſer, l'obligea de faire un cours de Droit à *Leyde*, dans l'eſpèrance de le voir parvènir aux emplois. Le fils obéit, & fut paſſé Docteur, ou Licencié, en cette Univerſité vers l'an 1618. Les démêlés de l'Arminianiſme lui ayant fait connoitre la néceſſité d'un Juge viſible, il rentra dans le ſein de l'Egliſe Catholique, & y mourut vers l'an 1648. *Florent Schoonhovius* avoit un grand oncle maternel, nommé *Henri Janſz Thardt* : & comptoit parmi ſes ancêtres *Simon Gerritſz Schoonhoven*, Bourguemaitre de *Goude* en 1555., & parmi ſes parens *Emile van Rooſendael*, Conſeiller à *la Haye*, & ſon frère *Jacques*, Avocat dans la même ville (tous natifs de *Goude*,) *Adrien Langius*, *Willebrord Snellius*, célèbre Mathèmaticien, & *Adrien Cool*, ou *Cools*, Juriſconſulte, Echevin de *Goude* en 1613., & gendre d'*Emile van Rooſendael*.

On a de lui :

1. *Florentii Schoonhovii, Goudani, Poemata antehac non edita.... Lugd. Batav., Godefr. Basson*, 1613. petit in-12°. pp. 104. d'un petit & assez mauvais caract. italique. Les Préliminaires contiennent en douze pages une dédicace de l'Auteur à *Emile van Roosendael*, une Préface très-courte, & des vers de *Baudius*, de *Daniel Heinsius*, de *Gérard Traudenius*, & de *Simon Langius* à la louange de notre Poëte. Après cela vient

Page 1. *Variorum Carminum liber primus.*

Page 33. *Liber secundus*, dédié à *Gérard Verlaan*, bourguemaitre de *Harlem.*

Page 71. *Liber tertius*, dédié à *Adrien Cool*. Ces trois livres ne contiennent que des Odes, mêlées de quelques Epigrammes. La plupart sont des éloges, ou des pièces morales.

Page 96. *Lalage, sive Amores Pastorales.* Dédié à deux jeunes hommes, nommés *Simon Langius*, & *Nicolas Goutswaert.* L'Auteur met à la tête de ce livre un Avertissement où il prie le Lecteur de ne pas juger de sa conduite par ses vers; *Lasciva enim*, ajoute-t'il, *pagina est, vita proba.... Et, non amantes, amores scripsimus.* Il y a ici quarante Odes, & deux Elégies. Ces pièces ne sont pas tout-à-fait chastes : mais on ne peut pas les traiter absolument d'obscènes.

Page 149. *Bucolicorum liber unus.* Dédié à *Gerard Traudenius.* Il y a ici six Eglogues.

Page 175. *Hymni Pœnitentiales.* Dédié à *Guillaume Traudenius.* Ce sont vingt Hymnes, ou plûtôt vingt Odes, sur des sujets Chrêtiens. Elles n'approchent pas de celles de *Santeul.* A la page 196. l'Auteur, alors Protestant, parle de gens, qui se croyent obligés de s'abstènir de certaines nourritures, & qui s'imaginent en même tems qu'il leur est permis de s'abandonner à toutes sortes de crimes. Il en vouloit aux Catholiques : mais la calomnie étoit trop grossière pour nous faire tort. Toutes les Poësies de *Schoonhovius* sont au dessus du médiocre. J'y trouve de la vivacité, de la facilité, & quelquefois de l'élègance: mais assez peu de goût, de délicatesse, & d'élèvation. D'ailleurs elles n'apprènent rien, ne traitent que des lieux communs, & ne montrent ni érudition, ni usage du monde. On en pourra juger par les deux pièces, que je mets à la suite de cet article.

2. *Emblemata partim Moralia, partim etiam Civilia; cum latiori eorumdem ejusdem Auctoris interpretatione. Accedunt & alia quædam Poemata in aliis Poematum suorum libris non contenta.* *Goudæ,* 1618. 4°. Avec de belles figures. It. *Amst., Joan. Janssonius,* 1619. 4°. It. *Ibid.,* 1648. 4°. It. *Lugd. Bat.,* 1626. 4°.

On a inséré quelques Poësies de *Schoonhovius* dans les *Deliciæ Poetarum Belgarum*, Partie IV.

FLORENTIUS SCHOONHOVIUS,

Var. Carm. Libro III. pp. 81--83.

Leydam tendens, Hortulo suo valedicit.

HORTE, delicium tui Poetæ,
Qui me molliculo sinu receptans,
Pertæsum strepitus molestiores,
Ridenti recreas colore florum:
Et tu, blandula Solitudo ruris,
Quæ me restituis mihi, sacrosque
Inspiras animo meo calores;
Vale; diffugio; moras recusat
Ventus, undave ferre longiores.
Leydam nauta vocat, ratemque solvit:
Leydam, Leydam abeo. Vireto dudum,
Horte, delicium tui Poetæ.
O si perpetuò Deûm voluntas
Mi permittat in Hortuli viretis,
Ignoto populis, mihique noto,
Posse vivere; non ego superbas
Regum prætulerim superbus aulas:
Non fasces miseros miser sitirem,
Per subsellia pallidus pererrans:
Sed, curisque laboribusque liber,
Hôc inglorius otiarer Horto:
Ridens interea omnibus cachinnis

Insanum studium metusque, curasque,
Et quodcumque hominum est inane rebus.
Hìc, hìc, exiguo potens, Tyrannos
Omnes despiciam : brevisque villa
Nobis largifluo sinu refundet,
Quod Tagus pretiosus amnis illis.
Nam, cùm luxuries eis ministrat
Cibos nectareos, dapes inemptas :
Tellus sufficiet mihi : thorisque
Pro fulgentibus, herba germinabit.
Hìc securus & innocens cubabo,
Suspensos gladios nihil perhorrens.
Murmur arboris, aut apum susurrus,
Pro molli citharâ, dabit soporem.
Magnates numerent suos clientes,
A queis murmure salveant doloso :
Nobis sufficiet sonorus amnis,
Aut, solamen agri, volucris, alto
Ramo pendula, concinens Tonantem.

ECLOGA IV.

MELIBŒUS, DORYLAS.

MELIBŒUS.

NUPER *eram, Doryla, de rure extractus urbem,*
Capreolas binas (pietas ea rustica) portans
Causidico, ut patrias cessaret ducere lites
Longiùs ; hæc etenim est illis vindemia sola.
Proh quales fastus, curas, perjuria vidi,
Dum Cathedram scandens, ubi Patres jam togati

ldebant, noſtras audirem res trutinari!
lique concurſus: per compita cuncta clientum
rmura clangebant; hic aurea dona Patrono
rigit, ille miſer ſe condemnarier audit.
ego, tale nihil tolerans, diſcedo, meamque
fidico cauſam commendo: ille optima
ſpondet.
ı, Doryla, ſenſi demùm nos eſſe beatos
reliquis, quas urbis habent loca perfida, turbis.
ı cùm, proſpiciens longè, mea regna viderem,
:s rediit, lætuſque ſolo mea baſia fixi.

DORYLAS.

ne bonum præſens minus eſt, Melibœe; carendo
:imus exoptare bonum, quod ſprevimus antè.
: etiam miſerum me torſit opinio quondam;
nque (fatebor enim) pertæſus mille laborum,
ıs mihi quotidie ſolet impoſuiſſe noverca,
erebam facilem ſine ſollicitudine vitam.
o ſegnities nimis ingenioſa monebat
is adire vias, deſerto rure moleſto;
(mihi dicebat) nullo ſudore paratur
us, & egregio quiſque inſignitur amictu.
ditio placuit, rus deſero, mœnia viſo:
veniens, omneſque vias, & cuncta pererro
pita: cuncta placent; dein cùm, pro more, ſuoque
pore, cœpiſſet ſtomachus latrare, miſello
llus erat quicquam qui traderet. Admiratus
amque priùs victum cenſebam poſſe parari

Absque labore) mihi vidi rus esse abeundum.
Deceptum cuncti rident, genitorque, novercaque:
Et fuit in toto notissima fabula vico.

MELIBŒUS.

Ergone sic etiam te cepit opinio falsi?

DORYLAS.

Cepit, sed nunquam capiet me postmodo: prodes[...]
Illa tulisse; dedit namque experientia caut[...]

MELIBŒUS.

Non equidem, Doryla, scio quid laud[...]
tandem
Urbs habeat; volitant curæ undique: def[...]
Pectore sunt pauci cives. Quis lætius æv[...]
Quàm nos, quæso, colit? nobis communia cunc[...]
Omnia pervolitant cives, dum quærere num[...]
Auri sacra fames instigat pectora: nobis [...]
Idem agri modus est, justique cupidinis id[...]
Regum æquamus opes animis: pro fortibus [...]
Nobis parva domus, cervis (a) malè fult[...]
ducis.
Vere novo, teneræ cùm jam tinnire vol[...]
Incipiunt, nemorumque solet crebrescere mu[...]
Tendimus in campos, dulcesque revisere sy[...]
Delectat: jam cæca tepor spiramina la[...]
Herbarum, & gemmæ tunicas in flam[...]
rumpunt:
Halat ager, rident passim per jugera flores;
Prataque, perpetuà semper renovata juv[...]

(a) *Cervus* signifie chez Varron une pièce de bois [...]
clive, qui sert à soutenir la faîtière du toit d'une [...]

hilarant ipsas pecudes, pecudumque magistros.

um juvat hìc dulces apis exaudire susurros,
um libat flores, aut fervida prœlia tentat?
um juvat hìc hœdum lactentem pascere Nisæ?
ut oculis signare locum, quò fortè palumbes
ngestant, turturve, thori servator honesti:
u teneras manibus violas contexere, & illas
ue fores Dominæ serâ suspendere nocte.
cùm serta gerens Æstas cerealis aristæ
edit, & omnigenos fert cornu divite fructus,
it aret pedibus: juvenes, teneræque puellæ,
que sinum complent pomis: sordensque (b) coloni
ies plenis fert dulcia mala canistris.
nemus omne sonat grillis (c): jam gratior umbra
pecori, ut recubans pallentes ruminet herbas......
Hyems! tunc ante focum convivia ducunt
carnes, & pinguis oluscula lardi
nt, Bacchumque hilari clamore salutant.
pecudum fœturas explicat alter.
focum, multo obsita fumo (d),
egregios depromens pectore cantus.....
peragunt hyemalia læti
illis fert annus gaudia totus.

DORYLAS.

, Melibœe, tuo mihi carmine pectus

une épithète bien choisie!
(d) ...tres Images déplacées.

Exilit, & mores damnatos devovet urbis!
Quis meliùs calamo decantet gaudia ruris?
Nemo equidem, (e) *quamvis doctus tibi certa*
Iolas,
Quem vice Pastores venerantur Apollinis omni

MELIBŒUS.

Desine plura, Puer; vario nam non bene V
Creditur: en Titan sese inter nubila
dens,
Et varians lucem, nobis denunciat imbr

☞ *Tiré de divers endroits de ses Poës*
de Walvis, Beschr. der stad Gouda, I. 31
Sweertius, (237.) & *Val. André,* (219
disent presque rien.

(*e*) Faute de Grammaire; on ne peut joindre
qu'avec la prémière personne, n'étant qu'un abrég
quidem.

Folcuin, Moine de S. Bert

ETOIT d'une famille des plus
de la Lorraine, qui avoit do
l'Eglise *S. Folcuin*, Evêque de T
& *S. Adalhard*, Abbé de *Corbie*
père, nommé aussi *Folcuin*, desce
ligne directe de *Jérôme*, fils de
Martel. Sa mère s'appelloit *Thieda*
l'an 948. ses parens le menèrent
au monastère de *S. Bertin*, & l'o
à Dieu sous la conduite de l'A

mar. (*a*) Le jeune *Folcuin* s'étant distingué par son habileté dans les Lettres, & par sa bonne conduite, fut élevé au Diaconat. On ignore les autres particularités de sa vie. Il mourut dans un age peu

(*a*) Le droit qu'avoient les parens d'enfermer leurs enfans dans des monastères, étoit un reste de l'empire absolu que l'ancien droit des Nations donnoit aux pères de famille. Le Christianisme, en leur ôtant le pouvoir abusif d'exposer & de faire périr leurs enfans, & celui de les vendre à des Infidèles, ou à des Maitres qui les corrompoient, leur laissa le droit de les consacrer au service de Dieu. L'ancienne Jurisprudence Ecclésiastique a regardé comme légitime l'oblation d'un fils faite par son père à un monastère, même pour toute sa vie. Il n'étoit point permis à ceux qui avoient été offerts de la sorte de retourner au siècle. On ne les recevoit pas au dela de quatorze ans : on les prénoit quelquefois dès l'age de trois ans, & peut-être encore plûtôt. Le père & la mère se présentoient à l'autel au tems de l'Offertoire, & faisoient la demande pour l'enfant en présence de témoins laïques : & celui-ci la ratifioit quand il étoit en age de raison. La profession se faisoit à quinze ans. L'expèrience ayant manifesté les inconvèniens de cet usage dès le X. siècle, on le supprima peu à peu, d'abord en Allemagne, puis en France, & en Italie. Ensuite les Papes Clément III. & Célestin III. permirent absolument aux enfans, dont je parle, de rentrer dans le monde, s'il le jugeoient à propos. Quant à la manière dont ils étoient élevés, il est certain qu'on en prénoit un soin fort particulier. On les faisoit manger au réfectoir avec les autres Religieux : mais ils avoient leur table à part, & s'y tenoient toujours debout. Ils servoient selon leurs forces à l'église, au réfectoir, & à la cuisine. On ne leur permettoit pas d'aller seuls en aucun endroit, ni sans lumière pendant la nuit. Ils portoient la tonsure & l'habit monastique. Ils assistoient à tous les offices de nuit & de jour, & ordinairement ils chantoient les Antiennes, & entonnoient les Pseaumes. Aux grandes fètes, ils portoient des aubes & des tuniques, comme font encore les Choraux dans plusieurs Collègiales. Ils avoient leurs écoles, où nul autre que leurs Maitres n'avoit entrée, sans une permission expresse. Ils y apprènoient à lire, à écrire, le Latin du tems, la Religion, le Chant, les Pseaumes, & les Rites de l'E-

avancé, & au plus tard en 975. Ce Religieux a laissé :

1. Un Recueil important pour l'Histoire de son monastère, depuis la fondation (*b*) jusqu'au tems qu'il écrivoit. Il l'entreprit en 961. par ordre de l'Abbé *Adalolfe*, à qui il le dédie, en lui protestant qu'il n'y rapporte rien qui ne soit bien avéré. Ce Recueil est composé de Chartres, de diplomes, & d'autres monumens, rangés en ordre chronologique, & éclaircis par des observations judicieuses, qui contiennent l'histoire de chaque Abbé. *Folcuin* a été si fidèle à rapporter tous ces titres, que dans la crainte qu'on ne le soupçonnât de les avoir altérés, il s'est fait scrupule d'y marquer les époques par les années de l'Incarnation, lorsqu'elles n'y étoient pas exprimées de cette sorte. Son Recueil est précédé d'une courte préface, & divisé en 81. chapitres, qui sont sui-

glise. *Difficile mihi videtur*, dit un Ecrivain du XI. siècle, *ut ullus Regis filius majori diligentiâ nutriatur in palatio, quàm puer quilibet in regulari monasterio.* Mais ces enfans étoient traités dans quelques endroits avec trop de rigueur : c'étoient des menaces, des reprimandes, & des châtimens continuels ; d'où il arrivoit qu'ils ne faisoient leurs devoirs qu'en tremblant, par force, & sans goût. *Nous ne cessons nuit & jour de les corriger & de les frapper*, disoit un Abbé à S. Anselme, *& ils n'en déviennent que plus méchans. Voila certes une belle éducation*, lui répondit le Saint, *qui aboutit à faire des bêtes, au lieu de former des hommes.* Après quoi il donna à cet Abbé des avis très-sages, qui furent suivis, & qui méritent d'être lus *Apud Eadmerum, in Vitâ S. Anselmi lib. I. p.* 8. *edit. Operum* 1721.

(*b*) Que les uns mettent en 626., les autres en 654., & d'autres plus probablement en 648.

vis de onze autres touchant les aumônes. L'Original se conserve à *S. Bertin* : il y en a des copies dans la Bibliothèque du Roi T. C., & à *S. Germain des Prez*. Cet ouvrage a guidé ceux qui ont dressé la prémière partie de la fameuse *Chronique de S. Bertin*, dont je parlerai à l'article de *Jean d'Ypres*, ou *Joannes Iperius*. Le Père *Mabillon* a fait imprimer plusieurs morceaux du Recueil de *Folcuin* dans ses Actes des SS. de l'Ordre de S. Bénoit (Tome V. 587--588. 605--613. & 622--624.) dans sa Diplomatique, (pp. 235. & 605. 606.) & dans ses Annales Bénèdictines (T. III. p. 555.)

2. On croit que notre Auteur a composé une Epitaphe de *S. Folcuin* en six vers élègiaques, insérés dans sa légende, (*Act. SS. Ord. S. Bened. T. V. p. 629.*) Il paroit que *Folcuin* la publia en reconnoissance d'une guérison miraculeuse, qu'il avoit obtènue au tombeau de ce saint Evêque. Il laissa encore

α. Un Recueil de Chartres de diffèrens monastères, à l'usage des officiers du sien. Ce Recueil étoit arrangé de manière, qu'on y trouvoit aisément tout ce qui regarde chaque office en particulier.

☞ *Mabillon*, *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, *T. V. pp.* 622--629. *Hist. Littèr. de la France*, *VI.* 384--385.

Folcuin, Folcuinus, Fulcuinus, ou *Fulquinus,*

ECRIVAIN que l'on peut ſuppoſer ê
né vers l'an 935., étoit d'une fam
noble. On l'envoya faire ſes études à
Omer dans la célèbre Abbaye de *S.*
tin, où il fit des progrès, conſidéra
pour le tems, dans les Lettres divin
humaines, je veux dire dans la Po
dans l'Eloquence, & ſur-tout dans la C
nologie, & dans la Théologie, ſu
quelle on voit qu'il avoit de bons
cipes. (*a*) Il étoit encore jeune,
qu'*Alètran*, Abbé de *Lobbes*, homm
mérite & de ſavoir, mourut le 30.
bre 965. *Eraclius*, Evêque de *Liège*,
les yeux ſur *Folcuin*, & le fit élire p
remplacer le défunt. L'acte de cette
tion ayant été lû à *Cologne*, en pré
d'*Otton III.*, ce Prince l'approuva
Folcuin fut béni dans une brillante
blée, que l'Empereur tint en cette
jour de Noël de la même année.
Ingran, Evêque de *Cambrai*, qui fi
rèmonie. Quelque tems après, *Ra*
Evêque de *Vérone*, & autrefois
de *Lobbes*, contraint de quitter ſon
pria *Folcuin* de lui envoyer des

(*a*) Voyez la Préface de ſon principal ouvrage.

des chevaux, pour révenir dans cette Abbaye. *Folcuin* fit ce qu'il démandoit, & à son arrivée, il lui donna, du consentement de ses religieux, quelques terres du monastère, pour fournir honorablement à sa subsistance. *Ratherius* faisant moins d'attention à ce qu'exigeoit de lui la reconnoissance, qu'aux suggestions de quelques envieux de l'Abbé, lui suscita tant de peines & de traverses, qu'il obligea celui-ci à lui céder la place & le laisser maitre de l'Abbaye. Cet état violent dura un an tout entier, & servit à faire éclater la patience de *Folcuin.* Après quoi *Notger*, Prélat d'un rare mérite, ayant succèdé dans le gouvernement de l'Eglise de *Liège* à *Eraclius*, Protecteur de *Ratherius*, entreprit de remèdier au désordre. Il y travailla de concert avec les Abbés de Stablo (*b*) & de S. Hubert, (*c*) & parvint à réconcilier entièrement les parties. L'Evêque de *Vérone* se retira à *Aulne*, monastère voisin, qui est aujourd'hui de l'Ordre de Cîteaux, & l'Abbé demeura paisible possesseur de *Lobbes*. *Folcuin* profita de cette tranquillité, pour travailler aux réparations & à l'embellissement de la maison. Il en rétablit l'Eglise, dédiée aux Apôtres

(*c*) *Wérenfride*, ou *Werinher*, qui avoit succèdé à *S. Odilon* en 954.

(*b*) *Héribert*, successeur d'*Albert I.* en 966.

S. Pierre & S. Paul, & fort endommagée par les Hongrois, qui y avoient mis le feu : ensuite il l'enrichit de meubles de grand prix. Il rebâtit les offices qu'il rendit propres & commodes. Il fit faire un nouveau réfectoir, où il conduisit de l'eau par des réservoirs & des aqueducs. Il augmenta la bibliothèque d'un grand nombre de volumes. Il ordonna que l'on nourriroit chaque jour trois pauvres dans le monastère, & que chaque année on en habilleroit un certain nombre. Entre les ornemens qu'il donna à son église, on compte deux grosses cloches, sur lesquelles il fit graver des vers de sa façon, avec des inscriptions, qui annonçoient à la postérité le nom de l'Abbé qui en avoit fait les frais, & celui du Fondeur. (*d*) On marque encore une Aigle jettée en fonte de cuivre doré, dont les aîles servoient à porter le livre des Evangiles : (*e*) un Autel en l'honneur

(*d*) La plus considérable étoit dédiée à la Ste Vierge, & l'autre à *S. Ursmer*. On lisoit sur celle-là : *Folcuini, me condidit Artificis manus Danielis, ...* *Triadis* : Et sur celle-ci : *Fulcuinus, Deo devotus ...* *trono suo sancto Ursmaro.*

(*e*) Ces Aigles, si communes dans les Collègiales de France & des Pays-Bas, servirent d'abord pour la lecture de l'Evangile : elles désignent S. Jean, le plus sublime des Evangélistes. Dans quelques églises, comme à *S. Dénis* en France, & à l'Abbaye *du Bec* en Normandie, les quatre Evangélistes soutiennent le Lutrin. On plaça anciennement dans les Chœurs, au milieu, & sur la même ligne que l'Aigle, un autre Lutrin pour l'Epitre, & en quelques églises un troisième pour les Prophéties. Il y a des églises où ...

la sainte Croix, orné de l'image du Sauveur, avec la table d'argent : une Couronne de même métail, apparemment pour y mettre des cierges, & en faire une espèce de candèlabre, tel qu'on en voit dans beaucoup d'églises : (*f*) enfin une espèce de Jubé pour chanter l'Evangile, qui étoit d'une structure admirable. La description qu'en fait *Folcuin* lui-même, mérite d'étre lue, & montre qu'il se trouvoit alors des Artistes, qui ne manquoient ni d'industrie, ni de goût. Notre Abbé, après avoir gouverné l'espace de 25. ans, & fait fleurir la piètè & les études à *Lobbes*, y mourut en 990., & fut enterré auprès de *Ratherius* dans l'église de *S. Ursmer*, où l'on mit l'épitaphe suivante :

Cælebs Folquinus requiescit hic tumulatus,
Nobilitate cluens, Abbatis nomine gliscens,
Divinis satagens, humana sophismata callens;
Cujus peccatis veniam lector petat omnis.

On a de cet Abbé :

1. *Vita S. Folcuini, Episcopi Morinensis*. Dans les Actes des SS. Bénèdictins du P. *Mabillon*, *T. V. pp.* 622--629., avec les notes du savant Editeur, qui ne fait pas

(e) Le Lutrin est une figure de Moyse, tenant en sa main les Tables de la Loi. Mais par ignorance de l'Antiquité on le sert souvent à tout autre usage. *Voyez Bocquillot, Traité hist. de la Liturgie sacrée, pp.* 78. 79.

(f) Il y en a un de bronze doré, & d'une grandeur remarquable, dans la Cathèdrale de *Liège*.

grand cas de cette vie, écrite vers 970., & par conséquent 115. ans après la mort de *S. Folcuin.* L'Auteur l'adressa *à ses très chers frères les Moines de Sithiu*, c. d. de S. Bertin, *& à leur vénérable Abbé Gautier*, avec qui il étoit lié d'une amitié très étroite. L'Ouvrage est écrit avec esprit, avec ordre, & d'un stile meilleur que celui dont on se servoit ordinairement en ce tems-là.

2. *Gesta Abbatum Lobiensium, ordinis S. Benedicti, auctore Fulcuino Abbate.* Dans le Spicilège de *D. Luc d'Achery*, 1e édit. T. VI. p. 541--588. : 2e édition, T. II 730--759. *Folcuin* fit toutes les diligences possibles pour s'assûrer des faits qu'il rapporte; il se donna la peine d'aller chercher à *Reims* des preuves, que *S. Abel* avoit été Abbé de *Lobbes*, avant d'être Archevêque de cette ville. Son ouvrage commence par une Préface Théologique, où il traite de la Création, & de la Providence. On y voit aussi quelques traits de l'Histoire Ancienne. *Folcuin* y suit le préjugé vulgaire, en supposant les anciens Francs descendus des Troïens. Dans le corps de l'Histoire, il fait des digressions qui ne sont ni inutiles, ni déplacées; telles sont les détails, où il entre, sur les ravages des Normans en France & dans les pays voisins : du différend entre *Riquier* ou *Richer*, & *Hilduin*, au sujet de l'Evê

ché de *Liège* : des avantures & des écrits de *Ratherius*, Evêque du même diocese & de *Vérone* : des miracles opèrés à l'intercession de *S. Ursmer*, surtout dépuis l'élèvation de son corps en 823. (g) &c. Cet Ouvrage a été continué après *Folcuin*, & poussé peu à peu jusqu'en 1641. Les P. *Martène* & *Durand* ont inséré un Abrégé de la Chronique & de ses continuations, sous le titre de *Breve Chronicon Lobiense*, dans leur *Thesaurus novus Anecdotorum*, Tome III. 1409-1431.

5. *Folcuin* dressa quelques *Réglemens* pour entretenir le bon ordre dans son monastère. Il n'en reste qu'un petit fragment, qui regarde les aumônes. C'est ce que j'ai touché plus haut.

6. *Homilia super Euangelio de Zizaniis.* Mss. à *Louvain* chez les Chanoines-Réguliers de *S. Martin.*

8. Il avoit fait un *Inventaire* des ornemens de son Eglise, &

7. Un *Catalogue des livres de la Bibliothèque de Lobbes.* On a sujet de regretter ces deux pièces ; la prémière pouvoit donner des éclaircissemens Liturgiques : la seconde pouvoit servir à l'Histoire Littèraire, en nous faisant connoitre des Auteurs oubliés, ou des livres qui n'existent plus.

(g) Les Bollandistes ont publié ce morceau dans leur II. Tome d'Avril, *die* 18. *pp.* 563-568. *Valère André* fait mal-à-propos de cette rélation, un ouvrage distingué des *Gestes*, dont je parle.

On attribue à nôtre *Folcuin* des Vies de *S. Omer*, de *S. Bertin*, de *S. Winoc*, & de *S. Silvin*, dédiées au même Abbé *Gautier*, dont j'ai parlé plus haut : mais on n'a pas de bonnes preuves qu'elles soient de lui.

☞ Voyez son principal Ouvrage, sur-tout chapp. 7. 28. 29. & 37. *Gesta Abbatum Gemblac.*, *Spicilegii* 1ᵉ *edit. T. VI. p.* 513. *Sigebertus de Scriptorib. Eccles. c.* 136., *edit. Fabricii p.* 109., *& ad eum Miræus. Val. André*, 252. 253. *Hist. Litèr. de la France*, *VI.* 451--458. *Ceillier*, *XIX.* 678--681.

Herman van Doccom,

NÉ DE parens fort honnêtes dans la ville dont il portoit le nom, fit de bonnes humanités vers la fin du XV. siècle. Ensuite ayant embrassé l'état Ecclésiastique, il étudia la Théologie avec beaucoup de succès. Ayant été ordonné Prêtre, il fut nommé Pléban, ou Curé de S. Vite à *Leuvarde*, où il s'attira le respect & l'amour de tous les citoyens par la régularité de ses mœurs, par son savoir, & par son éloquence. Ce Curé florissoit vers l'an 1514. Son assiduité aux devoirs de sa charge ne l'empêcha pas de composer quelques ouvrages, dont on ne spécifie que

In XVII. priores Psalmos Davidis Com-

mentaria. On ne dit pas si ce Commentaire a vû le jour. L'Auteur avoit dessein de le continuer : mais étant parvenu au Pseaume XVIII., il tomba dans un égarement d'esprit, qui fut la cause de sa mort.

☞ *Suffr. Petri*, *de Scriptorib. Frisiæ*, *ult. edit. pp*. 117. & 118.

Jean van Doccom,

AUTRE Ecrivain né d'une bonne famille à *Doccom* vers la fin du XV. siècle. Il fit apparemment ses études à *Cologne*, y prit le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit, & y enseigna longtems ces sciences avec réputation. L'Empereur *Charle-Quint* le tira de cette ville en 1530., & le nomma Conseiller à la Chambre Impériale, qu'il venoit d'établir à *Spire*. Tandis qu'il s'acquittoit de ces fonctions, *Guillaume*, Duc de Clèves, le sollicita de se rendre à sa Cour, pour être l'un de ses Conseillers. *Van Doccom* accepta les offres de ce Prince, mais à condition, qu'il pût démeurer à *Cologne*, où il aimoit mieux vivre dans la compagnie des gens de Lettres, que d'aller se morfondre parmi des Courtisans. Notre Auteur ayant été grand ami de *Bernard Bucho*, oncle du fameux *Viglius*,

logea ce dernier chez lui dépuis le 23. janvier jusqu'au 20. février 1534. Il rendit des services considèrables à sa patrie, d'où il étoit souvent consulté dans des affaires embarassantes, particulièrement dépuis que la Frise jouït de la paix, après avoir été agitée par des guerres continuelles. Il mourut de la peste en 1540., & fut fort regretté de tous ceux qui l'avoient connu. Ce Docteur a laissé

Quelques Ouvrages de Jurisprudence : mais on ne sait ce qu'ils sont dévenus.

Le *Candela Euangelica*, ouvrage de piété, composé par le P. *Blomeven*, Chartreux de *Cologne*, fut dédié à *Jean van Doccom* en 1526., [& non en 1557., comme le dit l'Auteur que je vais citer.]

☞ *Suffr. Petri, de Scriptorib. Fris.*, *ult. edit. pp.* 138-140.

Corneille van Kempen, ou *Corn. Kempius*,

PETIT-NEVEU du précèdent, naquit d'une famille honnête à *Doccom*, ville de Frise, vers l'an 1516. Il se rendit fort jeune à *Cologne*, où son grand-oncle, le tint chez lui tant qu'il vécut. *Kempius* y fit son cours d'Humanités, & de Philosophie. Il étudia aussi la Jurisprudence dans cette Université, & y prit les grades

de Maitre-ès-Arts, & de Bachelier en l'un & l'autre Droit. Des affaires domestiques l'ayant rappellé à *Doccom* en 1540., il ne put poursuivre ses études comme il l'auroit souhaité. Bientôt même il se vit obligé d'entrer dans les querelles publiques, & ensuite d'aller s'établir à *Groningue*, pour être plus à portée d'y donner ses soins. Il mourut en cette ville vers 1587., laissant de sa femme, *Gesa à Facema*, deux fils nommés *Corneille* & *Abelme*, qui commencèrent leurs études à *Groningue*, les continuèrent à *Cologne*, & les achevèrent à *Douai*, où ils étoient en 1593. *Corneille Kempius* s'appliqua à l'Histoire de sa patrie, & l'on a de lui :

De origine, situ, qualitate, & quantitate Frisiæ, & rebus à Frisiis olim præclarè gestis, Libri tres. Coloniæ, Gosuinus Cholinus, 1588. 8°. *fig.* Mais on fait peu de cas de cet Ouvrage, où il n'y a ni choix, ni ordre, ni stile, ni critique. On y lit que les meurtriers de S. Boniface, & de ses compagnons, furent punis de ce crime dans leurs descendans, qui naissoient tous avec une touffe de cheveux gris, qui leur formoit derrière la tête une queue semblable à celles des animaux. (*a*) On peut

(*a*) Lib. II. c. 21. *Nam horum Sanctorum indignam mortem in filios filiorum Deus vindicavit, ut passim ex eorum familiis (quorum majores tam nefarium scelus perpetrarunt) in hunc diem videantur in occipite habere grossos crines subalbi*

cependant profiter de quelques recherches de cet Auteur. *Suffridus Petri*, qui a écrit fur les mêmes matières, étoit fon ami, & *Kempius* lui prêta quelques Manufcrits pour l'aider dans fon travail.

☞ *Suffr. Petri, de Scriptorib. Frifiæ, ult. edit. pp.* 423 -- 425.

coloris, in modum caudæ cujufdam bruti animalis, ut jure dixeris :

Sentit adhuc proles quod commifere parentes.

Polydore Virgile débite (*) un conte affez reffemblant touchant quelques payfans, qui avoient fait une infulte à S. *Thomas de Cantorbéri.*

(*) *Hift. Anglicæ lib. XIII., edit. Bafil.* 1556. *ap. Mich. Ifingrenium, p.* 218.

Jean du Pin (a)

ECRIVAIN du XIV. fiècle, naquit l'an 1302., ou 1303., vraifemblablement dans le Cambrèfis. Ayant atteint l'âge convenable, il entra dans l'Abbaye de *Vaucelles*, (*b*) Ordre de Cîteaux, &

(*a*) Quelques-uns l'appellent *du Pain* : « mais c'est » l'imitation des Parifiens, qui ont ce dialecte, ou façon » prononcer *Pain* pour *Pin*. » Ainfi parle *La Croix du Maine*. On fait que les Normans (comme nos Wallons de *Nivelles*) diftinguent ces deux prononciations : mais l'ufage les a confondus en François.

(*b*) En Latin *Vallis-Cellæ*, ou *de Vafcellis*. Située à la droite de l'Efcaut, à deux lieues au-deffus de *Cambrai*. C'eft, après *Orval*, la plus ancienne de cet Ordre dans les Pays-Bas, ayant été fondée en 1132. On dit que cette Maifon jouït de 40,000. livres de rente, quoi qu'une bonne partie de fes révenus ait été annexée à l'Archévêché de *Cambrai*.

fit profession. Nous ignorons les particularités de sa vie. Il parvint à l'age de soixante-dix ans, & mourut à *Liège*, ou aux environs, l'an 1372. Son corps repose chez les *Guillemins* dans un fauxbourg de cette ville. Ce Religieux avoit beaucoup de savoir pour son tems. Il fut Théologien, Médecin, Orateur, & Poëte François. On a de lui un Traité qui a pour titre :

1. *Le champ vertueux de bonne vie, appellè Mandevie; ou les Mélancolies sur les condicions de ce monde, composées par Jehan du Pin l'an 1340., divisées en sept parties escrites en prose; avec une huictiesme en vers, appellée la somme de la Vision Jehan du Pin.* (c) Imprimé à *Paris* chez *Michel le Noir* (sans date, mais sûrement vers 1520.) *in*-4°. pp. 380. ou environ. L'Auteur commença cet Ouvrage en 1324., & l'acheva en 1340. *Du Verdier* dit que les huit livres y sont *ordonnez par rubriches*, c. d. divisés par articles, dont chacun commence par une Lettre rouge. *Jean du Pin* a encore laissé un Opuscule intitulé :

α. *L'Evangile des Femmes.* Je crois que c'est un livre de Morale, pour l'instruction des personnes du Sexe. Il est écrit en vers Alèxandrins, que l'on appelloit

(c) C'est ainsi que le titre est marqué dans le Catalogue de la Bibliothèque Royale de France, *Y* 2. n. 763. page 36.

du tems de l'Auteur, des *vers de longue ligne.*

☞ *Ren. Choppin, de sacrâ Politiâ forensi, 1a edit. fol.* 468. *La Croix du Maine*, 258. *Du Verdier, Biblioth. p.* 748.

Guillaume Caoursin,

QU'ON trouve aussi nommé *Canoersin, Caornsin, Coæsinus, Coaversinus, &* *Courinus*, étoit originaire de *Rhodes*, & fils d'un Rhodien : mais il naquit à *Douai* au plus tard vers l'an 1430. S'étant transporté à *Rhodes*, il entra au service des Chevaliers, qui tiroient leur nom de cette Isle, qu'on avoit appellés auparavant les Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, (*a*) & que nous nommons aujourd'hui les Chevaliers de Malte. (*b*) Il remplit même des postes importans dans cet Ordre, quoi qu'il n'y eût point fait profession, & qu'il n'en ait jamais porté l'habit. Dès l'an 1462. il assista en qualité de Vice-Chancelier

(*a*) Fondés vers 1099. par *Gérauld Tenque*, natif de l'Isle de *Martigues* en Provence, mort vers 1121., après avoir saintement gouverné son Ordre. On l'avoit chargé dès l'an 1080. de l'administration d'un hôpital bâti à *Jérusalem* pour loger les pauvres Pélerins, & recevoir les malades.

(*b*) Depuis l'an 1530., que Charle-Quint leur donna cette Isle. Ils s'étoient réfugiés de *Jérusalem* en Chipre l'an 1291., & de-là à *Rhodes* en 1309.

lier au prémier Chapitre génèral, convoqué à *Rhodes* par le Grand-Maitre *Raimond Zacosta*. Deux ans après, il fut chargé, avec le Grand-Commandeur de Chipre & le Lieutenant du Marêchal, de répondre aux Ambassadeurs de *Vénise*, qui étoient venus solliciter auprès du Grand-Maitre la restitution de quelques effets, & la liberté de quelques personnes, que des Chevaliers de l'Ordre avoient enlevées sur deux galères Vénitiennes. En 1466. *Paul II.* ayant mandé le Grand-Maitre à *Rome*, avec ordre d'y venir tenir son Chapitre génèral, *Caoursin* l'y suivit en qualité de Secrètaire, & de Substitut du Vice-Chancelier, qui étoit alors *Melchior Bandini*. Le Chapitre se tint en présence du Pape: & à la clôture, il fut ordonné à tous ceux, qui n'avoient point l'habit de l'Ordre, d'en sortir: mais *Caoursin* fut excepté de la loi en considèration de sa qualité. *Zacosta* mourut à *Rome* la même année, & eut pour successeur *Jean-Baptiste Orsini*, Romain, qui fut le XXXVIII^e Grand-Maitre, & avec qui *Caoursin* retourna à *Rhodes*. En 1470. il fut envoyé en Ambassade vers le Pape que j'ai nommé, pour lui demander du secours contre les Turcs, qui menaçoient cette Isle. Il s'embarqua le 12. septembre, & réussit dans sa commission, qu'il fit avec tant de diligence, qu'il se trouva

l'année suivante au prémier Chapitre tenu à *Rhodes* par *Orsini.* Il assista de même au second en 1475. *Pierre d'Aubusson*, zèlé Protecteur de *Caoursin*, dévint Grand-Maitre en 1479., & s'acquit une gloire immortelle par la défense de *Rhodes*, où les Turcs descendirent le 23. mai de l'année suivante, mais d'où ils furent obligés de se retirer le 19. août. *Caoursin* fit très-bien son devoir durant ce siège, l'un des plus opiniâtres & des plus mémorables, dont il soit parlé dans l'Histoire. Peu de tems après, il se maria à *Rhodes* même, & à cette occasion le Grand-Maitre & son Conseil, voulant reconnoitre les services qu'il avoit rendus à l'Ordre, principalement dans la nouvelle Compilation de ses Statuts, dont on l'avoit chargé, lui firent présent de mille florins d'or, afin qu'il pût se loger commodément avec sa famille. *Zizim*, frère de *Bajazet II.*, Empereur des Turcs, étant venu à *Rhodes* en 1482, pour s'y mettre à couvert des mauvais traitemens de son frère, d'*Aubusson* envoya aussitôt des Ambassadeurs à *Rome*, & aux autres Cours Chrêtiennes, pour leur donner avis de son arrivée : & députa quelques Grands-Croix, auxquels il associa *Caoursin*, pour dresser les Lettres & les Mémoires nécessaires. Trois ans après, notre Auteur fut un des Commissaires qu'on choisit pour examiner l'autenticité

d'une Relique que *Bajazet* avoit envoyée à d'*Aubusson*, & qu'on disoit être la main droite de S. Jean-Baptiste. (*c*) La même année (1484.) il partit avec *Odoard de Carmandino*, Bailli de *Lango*, en qualité d'Ambassadeur du Grand-Maitre, pour complimenter *Innocent VIII.* sur son avénement au Pontificat, & implorer sa protection pour l'Isle de *Rhodes*. S. S. fut tellement charmée de l'éloquence, & de la dextèrité, que l'Orateur fit paroitre en cette occasion, qu'elle l'honora des titres de *Comte Palatin*, & de Secrètaire Apostolique. Après un an de séjour à *Rome*, *Caoursin* passa à *Naples* en 1485. avec *Jean Quendal*, pour traiter avec le Roi *Ferdinand* de l'affaire de *Zizim*, que les Chevaliers de *Rhodes* gardoient depuis longtems dans la Commanderie de *Bourg-neuf* près du *Poitou*. Après bien des négociations, on convint en 1488. qu'il seroit remis entre les mains du Pape. Mais avant d'exècuter la chose, *Caoursin* fut dé-

(*c*) Un Diacre d'Antioche, nommé *Job*, l'avoit apportée à CP. dans le X. siècle, & les Grecs en célèbrent la mémoire le 7. de janvier. *Surius* en a publié une Rélation, (*ad diem* 29. *Aug.*) qui est de Métaphraste, & par conséquent peu sûre; il y est dit que S. Luc avoit porté cette main de *Sébaste* à *Antioche*. On prétend qu'elle est aujourd'hui à *Citeaux*. Mais les Critiques ne la regardent que comme une Relique douteuse. Voyez *Du Cange*, Hist. du Chef de S. Jean-Baptiste, *Tillemont*, Note XXV. sur S. Jean, T. I. p. 530., *Baillet*, Vies des SS., sur le 29. août, & les Bollandistes sur le même jour.

puté à *Rome*, avec *Philippe de Cluis*, Bailli de la Morée, pour règler les conditions. (*d*) Ce fut-là son dernier voyage. De retour à *Rhodes*, il acheva en 1496. l'arrangement des Statuts. Deux ans après, il assista au quatrième Chapitre Général de *Pierre d'Aubusson* : & il mourut dans un age passablement avancé en 1501., (*e*) ayant encore alors l'emploi de Vice-Chancelier, qu'on donna ensuite à *Barthèlemi Poliziano*.

Les Oeuvres de *Caoursin* ont été imprimées à *Ulme*, 1496. *in-fol.* avec quantité d'estampes en bois, dont la grossièreté fait le prix. Voici le contenu de cette édition, qui est dévenue fort rare :

1. *Obsidionis Rhodiæ Urbis Descriptio.* Imprimée aussi à part *in-4o.* sans date, & sans nom de ville.

2. *De Terræ motûs labore, quâ Rhodii affecti sunt.* Ce tremblement de terre arriva à *Rhodes* en 1480., c. d. l'année même, qu'elle fut assiègée.

3. *Oratio in Senatu Rhodiorum, de morte magni Turci, habita pridie kalendas junias M. CCCC. LXXXI. Mahomet II.* étoit mort à 52. ans, près de Nicomèdie, le 3. mai de cette année, après avoir pris plus

(d) *Zizim* passa des mains d'*Alèxandre VI.* en celles de *Charles VIII.* à *Rome* même en 1495., & mourut assez subitement quelques jours après.

(*e*) Le Grand-Maitre lui survécut environ deux ans, étant mort le 3. juillet 1503.

de 200. villes sur les Chrêtiens. C'étoit un Prince sans religion, qui avoit de grandes qualités, & de grands défauts.

4. *De casu Regis Zyzymi Commentarius.*

5. *De celeberrimo Fœdere, cum Turcarum Rege Bagyazit per Rhodios inito, Commentarius.* C'est d'*Aubusson*, qui avoit conclu ce Traité avec *Bajazet II.*, fils & successeur de *Mahomet II.*

6. *De admissione Regis Zyzymi in Gallias, & diligenti custodiâ & asservatione, Exhortatio.*

7. *De Translatione sacræ Dexteræ S. Joannis Baptistæ, Christi Præcursoris, ex Constantinopoli ad Rhodios, Commentarius. Caoursin* ne doute point de la vérité de cette Rélique; il joint à son Discours un Eloge de S. Jean.

8. *Ad summum Pontificem Innocentium Papam octavum Oratio, habita V. kalend. februarii M. CCCC. LXXXV.* Imprimée dès cette année *in-fol.*, mais sans nom de lieu.

9. *De traductione Zyzymi Suldani, fratris Magni Thurci, ad Urbem, Commentarius.*

10. *Volumen Stabilimentorum Rhodiorum Militum* (Equitum) *sacri Ordinis Hospitalis S. Joannis Hierosolymitani.* Cette Compilation fut approuvée par le Grand-Maitre *d'Aubusson*, & par le Chapitre Génèral de l'Ordre, le 5. août 1493.

Vossius dit que *Jean Adolphus*, de *Strasbourg*, a traduit en Allemand tous les Ouvrages de *Caoursin*, & que cette Traduction a été imprimée à *Strasbourg* l'an 1513. Je crois qu'il y a faute dans le nom du Traducteur, & qu'il s'agit de *Joannes Adelphus* ou *Jean Bruder*, Médecin de cette ville, qui vivoit au commencement du XVI. siècle, & de qui l'on a encore une Histoire de l'Empereur *Fréderic I.*, & un recueil intitulé : *Margarita facetiarum*.

☞ *Vossius*, *de Historicis Latinis*, *edit.* 1651. *pp*. 611. 612. *Niceron*, *XV*. 142 - 148. & *XX* 81.

Jacques d'Amiens, ou *Jac. Damianus*,

NATIF d'*Arras*, entra dans la Compagnie de Jésus en 1619. dans la vingtième année de son age. Sorti du Noviciat, il s'employa sept ans à la régence des Basses-classes, & s'acquitta avec distinction de cet emploi. Il en fut ensuite Préfet l'espace de six ans. Depuis il s'engagea à la Société par la profession des quatre voeux. On ne dit pas dequoi il s'occupa les quinze dernières années de sa vie. Une maladie de langueur l'emporta à *Tournai* le 16. décembre 1651. Ce Père écrivoit avec beaucoup de faci-

lité, tant en prose, qu'en vers. Nous avons de lui :

1. *Synopsis primi Sæculi Societatis Jesu. Proponebat Jacobus Damianus, ex eâdem Societate, Provinciæ Gallo-Belgicæ nomine. Tornaci Nerviorum, Adr. Quinque*, 1641. petit *in-fol.* pp. 360. gros caract. C'est un Abrègé Chronologique de l'Histoire de la Société, dépuis sa fondation jusqu'à sa prémière année séculaire. Elle est écrite d'un stile élègant, serré, vif : mais quelquefois dur, à la manière de Tacite. Il a paru une Traduction Françoise de cet ouvrage, sous le titre de *Tableau raccourci de ce qui s'est fait par la Compagnie de Jésus durant son prémier siècle, traduit de Jacques d'Amiens par François Lahier. Tournay, Adrien Quinqué*, 1642. 4°.

2. *Bellum Germanicum pro Ferdinandis II. & III. Cæsaribus, ab Deiparâ, per eosdem in exercituum suorum supremam Ducem electâ, gestum. Duaci, Joan. Serrurier*, 1648, 4°. pp. 247. It. dans le *Parnassus Societatis : Francof.*, 1654. 4°. C'est la prémière *décade* d'un Poëme Epique. Elle comprend les guerres faites en Allemagne dépuis 1617. jusqu'en 1634.

Le P. *d'Amiens* préparoit d'autres ouvrages, qu'une mort trop prompte arrêta.

☞ *Aleg.*, 195. *Sotuellus*, 362.

Corneille Perdu, ou *Cornel. Perduccius*,

NAQUIT à *Bergues-St-Winoc* l'an 1594. Parvènu à l'age de dix-huit ans, il entra dans la Compagnie de Jésus, & prononça ses prémiers vœux en 1614. Il enseigna sept ans les Humanités, puis quatre ans la Philosophie à *Douai*. Elevé à la Prêtrise, il fut durant plus de vingt ans Directeur des Congrègations de la sainte Vierge en diffèrens Collèges. Il exerça aussi pendant un tems considèrable la charge de Préfet spirituel. Ce Jésuite mourut à *Valenciennes* le 6. décembre 1671. agé de soixante-dix-sept ans. C'étoit un Religieux fort vertueux, & fort adonné au travail. On a de lui quantité d'Opuscules rélatifs aux fonctions, dont ses supèrieurs l'avoient chargé. Ceux que les Bibliothècaires de la Sociètè ont spécifiés, sont écrits en François : mais comme ils n'en ont marqué les titres qu'en Latin, je les remets, comme je peux, dans leur langue primitive.

1. *L'Avoisinement de l'Ame à Dieu par le sentier de la Confiance. Douay*, 1635. 12°. It. augmenté. *Tournay*, 1642. 12°.

2. *Traité de l'Art de bien mourir. Mons*, 1642. 12°.

3 *Considérations dévotes sur la grace de la Vocation à l'Estat Religieux, & au Célibat. Mons, Ernest la Bruyère*, 1647. 12°.

4. *Advis dévots & salutaires pour faciliter l'introduction à la Pratique de l'Oraison, mesme en tems de désolation* (ou *de sécheresse.*) *Valenciennes, Jean Boucher*, 1651. 12°.

5. *Moyens d'entretenir & de goûter le saint Amour, en méditant sérieusement sur les bienfaits de Dieu. Valenciennes, Jean Boucher*, 1656. 12°.

6. *La vraye mésure du Deuil pour la mort des parens. Ensemble le service de charité que les morts ont droit d'exiger des vivans. Valenciennes, Jean Boucher*, 1665. 12°.

☞ *Aleg.*, 86. & 550. *Sotuellus*, 161.

Bénoit Perdu, ou *Benedictus Perducius*,

QUI POURROIT bien avoir été de la parenté du précèdent, naquit à *Gravelines* en 1615., ou au commencement de l'année suivante. Etant sorti de ses prémières études, il s'attacha à celle de la Médecine, sans que je sache en quelle Université il fit son cours, ni où il prit ses grades. Dès qu'il en fut revêtu, il s'établit à *Tournai*, où il se fit inscrire au Collège des Médecins le 26. novembre

1647. Il y avoit plus de trente ans, qu'il exerçoit sa profession en cette ville, lorsqu'il y obtint la troisième place de Médecin-Pensionaire, qui lui fut décernée le 20. mars 1675. Il pratiqua encore près de vingt ans dépuis, & mourut le 5. juïllet 1694. agé de 78. ans, laissant un fils, nommé *Philippe-François Perdu*, qui naquit à *Tournai*, étudia en Médecine à l'exemple de son père, succèda à sa pension le 13. juïllet 1694., & mourut le onze octobre 1702. (*a*) Nous avons du Père :

Statera Sanguinis, sive Disceptatio de Saphenæ sectione in febribus, tum in viris, tum in prægnantibus. Et de quibusdam aliis casibus. Auctore Benedicto Perducio, Medico Tornacensi. Tornaci, vidua Adriani Quinqué, 1668. 8°. pp. 86., y compris *Corollarium de Pestis modernæ* (hodiernæ) *remedio*, qui commence à la page 79. Le but de l'Auteur est de prouver qu'on peut sans danger ouvrir la veine Saphène, non seulement aux femmes, mais même aux hommes, & aux enfans.

☞ *Mémoire envoyé de Tournai.*

(*a*) Il étoit entré dans le Collège des Médecins de *Tournai* le 1. février 1663.

Pierre Coelen,

NOMMÉ aussi *Petrus Lysius*, parce qu'il étoit de *Lixhe*, village situé sur la rive gauche de la meuse à deux lieues au-dessus de *Mastricht*, naquit l'an 1517. Dès qu'il fut capable d'aller au Collège, on lui fit apprendre le Latin, & tout ce qui a raport aux Humanités. Après s'être distingué dans ses prémières études, il renonça au monde, & alla prendre l'habit de S. Benoît à *Stablo*. Il y avoit demeuré six ou sept ans, lorsqu'il en fut tiré pour aller mettre fin aux désordres qui regnoient à *Epternach*. *Robert de Moreal*, Abbé de ce monastère, étant mort en 1540., les Religieux, pour le remplacer, élurent un d'entre eux nommé *Matthias de Lutzeraidt*. Ils comptoient que leur élection subsisteroit, lorsqu'un de leurs confrères, nommé *Willebrord à Viennâ*, fâché de ce qu'on ne l'avoit point fait Abbé, publia hautement qu'elle n'étoit point Canonique. Cet incident fut cause que *Dom Matthias* n'obtint qu'assez tard la confirmation du S. Siège. Cependant l'Empereur, dont les Religieux d'*Epternach* n'avoient point requis le consentement, nomma à la dignité Abbatiale un moine ambitieux, appellé *Godefroi d'Aspremont*, qui en alla prendre

possession à main armée, malgré la résistance, que firent quelque petit tems les confrères de *D. Matthias*. Celui-ci, voyant les gens de *Godefroi* s'emparer de la maison, se sauva par une fenêtre, & alla se cacher dans la ville d'*Epternach* chez un de ses amis. Ne s'y trouvant point en sûreté, il prit au bout de quelques jours la route de *Trèves*, & passa dans une ferme appartènante à son monastère, & dont la jouïssance lui fut ensuite adjugée pour toute sa vie, ainsi que celle des autres biens situés hors du Duché de Luxembourg. (*a*) Pour *Godefroi*, trouvant la carrière libre dans *Epternach*, il y vécut d'une manière tout-à-fait séculière. Il déposa l'ancien Prieur, qui étoit un homme de bien, & mit à sa place ce *D. Willebrord*, dont j'ai parlé plus haut. Il fit de la maison un quartier de gens de guerre, & mit du canon jusques dans l'église. Il attira dans l'Abbaye une foule de militaires & de gens subalternes tous attachés à la France, qui y introduisirent avec les manières Françoises, ce qu'elles renfermoient de vicieux. Il menoit la vie joyeuse avec ces gens-là; c'étoient de continuels festins, suivis de bals, & d'autres divertissemens profanes & criminels. Cependant les Religieux

(a) *D. Matthias* en fut apparemment rédevable aux soins de *Jean de Metzenhausen*, Electeur de *Trèves*: du moins on sait que ce Prince l'en félicita.

ient gardés à vûe par des sergeans ar-s & accompagnés de chiens. *Godefroi* laissoit manquer du nécessaire, & ne r parloit que pour les menacer de la ſon. Ils en portèrent enfin leurs plain-au Conseil de *Luxembourg*, auquel ils résentèrent qu'ils avoient élu *Dom Mat-is* pour leur Abbé, & lui avoient voué béïssance. Que cette élection s'étoit e de la même manière que celle de tous prédècesseurs, & que le S. Siège l'a-t confirmée. Qu'à la vérité ils avoient uis voué l'obéïssance à *Godefroi d'As-nont*: mais qu'ils l'avoient fait par itrainte, & en protestant que c'étoit s préjudicier au droit de *D. Matthias*. rès cela ils firent une peinture touchan-des scandales que donnoit *D. Godefroi*, prièrent le Conseil de les faire cesser. ır Requête ayant été renvoyée à *Bru-les*, le Gouvernement députa deux Con-llers sur les lieux pour s'informer de la ité des faits. Sur leur raport, la Cour ivit, au nom de l'Empereur, à l'Abbé *Stablo*, lui ordonnant d'envoyer à *Epter-h* un Religieux prudent & de bonne duite, pour y remettre la régularité. Abbé de *Stablo* choisit à cet effet nôtre *rre Coelen*, qui se rendit d'abord à *Bru-les*, puis à *Epternach*, où il exerça la rge de Prieur au grand dépit de *Dom defroi*. *Coelen*, n'y ayant trouvé que

ſix Religieux, y en attira de nouveaux, & rétablit peu à peu la diſcipline dans cette maiſon déſolée. Cependant comme l'Abbé continuoit de refuſer le néceſſaire à ſes moines, & de ſouffrir que ſes domeſtiques leur fiſſent des inſultes continuelles, le Prieur l'avertit d'y mettre ordre, ſans quoi il ſeroit obligé d'y chercher un autre remède. L'Abbé, effrayé de cette propoſition, traita ſes Religieux avec moins de dureté : & *Coelen*, profitant des circonſtances, vint à bout de faire célèbrer décemment les Offices divins dans l'Egliſe. Mais cela ne dura qu'un an, au bout duquel l'Abbé reprit ſes briſées. Le Prieur en alla informer la Cour, & en obtint des Lettres ménaçantes, qui obligèrent l'Abbé de faire avec lui un accord, en vertu duquel *Coelen* ſeroit chargé pendant deux ans de tout le ſoin du monaſtère, tant pour le temporel que pour le ſpirituel, tandis que *D. Godefroi* ſe contenteroit d'une certaine penſion. Le terme étant expiré, l'Abbé recommença de maltraiter la communauté, & porta la brutalité juſqu'à donner des coups au Prieur, qui déſeſpèrant de pouvoir remettre la régularité dans le monaſtère ſous un pareil ſupèrieur, alla démander au Gouvernement la permiſſion de retourner à *Stablo*. La Cour le lui permit : mais ſes anciens confrères refuſèrent de le repren-

dre, ſous prétexte qu'en vouant d'obéir à l'Abbé d'*Epternach*, il y avoit contracté un engagement de ſtabilité. Ayant fait à *Bruxelles* le recit de cette difficulté, à laquelle il ne s'étoit point attendu, la Gouvernante *Marie*, ſœur de l'Empereur, lui décerna une penſion de cent ducats à prendre ſur les révenus de l'Abbaye d'*Epternach*, juſqu'à ce qu'on pût le pourvoir honnêtement d'une autre manière. *Coelen* ſe rendit alors à *Louvain*, y loua une maiſon, où il tint environ huit penſionaires, & s'y livra à des études convenables à ſon état. Son application fut ſérieuſe, & étant ſecondée par la vivacité de ſon génie, elle ne tarda pas de le rendre ſavant. Cette qualité, jointe à la pureté de ſes mœurs, à ſon éloquence naturelle, & à la douceur de ſa converſation, lui attira la confiance & l'eſtime des Docteurs de cette célèbre Univerſité. Il y avoit fait un ſéjour de dix ans, lorſque *Guillaume d'Orley*, XXXVIIIe Abbé de *Munſter*, ou de *Nôtre-Dame de Luxembourg*, vint à mourir le 3. octobre 1560., ne laiſſant aucun Religieux dans cette maiſon, qu'il avoit gouvernée l'eſpace de ſix ans. *Marguèrite de Parme*, nouvelle Gouvernante des Pays-Bas, nomma, ſous l'autorité du Roi, *Pierre Coelen* à la place vaquante. Il en prit poſſeſſion vers le commencement d'octobre de l'année ſuivante, & y attira peu

à peu des Religieux, dont le prémier fut *Jean Bertels*, qu'il emmena de *Louvain*, & qui dévint ensuite son successeur. Le nouvel Abbé n'épargna ni soin, ni peine, pour remettre sur pied son monastère désolé par les guerres. Il en rebâtit les édifices, & y fit fleurir l'observance régulière. Mais sur la fin de ses jours, il gâta un peu les choses, & affoiblit la bonne opinion, qu'on avoit toûjours eue de lui. Il montra alors une avidité d'amasser, peu édifiante dans un homme de sa profession : il agit mesquinement à l'égard de ses moines : enfin il fit des fautes considèrables en affermant certains biens de son Abbaye. Quelques affaires l'ayant appellé à la Cour en 1573., il voulut en retournant voir quelques-uns de ses parens & de ses amis : mais étant arrivé à *Liège*, il fut attaqué d'une legère colique, qui dévint bientôt dangereuse par la négligence des Médecins, & dont il mourut en cette ville le 30. décembre de la même année, agé de 56. ans. On l'enterra dans l'ancienne église de S. Jean-Baptiste à droit du maitre-autel. Quelque tems après les Religieux de *Munster* élevèrent à son honneur un beau monument, qu'ils firent placer à l'entrée de leur chœur, avec l'inscription suivante, gravée en lettres d'or :

Memoria Reverendi in Christo Patris Domini

mini Petri Coelen à Lysiâ, Abbatis ac Domini Munsteriensis prope Luxemburgum. Hic, dum annis duodecim suis fœliciter præfuisset, anno 1573. ad Bruxellanam Aulam, ob prægnantia monasterii sui negotia, proficiscitur. Inde rediens, Leodium venit, ubi levi cholicâ decubuit, quæ à Medicis fortè neglecta, lethalis evasit. Excessit è vivis trigesimâ decembris anni ejusdem, ætatis suæ 57. Fuit vir magni animi, sermone promptissimus & eloquentissimus, naturâ callidissimus. Sepultus est Leodii in Ecclesiâ parochiali S. Joannis à dextro lateris summi altaris. Requiescat in pace, Amen.

Pierre Coelen s'étoit rendu fort habile dans les Lettres humaines, dans la science Ecclésiastique, & dans l'art de conduire les affaires, & de manier les esprits. Il parloit avec beaucoup de grace, tant en public, qu'en particulier, & il prêchoit fort fréquemment devant ses Religieux. Il a laissé un Ouvrage, que *Bertels* intitule :

Opus insigne Commentariorum in Regulam [illegible] *Patris Benedicti.* Cet ouvrage se conserve apparemment à *N. D. de Luxembourg*. L'Auteur ne voulut jamais en permettre l'impression. Il n'étoit point publié en 1605., & je ne crois pas qu'il l'ait été depuis. *Dom Calmet* n'en dit mot dans la [illegible] des Commentaires sur la Règle de

S. Benoit, qu'il a mise à la tête des sien.

☞ *Joan. Bertelii Historia Luxemburg.*, pp. 139-144.

Pierre Winellius, ou *Guinellius*,

ET NON pas *Guinellus*, comme le nomme *Valère André*, étoit de *Harderwyk*, ville du Duché de Gueldre, où l'on peut supposer qu'il naquit vers 1520. Sorti des Basses-Classes, il étudia en Philosophie, & se rendit fort habile en cette science à la mode du tems. Il la régenta à *Cologne* depuis l'an 15[illegible] jusqu'en 1561., & peut-être jusques vers 1580. *Guinellius* s'appliqua, comme *Gérard Matthisius*, & *Augustin Hunnæus*, ses contemporains, à représenter la doctrine d'Aristote sous un air moins hideux, & moins rebutant, qu'on ne faisoit communément dans l'Ecole. Il s'est borné à la Logique, sur laquelle il a publié :

1. *Compendiosa librorum Aristotelis de Dialecticâ Isagoge*, *Pueritiæ accommodatissima ; Petro Winellio*, *Hardervicensi* [illegible] *Coloniæ*, *Melch. Soter*, 1554. in-8°. signature *Fij.* après *E v.* La dédicace de l'Auteur est adressée à *Gaspar Gropper*, Chanoine & Official de *Cologne*, &

tée *Coloniæ, ex musæo nostro XVIII, kal. septemb.* CIↃ. IↃ. LI. L'Ouvrage est écrit en beau Latin ; on y voit quelquefois du Grec, mais qui n'est point déplacé. *Guinellius* dit qu'il a également pris à tâche d'éviter la barbarie, & la prolixité des autres Dialectiques.

2. *Commentarius de doctrinâ & arte Demonstrandi. Noviomagi, Petrus Elzenius,* 1554. 12°.

3. *Accuratissima & brevissima Aristoteleiorum librorum, de Dialecticâ, Inductio, rudiori ætati pernecessaria ; auctore Petro Guinellio. Coloniæ, Maternus Cholinus,* 1563. 12°., dern. signature *Fr.* Avec une épitre dédicatoire datée de *Kempen* en 1561.

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages.* Les Bibliothècaires n'apprènent rien.

Robert Chamberlaine, ou *Chamberlinus*,

NÉ DANS la Province d'*Ultonie*, ou d'*Ulster*, en Irlande, prit l'habit de Récollet, apparemment en Espagne. Il fit ses études en ce Royaume, & fut reçu Docteur en Théologie dans l'Université de *Salamanque*. Ses Supèrieurs l'ayant envoyé à *Louvain*, il professa cette science au couvent de *S. Antoine de Padoue*,

nouvellement érigé pour ceux de sa nation, & il eut le rang de *Lecteur émerite.* On lui offrit plusienrs fois, mais toûjours inutilement, la charge de Gardien de cette maison. Ce Père y mourut pieusement en 1638. Il a laissé deux traités, l'un

α. *De Scientiâ Dei :* l'autre

β. *De Futuris contingentibus*, qu'on garde dans le couvent que j'ai nommé.

☞ *Waddingus*, 307.

Jean Guyaux, ou *Joan. Guidonius*,

HUMANISTE du XVI. siècle, étoit natif de *Châtelet*, alors village, aujourd'hui petite ville de la Principauté de Liège, sur la rive droite de la Sambre, entre *Charleroi* & le Prieuré d'*Ognies*. Il y a grande apparence qu'il régentoit la Rhétorique à *Mastricht*, lorsqu'il publia un petit Ouvrage qui n'est pas mal fait, & qui a pour titre :

Minervalia Joannis Guidonii, Castiletani, in quibus Scientiæ Præconium, atque Ignorantiæ socordia consideratur, Artium Liberalium in Musicen Decertatio lepida appingitur, & ad virtutem calcar proponitur. Trajecti ad Mosam Jacobus Bathenius excudebat anno M. D. LIV. C'est un *in-4°.* de 68. feuillets.

☞ *Voyez cet Ouvrage.* Les Bibliothècaires ne disent rien.

CALVINISTES ESPAGNOLS, TRADUCTEURS DE LA BIBLE.

I. *François de Enzinas*, ou *François du Chesne*, ou *van Eyck*, *van der Eyck*, *van Eycken*, *Eyckman*, ou enfin *Franciscus Dryander*.

TOUS CES noms, qui signifient la même chose en differentes langues, désignent un Ecrivain, né d'une famille distinguée à *Burgos*, Capitale de la vieille Castille, vers l'an 1515. Il y a sujet de croire qu'il commença ses études en cette ville: mais il alla les poursuivre, pendant huit ou neuf années, à *Wittemberg* sous le fameux *Mélanchthon*, qui lui inspira du gout pour le Luthèranisme, ou qui fortifia celui, qu'il avoit déja conçu. *Enzinas* doit l'avoir quitté vers 1536., pour retourner dans son pays, car on le voit à *Burgos* l'année suivante. Mais il paroit que la crainte de l'Inquisition l'en délogea assez promptement. Il se rendit alors dans les Pays-Bas, où il avoit des parens richement établis à *Anvers*, & il y embrassa ouvertement la nouvelle Réforme. Ensuite il alla faire un tour à *Paris*, où

il se trouvoit en 1541. Il fut à *Louvain* dans le mois de mai de la même année. Retourné à *Anvers*, il entreprit d'y publier à ses frais une traduction, qu'il avoit faite du Nouveau Testament en Espagnol. *Mélanchthon* lui avoit conseillé d'y supprimer son nom : mais les Loix de Charle-Quint le forcèrent de le mettre à la tête. Il y mit aussi une dédicace, adressée à S. M. I. L'impression étant achevée en 1543., il se rendit à *Bruxelles*, & en présenta un exemplaire à ce Prince, le priant de prendre le livre sous sa protection; ce que l'Empereur lui promit, pourvû qu'il ne s'y trouvât rien de suspect. La version ayant été examinée, l'Auteur fut arrêté, & conduit en prison, au commencement de novembre de cette année. Pendant quinze mois, qu'il y fut, le Dominicain *Pierre de Soto*, Confesseur de Charle-Quint, engagea le Président *Louis de Schore* à faire des enquêtes contre le Prisonnier. La chose se fit avec beaucoup de négligence, & le procès ayant été envoyé au Conseil de Brabant, on différa de le juger jusqu'au retour de l'Empereur, qui étoit allé faire sa paix avec *François I.* Enfin un Secrétaire porta à l'Accusé sept articles, qui le rendoient très-suspect de Luthéranisme. Il y fit une fort mauvaise *Réponse*, qu'il communiqua à diverses personnes; cependant l'Empereur

s'étant rendu à *Gand*, y fit publier contre les Hérètiques un Edit plus févère, que ceux qui avoient paru jufqu'alors. *Enzinas* auroit pû en être la victime, s'il ne fût échapé de fa prifon, dont il trouva les trois portes ouvertes (apparemment à deffein) le 1. février 1545. vers le foir. (*a*) Notre homme fut à *Malines* dès les cinq heures du matin fuivant, & fe retira enfuite chez fes parens à *Anvers*, où il étoit encore au mois de juillet de la même année. On le trouve à *Embden* en 1548. Il y a grande apparence qu'il paffa en Angleterre l'année fuivante ; car ayant marqué à fon cher *Mélanchthon* le défir qu'il avoit de voir ce pays-là, celui-ci le recommanda très-fortement au fameux *Crammer*, Archévêque Proteftant de *Cantorberi*, par une lettre du 13. janvier 1548. (1549.) *Enzinas* alla depuis à *Génève*, où il démeura pendant l'été de 1552., ayant été recommandé à *Calvin* par le même *Mélanchthon*, comme nous l'apprend une lettre du dernier en date du 1. octobre de cette année. On ne fait rien d'*Enzinas* au-delà de cette époque. Cet Ecrivain a donné au public :

1. *El Nuevo Teftamento de Nueftro Re-*

(*a*) Il ne tient pas à *Enzinas*, que nous ne regardions fa délivrance comme un miracle.

demtor y Salvador Jesu Christo, traduzido de Griego en lengua Castellana; por Francisco de Enzinas. Dedicado a la Cesarea Magestad. En Enveres, por Estevan Mierdmanno, en el anno de M. D. XLIII. In-8°. It. *Venetia, Juan Perez*, 1556. in-8°. On a aussi : *El Nuevo Testamento de Nuestro Señor Jesu Christo, nuevamente sacado a luz, corregido y revisto por Dn. Sebastian de la Enzina, Ministro de la Yglesia Anglicana, y Predicador a la illustre Congregation de los honorables Señores tratantes en España. En Amsterdam, por Jacobo Borstio*, 1708. 8°. pp. 491. Cette dernière édition pourroit bien être la traduction de *François de Enzinas*, retouchée pour le langage par un Calviniste de sa famille. Elle est précèdée d'une Préface, où l'Auteur recommande fort la lecture de l'Ecriture sainte, en loue les traductions Espagnoles, & blâme vivement le Cardinal *Ximenès* de s'être opposé à la résolution du prémier Archévêque de *Grénade* (Dom *Ferdinand de Talavera*, Jéronymite,) qui vouloit faire traduire la Bible en Arabe pour les Mores d'Espagne, nouvellement soumis aux Rois *Ferdinand* & *Isabelle*.

2. *Histoire de l'Estat du Pays-Bas, & de la Religion d'Espaigne par Françoys du Chesne. A Saincte Marie* (à Génève) *par Françoys Perrin en 1558*. In-8°. pp. 247. Cet Ouvrage avoit paru auparavant en

Latin de la composition de l'Auteur. *Antv.* (peut-étre chez *Etienne Mierdman*) 1545. Il y en a une Traduction Allemande de la façon de *Louis Rabus*, inserée dans son *Martyrologe Protestant* imprimé en Allemagne, T. VII. pp. 177--231. *Enzinas* adresse son Histoire *à Philippus Mélanchthon*, qu'il qualifie *homme de très-grande renommée*, & dit qu'il l'a entreprise par son *commandement.* Il y raporte à sa façon le traitement qu'on lui avoit fait à *Bruxelles*, & celui qu'avoient éprouvé les autres P. R. dans les Pays-Bas depuis 1540. jusqu'en 1545. Ce n'est donc ici qu'un Recueil d'histoires de supplices, & d'emprisonnemens de Calvinistes & de Luthèriens, la plûpart de la lie du peuple, qui s'étoient mêlés de dogmatiser, ou qui avoient insulté des Prêtres, excité des troubles, &c. Les principaux personnages, qui y figurent, sont : *Pages 17--20.* la femme d'un Apoticaire de *Louvain*, qui avoit raillé l'Invocation des Saints. *Pages 21--36.* un Chapelain de la même ville, nommé *Paul*, qui fut attaqué en justice par les Inquisiteurs *Jacques Latomus*, *Ruard Tapper*, & *François Sonnius*, dont *Enzinas* ne manque pas de faire un portrait affreux. *Pages 59--65. Coccus de Bruges*, appellé *Persevald*, peut-être le même que *Persevald van Bellighem*, dont j'ai parlé ci-devant T. IV. p. 252. *Pages 141--147.*

Un Archévêque de *Compostelle* qu'*Enzinas* repréſente comme un homme d'une ignorance incroyable. *Pages 152--157. Pierre de Larma*, né d'une bonne famille de *Burgos*, Abbé d'*Alcala de Henarès*, & Doyen de la Faculté de Théologie de *Paris*, qui alla finir ſes jours dans cette ville. Celui-ci étoit parent de notre *Enzinas. Pages 157--173. François de S. Romain*, auſſi natif de *Burgos*, brûlé à *Ratisbonne*, après avoir publié quelques Lettres, un Catèchiſme, & quelques autres livres en Eſpagnol. *Pages 175--176. Madeleine de la Cruz*, Religieuſe native de *Cordoue*, que notre Auteur traite de ſéductrice & d'hypocrite. *Pages 183--199. Juſte Juſtberg* de *Louvain*, décapité à *Bruxelles. Pages 200--220. Gilles Tilleman*, ou *Gilles de Bruxelles*, brulé dans la même ville. *Pages 233--241. Pierre Alexandri*, Carme, Prédicateur de la Reine (Marie de Hongrie) qui pourſuivi par le P. *de Soto*, prit la fuite, & dont tous les écrits furent condamnés au feu. Quelques-unes de ces Hiſtoires, particulièrement celles de *François de Saint Romain*, & de *Gilles de Bruxelles*, ſe retrouvent dans le Martyrologe Proteſtant, dont je parlerai à l'article de *Jean Criſpin*.

3. *Epiſtola ad Joannem à Laſco* (Gentilhomme Polonois, qui porta le Calviniſme dans l'Ooſt-Friſe) datée de *Louvain*

le 10. mai 1541. Imprimée dans les *Origines Ecclesiarum in Belgio Reformatarum* de *Daniel Gerdès*, Professeur de *Groningue*, pp. 81--86.

α. Response aux Accusations formées contre l'Auteur pendant son emprisonnement. J'ai parlé plus haut de cette Réponse.

β. Les Pseaumes de David mis en forme de Prières. L'Original de cet ouvrage resta dans la prison de l'Auteur à *Bruxelles*, sans qu'on sache s'il en existe des copies. M. *Marchand* conjecture que ce pourroit être *Diversos Psalmos en Romance Castellano*, Ms. in-4°. marqué dans la *Bibliotheca Frisiana* (b) *Roterd.*, *Fritsch & Boom*, 1714. 8°. page 346.

Pierre de Soto, & quelques autres ont attribué à *Enzinas* un petit livre Espagnol *très-dangereux & très-pernicieux*, dont ils l'ont fait Auteur, Traducteur, & Editeur. Ce livre avoit pour titre : *De la Liberté Chrestienne, & du Libéral Arbitre.* Mais il l'a désavoué. C'est apparemment le Traité *de la Libertade Christiana*, (c) marqué dans l'Index de *Philippe II. pag.* 106., & dans celui de *Sotomayor*, *p.* 156.

On connoit deux frères de nôtre Auteur : 1. *Jean Enzinas*, ou *Dryander*, qui avoit entrainé dans le Luthèranisme ce

(b) Dressée par le même *Prosper Marchand.*
(c) Peut-être traduit de *Luther.*

Jean Diaz, dont j'ai dit un mot
T. XIII. p. 47. 2. *Jacques Dryan*
il existe une Lettre fort étendue,
au fameux *Cassandre*, dans le Re
Bertius. (*c*)

Nicolas Antonio parle (*d*) d
Enzinas, qui est Auteur d'un *D*
Amor, imprimé à *Burgos*, 159
On connoit encore un *Ferdinan*
zinas, qui enseigna la Philosophi
au Collège de *Beauvais*, & qui
trois écrits sur cette science : *Paris.*
1528. (*e*) Ce pouvoient être de
de notre Auteur.

☞ *Prosp. Marchand*, *Dictionn. I.*
Ce qu'il dit, est tiré principalement
vrages de l'Auteur, & accompagn
flexions satyriques contre nôtre Relig
Marchand avoit abandonnée, pour
au large en Hollande.

(c) *Epistolæ selectiores, à Belgis, vel ad Bel &c. Lugd. Bat., Ludov. Elzevirius*, 1617. *in I. ep. undec.*, *pp.* 55--67.
(d) *Biblioth. Hisp. I.* 521.
(e) *Lipenii Biblioth. Philosoph. II.* 1045. & *Spachii Nomencl. Philosophicus*, *pp.* 233. & 237 *drea Catal. Scriptor. Hispan. p.* 46.

2. Cassiodore de Reyn

JE NE PARLE de cet Ecrivain,
du raport qu'il a avec le suivant.
fait de sa vie, se réduit à peu de
étoit Espagnol, & il paroit être né

n 1530. Il embrassa la Religion Calvi-nienne, peut-être hors de son pays, où il n'auroit pû s'en rendre suspect sans un grand danger. Il y a lieu de croire qu'il se trouvoit à Bâle *en 1569., lorsqu'on y imprima la version de la Bible en Espagnol.* Reyna *a caché son nom, s'étant désigné simplement par les Capitales* C. R., *à la fin d'une Préface, qui est en Latin. Peut-être vouloit-il se ménager la liberté de retourner en Espagne. Ce qui est certain, c'est qu'il n'osa pas se déclarer ouvertement Protestant. Au contraire il affecta de paroitre Catholique, afin que son ouvrage ne fût rebuté de personne. Il a placé à la tête la IV. Règle de l'Index :* Cùm experimento manifestum sit, si sacra Biblia vulgari linguâ, &c., *& ces mots de la troisième :* Si quæ verò Annotationes, &c. *Dans la Préface il bénit Dieu d'avoir inspiré aux Pères du Concile de Trente de porter les décrets contenus dans ces Règles : mais ce qu'il dit dans la suite, y est formellement contraire. Il est vrai qu'au même endroit il fait profession d'adhèrer à tout ce que croit l'Eglise Catholique, appuyée, dit-il, sur l'autorité de l'Ecriture sainte, sur les saints Conciles, sur le Symbole des Apôtres, & sur ceux de Nicée & de S. Athanase. Il prétend après cela qu'on fait tort à ceux qui sont dans cette croyance, de ne les pas recevoir comme véritablement Catholiques. Mais il fait que les Luthèriens & les Calvinistes*

tiennent le même langage, sans en être plu
orthodoxes. La Version de Cassiodore d
Reyna *a pour titre:*

La Biblia, que es los sacros libros de
Viejo y Nuevo Testamento, trasladada e
Español. דבר אלהינו יקום לעולם La Pa
labra del Dios nuestro permanece par
siempre. Isa. XL. M. D. LXIX. *On li*
au bout : Anno del Señor M. D. LXIX. e
septiembre. *L'édition est* in-4°., *& contien*
1438., 543., & 508. pages. On croit qu
c'est la seule qui ait paru de cette Bible. (a)
Il s'en tira deux-mille-six-cens copies. L'im
pression s'en fit, non à Berne, *comme quel*
ques-uns l'ont avancé, mais à Bâle *che*
Thomas Guarinus. *Cette Bible devint e*
peu de tems si rare, que Gaffarel, *qui la ven*
dit au sieur de Carcavi *pour la Biblioth*
que du Roi de France, lui fit accroire qu
c'étoit une ancienne Bible des Juifs. L
Traducteur Reyna *a mis au devant une am*
ple Préface, où, après avoir témoigné beau
coup de respèt pour la Vulgate, à cause d
son ancienneté, il dit qu'il n'a pû cependan
s'y attacher, parce qu'il avoit dessein d
donner, autant qu'il lui seroit possible, la

(a) *On lit à la tête de quelques exemplaires :* Francfor
1622. *: mais il paroit que ce n'est là qu'une adresse de li*
braire, pour débiter mieux l'ouvrage. Le P. le Long co
jecture, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il n'y a [illegible]
qu'un titre rafraichi dans l'exemplaire de la Bibliothèque Im
pèriale, où l'on a imprimé sur le prémier feuillet : [illegible]
poli, typis Christòphori Philalethi, 1567. in-4.

pure parole de Dieu, conforme aux Originaux. Il ajoute néanmoins qu'il a consulté cette version, & toutes les autres qu'il a pu recouvrer. Il veut même qu'on croye que, dans les endroits difficiles, il ne s'est arrêté à aucun Traducteur: mais qu'il a eu récours au texte Hébreu, & qu'après avoir discuté les différentes interprètations, il a fait choix des meilleures. La vérité est cependant qu'il n'a vû l'original que dans la version Latine de Pagnin. Au reste il s'est proposé d'assez bonnes règles, & sa version seroit estimable, s'il les eût toûjours suivies. Son Calvinisme se manifeste en divers endroits de sa traduction du Nouveau Testament, comme quand il tourne Act. XIV. 23. Y aviendo les constituido ANCIANOS en cada una de las Iglesias. *Il a inséré dans son texte des Variantes, qu'il enferme entre deux crochets: mais il n'en raporte qu'une partie; & en omet d'autres, qui méritoient d'être remarquées.*

☞ Le Long, Bibliotheca sacra, p. 363. R. Simon, Hist. critique des Versions du N. T., pp. 496-502.

3. *Cyprien de Valera,*

CET ECRIVAIN peut étre regardé comme appartènant à mon sujet à raison de son séjour en Hollande, où il paroit qu'il a fait imprimer tous ses livres. Au reste les Bibliographes sont si maigres sur son

article, qu'on ne sera pas fâché d'être un peu mieux informé de ce qui le regarde. (*a*) *Cyprien de Valera* étoit Espagnol, & naquit vers 1531., puisqu'il dit dans la Préface de sa Bible imprimée en 1602., qu'il avoit alors soixante-dix ans. Ayant trouvé à propos de suivre les nouveautés de son siècle, & ne pouvant s'y conformer librement dans son pays, il passa en Angleterre sous le regne d'Elisabeth, & démeura trois ans dans l'Université d'*Oxford*, où il reçut le grade de Maitre-ès-Arts en 1565. Quelque tems après, il se maria dans ce Royaume. En 1582., agé de 50. ans, il entreprit de raccommoder la version Espagnole de la Bible, publiée par l'Auteur qui précède : & il employa vingt ans à cette révision. Après un séjour de plusieurs années en Angleterre, il se rendit en Hollande, où il veilla à l'impression de ses ouvrages. L'édition de sa Bible étant achevée en 1602., il eut un démêlé avec *Jacques Laurent* son Imprimeur. Tous deux étant convenus de s'en rapporter au jugement de *Jean Uyttenbogaert*, alors Ministre de l'Eglise Wallone de *la Haye*, *Arminius* pria ce lui-ci d'accorder les parties, & de faire

(a) *Cyprianus de Valera, infamc nobis semper* [illegible] *hæreticus fuit Calvinianus, ediditque &c.* C'est tout ce que *Nicolas Antonio* dit de sa vie.

en forte que *Valera* fût muni d'une bonne somme d'argent, pour aller réjoindre sa femme, comme il en avoit le dessein. Il y a donc apparence que notre Auteur repassa la mer, & qu'il finit ses jours en Angleterre. Il a publié :

1. *El Testamento Nuevo de nuestro Señor Jesu Christo.* (Amst.) *En casa de Ricardo del Campo*, 1596., 8°. C'est le N. T. de *Cassiodore de Reyna*, le même que dans la Bible de 1569. hors quelques legers changemens dans le texte, & le retranchement d'une bonne partie des notes, qui étoient à la marge de la prémière édition. Voyez *Simon*, Hist. Crit. des Versions du N. T., p. 497. & suiv., & p. 503.

2. *Institucion de la Religion Christiana.....* (Amst.) *En casa de Ricardo del Campo*, 1597. 4°. C'est une traduction des Institutions de *Calvin*.

3. *Dos Tratados; el primero es del Papa, y de su autoridad, colegido de su Vida y dotrina : el segundo es de la Missa. El uno y el otro recopilado de lo que los Doctores y Concilios antiguos, y la sacrada Escritura enseñan. Item un Exambre de los falsos Milagros, conque Maria de la Visitacion, Priora de la Annunciada de Lisboa, engañò à muy muchos, y de como fue descubierta y condenada. Por Cyprian de Valera.* Imprimés vers 1588. It. *Segunda*

edicion, augmentada. (Amst.) *En casa de Ricardo del Campo*, 1599. 12°. It. traduits en Anglois par *Jean Golburne*. (b) *Londres*, 1600. 4°. *Golburne* étoit prisonnier *in the Fleet*, quand il fit cette traduction.

4. *La Biblia. Que es los sacros Libros del Vieio y Nuevo Testamento. Segunda Edicion*, (c) *revista, y conferida con los textos Hebreos, y Griegos, y con diversas Translaciones por Cypriano de Valera. La palabra de Dios permanece para siempre. Esaïas XL. 8. En Amsterdam en casa de Lorenço Jacobi M. DC. II.* In-fol. pp. 268. 67. & 88. Au bout : *Para gloria de Dios y bien de la Iglesia Española esta Biblia se acabò en septiembre anno M. DC. II. Cyprien de Valera* a mis à la tête une *Exhortacion al Christiano Lector à leer la sagrada Escriptura; en la qual se muestra quales sean los Libros Canonicos, o sagrada Escriptura, y quales sean los Libros apochryphos.* Puis: *Amonestacion de Cassiodoro de Reyna, primer Interprete de los sacros libros, al Lector, y à toda la Iglesia del Señor; en que da razon de su translacion, ansi en general, como de algunas cosas especiales.* Une Table des

(b) *Two Treatises : the first of the Pope and his autority, collected from his life and his doctrine : the second, of the Mass..... Item a Swarm of false Miracles, wherewith Mary de la Visitation, Prioress of the Annunciada of Lisbon, deceived very many, &c.*

(c) Il faut entendre que c'est la 2de édition d'une Bible Espagnole traduite par un Chrêtien : & non pas la 2de édition de ce qu'a fait *Valera*.

Noms propres de la Bible avec leur explication fait la clôture de l'Ouvrage. Si nous en croyons *Valera*, il a revû avec beaucoup de soin la Bible de *Cassiodore de Reyna* : il a fait quelques changemens dans cette version, après en avoir conféré avec d'habiles gens : il l'a comparée avec diverses autres traductions, & l'a enrichie de quelques notes. (*d*) Cependant *Christian Kortholt* a observé que *Valera* n'a fait que rajuster de tems en tems la version de *Reyna* sur celle de *Génève*.

5. Le N. T. a été réimprimé à part, & conformément à l'édition dont je viens

(*d*) Il dit dans son *Exhortation* page 9. *Avemos tomado la pena de leer la* (Biblia de Cassiodoro de Reyna,) *y releerla una y muchas vezes, y la avemos enriquecido con nuevas notas : y aun algunas vezes avemos alterado el texto. Lo qual avemos hecho con maduro consejo y deliberacion : y no fiando nos de nosotros mismos, lo avemos conferido con hombres doctos y pios, y con diversas translaciones, que por la misericordia de Dios ay en diversas lenguas el dia de hoy. Quanto à lo de mas, la version, conforme a mi juyzio, y al juyzio de todos los que la entienden, es excelente : y assi la avemos seguido, quanto avemos podido, palabra por palabra. La palabra por ventura, por saber à Gentilidad, la avemos quitado : tambien avemos quitado el nombre Capulla, y en sy lugar puesto Prepucio, que es vocablo admitido, ya mucho tiempo ha, en la Iglesia Christiana. Tambien avemos quitado todo lo añidido de los 70. Interpretes, ò de la Vulgata, que no se halla en el texto Hebræo; lo qual principalmente acontecio en los Proverbios de Salomon..... En los libros Canonicos avemos añidido algunas notas para declaration del texto, les quales se hallaràn de otra letra, que las notas del primer Traductor.* Il ajoute *pag.* 11. que sa version lui a couté beaucoup de peines : qu'il l'a entreprise seul, & qu'aucun Espagnol ne l'a aidé.

de parler, sous le titre suivant : *El Nuevo Testamento, que es los Escriptos Evangelicos y Apostolicos; revisto, y conferido con el texto griego. En Amsterdam, en casa de Henrico Lorençi*, 1625. 8°.

6. *El Catholico Reformado.* J'ignore la date de cet ouvrage.

☞ *Arminii Epistola ad Joan. Uytenbogardum*, dans les *Præstantium ac erud. virorum Epistolæ Ecclesf. & Theologicæ, ult. edit. p.* 109. *Nic. Antonii Biblioth. Hisp.*, *l.* 200. *Wood*, *Athenæ Oxonienses, edit. Londin.* 1721. *in Fastis, pag.* 96. *Le Long*, *Biblioth. sacræ p.* 363. *Dav. Clément*, *Biblioth. curieuse, hist., & critique*, *T. III.* 449 - 459.

Jean de la Fontaine,

ECRIVAIN du XV. siècle, naquit à Valenciennes en 1378. On ne sait où il fit ses études : mais son livre nous apprend qu'il eut de la curiosité pour la Poësie Françoise, pour les Mathèmatiques, pour la Philosophie, & pour d'autres sciences. Il y a quelque apparence qu'il s'appliqua au Droit; car il parvint à la charge de *Mayeur* de *Valenciennes* : il la remplissoit en 1431., conjointement avec *Guyamot de Guissenghien*, sans qu'on puisse savoir combien il vécut depuis cette année. Nous avons de ce Magistrat un

Ouvrage, qu'il a intitulé par allusion à son nom :

La Fontaine des Amoureux de Science, dont on marque les éditions suivantes : *Paris*, vers 1495. It. *Reveu & mis en son entier, avec les figures* (nécessaires,) *par Antoine du Moulin, Masconnois.* (a) *Lyon, Jean de Tournes*, 1547. It. *Avec trois autres petits Traictez de la Transfiguration Métallique.* (b) *Paris, Guillaume Guilliard*, 1561. It. dans le troisième tome du Recueil publié par l'Abbé *Lenglet du Fresnoy*, à *Paris* (ou plûtôt à *Rouen*) 1735. *in*-12. 3. vol., & qui contient *le Roman de la Rose, avec d'autres Ouvrages de Jean* [Clopinel, dit] *de Meung.* Le livre de *Jean de la Fontaine* est en vers, & contient quantité de secrets d'Alchimie. Il roule tout entier sur cette vaine science, particulièrement sur la transmutation des Métaux.

☞ *La Croix du Maine*, 223. *Du Verdier, Biblioth. p.* 691. *D'Oultreman, Hist. de Valenciennes*, 375. *Val. André*, 501. 502.

(*a*) Valet de Chambre de la Reine de Navarre, sœur de *François I.*

(*b*). L'un de ces *Traités* est de *Nicolas Flamel*, natif de *Pontoise*, qui s'étant prodigieusement enrichi par les dépouilles des Juifs, & dans les Finances, craignit d'être recherché avec *Jean de Montaigu*, qui fut décapité en 1409., & feignit, pour se tirer d'affaire, d'avoir trouvé la Pierre Philosophale.

Louïs de la Fontaine,

DIT *WICART*, étoit petit-neveu de l'Auteur qui précède. Il naquit à *Valenciennes* au mois de février de l'an 1522., & il paroit qu'il entra dans la Magistrature de cette ville. Il fit le Pélèrinage de la Terre-Sainte, & porta le titre de Chevalier du saint Sépulcre. Il eut un autre titre moins honorable, mais plus lucratif, je veux dire celui de seigneur de *Salmonsart*. *Louïs de la Fontaine* mourut à *Liège* vers l'an 1587. Il a composé les Ouvrages suivans, que je ne crois pas avoir été rendus publics :

α. *L'Histoire de Valenciennes*. En trois volumes.

β. Rélation de son *Voyage de Jérusalem*. *Adrichomius* ne l'a point connue.

γ. *Commentaires* (ou Mémoires) *de tout ce qui s'est passé au Pays-Bas depuis les troubles* (de 1566.) *jusqu'à sa mort.*

☞ G. *Colvenerii Notæ ad Chron. Camerac.*, *L. II. c.* 30. *D'Oultreman*, *Hist. de Valenciennes*, *p.* 375.

Pierre Verhoek

NAQUIT à *Bodegrave*, village de Hollande situé à une lieue au Nord de *Goude*, (a) le 4. septembre 1633. Il manifesta dès sa tendre jeunesse le penchant que la Nature lui avoit donné pour la Poësie, faisant dès-lors ses délices de la lecture des Romans, & des vieux Poëtes Flamands. Cette inclination s'accrut en lui à l'occasion des pièces dramatiques, qu'il voyoit représenter dans les villages par des paysans, qui cultivent à leur manière les Muses Hollandoises, & qui ne font point de difficulté de chausser le brodequin Tragique. *Verhoek* interrompit un peu son application à la Poësie, lorsqu'il se rendit à *Gorcom*, pour y apprendre les principes de la Peinture sous le sieur *Jacob vander Ulft*. Mais au bout de quelque tems il retourna à son étude favorite, & s'y livra avec plus de feu qu'auparavant. Par-là il se fit connoitre à la Chambre de Rhétorique de *Harlem*, qui a pour devise: *In Liefde bloïende*, c. à d. *Florissante en Amour*. Ensuite il entra dans la troupe de *Jean Zoet*, & des autres Beaux-Esprits,

(a) Et fameux par les cruautés que les François y exercèrent en 1672.

qui se trouvoient à *Amsterdam* : & il perfectionna son gout par la lecture des meilleurs Ecrivains du tems. Le stile hardi de *Pierre Hooft* eut pour lui des attraits particuliers. Il l'étudia, l'attrapa, & se fit estimer du célèbre *Vondel*, qui étoit alors l'Arbitre du Parnasse Hollandois. *Jean Antonidès van der Goes* ayant montré à ce Poëte la pièce de notre Auteur, qui roule sur *la bravoure des Bataves dans les combats maritimes*, *Vondel* répondit par le proverbe Latin : *Ex ungue leonem*, ajoutant qu'on devoit beaucoup attendre du nouveau Poëte. Cette réponse encouragea *Verhoek*, & le mit en réputation. Il cultiva toujours dépuis l'amitié de *Van der Goes*, & il se forma entre eux une union si étroite, qu'ils se communiquoient l'un à l'autre toutes leurs productions. *Verhoek* eut aussi des liaisons avec d'autres Poëtes, avec quelques Peintres, & avec diverses gens de Lettres. La Société d'*Amsterdam*, qu'on connoit par sa dévise, *Nil volentibus arduum*, le mit au nombre de ses membres. Il mourut en cette ville le 29. septembre 1702., agé de 69. ans, & 25. jours. Il n'avoit pas voulu se donner la peine de recueillir ses Poësies; c'est ce qui a occasionné la perte de plusieurs, qu'il avoit composées en faveur de ses amis. Le reste a paru vingt-quatre ans après sa mort, sous le titre suivant :

Poësies de Pierre Verhoek, y compris sa Tragèdie intitulée : Charles le Hardi, Duc de Bourgogne. (b) *Amsterdam, Guill. Barents*, 1726. 4°. gros caract. On doit ce Recueil aux soins de *Jean Verhoek*, neveu de l'Auteur, qui en fait la dédicace à *Matthieu Brouwers van Nidek*, dont je parlerai ailleurs. Les pièces qu'on y trouve, sont *Pag. 1.* des Poësies Héroïques. *Page 19.* des Eloges. *Page 53.* des bouquets sur des jours de naissance. *Page 64.* des Epithalames. *Page 115.* des Eloges funèbres. *Page 131.* des Epigrammes. *Page 139.* des Mélanges Poëtiques. (*c*) *Page 257--338.* la Tragèdie annoncée dans le titre du Recueil. Toutes ces pièces ne sont pas également bonnes. Il n'y a pas assez de justesse dans celles que l'Auteur fit à vingt ou vingt-cinq ans : celles qu'il composa sur le retour de l'age, manquent de vivacité : il y en a quatre ou cinq, où la pudeur n'est pas assez ménagée.

☞ *Voyez ce Recueil.*

(b) *Pieter Verhoeks Poëzy; nevens zyn Treurspel van Karel den Stouten, Hertogh van Bourgondie.*

(c) *Heldendichten : Lofdichten : Verjaerdichten : Bruiloftsdichten : Lyf-en Grafdichten : Byschriften : Mengeldichten.*

Pierre Wellens,

DONT LE ſurnom revient au Latin *Paulinus*, (a) naquit vers la fin du XIV. ſiècle, ou au commencement du ſuivant, & prit l'habit de S. Dominique à *Anvers*, d'où il étoit apparemment natif. Il reçut dans la ſuite le bonnet de Docteur à *Louvain*, & il eſt le prémier de ſon Ordre, qui y ait été honoré de ce titre. Le P. *Quétif* dit que ce fut en 1430. ajoutant : *Ut in Faſtis Lovan. refert Deſſelius* : mais *Deſſelius*, c. d. *Valère André* ne marque pas cette date : & elle eſt ſûrement fauſſe, puiſque la Faculté de Théologie de *Louvain* ne fut érigée qu'en 1431. (b) Le P. *de Jonghe* dit que le P. *Wellens* fut le prémier Dominicain, qui *enſeigna publiquement* la Théologie dans l'Univerſité naiſſante de *Louvain*, avec le P. *Jean Wyningen* : mais je doute de ce fait, qui n'eſt appuyé d'aucune preuve. Ce qu'on ſait, c'eſt que le P. *Wellens* fut ici Régent de l'Etude de ſon Ordre, & enſuite Prieur de ſon couvent d'*Anvers*. Il fut élu Provincial des Pays-Bas au plus tard en 1449.

(a) *Wellens* eſt abrègé de *Pauwellens*, qui eſt un diminutif de *Pauwel* (Paul.)

(b) Le P. *Quétif* fait une autre faute, en diſant que *Valère André* raporte l'épitaphe du P. *Wellens* dans ſa Bibliothèque Belgique.

& remplit cette charge vingt années consécutives. Le couvent des Dominicains de *Maſtricht* ſe trouvant en mauvais état, il fournit des ſommes conſidèrables pour en réparer les bâtimens. En 1459. il ſe rendit au Chapitre génèral que le P. *Auribelli* avoit indiqué à *Nimègue* le 13. mai de cette année. Six ans après, je veux dire le 18. mai 1465., il fut préſent à la Viſite faite à *Cologne* par le P. *Conrade d'Aſti*, alors ſucceſſeur & dévancier d'*Auribelli*. (c) Le Père *Wellens* ſe ſentant enfin affoibli par l'age, ſe retira chez les Religieuſes Dominicaines d'*Auderghem* à une forte lieue de *Bruxelles*, où il mourut au bout d'un petit tems le 15. juin 1469. On l'y enterra, & on lui dreſſa une épitaphe, que les Calviniſtes effacèrent, ou briſèrent, dans le XVI. ſiècle. (*d*) Le P. *Jean Nys*, qui étoit Confeſſeur de la maiſon en 1617., y en fit graver une nouvelle, conçue en ces termes :

Hic jacet ſepultus Venerabilis Pater, & Eximius Magiſter noſter P. F. Petrus Wel-

(c) *Martial Auribelli* fut élu Génèral des Jacobins au Chapitre de *Nantes* le 20. mai 1453., & dépoſé par *Pie II.* en 1462. Le Chapitre convoqué à *Sienne* le 15. août de cette année, lui ſubſtitua *Conrade d'Aſti*, qui fut dépoſé à ſon tour par ordre de *Paul II.* en 1465. *Auribelli* fut de nouveau élu Génèral au Chapitre tenu à *Novare* le 2. juin de cette dernière année.

(*d*) Apparemment le 9. février 1562., lorſqu'ils pillèrent ce couvent, & brûlèrent la plus grande partie des édifices. *Voyez de Jonghe, Belg. Dominic. pp.* 357--359.

-*lens, S. Theol. Doctor, conventûs Antverpiensis filius & Prior, Regens Lovaniensis, ac* XX. *annis Provincialis Teutoniæ & Brabantiæ, [cùm Germania superior & inferior existeret adhuc una provincia* (e)] *Qui tandem senio confectus, hunc sibi locum quietis & mortis elegit, in quo animam suam Creatori reddidit : & sub hoc sarcophago corpus sepulturæ traditum anno Dom.* M. CCCC. LXIX.

Ce Religieux avoit écrit :

α. *Lectura in aliquot Psalmos.*

β. *Lectura in Cantica Canticorum.*

γ. *Lectura in Ecclesiasticum.*

δ. *Lectura in Epistolas Pauli ad Colossenses, & ad Hebræos.* Mais on croit que ces Ouvrages sont perdus.

Pierre Wellens pourroit bien avoir été oncle d'*Antoine Wellens*, autre Dominicain, profès du couvent d'*Anvers*. Celui-ci fut Prieur de *Boisleduc*, & se fit recevoir Docteur à *Louvain* le mardi 19. février 1470. (1471.) Il introduisit la réforme au couvent d'*Anvers*, dont il étoit Prieur en 1500., & il y mourut le 18. janvier 1502.

☞ *Val. Andreæ Fasti Acad. pp.* 87. 88. & 91. *De Jonghe, Belgium Dominic. p.* 215. *Quétif, I.* XIX. & 843. *Archives de la Ville de Louvain.*

(e) Le P. *de Jonghe* omet ce qui est ici entre des crochets.

Ebrard, ou *Everard*, Religieux de Waetene,

NAQUIT dans le diocèse de *Reims*, & suivant toutes les apparences, vers l'an 1045. Ayant atteint l'age convenable, il entra dans la Cléricature, & ne renonça pas pour cela aux vanités du siècle : au contraire il se plût dans le tumulte de la Cour Archiépiscopale, où il eut quelque emploi, & chercha les moyens d'y faire une figure brillante. Depuis il prit de meilleurs sentimens dans les entretiens qu'il eut avec un vertueux Prêtre, qui se nommoit *Alphunin*, ou *Alfunnius*, & qui desservoit l'Oratoire, ou l'église Paroissiale de *Waetene*, dédiée à *S. Riquier*, & située sur une montagne assez élevée, à deux lieues Nord-Ouest de *S. Omer*, sur la rive droite de l'*Aa*. Ce Prêtre le reçut chez lui avec beaucoup de charité, & lui rendit tous les services qui étoient en son pouvoir. Quelque tems après, *Alfunnius* céda son église à un autre Prêtre, nommé *Olfride*, (a) pour servir à un monastère de Chanoines-Réguliers, que ce dernier avoit dessein de fonder en cet endroit-là. Ce dessein fut exècuté vers l'an 1072., & *Olfride* conduisit à *Waetene*

(a) Ou *Otfrid*, né dans la Flandre Orientale.

une colonie de Religieux inconnus jusqu'alors dans ces quartiers, & qu'il tira, à ce qu'on croit, du monastère de *S. Gilles* près de *Liège*. (b) *Alfunnius* entra lui-même dans la nouvelle Communauté, & en dévint le quatrième Abbé vers l'an 1121. Après sa mort, qui arriva au plûtôt en 1124., *Ebrard* y prit aussi l'habit Religieux, sans qu'on sache combien il vécut dans cet état. Il avoit fait auparavant du bien dans le diocèse de *Reims*. C'est ce que je fonde sur ces paroles de la Préface de son second opuscule, qu'il adresse à un Archévêque de cette ville, vraisemblablement à *Raoul le Verd*, qui tint le siège dépuis 1108. jusqu'au 23. juillet 1124. *Cùm in antiquâ Morinorum urbe, ante hos paucos elapsos dies, pro causis pastoralis sollicitudinis, Præsul venerande, devenisses.... anteriori familiaritate, quâ penès te solitus eram haberi notus, benignè invitasti, statum meum.... diligentiùs requisisti. Quem cùm tibi exposuissem, videlicet jam sæcularibus impedimentis exutum, ad regularem & apostolicam vitam... in cœnobio Guatinensi transisse, ... exhortationis fomento me vacillantem refecisti.......... Nocuit olim apud aliquos mihi tua, quà comtè fruebar, notitia, quorum fædâ cupiditate, ac dolendâ morum*

(b) *Olfride*, ayant été à leur tête près de huit ans, renonça à son emploi, mourut saintement à *Gand* en 1085., & fut enterré dans l'Abbaye du *Mont-Blandin*.

corruptione dum moliebar ut purgaretur Ecclesia, Zenonis tormento, Platonis invidiâ, Socratis veneno penè interieram. Necdum etiam exhaustum in parte vereor; siquidem, (quod) *eradicari cœperat absentiâ meâ, aconitum* (aconithum,) *redivivo germine, si apparuero, resumat* (resumet) *incrementum...... Mandata per Euangelium humilitatis formam exhibes, & locupletem in spe scientiam; quasi vir desideriorum, diversis mercium oblectamentis eò fœcundiùs in te cumulas, quò, sine personarum acceptione, quid quisque boni deferat, indifferentiùs pensas..... surgentes tempestates alias verbi tonitruo dissipas, alias procellas turbinum sedas.... Inde illa, ab ineunte fidei germine semper gloriosa, adhuc etiam nunc, te Præsule, & re, & specie clara, Remorum metropolis sic excellit, &c. Ebrard* a laissé l'Ouvrage intitulé :

1. *Chronicon Watinensis monasterii; auctore Ebrardo, ejusdem loci Canonico Regulari. Ex ms. Dunensi.* Dans le *Thesaurus novus Anecdotorum* des PP. *Martène* & *Durand* : *Paris.*, *1717. fol. T. III. col. 797--816.* Cette Chronique est écrite d'un stile guindé, & d'une manière fort embrouillée : mais on doit en faire cas, parce que l'Auteur a été témoin des faits qu'il rapporte, & qu'on trouve dans son livre des particularités, inconnues d'ailleurs, sur la Comtesse *Adèle*, fille de *Robert*,

Roi de France : sur *Robert de Frise*, Comte de Flandre, fils d'*Adèle :* sur *Drogon* & *Hubert*, Evêques de *Terouanne :* sur le monastère de *Bergues-St-Winoc*, &c. Il y a très-grande apparence que le même *Ebrard* est Auteur de la Relation intitulée :

2. *Miraculum de quodam Guatinensi Religioso, per S. Donatianum ab ægritudine suâ sanato. Ibid. col. 817---830.* Ce miracle arriva à *Bruges* en 1088., & fut opéré sur la personne de *Tamard*, (c) Chanoine Régulier de *Waetene*, affligé d'une paralysie. M. *Foppens* dit que cette Relation avoit déja paru dans le Recueil de *Surius* sur le 14. d'octobre : & dans l'histoire des Miracles de S. Riquier, écrite par *Hariulphe*, & insérée par le P. *Mabillon* dans son *cinquième Siècle Bénédictin*. Il est vrai qu'il y est parlé du miracle en question : mais l'Opuscule d'*Ebrard* ne s'y trouve point.

Pour révenir au Monastère de *Waetene*, il paroit n'avoir été d'abord qu'une *Prévôté*. Les supèrieurs y portèrent le titre d'*Abbés* pendant le XII. & le XIII. siècles. Ceux qu'on connoit dépuis, n'ont pris que la qualité de Prévôts. La maison étant tombée dans un grand relâchement pendant le seizième siècle, on fut obligé

(c) Que *Sanderus* nomme *Tancrade*. Peut-être faut-il lire *Tancard*.

d'y mettre des Prévôts tirés d'au-
ɔnaſtères. Vers 1556. huit Religieux,
vivoient avec peu d'édification, ſe
ent un Prévôt d'entre eux, qui ayant
l'argenterie de la maiſon, & les
s les plus précieux de la Sacriſtie,
a en Hollande, où il mourut frap-
la peſte. Le onze mars 1560. *Pie*
donna, de concert avec *Philippe*
ıe cette Prévôté ſeroit unie à l'E-
de *S. Omer*, dès qu'elle viendroit
er. Tous les Religieux étant morts
ımencement du XVII. ſiècle, l'E-
Jacques Blaſæus, Franciſcain de
vance, la préſenta aux Religieux
Ordre : mais ſoit qu'il ne pût réuſ-
es y établir, ſoit pour quelque au-
on, il obtint en 1608. que le mo-
, & tout ce qui en dépendoit, fût
ıvec 3000. florins en fonds & en
aux Jéſuites Anglois, qui y mi-
Noviciat de leur province. L'o-
ui grondoit ſur la tête de ces Pères
ı2., les a engagés de ſe retirer à
, où ils ſont préſentement. (*d*)

Voyez ſes livres, & *Miræi Diplomata*,
. *II.* 1311. 1141. & 1142., & *III.* 493.
anderi Flandria illuſtrata, *ult. edit.*
. 105. *Gallia Chriſt.*, *III.* 522--524.

s révenus de leur maiſon de *Waetene* ont été réu-
èché de *S. Omer*. Le Collège, que les PP. de la
mpagnie, & de la même nation, avoient à *Arras*,
aux Prêtres du Séminaire Anglois de *Douai*.

Pierre van den Bossche, ou *trus Silvius*,

NATIF de *Hautem-St-Livin*, vill
Comté de Flandre, situé entre
& *Grammont*. Il se fit Jésuite à *L*
le 26. janvier 1571., & mourut
regretté, à *Mayence* le 10. juillet
Je crois qu'il professa la Scholastiqu
cette dernière ville. Il ne reste de lui

*Disputationes de Deo, ac de Sacr
Pœnitentiæ*, dont on ne marque pas la

☞ *Swertius*, 635. *Aleg.*, 400. [*V
dré* & M. *Foppens* n'ajoutent rien.]

Othon Ladesou,

AUTRE Jésuite, né à *Lille* en
Il entra dans la Société en
& y eut depuis le rang de Coa
spirituel. Il régenta cinq ans les
nités, & dévint dans la suite Rect
Collège d'*Hesdin* en Artois, où il
à la fleur de son age, & avant
achevé son Rectorat, le 7. mai 163
Père fut également regretté au ded
au dehors. Il a publié

Occupatio quotidiana Adolescentis
Montibus, *Claudius Hénon*, 1629. I

☞ *Aleg.*, 362. *Sotuellus*, 644.

François de Smidt

NAQUIT à *Anvers* l'an 1577, & entra dans la Compagnie de Jésus en 1601. Il exerça longtems les fonctions de Confesseur & de Prédicateur, & employa ses heures libres à mettre en sa langue maternelle de petits Traités de piété, composés en Latin, en François, ou en Espagnol. Il en a lui-même composé quelques-uns : & tous les ans il distribuoit ces Opuscules par forme d'Etrennes. Le P. *de Smidt*, parvenu à l'age de 82. ans, mourut à *Lire* entre *Malines* & *Anvers* le 7. juillet 1659. Il étoit né de parens opulens, qui en sa considération firent des dons considérables aux Jésuites. Nous avons de ce Père :

1. *Le Martyre du R. P. Jean Ogilbei* (ou plûtôt *Oglebey*) *de la Compagnie de Jésus, traduit du Latin* (*) *en Flamand.* *Anvers, François Fickaert*, 1623. 12°. Le P. *Oglebey*, Ecossois, avoit été pendu en haine de la Foi à *Glasgou* le 10. mars 1615.

2. *La Gloire de nôtre S. Père Ignace, Fondateur de la Compagnie de Jésus, traduite du Latin. Anvers, Jean Cnobbaert*, 1628. 24°.

(*) *Relatio incarcerationis & Martyrii P. Joannis Ogilbei, Natione Scoti, è Soc. Jesu Presbyteri ; ex autographo ipsius Martyris in carcere exarato Glasguæ in Scotiâ, obiduo ante mortem ; continuata verò deinceps per ejusdem concaptivos, qui ejus martyrio interfuerunt. Duaci, Laur. Kellamus*, 1615. in-12. pp. 51.

3. *L'Imitation de Jésus-Christ, traduite du Latin de Thomas à Kempis, en Espagnol. Anvers, Jean Cnobbaert*, 1633. 24°.

4. *Le Feu éternel de l'Enfer;* (Infernus Damnatorum rogus) *Second Tome de l'Eternité, écrit en Latin par le P. Jérémie Drexelius, & traduit en Flamand par le P. François de Smidt.* (a) *Anvers, Jean Cnobbaert*, 1633. 48°. pp. 382. Goth., *fig.* Le prémier Tome est le *n.* qui suit.

5. *Le Tribunal de Jésus-Christ;* Ouvrage *composé en Latin par le R. P. Jérèmie Drexelius, & traduit en Flamand par le R. P. François de Smidt.* (b) *Anvers, Henri Aertssens*, 1635. 48°. pp. 495. Goth.

6. *Le Ciel*, ou la sainte *Cité des Bienheureux; Troisième Tome de l'Eternité, écrit en Latin par le P. Jérèmie Drexelius, & traduit en Flamand par le P. François de Smidt.* (c) *Anvers, Jean Cnobbaert*, 1636. 48°. pp. 576. Goth.

7. *Moyens pour allumer en soi le feu de l'Amour Divin. Anvers, Henri Aertssens*, 1636. 12°. C'est apparemment l'*Igniarium Amoris divini* de *Louis de Blois*.

(a) *Den eeuwighen brandt der Hellen; het IIde deel der Eeuwicheyt, in t' Latyn beschreven door P. Hieremias Drexelius, ende verduytst door P. Franc. de Smidt.*

(b) *Den Rechter-stoel Jesu Christi, ghemaeckt in t' Latyn door den E. P. Hieremias Drexelius, verduytst door den E. P. Franc. de Smidt, beyde Priesters der Societeyt Jesu.*

(c) *Den Hemel, de stadt der Salighen; het derde deel des Eeuwicheydts; eerst in 't Latyn beschreven by P. Hieremias Drexelius, ende verduytst door P. Franc. de Smidt.*

8. *Pieuse Distribution du Temps ; ou Exercices spirituels, par lesquels on peut aisément & assûrément obtènir le souverain Bien.* (d) *Anvers, Jean Cnobbaert*, 1636. 24°. It. *Ibid., Jean Cnobbaert*, 1646. 16°. It. *Ibid., François Fickaert*, 1652. 24°. pp. 400. It. traduit en François par l'Auteur même, sous le titre que je viens de marquer : *Ibid., Henri Aertsens*, 1637. 24°. pp. 392.

9. *Les Vertus de l'Empereur Ferdinand II. traduites du Latin en Flamand. Anvers, Jean Cnobbaert*, 1638. 12°. Je crois que c'est l'ouvrage du P. *Guillaume de Lamormaini*, que j'ai marqué ci-devant, *T. V. p. 100. n. 2.*

10. *La Rhétorique Céleste ; écrite en Latin par le R. P. Jérèmie Drexelius, & traduite en Flamand par le R. P. François de Smidt.* (e) *Anvers, Henri Aertsens*, 1638. 48°.

11. *Le Tournesol, ou Traité de la conformité de la volonté humaine avec celle de Dieu ; composé en Latin par le P. Jérèmie Drexelius, & traduit en Flamand par le P. François de Smidt.* (f) *Anvers, Veuve Jean Cnobbaert*, 1638. 48°.

(d) *Godtvruchtighe Tydt-Verdeylinghe ; of gheestelycke Oeffeninghen, door de welcke men lichtelyck ende sekerlyck het opperste Goedt kan vercryghen.*

(e) *De Conste van de hemelsche Welspreeckentheydt ; ghemaeckt in 't Latyn door den E. P. Hieremias Drexelius, verduytst door den E. P. Franciscus de Smidt.*

(f) *De Sonne-bloom, of van de over-een-komstinghe van de menschelycke wille met de Goddelycke ; ghemaeckt in 't Latyn door den E. P. Hieremias Drexelius, verduytst door den E. P. Franc. de Smidt.*

12. *Les Merveilles de l'autre monde, où est représenté l'état des Bienheureux dans le Ciel, celui des Enfans dans le Limbe, celui des Ames détenues dans le Purgatoire, & celui des Damnés dans l'Enfer. Ouvrage composé en Espagnol par le R. P. Martin de Roa,* (g) *& traduit en Flamand par le P. François de Smidt.* (h) *Anvers, Veuve Jean Cnobbaert,* 1639. 12°. Il auroit été plus à propos d'omettre l'état des enfans dans le Limbe, sur lequel on n'a rien d'assûré.

13. *Le Trésor* (Gazophylacium) *de Jésus-Christ ;* Ouvrage *composé en Latin par le R. P. Jérémie Drexelius, & traduit en Flamand par le P. Franç. de Smidt.* (i) *Anvers, Veuve Jean Cnobbaert,* 1641. 48°.

14. *Requête pour les Ames du Purgatoire, écrite en Latin par le P. Josse Andries, de la Compagnie de Jésus, & traduit en Flamand par le P. François de Smidt. Anvers,* 1643. 24°. Voyez ci-devant T. XII. p. 289.

15. *Le Pédagogue Chrétien, composé en François par le P. Philippe d'Oultreman, de*

(g) Jésuite, Professeur de l'Ecriture sainte à *Cordoue* sa patrie, mort en 1637. à 74. ans.

(h) *De Wonderheden van d'ander Wereldt ; begrypende 1. den staet der Salighen in den Hemel. 2. den staet der Kinderen in den Voorgeborghte. 3. den staet der Zielen in 't Vaghevier. 4. den staet der Verdoemde in de Helle ; ghemaeckt in het Spaens door R. P. Martinus de Roa, en vertaeldt door P. Franciscus de Smidt.*

(i) *De Schat-kamer Christi, ghemaeckt in 't Latyn door den E. P. Hieremias Drexelius, enz.*

la Compagnie de Jésus, & traduit en Flamand par le P. François de Smidt. Anvers, 1646. 8°.

16. *La Vie de S. François Xavier, Apôtre des Indes & du Japon, composée en Latin par le P. Horace Tursellin de la Compagnie de Jésus, & traduite en Flamand par le P. François de Smidt.* (k) *Anvers, Corn. Woons*, 1646. 12°. L'Original est un Chef-d'œuvre, qui parut pour la prémière fois à *Rome* en 1594. Il y en a une bonne édition intitulée : *De vitâ Francisci Xaverii, qui primus è Societate Jesu in Indiam & Japoniam Euangelium invexit, libri sex Horatii Tursellini è Societate Jesu, ab eodem aucti & recogniti. Antuerp., Joach. Trognasius*, 1596. 12°. assez gros caractère, pp. 605. (*l*)

17. *La Vie éclatante & édifiante de Mademoiselle* (ou plûtôt *de la Mère*) *Cathèrine Daneels, Religieuse Annonciade à Louvain, veuve d'Anselme van den Cruyce, dépuis Religieux de la Compagnie de Jésus : lesquels, après trente-un ans de mariage*,

(k) *Het Leven van den H. Franciscus Xaverius...... uyt R. P. Horatius Tursellinus verduytscht.*

(*l*) Le P. *Tursellin* s'est trompé sur la date de la naissance de S. François Xavier : *Nascitur* (dit-il *Lib. I. c.* 1.,) *Joanne Rege Navarræ, Innocentio VIII. Pont. Max., anno post Christum natum circiter* M. CCCC. XCVII. Le P. *Possines* a démontré que ce Saint étoit né le 7. avril 1506. Voyez *Petri Possini, è Soc. Jesu, de Anno natali S. Francisci Xaverii, Dissertatio. Editio tertia, prioribus emendatior. Insulis, Franc. Fievet*, 1680. petit *in*-12. pp. 117.

prirent de concert la résolution d'abandonner le monde. (m) *Anvers*, *Corneille Woons*, 1647. 12°. gros caract. Gothiques, pp. 389. Dédié par l'Imprimeur à *Jean-Baptiste Daneels*, Chevalier, seigneur d'*Attenrode*, & de *Wevre*, Conseiller à *Malines*, & à son frère *François Daneels*, auparavant Echevin de *Louvain*; tous deux neveux de *Cathèrine Daneels*. On voit ici le portrait de cette Religieuse, qui mourut saintement le 18. avril 1626. Elle fut seize ans aveugle.

18. *Le Paradis ouvert par cent Dévotions envers la sainte Vierge Marie*, *Mère de Dieu*; *traduit de Paul de Barry par François de Smidt.* (n) *Anvers*, *Jacques van Ghelen*, 1647. 16°. pp. 509. L'Original est intitulé : *Le Paradis ouvert à Philagie*, *par cent Dévotions à la Mère de Dieu*, *aisées à pratiquer.* L'Auteur étoit un Jésuite, qui a publié quantité de Vies édifiantes, & d'autres livres de piété. Il mourut à *Avignon* le 28. juillet 1661., après avoir été Recteur de plusieurs Collèges de sa Compagnie.

(m) *Doorluchtich ende stichtich Leven van Jouffr. Catharina Daneels, t' haren over-lyden Religieuse in't clooster van den Annuntiaten tot Loven: eertyts huysvrouwe van den Eerw. heer Anselmus van den Cruyce: t'synen over-lyden Priester der Societeyt Jesu; naer dat sy 31. jaeren in den houwelycken staet gheleeft hebbende, met ghemeyne consent de wereldt hadden verlaeten,*

(n) *Het open Paradys door hondert Devotien tot de Maghet ende Moeder Godts Maria; vertaelt uyt Paulus de Barry......*

19. *Méditations journalières, ajustées aux différens tems de l'année, & divisées en cinq parties.* (o)... *Anvers*, 1648. 12°. It. *Ibid.*, 1681. 12°. It. *Septième édition, corrigée. Ibid., Fréderic van Metelen*, 1683. 12°. pp. 612. Goth.

20. *La Dévotion à l'Aimable Jésus ; composée en François par le P. Paul de Barry de la Compagnie de Jésus, & traduite en Flamand par le P. François de Smidt. Anvers*, 1648. 16°.

21. *La sainte Solitude*, traduite du même en Flamand. *Anvers*, 1649. 16°.

22. *La Vie édifiante de Dame Louïse de Carvajal y Mendoça ; écrite en Espagnol par Louïs Muñoz*, (p) *& traduite en Flamand par le P. Fr. de Smidt.* (q) *Anvers, Corneille Woons*, 1649. 16°.

23. *Les Roses des vertus les plus singulières, que la Mère de Dieu présente à l'Univers. Traduit du Latin de Drexelius en Flamand. Bruxelles*, 1649. 48°.

24. *Introduction à l'Amour de Dieu, divisée en trois parties.* Ouvrage *composé en François par le P. Pierre Pennequin de la Compagnie de Jésus, & traduit en Flamand par le P. Franç. de Smidt. Anvers*, 1650. 4°.

(o) *Daghelycke Meditatien voor het geheel jaer eygentlyck naer den tydt geschickt, ende in vyf deelen bedeylt. VII. druck verbetert.*

(p) Procureur au Conseil Royal à *Madrid.*

(q) *Het stichtbaer Leven van Dona Aloysia de Carvajal y Mendoça, vertaelt uyt Ludovicus Muños.*

25. *Histoire du Canada.* *Anvers*, 1651. 12°. Il faut lire sur ce vaste pays, l'*Histoire générale de la Nouvelle France, par le P. de Charlevoix :* (r) *Paris*, 1744. 3. vol. in-4°, *fig.* : & *Ibid.*, 6. vol. in-12°.

26. *La Boutique sacrée des saints & vertueux Négocians, & Artisans ; dressée en François par le R. P. Toussaint Bridoul, traduite & augmentée par le R. P. François de Smidt, tous deux Prêtres de la Compagnie de Jésus.* (s) *Anvers*, *Corneille Woons*, 1651. 24°. pp. 294. Goth. J'ai parlé ailleurs du P. *Bridoul.*

27. *La Vie du R. P. Pierre Canisius de la Compagnie de Jésus ; écrite en Latin par le P. Matthieu Raderus, & traduite en Flamand par le P. François de Smidt.* *Anvers*, *Corn. Woons*, 1652. 16°.

28. *La Vie de S. Ignace de Loyola, Fondateur de la Compagnie de Jésus, écrite en Espagnol par André Lucas, & traduite en Flamand par le P. François de Smidt.* (t) *Anvers*, 1654. 12°.

(r) *Pierre-François-Xavier de Charlevoix*, Jésuite, né à *S. Quentin* en Picardie le 29. octobre 1682., & mort à *la Flèche* en Anjou le 1. février 1761. Ce Père nous a aussi donné de bonnes Histoires du Japon, du Paraguai, de l'Isle de S. Domingue, &c.

(s) *Den Doorluchtigen Winckel van de heylighe ende deughdelycke Cooplieden ende Ambachts-lieden ; ghemaeckt in't François door R. P. Tossanus Bridoul, ende verduytst en vermeerdert door R. P. Franciscus de Smidt, beyde Priesters der Societeyt Jesu.*

(t) *Het Leven van den H. Ignatius de Loyola, Stichter van de Societeyt Jesu, in't Spaens beschreven door Andreas Lucas, ende overgeset in't Nederduyts door P. Franciscus de Smidt.*

29. *R. P. Francisci de Smidt, è Soc. Jesu, Introductio ad Perfectionem Christianam. Antuerp.*, 1659. 24°.

Le P. *de Smidt* a encore composé, ou traduit d'autres opuscules, qui ne sont pas venus à ma connoissance.

☞ *Aleg.*, 134. 135. & 568. *Sotuellus*, 253. 254. [Ils n'ont pas donné une liste exacte des Ouvrages du P. *de Smidt*. J'y ai un peu suppléé.]

Jean-Ernest de Lœuwensteyn

ÉTOIT Prince de l'Empire: Souverain de *Chasse-Pierre* & de *Cugnon* : Comte de *Lœuwenstein*, de *Wertheim*, de *Logne*, de *Rochefort*, & de *Montagu* : seigneur de *Breuberg* & de *Scharpffeneck* : sire de *Neuf-Château*, *Habitzheim*, *Baillamont*, *&c.* titres qui lui convenoient, partie par droit de naissance, partie en vertu des dignités dont il fut revêtu. Il naquit l'an 1667. de *Ferdinand*, Comte *de Lœuwensteyn*, Conseiller-Aulique, & Chambelan de l'Empereur Léopold, & d'*Anne-Marie*, Comtesse de *Furstemberg*, sœur du Cardinal *Guillaume-Egon de Furstemberg*. Ayant embrassé l'état Ecclésiastique, il fut d'abord Chanoine de la Métropole de *Cologne*, & des Cathèdrales de *Strasbourg*, & de *Paderborne*. Le Cardinal son oncle s'étant démis de l'Abbaye de *S. Vincent*

de Luon, (*a*) qu'il possèdoit en commande, Louis XIV. la donna au neveu le novembre 1702., & celui-ci en prit possession le 22. juillet de l'année suivante. En 1708. il succèda à son frère *Philippe*, Comte de *Lœuwensteyn*, dans le Doyenné de la Cathèdrale de *Strasbourg*. Il eut dans la même ville la Prévôté de l'Eglise Collègiale de *S. Pierre le Vieux*. En 1713. il fut nommé à l'Evêché de *Tournai*, qui vaquoit par la démission de *René François de Beauveau*, (*b*) & il prit possession de cette dignité par procureur le 5. septembre de cette année. Le 24. février suivant, il reçut à *Liège* l'Ordination sacerdotale des mains de *Louis-François de Rossius de Liboy*, Evêque de *Thermopole*, qui le lendemain le sacra Evêque dans l'Eglise des Chartreux.

(*a*) Ancienne Abbaye de l'Ordre de S. Bénoit, bâtie sur la croupe d'une montagne, dans l'enceinte du Chateau de *Laon*.

(*b*) Après la mort de *Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslain*, arrivée le 31. décembre 1689., le siège de *Tournai* fut rempli par *François de Caillebot de la Salle*, qui y fut installé le 1. janvier 1693. Ce Prélat, fort connu depuis par son opposition à la Bulle *Unigenitus*, abdiqua en 1705. & fit place à *Louïs-Marcel de Coetlogon*, Evêque de *S. Brieu*, qui étoit dans des sentimens tout differens, & qui publia en 1706. un Mandement pour la réception de la Bulle *Vineam Domini*. Ce dernier étant mort au printems de l'année suivante, *Louis XIV*. lui donna pour successeur M. *de Beauveau*, Evêque de *Bayone*, Abbé de *S. Victor* en *Caux*, & Docteur de la Maison de Navarre, qui abandonna *Tournai*, dès que les Alliés s'en furent rendu maitres, & se démit de cet Evêché en juillet 1713., pour passer à l'Archevêché de *Toulouse*. Il quitta ce dernier siège en 1719. pour celui de *Narbonne*, où il mourut vers 1740.

étant ſeulement aſſiſté de deux Abbés en vertu d'une diſpenſe de Rome. Le 27. du mois de mars il fit ſon entrée dans ſa Cathèdrale. Le Prince *François-Antoine de Lorraine*, Abbé de *Stablo*, étant mort à *Luneville* le 17. juillet 1715., l'Evêque *Jean-Erneſt* fut poſtulé tout d'une voix pour le remplacer le 15. octobre de la même année. Le Roi T. C. lui donna une troiſième Abbaye, qui fut celle de *S. Jean des Prés* dans le diocèſe de *S. Malo*. (c) Il ſe défit l'an 1722. du Doyenné de *Straſbourg* en faveur de *Fréderic-Conſtantin*, Prince d'*Auvergne*, qui prit ſa place le 22. juin de cette année. Nôtre Prélat épuiſé par de longues infirmités, crut trouver du ſoulagement à ſes maux dans les bains d'*Aix-la Chappelle*, & s'y rendit dans ce deſſein : mais il mourut en cette ville le 28. mars 1731. dans la 64ᵉ année de ſon age. Ses cendres repoſent parmi celles de ſon illuſtre famille. On a de lui :

1. *Mandement de M. l'Evêque de Tournai Pour la publication de la Conſtitution Unigenitus.* En date du 2. juillet 1714. Imprimé d'abord ſéparément, & enſuite inſéré dans le *Témoignage de l'Egliſe Univerſelle* en faveur de ladite Conſtitution, T. II. Pp. 140--142. Le Prélat s'y exprime en

(c) Dans la petite ville de *Joſſelin*. Elle eſt de l'Ordre de S. Auguſtin.

ces termes : *Pierre parle aujourd'hui, mes très-chers Frères, par la bouche du ſage & pieux Pontife, qui eſt à la tête de l'Egliſe : & c'eſt dans une parfaite ſoûmiſſion de cœur & d'eſprit, que nous diſons, & que nous vous exhortons de dire avec nous : La créance de Clément eſt la nôtre.*

2. Il a publié en 1717. un autre *Mandement* pour obliger tous les Eccléſiaſtiques de ſon diocèſe à porter des habits convenables à la ſainteté de leur état. Ces ſortes de Mandemens ont leur utilité : mais il faut avouer que la vanité ne manque jamais de moyens de les éluder ; & qu'il n'eſt que trop commun de voir des habillemens, qui ſous une taille Eccléſiaſtique, reſpirent l'air mondain autant ou plus que les vêtemens ordinaires des ſéculiers.

3. *Rituale ad uſum diœceſis Tornacenſis, Sereniſſimi S. R. I. Principis D. D. Joannis Erneſti, Epiſcopi Tornacenſis, Adminiſtratoris Stabulenſis, &c. juſſu concinnatum & recognitum, ejuſdemque auctoritate publicatum. Tornaci Nerviorum, Ludov. Varlé,* 1721. *in*-4°. pp. 435. gros caract., ſans les préliminaires, & la table. L'édition précédente du Rituel de *Tournai* étoit épuiſée, & la rareté des exemplaires occaſionnoit divers abus dans l'exercice des fonctions paſtorales, particulièrement en donnant lieu d'y introduire inſenſiblement des cérémo-

nies étrangères. C'est ce qui porta l'Evêque *Jean-Ernest* à faire paroître cette nouvelle édition. On n'y a pas touché à ce qui doit se chanter, ou se réciter, dans l'administration des Sacremens : mais on a fait beaucoup de changemens aux Avertissemens qui sont à la tête de plusieurs articles du Rituel. On y a aussi inséré des modèles d'exhortations pieuses & convenables pour le Baptème, pour le Mariage, &c. Quant aux Avertissemens & aux Prières, qu'on avoit coutume de faire en François aux messes des Dimanches, on en a seulement retouché le stile, pour le rendre plus moderne : & on y a joint un Abrégé de la doctrine Chrêtienne, pour réciter chaque mois devant les assemblées paroissiales. Enfin l'on s'est fait honneur d'emprunter beaucoup de choses du beau Rituel publié à l'usage du diocèse de *Cambrai* par l'illustre *Fénèlon*. (d)

Je ne sais ce que c'est qu'une brochure intitulée : *Histoire du nouveau Fanatisme prouvé par les Faits ; découvert dans le diocèse de Tournay sous l'épiscopat de S. A. S.*

(d) *Ex eleganti præsertim Rituali, studio & curâ illustrissimi D. D. Francisci de Salignac de la Motte Fenelon, immortalis memoriæ viri, elaborato, in nostrum transferri jussimus quæcumque ad propositum finem juvarent. Et verò nihil nobis poterat esse jucundius, quàm ut è lucubrationibus piissimi & doctissimi Præsulis, de universâ Ecclesiâ scriptis suis optimè meriti, diœcesis nostra singulare aliquod emolumentum caperet.* Joan. Ernestus, epistolâ suo Rituali præfixâ, 4. sept. 1720.

Monseigneur le Comte de Lewenstein, *Princ du S. E. R.*, *Evêque de Tournay*, &c. *Avec des Réflexions.* *Liège*, 1724. 12°. Cet Ouvrage regarde la Bulle *Unigenitus.*

☞ *Le Groux*, *Summa Statutor. synodal. Tornacensium*, *parte I. pp.* CLXXI. CLXXII. *Gall. Christ.*, *III.* 247., & 952., & *V.* 830., & *IX.* 586. *Sanderi Flandria illustr.*, *ult. edit.* III. 459. 460.

Louis Loumans,

NATIF D'*ANVERS*, se fit Dominicain au couvent de cette ville vers le commencement du siècle passé, & y mourut le 10. octobre 1639. Il a publié:

B. Dominicus Speculum peccatricis animæ sive Orationes ad Deiparam quindecim, *per varios articulos Vitæ S. Dominici totidem ... tia deprecantes*, *ab anonymo Authore*, *Ord. Prædicatorum*, *editæ. Recensuit R. P. Ludovicus Loumans ejusdem Ordinis*, *Antverpiensis. Antv.*, *Joan. Cnobbarus*, 1635. in 24. gros caractères, pp. 257. Les PP. *Quétif* & *Echard*, après avoir donné à l'Editeur les épithètes de *pieux* & de *savant*, disent qu'il a accompagné ce livre de remarques, qui auroient dû être plus étendues & plus sévères. On croit que l'Auteur est le B. *Alain de la Roche*, dont les autres Ouvrages, tels que nous les avons,

avons, contiennent beaucoup de fables sur la vie de S. Dominique. (*a*)

☞ *Scriptores Ord. Prædic., ubi sup.*

(a) *Notas quasdam addidit Ludovicus* (Loumans,) *qui ampliores & severiores meritò adjecisset. Anonymum illum conjicit Loumanus nostrum esse B. Alanum de Rupe, cujus scripta quî fuerint ab ejus morte collecta, pleraque ab Auctore non finita, nec recognita, suprà retulimus, ubi de eo. Sanè quæ de B. P. Dominici vitâ, sive in isto libello, sive alibi refert à B. Virgine sibi revelata, tantùm abhorrent ab iis, quæ de eo in veteribus Ordinis monimentis ac certis documentis habentur, ut nec verisimilia videantur, piique viri meditationes potiùs & parabolæ, quàm revelationes censendæ sint, certè non ad historiæ veritatem trahendæ, ipsique inserendæ, ùt quibusdam nostris & exteris excidit, non satis attentis,* Quétif & Echard, II. 502. 503.

Pierre van den Bergh, ou *Petrus Montanus*,

ECRIVAIN Hollandois, vivoit vers l'an 1500. Il se distingua par son habileté dans la Poësie Latine, & se concilia l'estime & l'amitié d'*Erasme*. *Montanus* s'établit à *Amersfort*, & devint Recteur du Collège de cette ville, qui fut très-florissant pendant tout le XVI. siècle. (*a*) Il a composé

Satyræ. Swollis, 1506. *in*-8°. *Verhoeven*, qui a eu ces pièces entre les mains,

(a) Les Recteurs suivans furent, *Arnold de Nuits*, ou [illegible], *Pierre Apherdianus* en 1543, *Justus Bilcus*, *Jean* [illegible], vers 1571. jusqu'en 1619. *Jacques Hovius*, *Théodore Schuttius*, &c. Voyez ci-devant T. I. p. 324.

dit qu'elles sont très bien faites (*elegantissimæ.*) L'Auteur en adressa une, intitulée *De bonis Medicis*, à *Antoine d'Amersfort*, qu'il proposoit comme le modèle des bons Médecins.

☞ *Sweertius*, 625. *Val. Andreas*, 71. *Verboeven*, *Rer. Amorfortiar. Descr.* pp. & 59.

Jean Lacman,

NÉ A TOURNAI vers l'an 1629, commença son cours de Philosophie à *Louvain* au Collège du *Faucon* en 1647, & deux ans après il remporta la seconde place au concours général des quatre Collèges, où l'on enseigne cette science. Ayant achevé sa Théologie dans la même Université, on l'y retint en le nommant le 7. septembre 1657. pour enseigner la Poësie au Collège de la sainte Trinité, érigé cette année-là. Il passa le 17. septembre 1660. à la classe de Rhétorique & de Dialectique dans le même Collège, & remplit cette charge, comme la précédente, l'espace de trois ans. (*a*) La même année (1660.) il obtint, en

(*a*) En cette dernière il succèda à *Jean* ..., dont j'ai parlé ci-devant T. IX. p. 313., & il eut pour successeur le nommé *Gautier Dankaerts*, qui fut fait Professeur de Rhétorique le 13. septembre 1663.

des privilèges de la Faculté des Arts, la Théologale de la Métropole de *Malines*, que l'Archévêque *André Cruesen* avoit donnée à *Laurent Neesen*, Président de son Séminaire. *Lacman* plaida pour ce bénèfice, & perdit son procès. Il réussit mieux dans une autre contestation, qu'il eut au sujet de la Chaire d'Eloquence, à laquelle est annexé un Canonicat du second rang à S. Pierre de *Louvain*. L'un des deux Bourguemaitres de la ville l'avoit présenté pour cette Chaire le 23. juin 1662., & il l'emporta sur son Compètiteur. (*b*) En septembre 1663. il fut rappellé au Collège du *Faucon* pour y professer la Philosophie. Il prit dans

(*b*) Après la mort de *Vernulaus*, arrivée le 6. janvier 1649., on mit pour Professeur d'Eloquence *Josse Houbraeken*, dont je parlerai ailleurs. Celui-ci ayant été nommé, quoique d'abord sans effet, au Vicariat Apostolique de *Boisleduc*, *André du Bay*, Régent, c. d. Principal du Collège de la sainte Trinité, dévint Professeur à sa place le 9. juillet 1658., & alla résider sur la fin de l'année suivante à *Séclin*, diocèse de *Tournai*, où il avoit un Canonicat. *François Reyssels* de *Bruxelles*, fut choisi provisionnellement pour remplacer *du Bay* le 17. janvier 1660., & installé le même jour, ou peu après. Un certain *Jean Sonnius* fut installé de la même manière le 10. mars suivant, & *Reyssels* fut ensuite débonté: mais cette profession étant venue à vaquer de nouveau par la renonciation, ou peut-être par la mort, de *Sonnius* vers le commencement de juillet 1661., *Reyssels* en reprit possession le 14. de ce mois. La place ayant encore été déclarée vaquante avant le 28. janvier 1662., il y fut installé une troisième fois le 22. juin suivant par un bourguemaitre de *Louvain*: mais il fut enfin obligé de la céder à *Lacman*. *Reyssels* fut fait Président du Collège de *Pierre Vandale* le 8. juillet 1665. Il fut aussi Chanoine & Doyen de S. Jacques de *Louvain*, & mourut en 1677.

cette Université le bonnet de Doct
Théologie avec le célèbre *Martin S*
le 10. mars 1675. Quatre ans ap
passa à *Malines*, où l'Archévêque
se de Berges le fit Président de son
naire à la place de *Neesen*, mort
mai 1679. Il revint à *Louvain* au b
quinze mois, ayant été nommé suc
de *Gérard van Werm* dans la Pré
du Collège d'*Arras*, qu'il gouverna
le 16. janvier 1681. jusqu'au 13.
bre suivant. Alors il abandonna ce
je ne sais pour quelle raison, &
na au Séminaire de *Malines*. L'A
que *Alphonse*, après avoir joint à l
ge qu'il y remplissoit, celle de C
des livres de son diocèse, lui p
dans sa Cathèdrale un Canonicat g
dont *Lacman* prit possession le 1.
1684. Le même Prélat le nomma
diacre en juillet 1686., & au mêm
Examinateur & Juge Synodal de so
cèse. *Lacman* étoit dans la 75e an
son age, lorsqu'il mourut à *Malines*
septembre 1704. Ses cendres re
dans le chœur de S. Rombaut. O
ce Docteur :

1. *Pensées Chrêtiennes, entremêlées*
sieurs affections, distribuées pour chaq
de divers mois; lesquelles montrent au
tiens le chemin assûré du Paradis,
savourer ses avant-goûts dès en ce

Je n'ai pas vû la 1[e] édition. It. *Augmentées. Louvain, Martin Hullegarde*, 1675. 16°. pp. 572. It. *Ibid.*, *Gilles Denique*, 1696. 16°. 2. vol. It. *Edition dernière, revûe de l'Auteur, & mise en meilleur François* (quoi que toujours fort mauvais.) *Louvain, Guill. Stryckwant, & Brux., Franç. t'Serstevens*, 1704. 16°. pp. 398. It. traduites en Flamand. (*d*) *Louvain, Mart. Hullegarde*, 1676. 16°. It. 3[e] *édition. Ibid., idem*, 1683. 16°. It. 4[e] *édition: Ibid., idem*, 1689. 16°. pp. 556. Je ne conseillerois pas la lecture de ce livre, où il y a des endroits peu exacts, & qui est d'ailleurs fort mal écrit: Vous trouverez plus d'onction dans un chapitre de S. François de Sales, que dans tout l'ouvrage de *Lacman*. Nous avons deux petits livres, qui portent le même titre que le sien: 1. *Pensées Chrétiennes pour tous les jours du mois*, par le P. *Bouhours*. Il s'en est fait une infinité d'éditions: la meilleure que j'aye vûe, est celle de *Sens* chez *Jannot* vers 1730. Les *Pensées* sont bien choisies, fort touchantes, & très-bien écrites. 2. *Pensées Chrétiennes, tirées de l'Ecriture sainte & des saints Pères, pour tous les jours du mois; par le E. F. Vernage, Prêtre. Paris, Guill. Desprez, & se vend à Maestricht chez Lambert Bertus*, 1714. in-24. pp. 436. Je ne

(c) *Gheestelycke Gepeysen, enz.*

puis approuver certaines choses, qu'on lit dans ce dernier ouvrage, particulièrement sur le XVIII. jour, où il est parlé du Sacrifice de la Messe.

2. *Concertatio triplex de mente S. Thomæ Aquinatis circa obligationem referendi omnes actus in Deum, per ipsum Doctorem Angelicum seipsum explicantem, ad unitatem & pacem invitata; quam præside Joanne Lacman, S. T. Doctore..... Seminarii Archiep. Præside, &c. in eodem Seminario tueri conabuntur Franciscus Cornelii, & Petrus Verschueren die 7. octobris anni 1687. Mechliniæ, Gisb. Lintsius*, 1687. 4°. dern. signature *D*. It. *Lovanii*, *Ægid. Denique*, 1703. 12°. pp. 68. caract. serré. Cette Dissertation fait partie du recueil, qu'on nomme *Opuscula Doctorum Lovaniensium*. L'Auteur, à force de vouloir être méthodique, dévient assez confus. Il se déclare en faveur du sentiment des Théologiens de *Louvain* sur l'obligation de rapporter à Dieu toutes ses actions d'une rélation qui soit au moins virtuelle. J'ai parlé de cette question à l'article du P. *Billuart*.

☞ *Feuille mortuaire. Archives du Chap. de S. Pierre de Louvain. Régîtres de divers Collèges, &c.*

Jean le Gouverneur, ou *Joannes Gubernator*,

ÉTOIT de *Gédines*, village du Duché de Luxembourg, & vivoit après le milieu du XVI. siècle. Il a donné au public :

Symbola Heroïca Claudii Paradini & Gabrielis Simeonis è Gallico Latinè versa. Antverp., Joannes Steelsius, 1563. 16°. It. 1600. 16°. Cet Ouvrage avoit paru en François sous le titre de *Dévises Héroïques de Claude Paradin, avec fig. Lyon, Jean de Tournes*, 1557. *in*-8°. & *in*-16°. It. *Anvers, Christ. Plantin*, 1562. 16°. It. *Douay*, 1563. 16°. It. Augmenté par *François d'Amboise. Paris*, 1620. 12°. *Claude Paradin*, frère de *Guillaume* qui est plus connu, étoit né à *Cuiseaux*, bourgade de la Bresse Châlonnoise en Bourgogne. Il fut Chanoine de *Beaujeu*, & mourut au plûtôt en 1561. *Gabriel Siméon* étoit un Florentin, qui vivoit en 1558. Il a donné, outre ses *Symboles*, un Traité de l'origine & de la succession de la Maison de Ferrare, un Voyage d'Italie, &c. Nous avons d'autres Livres composés de Symboles héroïques, comme celui de *Typoets*, dont j'ai parlé ci-devant T. X. p. 163., & celui qui a pour titre : *Idea Principis Christiano-*

Politici, *101. Symbolis expressa à Didaco Saavedra Faxardo*, *Equite*, *&c.*, dont il y a une édition faite à *Amsterdam*, *ap. Joannem Jacobi fil. Schipper*, 1659. *in*-24°. *fig.* pp. 830 (*a*) On est révenu aujourd'hui de ces Ouvrages, qui n'ont rien d'amusant, ni de fort instructif.

☞ *Val. André*, 510. *Papillon*, *Biblioth. de Bourgogne*, *II.* 122.

(*a*) Avec une dédicace de l'Auteur *ad Sereniss. Hispaniarum Principem*, datée de *Vienne* le 10. juillet 1640.

Louïs des Masures, ou *Ludovicus Masurius*,

NÉ A *TOURNAI* dans les commencemens du XVI. siècle, s'attacha de bonne heure à la Maison de Lorraine; & ayant gagné les bonnes graces de *Jean de Lorraine*, fils du Duc *René II.* & de la Princesse *Philippe de Gueldre*, il devint Conseiller & prémier Secrètaire de ce Cardinal, dont la maison fut toujours l'azile des Savans. Il étoit encore auprès de lui à *l'Isle-Adam* le 26. avril 1547. Les désordres qui survinrent en France après la mort de *François I.*, arrivée le [illegible] mars précèdent, troublèrent tous ceux qui cultivoient les Muses dans ce Royaume. *Des-Masures*, qui avoit été [illegible]

& eſtimé de ce Prince, ſe vit bientôt en butte à des envieux, qui apparemment n'avoient oſé éclater plûtôt ; il paroit même qu'on tâcha de le perdre. Il ſortit de France, ou volontairement, ou par un exil : & après avoir erré en divers endroits, il ſe réfugia à *Rome*, où il ſe trouvoit le 1. août 1549., logé chez le Cardinal *Jean du Bellai*. Il y étoit encore l'année ſuivante, lorſqu'il apprit que le Cardinal ſon patron étoit mort le 10. mai. Cette perte l'affligea extrèmement : & *quoi que ſon âge encore ne fuſt trop avancé, il n'eut plus en penſée qu'un exil miſèrable & perpètuel en Aſie, où il délibèroit aller paſſer le ſurplus de ſes jours.* Mais la Princeſſe *Chriſtine de Danemarc*, Ducheſſe douairière de Calabre, Lorraine, Gueldre, &c. arrêta ſon deſſein, en le choiſiſſant pour Conſeiller & prémier Secrètaire tant d'elle, que de ſon fils *Charles III.*, Duc de Lorraine. *Des-Maſures* ſe rendit donc à la Cour de *Nancy*, où il étoit dès avant le 1. mai 1551., & il profita du repos dont il y jouït, pour continuer ſes travaux littèraires. Il fut annobli le 6. juin 1553., & vers le même tems il ſe maria avec *Diane Baudoire*, qui mourut en couches de ſon prémier enfant nommé *Claude*. Le 22. juïllet 1557. il obtint du Roi *Henri II.* un privilège pour l'impreſſion des huit prémiers livres de ſa traduction de

l'Eneïde. Ce privilège est fort honorable pour le Traducteur, à qui l'on fait donner des louanges très-flatteuses par S. M. T. C. Jusqu'alors *Des-Masures* avoit fait profession de la Religion Catholique, sans quoi il n'auroit pu vivre à la Cour des Princes de Lorraine, qui en étoient regardés comme les plus zélés Protecteurs : mais peu après il changea de sentimens, ou plûtôt il manifesta ceux, qu'il déguisoit dépuis quelques années, & il inspira secrètement le Calvinisme à tous ceux qui voulurent l'entendre. L'on tint à cet effet des assemblées à *S. Nicolas*, dont le signal étoit un coup de fusil, qu'on tiroit à certaine heure. *Des-Masures* garda d'abord l'*incognito* dans cette tentative : mais ensuite il fit venir de *Mets* un huguenot nommé *Christophe*, pour l'aider dans son dessein. Ce huguenot prêcha quelque tems en cachette. Dépuis, à l'occasion du baptême d'un enfant, les assemblées se tinrent dans une maison nouvellement bâtie, mais non encore habitée, où *Christophe* fit devant un auditoire assez nombreux un Sermon conforme à la nouvelle doctrine, qui fut suivi du chant des Pseaumes en François. Le lendemain, qui étoit un dimanche, presque tout le bourg de *S. Nicolas* accourut à cette maison, & déserta le Curé, qui se trouva presque seul dans son Eglise. Le Duc *Charles III.*,

informé de ce désordre, y envoya *Jean de Savigny*, Bailli de *Nancy*, avec la Compagnie de ses gardes, lui ordonnant d'arrêter *Des-Masures* & les autres Calvinistes. La plûpart prirent la fuite, & *Des-Masures* se sauva dans le Duché de Deux-Ponts. Il revint ensuite à *Mets*, où il prit ouvertement le parti des Calvinistes, & se fit même Ministre de la ville. Il le fut depuis à *Ste Marie de l'Ermitage*, & enfin à *Strasbourg*. L'époque de sa mort est inconnue. On le trouve lié d'amitié avec quantité de gens de lettres, avec *Jean de Salignac*, Docteur de Sorbonne, avec le fameux *Pierre de la Ramée*, ou *Ramus*, avec *Bifet*, de qui l'on a des scholies Grecques sur Aristophane, & avec *Théodore de Bèze*. Il fut aussi quelque tems ami de *Rabelais* : mais celui-ci s'étant déclaré contre *Calvin*, *Des-Masures* rompit avec lui, & c'est ce qu'il a voulu dire par ce mauvais distique :

Qui RABELÆUS *eras placidus modò : jam, quia fundens*
Verba furis, Rabie *tu mihi* læsus *eris*.

Ouvrages de *Des-Masures* :

1. *Les deux prémiers livres de L'Enéide de Virgile, traduicts en vers françois. Paris, Chrét. Wechel, in-4°.* imprimés en 1547., autant qu'on en peut juger par la dédicace (au Cardinal *Jean de Lorraine*) qui

est datée du 26. avril de cette année. It. avec le suivant, & dans le *n.* 7.

2. *Les quatre prémiers livres de l'Enéide de Virgile, traduicts en vers françois.* Imprimé en 1551., & dédié le 1. mai de cette année au Duc *Charles de Lorraine*, agé d'environ huit ans. It. *Paris, Charles l'Angelier*; 1554. 12°. It. avec le suivant.

3. *Vingt Pseaumes de David, traduicts selon la vérité Hébraïque en rimes françoises, & autres Oeuvres poëtiques de Louis des Mazures. Lyon, Jan de Tournes, & Guil. Gazeau*, 1557. 4°. Ce titre ne prouve pas que *Des-Masures* ait sçu l'Hébreu.

4. *Le Jeu de Echecs, en vers François, traduit du Latin de Jérôme Vida. Lyon*, 1557. 4°. Dédié au Comte *de Vaudémont*. Je n'ai pas besoin d'avertir que cette traduction n'approche pas de l'Original, qui est un Chef-d'œuvre.

5. *Hymne sur la Justice de Metz, de la prise de Saint-Quentin, & de la conqueste de Calais. Tholose, G. Boudeville*, 1558. 4°.

6. *Chant pastoral sur le partement de France du Duc Charles de Lorraine, & Claude de France son espouse. Lyon, Jean de Tournes*, 1559.

7. *Les douze livres de l'Enéide de Virgile traduicts en vers françois. Lyon, Jean de Tournes*, 1560. 4°. Belle impression avec le texte original en marge. It. *L'Enéide de Virgile, Prince des Poëtes Latins*

translatée de Latin en François par Louïs des Masures, Tournisien. Avec les carmes Latins correspondans verset pour verset. Chez Jean Borel, près la Chancellerye du Palais, 1572. 12°. pp. 672. sans nom de ville. It. Avec toutes les Oeuvres de Virgile : *Paris, Claude Micart*, 1576. 16°. It. *Ibid.*, 1580. 12°. Cet ouvrage avoit été dépuis longtems l'objet des vœux de nôtre Auteur. Dès l'an 1547., dans une assez longue pièce en vers, adressée à *Toussaint d'Hocedi*, Evêque de *Toul*, qu'il appelle son Mécène, il feignit avoir vû en songe les Déesses protectrices des sciences, la Renommée, & Virgile, qui s'accordoient à demander un Traducteur François de l'Enéïde. Il ajoute que ce fut lui qui fut choisi : que Virgile ôta la couronne de laurier qu'il portoit, pour lui en ceindre le front : (*a*) & que de ce moment il se sentit saisi de la fureur poëtique. Cependant les glaces du Nord ne sont guères plus froides que sa traduction, comme on en pourra juger par le début de la pièce, que je placerai à la fin de cet article.

8. *David combattant, triomphant & fugitif, Tragédies saintes, par Loys des Masures, Tournisien. Paris, Robert Estienne,* 1565. *in*-12°.

9. *Eclogue sur l'enfance de Henry du Pont,*

(a) *Sic effata, manû laurum, quam fronte gerebat,*
Umbra capit, viridique simul mea fronde coronat
Tempora: & in tenuem ex oculis evanuit auram.

fils prémier nay de Charles Duc de Lorraine. Génève, François Perrin, 1566.

10. *Tragèdies sainctes ; par Loys des Masures. Génève, François Perrin*, 1566. 4°.

11. *Bergerie spirituelle. Paris*, 1566. 4°. C'est un Poëme, qu'on attribue à nôtre Auteur.

12. *Josias ; Tragèdie. Génève*, 12°.

13. On trouve quelques vers de *Des-Masures* à la tête des *Rois & Ducs d'Austrasie*, Ouvrage traduit en vers françois sur les Latins de *Nicolas-Clément Trælæus*, ou *de Trélas*, (b) par *François Guibaudet*, soi-disant de *Dijon*. (c) *Cologne*, 1591. *fig.* pp. 139.

14. *Des-Masures* a fait aussi des Poësies Latines, (*d*) dont la meilleure édition est intitulée : *Ludovici Masurii Poemata, secundò edita, ab Authore ipso recognita, & novis aucta. Basileæ*, 1579. *in*-16. On a séparément :

15. *Babylon, sive Babylonicæ Tyrannidis Eversio ; ex Gallico in Latinum sermonem conversa. Genevæ*, 1569. 4°.

16. *Carmen de Exsilio suo à Galliarum finibus*. A la suite du *n.* 2., 2e édition.

17. Il y a encore quelques Poësies La-

(*b*) Sur la Moselle, dans le Comté de Vaudémont.

(*c*) Mais natif d'*Orrain* près de *Champlitte* en Bour[illegible]gne. (*Papillon*, I. 279.)

(d) *Ludovicus Masurius, Nervius, Poëmata quædam e-[illegible] dit, Basil.* 1579. 8. *excusa ; sed vetitæ lectionis :* [illegible] *quod de Exsilio suo à Galliarum finibus cecinit, adj*[illegible] *Æneidæ* (*Æneïdi*) *Virgilianæ, à Masurio rythmo* [illegible] *expressæ, Paris.* 1554. (Val. André, 636.)

tines de *Des-Masures* dans les *Schediasmata Poëtica* de *Paul Melissus : Francofurti*, 1574. 12°. It. *Lutetiæ Paris.*, 1586. 12°.

VIRGILIUS ÆNEID. I.

Ille ego qui quondam, &c.

DES MASURES:

JE, qui jadis allai chantant mes vers
Au chalumeau, suis sorti des bois verds,
Et ai contraint le champ voisin d'iceux
Ne se montrer d'obëir paresseux
Au laboureur, tant desireux soit-il
Que le champ soit fructueux & fertil :
Œuvre aggréable, & du tout convenant
A gens ruraux. Mais de Mars maintenant
Je chante ici les horribles faits d'armés :
Je chante ici le prémier des Gens-d'armes,
Qui vint des fins de Troie ruinée
En Italie : & qui par destinée
Fuïant, errant, portant peine infinie,
Print enfin terre au port de Lavinie :
Plus endura, qu'on ne peut estimer
Dessus la terre, & sur la haute mer,
Forcé des Dieux, & de Junon sévère,
Dont le courroux obstiné persévère :
Beaucoup souffrit en guerre martiale
Pour conquester la terre Latiale,
Pour eslever une ville en ces lieux,
Et y porter ses domestiques Dieux.
De Latium se dit la gent Latine :
De là aussi ont prins leur origine

Pères Albans : de là encor' on nomme
Les murs, & tours de la tant haute Rome.
Muse, di-moi, & mets en ma pensée
Du quel des Dieux fut si fort offensée
La Déité : vueillés moi aussi dire
Pour-quoi, d'un cœur si plein de dueil & d'ire,
Celle, qui tient des hauts Dieux le domaine,
Fit cestui-là, qui de bonté humaine
Est renommé sur toutes créatures,
Tant tournoier d'estranges aventures,
Et endurer, par mer, par monts, & vaux,
Tant de labeurs, de peines, & travaux.

Je remarque en passant que le mêlange de rimes masculines & féminines n'est point observé dans ces vers, non plus que dans ceux de *Marot*, de *Cocquillart*, &c. Les Poëtes François qui vinrent après *Des-Masures*, se firent une loi inviolable de ce mélange. Vous le trouverez (*e*) dans une Pièce de 4. à 500. vers, que *Pâquier* fit sur la Paix conclue en France le [illegible] août 1570.

☞ *Ses Dédicaces, ses vers Lyriques pp.* [illegible] *& 16., &c. La Croix du Maine*, 295. [illegible] *Du Verdier, Biblioth.* 803. 804. *Sweert* [illegible] 521. *D. Calmet, Biblioth. de Lorraine*, [illegible] 648. *Le Moréri de* 1760., *p.* 330. 331. L'article qu'on y donne, est tiré principalement des Oeuvres de l'Auteur : on y cite aussi [illegible] *Recherches sur les Théat. de France par M.* [illegible]*dard de Beauchamps, T. I. ann.* 1556. & 15[illegible]

(*e*) Pasquier, Recherches de la France, édit. [illegible] f. 375--377.

Michel de Ghiers,

A Gand avant le milieu du XVI.
ècle, prit l'habit de Prémontré
Abbaye de *Tronchine*, en Flamand
ie, située à une démi-lieue de cette
Quelque tems après sa profession,
voya, ou on lui permit de se ren-
'icogne, autre monastère du même
près de *Valenciennes*, où il mena
e privée, de même qu'à *Douai*,
t aussi quelque séjour. Il étoit ré-
une espèce d'exil à *Paris*, au mois
de l'an 1579., lorsque l'Abbé de
ıtré, son Général, le chargea d'en-
la Théologie aux jeunes Religieux
nmartin, ou *S. Josse-au-Bois*, diocè-
miens, en Artois. *Jean Prévost*,
e-troisième Abbé de ce monastère,
'enu à mourir le 30. mai 1582.,
ostulé pour le remplacer, au mois
let de cette année. *Philippe II.*
ırd à cette postulation, & nomma
Michel à la place vacante le 29.
ɔre suivant. La confirmation de
de Prémontré vint au mois d'octo-
Ainsi *Michel de Ghiers* parvint à la
Abbatiale, & fut béni le 4. no-
e de cette année par *Jean Six*,
e de *S. Omer*, qui fit la cérémonie
chapelle des Jésuites de cette ville.

Cette promotion ne mit pas le nouvel Abbé à son aise. Les guerres, qui désoloient l'Artois, lui donnèrent beaucoup d'exercice. Des incendies, & des procès, qui lui survinrent, achevèrent de troubler sa tranquillité. Le 21. mars 1586. *Henri III.* porta une Ordonnance, par laquelle l'Abbaye de *Dommartin* étoit déclarée terre de France, contre les prétentions de S. M. Catholique, & mise en Œconomat, (*a*) malgré celles de *Michel de Ghiers, soy-disant Abbé dudict monastère.* Je ne sais où notre Auteur demeura depuis. Il y a grande apparence qu'il se consola de ses disgraces en s'occupant de l'étude, & de la composition. Il se trouvoit à *Hesdin*, lorsqu'une paralysie l'enleva le 15. février 1604., agé d'environ 65. ans. Son corps fut transporté à *Dommartin*, & enseveli dans la chapelle de Ste Barbe. Il a laissé divers Ouvrages en Ms. Voici ceux dont j'ai connoissance:

α. *Epistola ad Reverendissimum Patrem, Generalem Ordinis Præmonstratensis.* Datée de *Paris*, 1579. On y voit le zèle du

(*a*) « L'Insinuation Ecclésiastique, ni l'Œconomat n'ont pas » lieu dans ce diocèse (*d'Arras*,) à cause des Privilèges des » habitans de ces provinces, qui leur ont été assûrés par des » Capitulations, ou par d'autres titres de confirmation. » *M. Bultel, Notice de l'état anc. & mod. de l'Artois, p.* 52.

« Les dépendances du diocèse d'*Amiens*, situées en Artois, » sont sujettes, tant par rapport à Rome, que par rapport à » la France, aux Maximes des diocèses François: & l'Insi» nuation Ecclésiastique a lieu à leur égard, ainsi que l'Econo» mat. » *Idem, p.* 53.

P. *Michel* pour se mettre au fait de l'Histoire de son Ordre.

β. *De Viris ex Ordine Præmonstratensi, sanctitate illustribus.* Ms. à *Furnes* entre les mains du P. *Pierre de Waghenare* en 1649., de même que le suivant.

γ. *De Viris ex Ordine Præmonstratensi, qui relictis Litterarum monumentis nomen sibi pepererunt.* *Aubert le Mire* s'est aidé de cet ouvrage, & du précèdent pour son *Chronicon Præmonstratense*. Les PP. *Ribault* & *Waghenare*, Norbertins de *Furnes*, se sont aussi servis du dernier pour leurs Traités des Ecrivains de l'Ordre.

δ. *Le Martyrologe Romain, traduit en François.*

ε. *Selectæ Sanctorum Vitæ, ex originali fonte petitæ, & notis illustratæ.* Peut-être en la même langue.

☞ *P. de Waghenare, Scriptores Ord. Præmonstr.*, 333. 334. *Hugo, Annales Ord. Præmonst.*, *I.* 628. *Gallia Christ.*, *IX. col.* 1352.

Eustache de Pomreux du Sart,

FILS DU SEIGNEUR *du Sart* en Hainaut, (*a*) naquit, ou du moins fut

(*a*) Je trouve trois paroisses de ce nom en Hainaut : la première sous le Doyenné du *Cateau-Cambresis* : la seconde, dite *Sars lez Ghoy*, sous le Doyenné de *Bavai* : & la troisième sous celui d'*Avènes*, dite *Sars-les-Potteries*. Je crois qu'il s'agit ici de la seconde.

baptiſé en ce lieu le 23. mars 1604. Ayant fait ſes prémières études avec diſtinction, il entra dans l'Ordre de Prémontré, & en prit l'habit au monaſtère *du Parc* proche *Louvain* le 24. décembre 1626. Il y prononça ſes vœux le lendemain des Rois 1629., & fut ordonné Prêtre le 21. décembre de l'année ſuivante. Quelque tems après il reçut le grade de Bachelier-Formé en Théologie dans l'Univerſité de *Louvain*. Au mois de mars de l'année 1636., il paſſa au château de *Tervueren*, où il fut fait Chapelain Royal. Mais il quitta ce lieu au bout de quelques mois, ayant été nommé le 27. novembre de la même année à la Cure de *Wackerſeel*, qui eſt à deux lieues de *Louvain* vers le Nord. Il gouverna cette paroiſſe plus de vingt-huit ans, & vint mourir à l'Abbaye *du Parc*, où une fièvre l'enleva le 27. avril 1665. agé de 61. ans, un mois, & quatre jours. Ce Religieux avoit une grande facilité à faire des vers Latins, & il y employa une partie conſidèrable de ſon tems. Il étoit naturellement enjoué, & ſe voyant enrôlé dans un Ordre, qui n'eſt pas ſpécialement conſacré à la mortification, il ne crut pas que ſes vœux lui interdîſſent les converſations agréables, & les divertiſſemens honnêtes. Cependant quelques-uns de ſes confrères en murmurèrent, & le Secrètaire *du Parc* a conſi-

né leurs plaintes dans les Régîtres de la maison. Ce Secrètaire étoit apparemment l'organe de quelques tristes Paternités, à qui le Rigorisme du tems avoit inspiré une humeur misantrope, dont il est rare que les Poëtes s'accommodent. *Eustache de Pomreux du Sart* a donné au public:

1. *Pastor bonus, sive boni Curati dotes, aliquot Elegiis, ac brevibus Rhytmis Gallicis & Flandricis, summatim adumbratæ, argumentis è Paginâ sacrâ sumptis; in annuâ Congregatione Pastorum Cœnobii Parcensis, quorum breve, Coronidis loco, ponitur Encomium. Per F. Eustachium de Pomreux du Sart, ejusdem Cœnobii Canonicum Presbyterum. Lovanii, Bernardin. Masius*, 1633. 4°. pp. 16.

2. *Mausolæum parentale piis Manibus R. D. Joannis Drusii, S. Theologiæ Licentiati, Abbatis Parcensis, Ordinis Præmonstratensis, Vicarii Reverendissimi Generalis, ac Visitatoris per Brabantiam & Frisiam, viri æternâ memoriâ dignissimi; erectum stylo F. Eustachii de Pomreux du Sart. Lovanii, Bernardinus Masius*, 1635. 12°. pp. 16. Je parlerai ailleurs de l'Abbé *Jean Druys*.

3. *Declamatio gratulatoria Reverendo admodùm Domino D. Joanni Masio, Lovaniensi, S. Theol. Licentiato, Canonico Ecclesiæ Parcensis, Ordinis Præmonstratensis, cùm ejusdem monasterii Abbas meritissimus inaugurareiur. Lovanii, Cornel. Coenestenius*,

1635. 12°. pp. 6. En vers de différente mésure.

4. *Histoire de S. Hubert, Prince d'Aquitaine, dernier Evêque de Mastricht & de Tongres, prémier Evêque, Fondateur, & Prince de Liège. Avec quelques-uns de ses Miracles, & quelques Prières adressées à ce grand Saint. Le tout abrègé de divers Auteurs.* En Flamand. (a) *Louvain, Bernardin Maes* 1640. 12°. pp. 21. On honore dans la Chapelle Ducale de *Tervueren* quelques Réliques de *S. Hubert*, qui y ont été apportées par le P. *Charles d'Aremberg*, Capucin, & approuvées par l'Archévêque *Jacques Boonen*. On y montre même un Cornet d'yvoire, revêtu de plaques d'argent, dont on dit que le Saint s'est servi à la chasse avant sa conversion. Je doute que les Critiques soient aisés à contenter sur ce point.

5. Θανατοσκεψις, *sive varia Consideratio de Morte, Elegiis explicata, argumentis è sacrâ Paginâ desumptis; Authore Fr. Eustachio de Pomreux du Sart, Bruxellensi.* (b) *Ad Reverendum D. Joannem Chrysostomum van der Sterre, Abbatem S. Michaëlis* (An-

(a) *Historie van den H. Hubertus, Prince van Aquitanien, lesten Bisschop van Maestricht ende Tongeren, eersten Bisschop, Stichter ende Prince van Luyck, sommighe Miraeckelen, ende Ghebeden tot den selven heylighen, in 't cort uyt verscheyden Schryvers vergadert.*

(b) Le P. *Pomreux* avoit été apparemment né à *Bruxelles*.

tuerp.) *ejusdem Ordinis. Lovanii, Everardus de Witte*, 1641. 12°. pp. 67.

6. Σταυροεκκλησιαστὴς, (le Prédicateur en croix,) *five feptem Verba Chrifti in Cruce Prolata. Item* Ψυχοθεωρία, *five Contemplatio Animæ devotæ, fuper eifdem Verbis. Elegiis illuftrabat Fr. Euftachius de Pomreux du Sart, Bruxellenfis, Canon. Ecclef. Parcenfis, Ordin. Præmonft., S. Th. Bacc. F., Paftor Wackerzeelenfis. Lovanii, Bernardin. Mafius*, 1642. 12°. pp. 36. fans la dédicace à *Chrêtien Roelofs*, Abbé de *Ninove*.

7. *Ampliffimis atque admodum Reverendis DD. ac PP. Abbatibus, nec non Venerandis Dominis Præpofitis, Prioribus, ac Paftoribus, Canonicis Præmonftratenfis provinciæ Brabantiæ, in Parco capitulariter congregatis, Etologicon. Lovanii, Bernardinus Mafius*, 1656. 12°. C'eft une pièce de 94. vers héxamètres.

8. *Eifdem R. R. Dominis, Synodi Provincialis Patribus affefforibus, Propempticon*. A la fuite du précédent, en feize diftiques. Le P. *Pomreux* fit ces vers pour le Chapitre, que *Libert de Paep*, Abbé *du Parc*, y avoit convoqué, en qualité de Vicaire-Génèral de l'Ordre. Cette Affemblée fut ouverte le 20. août 1656., & terminée le 25. du même mois.

9. *Godefridiados, five de Vitâ B. Godefridi, ex Comite Cappenbergenfi, trium Ordinis Præmonftratenfis cœnobiorum Fundato-*

ris, ac ejusdem in Cappenbergh Canonici, libri sex. Addita (pp. 135--144.) *S. Norberti Catastrophe. Lovanii, Georg. Lipsius,* 1662. petit in-12. *Jean-Victor de Schutelare*, dont je parlerai ailleurs, dit au Poëte :

Gesta metris aliena refers, an propria tangis?
Nam tua vita sapit, quod tua musa canit.

C'est ici le principal Ouvrage du P. *Pomreux* : mais il me paroit qu'il n'a réussi ni dans le choix de son sujet, ni dans l'exècution. Quelque éclatantes qu'ayent été les vertus de *S. Godefroi de Cappenberg*, il n'a fait aucune action assez importante pour étre l'objet d'un Poëme Epique, où il faut une entreprise, dont le succès intèresse infiniment, & qui n'aille à guères moins, qu'à changer la face de l'Univers. D'ailleurs notre Auteur suit trop fidèlement l'ordre Historique, & ne met dans ses vers, ni toute la pureté de stile qu'exige la Poësie Latine, ni la grandeur & l'élèvation que demande l'Epopée.

10. *Admodum Reverendo & Amplissimo Domino D. ac Patri Joanni Masio, Canonicorum Parcensium Ordinis Præmonstr. Abbati dignissimo, cùm eandem Ecclesiam Ambitu pulcherrimo adornasset.* Cette pièce est insèrée dans le *Summaria Chronologia insignis Ecclesiæ Parchensis* de *Libert de Pape*. *Lovanii, Petr. Sassenus*, 1662. 8°. pp. 440-441. La voici :

EST locus à Grudiâ non longè dissitus urbe,
(Hunc Parcum dixêre) locus, quem candidus Ordo
Norberti coluit jam supra sæcula quinque,
Munere, Dux Godefride, tuo. Modò Masius illic
Supremum moderamen habet, super astra ferendus,
In quo conjunctæ virtus doctrinaque certant:
Non favor hunc Regis, non mundi gloria flexit,
Non populi laudes; commissam ritè catervam
Ducere cura fuit, sanctosque ornare penates,
In primis templum, multoque altaria luxu.
Marmore de patrio tamen Ambitus omnia vincit:
Pendula sustentant arcûs laquearia flexi,
Seque secant medios cruciatim, & quattuor inde
In fines abeunt: circumcisumque decorè
Excipit in sese labentia cornua saxum:
Guttat (c) *& è medio lapis, aptus ab arte Lithurgi;*
Dic florem, nec ne; saltem est insigne toreuma.
Gestaque Norberti vitreæ retulêre fenestræ,
Arte laboratæ Pictoris: quodque fenestræ
Omnibus, expertes vocis, sine voce loquuntur,
Bina loquuntur idem Romanis carmina (d) *verbis.*
Omnis & appictis hinc inde duobus imago
Stipatur Divis, Cygnæo ex ordine natis,
Ut pater & nati tabulâ spectentur in unâ,

(c) C. d. *instar guttæ, seu stillæ, pendet.*
(d) Faute de Grammaire. *Bina Carmina* signifie deux Pièces de Poësie, & non pas un distique.

Quos bene ducta solo, cœlo vita una beavit:
Historiamque sacram suprà depicta coronant,
Quos Parcum agnovit meritorum insignia Patrum.
Nunc, quia res fragilis vitrum, quæ carmina certo
Panximus imperio majorum, jussimus edi
Conservaturo (quamvis exilia) prælo.
Hæc quæ nos movit prima est caussa: altera præstat,
Ut, quæ picta vitro præsentes disticha spectant,
Absentes etiam possint excusa videre;
Et te tam pulchri, Masi, moliminis autor,
Collaudent, studiumque tuum, nomenque loquantur;
Nam si quisquam alius, laudem famamque mereris.

Ces vers sont suivis (*Ibid. pp.* 441--449.) de quarante-deux Distiques du P. *Pomreux*, qu'on voit encore aujourd'hui dans le Cloître *du Parc* sur les vitres qui l'éclairent, & où sont représentés les principaux traits de la vie de *S. Norbert.*

☞ *Mémoire fourni par M. l'Abbé du Parc.*

Barthèlemi Pasmans,

NÉ A *MASTRICHT* vers l'an 1640., fit son cours de Philosophie à *Louvain* au Collège du *Faucon*, & remporta

la deuxième place à la promotion générale des Arts en 1662. Ayant étudié un peu plus de quatre ans en Théologie dans la même Université, il fut choisi le 26. juillet 1667. pour enseigner la Grammaire au Collège de la S^te^ Trinité, à la place de *Corneille Noulaerts*, qui avoit été le troisième Professeur de cette classe. Il étoit encore dans cette fonction le 9. février 1672., lorsqu'il prit le grade de Licencié en Théologie. Vingt jours après, il entra dans le Conseil de la Faculté des Arts. Le dernier décembre de la même année, il fut rappellé au *Faucon* pour y prendre possession d'une Chaire de Philosophie : & il l'avoit remplie quelque tems, lorsque le Docteur *François van Viane*, Président du Collège du Pape *Adrien VI.*, l'attira dans cette maison, en l'y faisant Lecteur en Théologie. *Pasmans* y demeura jusqu'au 13. novembre 1681., qu'on le fit Président du Collège d'*Arras*. (a) Le 13. octobre de l'année suivante, il reçut le bonnet de Docteur en Théologie. N'ayant alors d'autre emploi, que le gouvernement du Collège, que je viens de nommer, il donna une partie de son tems à la Prédication, & aux exercices du Confessional. Ensuite il se chargea de la Direction des Religieuses Augustines, con-

(a) Après *Jean Laeman*, dont j'ai parlé un peu plus haut.

nues ici ſous le nom de *Dames-Blanches*. Enfin l'Archévêque *Alphonſe de Berges* lui confia la Cenſure des livres de ſon diocèſe. *Paſmans* mourut dans ſon Collège d'*Arras* le 25. août 1690., agé ſeulement de 49. ans, & fut enſeveli dans la chapelle de cette maiſon, où l'on voit l'inſcription ſuivante :

E regione ſepultus jacet Ex. D. ac M. N. Bartholomæus Paſmans, Moſæ-Trajectinus, S. T. D., & hujus collegii Præſes, &c. Obiit ipſo feſto ſui Patroni (b) *anno M. DC. XC.*

Ce Docteur avoit pour déviſe : *Chriſti bonus odor.* On dit qu'il fut fort eſtimé de *Lancelot*, ou *Ladiſlas de Gottignies*, Evêque de *Ruremonde*, & que ce Prélat l'avoit choiſi pour ſon Secrètaire. (*c*) Il a publié :

1. *Teſtimonia à quibuſdam Recentioribus collecta, quibus doctrina S. Caroli Borromæi de remittendis & retinendis peccatis à ſingularitatis notâ vindicatur. Mechliniæ, Gisb. Lintſius*, 1675. *in*-12°. pp. 72. La doctrine de S. Charles ſur l'adminiſtration du

(*b*) Il eſt marqué dans la feuille circulaire ſur ſa mort, que la fête de S. Barthèlemi étoit *à peine paſſée*, quand il expira.

(*c*) Mais je ne crois pas que *Paſmans* ait accepté cet emploi. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il ne put le remplir longtems. Car l'Evêque dont il s'agit, fut ſacré à *Bruxelles* le 16. octobre 1672., & mourut dans la même ville le 25. août de l'année ſuivante, ſans avoir eu la liberté de voir ſon diocèſe alors affligé par les guerres.

Sacrement de Pénitence n'avoit pas besoin d'Apologiste. Aussi *Pasmans* songeoit moins à la justifier, qu'à soûtenir les maximes d'*Arnauld*; qu'il ne fait guères que copier. *Arnauld* étoit lui-même copiste de *Marc-Antoine de Dominis*, *n.* 57. *&c.*

2. *Theses Theologicæ de tertio Præcepto Decalogi : Memento ut diem Sabbathi sanctifices ; hoc est, de Dominicis & Festis diebus sanctificandis. Quas Præside Eximio viro Domino ac Magistro nostro Bartholomæo Pasmans, Mosæ-Trajectino, defendet Cornelius Ludovicus de la Rue, Bredanus, in Collegio Atrebatensi, die* 19. *februarii anno* 1686. *Lovanii, Guil. Stryckwant*; 1686. 4°. dern. signature *C* 2. Ces Thèses, & celles qui suivent, sont proprement de petits Traités de Morale, où l'Auteur parle autant en Prédicateur, ou en Ecrivain Ascètique, qu'en Théologien. Il cite des passages de l'Ecriture, des Pères, de S. Thomas, de S. Charles : mais il ne dit presque jamais rien de précis sur les cas qu'il propose. Par exemple ici *Th. VII.* il allègue quelques autorités pour prouver que les péchés commis aux jours de fêtes, en déviennent plus griefs : & qu'on est obligé d'exprimer cette circonstance en confession : mais il n'examine pas si cette obligation s'étend à toutes sortes de péchés. Pour moi je la restreindrois à ceux qui répugnent spécialement à l'observance

des jours sacrés : & j'ai peine à m
suader qu'un mouvement volontai
vengeance, un jugement téméraire
contractent de la sainteté du jour u
constance, qui fasse de chacune de c
sées un double péché mortel.

3. *Theses Theologicæ de Choreis &* *diis, prout agitari passim solent, pr* *diebus Dominicis & Festivis..... d* *Petrus Franc. Schelckens, Bruxellen,* *28. nov. anno 1686. Lov., Guil. S* *want*, 1686. 4°. pp. 26.

4. *Theses Theologicæ de sensu com* *& diviso; cum Declaratione R. Patr* *trix, Provincialis Societatis Jesu, de ei* *Defendet Gregorius Froidmont, Lovanii* *31. julii anno 1687. Lov., Guil. S* *want*, 1687. 4°. pp. 4. La Décla
du P. *Estrix*, datée d'*Anvers*, le 1:
vembre 1686., porte que la disti
du sens composé & du sens divisé par
à la Grace & à la Liberté, est orth
dans S. Thomas, au lieu qu'elle est
tique dans Calvin. D'autres Jésuites
tendent que S. Thomas a pris cette
tinction dans un sens différent de ce
Thomistes : & se déclarent incapabl
comprendre le dernier.

5. *Theses Theologicæ de Jejunio, pr* *Quadragesimali. Indicta certis diebus J* *& à quibusdam cibis abstinentiam ob* *Tertium Ecclesiæ Præceptum..... D*

Petrus Poot, *Lovaniensis*.... *4. martii 1688.* *Lov.*, *Guil. Stryckwant*, 1688. 4°. dern. signature *D. Pasmans* soutient ici *Th. 14.* que S. Thomas n'a pas exempté de la Loi (Ecclésiastique) du Jeûne les enfans, & les jeunes gens au-dessous de vingt-un ans. S'étant objecté l'endroit, où le S. Docteur dit : (*e*) *Conveniens tamen est, ut etiam in hoc tempore* (in statu augmenti) *se ad jejunandum exerceant plùs vel minùs secundùm modum suæ ætatis* : il répond que le mot de *convenance* dans S. Thomas n'exclut pas l'*obligation*. Que vouloient donc dire ces paroles, qui précèdent immédiatement le passage cité : *Quamdiu sunt in statu augmenti, quod est* (*ut in pluribus*) *usque ad finem tertii septennii*, NON TENENTUR *ad Ecclesiastica jejunia observanda?*

6. *Theses Theologicæ de usu & abusu exercendi & frequentandi Popinas*.... *Defendet Franc. Lambotte*, *Rupensis*, ... *7. februarii anno 1690.* *Lov.*, *Guil. Stryckwant*, 1690. 4°. *C. 2.* Ces Thèses, & celles que j'ai marquées aux quatre *nn.* précèdens, ont été réimprimées à *Louvain*, chez *Gilles Denique*, 1703. in-12°. pp. 218. dans l'un de ces volumes, qu'on appelle communément *Opuscula Doctorum Lovaniensium*.

Feuille mortuaire. Régîtres de divers Collèges de Louvain.

(*e*) 2á 2æ, *Quæst.* 147. *art.* 4. *ad* 2.

Servais Hoffreumont,

NAQUIT à *Verviers*, ville du Pays de *Liège* vers l'an 1665, & vint ét- dier en Philosophie à *Louvain* au Collèg du *Lys* en 1681. Deux ans après, il e la troisième place à la promotion génér des Arts. Il fit son cours de Théolo dans la même Université, où il étoit en- core le 16. mars 1690, lorsqu'il sou des thèses particulières au Collège de *glius*, sous le Docteur *Hennebel*, Préfid de cette maison. Sorti de *Louvain* a le titre de Bachelier, il se rendit à l'A- baye de *S. Hubert*, où il fit tout à la les fonctions de Lecteur en Théologi de Curé du bourg, qui porte le nom d monastère. En 1705. il passa à la Cur *Grace*, village situé à une lieue à l'O de *Liège*. Le Prince *Joseph-Clément* *vière*, Archévêque de *Cologne*, Evêqu *Liège*, &c., ayant publié des Mandem par lesquels il étoit ordonné aux E siastiques de ses différens diocèses (*a*) se soumettre à la Constitution *Unigen*

Hoffreu

(*a*) S. A. S. E. avoit condamné & défendu les écrits contre la Constitution par un mandement du vier 1715. L'Evêque de *Thermopole*, Administrat caire Général de *Liège*, avoit ordonné la publicati Bulle dans ce diocèse dès le 15. novembre 1713.

Hoffreumont fut du petit nombre de ceux qui refusèrent d'obéir à leur Pasteur. Cité pour comparoitre devant le Grand-Vicaire, (*b*) & déclarer ses sentimens sur la Bulle en plein consistoire, il appella de ses Juges ordinaires à l'Empereur & à son Conseil Aulique. Ensuite muni d'une bonne somme d'argent, que lui avoient fourni les Opposans répandus dans la plûpart des diocèses Belgiques, il partit pour *Vienne*, (c) & fit croire à S. M. I., que la conduite des Supèrieurs Ecclésiastiques de *Liège* ne manqueroit pas de causer des troubles. En consèquence il obtint de *Charles VI.* un Rescrit, qui défendoit d'inquièter qui que ce fût dans ce diocèse pour cause d'opposition à la Bulle, & ordonnoit que tout démeurât en suspens jusqu'à ce que le Concile futur eût prononcé sur les contestations. *Hoffreumont* eut soin de répandre ce rescrit; il l'envoya à quelques Evêques de France, & à d'autres Appellans, qui publièrent de toutes parts que l'Empereur avoit appellé au Concile futur. Le Prince *Joseph-Clément* fut allarmé de ces bruits, sans toutefois pouvoir se persuader qu'un Prince aussi

(*b*) Le P. *Lambert le Drou*, Augustin, Docteur de *Louvain*, Evêque de *Porphyre*.

(*c*) Accompagné de son compatriote *Barthèlemi le Grand*, Curé de *Couïllet* dans l'Entre-Sambre-&-Meuse. Celui-ci mourut à *Vienne* le 30. août 1720.

religieux que *Charles VI.* fût capable d'un pareil attentat contre le souverain Pontife. Sur cela il prit des informations très-exactes de tout ce qui s'étoit passé dans son diocèse de *Liège*, depuis que la Bulle y avoit été publiée, & en envoya le résultat & les preuves au Pape *Innocent XIII.*, & à la plûpart des Evêques d'Allemagne, qui approuvèrent les soins de cet illustre Prélat, & s'employèrent de concert à désabuser S. M. I. (*d*) *Charles VI.* s'apperçut qu'on avoit surpris sa religion, & donna le 5. février 1723. un nouveau rescrit, par lequel il révoquoit le précèdent. En même tems cet Auguste Prince donna ordre à *Hoffreumont* de sortir dans deux jours de ses Etats, & le renvoya à son Evêque. Le Curé au lieu de se soûmettre, abandonna sa Cure, & en fut déclaré déchu par une sentence de la Rote, portée à *Rome* le 5. juillet suivant. Retiré dès-lors en Hollande, il fut reçu au Séminaire, que les Appellans avoient nouvellement érigé à *Amersfort* dans la seigneurie d'*Utrecht*. Il y enseigna la Théologie l'espace de trois ou quatre ans : après quoi il alla se fixer à *Rhynwyck*, village de la même province, auprès de son frère, Religieux d'*Orval*, qui avoit

(*d*) S. S. fut tellement charmée du zèle de *Joseph-Clément*, qu'Elle lui adressa un bref pour l'en féliciter, & l'y nomma *une Colomne de l'Eglise.*

quitté son monastère, pour n'être pas obligé de signer la Constitution dont j'ai parlé. *Servais Hoffreumont* termina ses jours en ce lieu le 2. mai 1737. agé de 72. ans, ou environ.

Il reste de lui :

1. *La Faillibilité des Papes dans les Décisions dogmatiques, démontrée par toute la Tradition; d'où il résulte qu'on n'est point obligé de recevoir aveuglément la Constitution Unigenitus, ni aucune autre Décision des Souverains Pontifes. Avec des Remarques sur une Lettre au Pape de M. l'Archévêque de Malines, & des autres Evêques des Pays-Bas.* Imprimé en Hollande, mais sans nom de ville, ni d'Auteur, &c. 1720. 12°. 2. vol., Tome I. pp. 370. &c.

2. *Acte d'Appel de M. Servais Hoffreumont......* Signé le 25. mars 1733. L'Auteur y rétracte l'acceptation, qu'il avoit faite du Formulaire en 1705.

3. *Second Acte d'Appel de M. Servais Hoffreumont......* Il signa celui-ci le 17. avril 1737., cinq jours avant sa mort.

4. *Lettre de M. Hoffreumont, ancien Curé de Grace près de Liège, à M. Barchman, Archévêque d'Utrecht.* A la suite des *Acta & Decreta secundæ Synodi provinciæ Ultrajectensis*, pages 218. 219. Cette Lettre est datée d'*Amelande* le 19. juin 1725. *Hoffreumont* offre ses services à

Barchman, & le félicite de ſon *élection*, dont les ſuites ſont connues.

☞ *Régitres des Promotions de Louvain. Thèſes de J. L. Hennebel. P. de Sweert Necrologium*, 59. 60. *Foullon*, *Hiſtoria Eccleſiæ Leod.*, *in Continuatione*, *Leodii*, 1737., *T. III.* 491. 492. *Th. Bouïlle*, *Hiſt. de la ville & Pays de Liège*, *III.* 561. 562. & 565. *Mémoires ſur ce qui s'eſt paſſé par raport à la Bulle Unigen. dans les Pays-Bas*, *T. I. pp.* 570-- 572. & 579. *Acta & Decreta ſecundæ Synodi provinciæ Ultraj.*, *parte II. p.* 392.

Jean de Lacu,

ECRIVAIN inconnu à tous les Bibliographes, étoit Chanoine de la Collègiale de S. Pierre à *Lille*, & vivoit à la fin du XV. ſiècle, ou au commencement du XVI^{e}., lorſqu'il publia un Poëme de ſa compoſition, qui a pour titre :

La Quenoille ſpirituelle, *en vers*. *Paris*, *Guillaume Nyverd*, *in*-16., Gothique ſans date.

☞ *Voyez cet Ouvrage.*

François Regnard,

HABILE Muſicien du XVI. ſiècle, étoit natif de *Douai*, & dévint *Maitre de la Chapelle* de l'Egliſe Cathèdrale de *Tour-*

nai, où il exerçoit cette fonction en 1575., lorsqu'il donna au public :

Cinquante Chansons, convenantes tant aux instrumens qu'à la voix, mises en Musique, à quatre & cinq parties. Douay, *Jean Bogaerd*, 1575.

☞ *La Croix du Maine*, 104.

Henri Castritius,

DONT LE nom étoit peut-être *Van Casteren*, (a) naquit vers 1520. ou 1525. à *Geldorp*, village de la Mairie de *Boisleduc*, à une lieue & demie d'*Eyndhoven* vers l'Orient. Ayant acquis une connoissance passable des langues Grecque & Latine, il parvint au Rectorat du Collège de *Delft*, & conserva cet emploi jusques vers 1558., qu'il passa à celui de *Duysbourg* dans le Duché de Clèves. Il gouvernoit le dernier en 1561. On ne sait rien de lui depuis cette année. *Castritius* a donné au public :

1. *Institutio rei Litterariæ in Scholâ Delfensi; unà cum Legibus Scholasticis.* Antuerp., *Cornel. Withagius*, 1556.

2. *De optimo genere interpretandæ Philo-*

(a) C'est le nom d'un Château situé à l'Est de *Boisleduc*.

sophia: in quo proponitur Ratio atque Ordo Scholæ Duysburgensis.

3. *Spes; sive de Votis hominum, Henrici Castricii, Geldorpii, Carmen. Accedit ejusdem de Opificio Dei, & justitiâ Providentiæ, Carmen Sapphicum: & de Invidiâ, Ode Græca Anacreontica. Coloniæ, hæredes Arnoldi Birckmanni*, 1559. 12°. (*b*) La prémière pièce est en vers Elègiaques. Il s'y trouve beaucoup de fautes d'Ecolier; ce qui a fait dire à quelqu'un:

Castritium malè metiri quid carmina mirum est,
Se pede metiri qui nequit ipse suo?

4. *Nomothesia, sive de Legum latione ad constituendum vitas moresque Studiosorum. Ad S. P. Q. Duysburgensem.* 1561. 4°.

☞ *Sweertius*, 325. *Val. André*, 347.

(*b*) Je raporte ce titre d'après le Catalogue de la Bibliothèque du Roi de France, où *Castritius* est rangé dans la classe des Poëtes Latins d'Allemagne. Il y a beaucoup de fautes de ce genre dans ce Catalogue. Il s'y en trouve aussi de plus importantes.

Philippe van Suevezeele, OU *Suevezelius*,

ÉTOIT D'UNE famille noble, dont il naquit à *Bruges*, (*a*) ou aux environs (*b*) l'an 1569., ou l'année suivante.

(a) *Gazet, Alegambe, &c.*
(b) *Sweertius.*

Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1588., agé de dix-huit ans, & régenta longtems les Humanités, je veux dire les langues Grecque & Latine, dont il acquit une profonde connoissance. Il auroit pû se faire une grande réputation par son savoir en d'autres genres, si la mort ne l'eût enlevé à la fleur de son age. Ce Père mourut à *Courtrai* le 15. juillet 1613.

On a de lui :

1. Τοῦ ἐν ἁγίοις Πατρὸς ἡμῶν Ἀναστασίου μοναχοῦ τοῦ Σινᾶ ὄρους Λόγος εἰς τὸν ἕκτον Ψαλμόν. *Oratio S. Patris nostri Anastasii, monachi montis Sina, in sextum Psalmum. Interprete R. P. Philippo Suevenzellio, Brugensi, Societatis Jesu.* Dans les *Leçons Antiques* de *Henri Canisius*, Tome III. partie 1. pp. 87--122. Ce fut le P. *André Schott*, qui fournit l'Original au P. *Suevezelius*.

2. Il a beaucoup aidé le même Père pour son édition Greque-Latine de la Bibliothèque de *Photius*, qui parut pour la prémière fois à *Paris* en 1606.

3. *Consilium de rectè instituendo Linguæ Græcæ studio.* Dans le Traité d'*Antoine Sanderus, de Gandavensibus eruditione claris*, prémière édition, pp. 112--114. C'est une Lettre adressée à ce Savant le 6. mai 1608. Elle est datée de cette ville, où *Suevezelius* lui avoit appris les principes du Grec. Voici le commencement de cette Lettre : *Philippus Suevezelius Antonio*

Sandero suo ἐυπράττειν καὶ ὑγιαίνειν (pro-
ritatem & salutem.) *Næ tu planè mec*
& cum ipso Vero lentis, (c) *mi An*
quando eruditionem solidam sine Li
Græcæ scientiâ nullam putas, nedum
rarum meliorum.

4. *Le Droit chemin à la Piètè.* En
mand, sans nom d'Auteur. *Anvers*, 1
16°. J'ai vû un petit livre, qui pou
bien être la traduction de celui-là;
intitulé : *Le droict chemin à la Perfe*
contenant le vray point de la vie spiri
qu'est de se laisser conduire par son Conf
Le tout tiré de plusieurs doctes & graves
theurs, qui ont escry en conformité
doctrine des SS. Pères. Par I. P. P.
Pierre de Rache, 1621. 18°. pp. 288.
caract.

α. Le P. *Suevezelius* avoit eu desse
composer un *Dictionaire Poëtique L*
Grec : mais les occupations, dont o
chargea, l'empêchèrent d'y travailler.

☞ *Sanderus, ubi sup. Sweertius,*
Aleg., 405. *Val. André*, 779. *Sotuellus*,

(c) Corrigez *Lentes*, ou *Lentescis*, c. d. *Veritati*
commodas. Toute la pièce est imprimée fautivement.
(d) *Poeticum* (Lexicon) *Latino-Græcum olim*
non tam alieno, quàm meo labore, dari studiosis:
hactenus semper aliquid intervénit, & non hujus
nunc, sed omnis mihi Litterarii studii periit spes. C
qu'il dit dans son *Consilium.*

Edouard Slaughter,

JÉSUITE Anglois, passa le gros de sa vie au Collège de sa nation à *Liège*, où ses supèrieurs le chargèrent d'enseigner la langue Hébraïque vers l'an 1677. Il y dévint Professeur en Théologie au plus tard en 1697. Il y professa aussi quelque temś les Mathèmatiques, & il y mourut dans un age avancé le 21. janvier 1729. J'ai vû de sa composition :

1. *Grammatica Hebraica, brevi & novâ methodo; quâ citò, facilè, solidè Linguæ Sanctæ rudimenta addisci possunt. Amst., Allardus Aalisz*, 1699. 12°. pp. 139. Cette Grammaire est assez commode pour les commençans.

2. *Arithmetica methodicè & succinctè tradita, adjunctâ ad praxim ratione. Editio* 2ª. *Leodii, Guil. Barnabé*, 1725. 12°. pp. 111.

☞ *Prélim. de ses ouvrages. Information prise à Liège.*

Vulmar Bernaerts, ou *Bernartius*,

ÉTOIT d'*Eecke*, ou *Eyck*, village de Flandre dans la Chatellenie de *Cassel*, qui tire son nom d'un chêne, (*a*) dans le creux duquel on raporte que *S. Vulmar*

(a) *Eyck* signifie en flamand un Chêne.

se cacha durant trois jours, après qu'il eut été élevé à la Prêtrise, afin d'éviter les honneurs qu'on lui préparoit. (*b*) *Bernaerts* naquit vers l'an 1510., fit son cours de Philosophie à *Louvain* au Collège du *Lys*, & eut le troisième rang à la promotion génèrale de l'an 1528. Quelque tems après il fut rappellé dans ce Collège pour y enseigner la Philosophie. Tandis qu'il exerçoit cette fonction, il profita de ses heures de loisir pour étudier la Jurisprudence, Le 10. novembre 1538. (*c*) il obtint une chaire extraordinaire de Droit-Canon, qui vaquoit par la démission de *Jean de Lobbel*, (d) & fut en même tems pourvû du Canonicat annexé à cette chaire. (*e*) En 1546. la Régence de *Louvain*

(b) *Meyeri Annales Fland.*, *edit.* 1561. feuillets 6. & 7. & *Molanus*, *Natal*, *S S. Belgii*, *edit*, 1595. feuillet 164. *verso*.

(*c*) Et non pas en 1547., comme le dit M. *Foppens*, p. 1160.

(*d*) Ou *Joannes Lobbelius*, natif de *Boulogne* sur mer, parent de *Philippe de Lobbel*, Chantre & Chanoine de cette ville, distingué par son savoir : & de *Philippe le Noir*, ou *Nigri*, Chancelier de la Toison d'Or, &c., dont il sera parlé dans ces Mémoires. *Jean de Lobbel* fut fait Professeur Extraordinaire du Droit Canonique à *Louvain* en 1531., ensuite Professeur ordinaire des Décrètales pour l'après-midi en janvier 1532. (1533.,) puis Docteur en Droit-Canon le 10. février 1534. Il fut aussi Chanoine de la Cathèdrale de *Cambrai*, & de la Collègiale de S. Jean-Baptiste de *Gand*, où l'on avoit transféré les moines de S, Bavon. On le fit Doyen de cette dernière Eglise vers la fin de l'an 1539. Il se démit de cette dignité au bout de quelque tems, & mourut en 1544.

(*e*) C'est un de ceux de la seconde fondation dans la Collègiale de S. Pierre de *Louvain*.

lui donna une profession plus lucrative, qui l'obligeoit de faire chaque jour après midi une leçon sur les Décrètales. Le 31. août de l'année suivante, il prit le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit avec les Licenciés *Regner Tegnagel* (f) & *Louïs Pory*. La mort ayant enlevé le 9. juin 1548. *Dominique Cakaert*, qui remplissoit la prémière Chaire de Droit-Canon, *Bernaerts* fut choisi pour le remplacer. Deux ans après, il se rendit, par ordre de l'Empereur, au Concile de Trente, avec *Ruard Tapper*, & d'autres Théologiens de notre Université. De retour dans les Pays-Bas en 1557., il reçut les patentes de Conseiller au Parlement de *Malines*: mais il refusa cette place honorable, & continua ses fonctions de Professeur à *Louvain* jusqu'à sa mort, arrivée le 23. janvier 1570. (1571.) dans la soixante-

(f) Je parlerai ailleurs de *Tegnagel*. *Louïs Pory*, ou *Porcius*, étoit d'*Aire* en Artois. Il fut reçu du Conseil de l'Université le 29. novembre 1542., puis créé Professeur extraordinaire en Droit-Canon, & Président du Collège de S. Donatien en 1545. Onze ans après il dévint Chanoine, Grand-Archidiacre, Official & Vicaire général d'*Arras*, sous l'Evêque *Granvelle*. En 1562. il passa à *Douai* pour y professer le Droit Canonique, & il fut élu Doyen de S. Amé dans la même ville. En 1568. il fut fait Doyen de S. *Jacques de Louvain* à la place de *Corneille Jansenius*, nommé à l'Evêché de *Gand*. *Philippe II.* le créa Conseiller au Grand-Conseil par patentes du 9. avril 1570., pour remplacer *Rémi Drieux*, ou *Driutius*, élevé à l'Episcopat. Enfin en 1572. le Cardinal *de Granvelle* lui donna le rang de Chanoine-Gradué dans la métropole de *Malines*. *Pory* mourut dans cette ville au mois de mai 1578.

unième année de son age. Il fut inhumé dans la principale églife de cette ville proche l'autel de S. Yves, où on lui dressa une épitaphe, que le tems a effacée il y a plus d'un siècle. On voyoit autrefois son portrait près du même autel, avec l'inscription qui suit :

Clariss. ac doctiss. viro Domino Ulmaro Bernartio Eeckensi, Artium & J. U. Doctori, & primario Professori Juris Canonici, ab eo duos & viginti annos explicati, hujus ecclesiæ Canonico, & Universitatis sextum Rectori: (g) *qui, nomine Ordinis Ecclesiastici hujus regionis, Concilio Tridentino interfuit. Hæredes mœsti posuere. Obiit anno* CIↃ. IↃ. LXX., X. *kal. febr.*, *annos natus* LX., *relicto ad duorum Juris studiosorum alimenta reditu sexaginta aureorum.* (h) *Ei bene precare.*

Sweertius dit qu'il a composé

α. Un Traité *de Pœnis Canonicis*, & quelques autres, qui n'ont pas été rendus publics.

β. J'ai vû ici chez M. le Conseiller [illegible] *mans* un petit opuscule de *Bernaerts* [illegible] *Præscriptionibus*, qu'il avoit dicté dans l'école de Droit, & qui tient 24. [illegible] *in-fol.* dans un volume, où il y a [illegible] tres cahiers sur la même science.

(g) En 1548. 1551. 53. 56. 61. & 68.
(h) Ces Bourses sont annèxées au Collège de S[illegible]

y. On a arraché de ce volume la page 214. & les suivantes, où étoit un Traité du même *Bernaerts*, *De Sententiâ*, & *re judicatâ*.

☞ *Val. Andreas*, *Fast. Acad.* 43. 44. 155. 156. 157. 189. & 297. *Archives de la ville de Louvain*, & *du Chap. de S. Pierre*, &c.

Eustache de Lens, ou *Eustachius Lensius*,

AINSI nommé, parce qu'il étoit de la ville de *Lens* en Artois, naquit avant la fin du XII. siècle, & selon les apparences vers l'an 1170. Résolu de se consacrer entièrement au service de Dieu, il alla prendre l'habit de Prémontré à *Vicogne*, diocèse d'*Arras*, proche *Valenciennes*. Au bout de deux ans, il y prononça les vœux solemnels, & depuis il reçut les Ordres sacrés. *Le Mire* dit qu'il reçut aussi le bonnet de Docteur en Théologie; ce devroit avoir été à *Paris*: mais je ne trouve aucune preuve de ce fait. Quoi qu'il en soit, on le tira de *Vicogne* vers l'an 1214. pour lui donner l'Abbaye du *Val-Séry*, (a) diocèse de *Soissons*, qui vaquoit par

(a) *Vallis Serena*, à trois lieues de *Soissons*. Cette Abbaye porta d'abord le nom de *Viviers*, du lieu où elle fut bâtie, ou du moins cédée aux Prémontrés en 1121. On la transfèra au *Val-Sèry* en 1153. Elle reconnoit pour son fondateur *Hugues le Blanc*, sire de la *Ferté-Milon*.

le décès de *Robert*, sixième Abbé de ce lieu. Il eut aussi l'Abbaye du *Val-Chrétien* (b) dans le même diocèse, & l'on croit qu'il les gouverna quelque tems ensemble. Ce qui est certain, c'est qu'il étoit encore au *Val-Séry* en 1220., & au *Val-Chrêtien* en 1226., (c) lorsqu'il confirma une donation faite au monastère d'*Igny*. Il n'est plus parlé de lui dépuis cette année. On croit qu'il se défit de sa prémière Abbaye en 1220., & qu'il quitta aussi la seconde pour se donner plus tranquillement à l'étude & aux exercices de piété. *Eustache de Lens* a composé quantité d'Ouvrages, dont aucun n'a été imprimé. Ceux que je vais marquer, se conservent pour la plûpart à *Vicogne*.

α. *De Metris, liber unus.*

β. *De Significationibus nominum, & Qualitatibus rerum ex S. Gregorio, liber unus.*

γ. *De Causis, liber unus.*

δ. *Seminarium Verbi Dei.* Gros volume, où les matières sont rangées par ordre alphabètique. C'est un Dictionaire moral de la Bible.

ε. *De Tropis & schematibus Scripturæ, liber unus.*

(b) *Vallis Christiana* fondée en 1134., & située à *Fare* en Tardènois, sur la petite rivière d'Ourcq, à cinq lieues de *Soissons*, & quatre de *Château-Thierri*. *Eustache de Lens* en fut le septième Abbé. *Pierre* son prédècesseur vivoit sûrement en 1210.

(c) Ainsi *le Mire* se trompe, en mettant sa mort en 1225.

ζ. *De Mysteriis sanctæ Scripturæ, liber unus*

η. *Cosmographiæ Moysis libri tres.*

θ. *In Canonem Missæ, liber unus.*

ι. *In Hymnos ab Ordine Præmonstratensi receptos, liber unus.*

κ. *In Regulam S. Augustini; ad Gervasium Præmonstratensis Ordinis Primatem.*

λ. *Tractatus de SS. Trinitate.* L'Auteur mourut avant d'avoir achevé ce Traité.

μ. On dit qu'il a aussi laissé des Commentaires sur la Génèse, sur l'Exode, sur le Deutèronome, & sur les livres des Paralipomènes.

☞ *A. Miræi Chronicon Præmonstratense, p.* 170. *P. Waghenare, Scriptores Ord. Præmonst.*, 295. 296. *Le Paige, Biblioth. Præmonstrat.*, 305. *Hugo, Annal. Præmonstr. II.* 1011. 1043. *Gallia Christ.*, *IX.* 487. & 500.

Lambert de Guines,

TIROIT son nom du lieu de sa naissance, qui étoit alors une Pairie du Comté de Flandre, & qui est aujourd'hui la Capitale d'un Comté de Picardie à deux lieues de la mer. *Lambert* doit être né vers le milieu du XI. siècle. Il descendoit d'une famille noble, puisque *Gui*, Comte de Ponthieu, le comptoit

parmi ses parens. (*a*) Etant entré dans la Clèricature, & s'étant distingué par son mérite, il dévint Chanoine & Chantre de la Collègiale de S. Pierre de *Lille*, & Archidiacre de la Cathèdrale de *Terouane*. *Lambert* possèdoit ces deux bénèfices, & résidoit dans le prémier, lorsque *Gérard II.*, Evêque de *Cambrai* & d'*Arras*, vint à mourir le onze août 1092. Le Clergé & le peuple de cette dernière ville, trouvant alors l'occasion favorable, songèrent à rétablir l'Evêché qu'ils avoie[illegible] eu autrefois chez eux. Le Pape *Urbain II.*, élevé à *Reims*, connoissoit l'an[illegible] cien état des Eglises Belgiques : & ce[illegible] d'*Arras*, qui le reconnoissoient pour Pa[illegible] pe, étoient continuellement vexés [illegible] ceux de *Cambrai*, attachés à l'Emper[illegible] *Henri IV*. (*b*) Ces deux Eglises n'avo[illegible] qu'un Evêque dépuis près de cinq [illegible] ans, c. d. dépuis S. Vaast, que S. R[illegible] avoit placé sur le siège d'*Arras*, & [illegible] avoit aussi occupé celui de *Cambrai*, lo[illegible] que Clovis se fut rendu maitre de ce[illegible] ville. Les Artèsiens s'addressèrent a[illegible]

(*a*) Ce Comte le priant de venir à *Abbéville*, lui [illegible] pour motif : *Igitur & si propter ipsum Ludovicum* (L[illegible] Gros, fils du Roi Philippe I.) *venire refutatis* (renui[illegible] *men propter me, & propter cognationem inter vos &* [illegible] *bitam, flagito ut venire dignemini.* Apud Baluz. [illegible] V. 310.

(*b*) Ce Prince avoit créé un Antipape, nommé [illegible] Archévêque de *Ravenne*, que ses partisans appelloie[illegible] *ment III.*

pe *Urbain*, qui reçut favorablement leur démande, & ordonna à *Rénaud*, Archévêque de *Reims*, de consacrer, & d'installer à *Arras*, celui qui y feroit élu canoniquement pour Evêque. En même tems, il ordonna au Clergé & au peuple de cette ville d'élire un Evêque *Cardinal*, c. d. titulaire, & de le faire sacrer par le Métropolitain, avec défense à l'Elu de refuser cette dignité. Les bulles du Pape sont datées du 2. décembre 1092. Ceux d'*Arras* en exècution de cet ordre demandèrent à *Rénaud* un Commissaire pour présider à l'élection. Il leur manda de se trouver au Concile qu'il dévoit tenir le 20. mars suivant, & auquel il avoit invité le Clergé de *Cambrai*, pour rapporter les titres, par lesquels ceux-ci prétendoient que l'Eglise d'*Arras* leur étoit soûmise. Les Députés d'*Arras*, ayant à leur tête le Prévôt *Galbert*, allèguèrent tout ce qu'ils purent pour prouver que leur Eglise étoit de tout tems Episcopale: mais ils ne montrèrent rien de précis, qui fût plus ancien que S. Rémi & S. Vaast. *Gaucher*, Archidiacre de *Cambrai*, & les autres Députés de ce diocèse, ne purent de leur côté produire aucun titre en faveur de leur prétention. L'Archévêque fit donc lire la bulle du Pape, & demanda l'avis des Evêques, & les dignitaires, qui assistoient au Concile,

& qui le prièrent de différer la décision d'une affaire de cette importance. Sur cela *Gaucher* s'avança au milieu de l'assemblée, soûtint qu'il n'y devoit point avoir d'Evêque propre à *Arras*, & se déclara prêt à le prouver devant le S. Siège. Alors l'Archévêque engagea les Artèsiens à poursuivre leur cause à *Rome*: & de l'avis du Concile, il marqua la semaine de l'Ascension avec le dimanche suivant, comme le terme, dans lequel les deux parties se présenteroient devant le Pape. Il ajouta que, si ceux de *Cambrai* manquoient d'aller à *Rome*, il ordonneroit sans délai un Evêque d'*Arras* : & que si les Artèsiens ne s'y rendoient point, il ne les écouteroit plus. Les derniers députèrent à *Rome* deux Chanoines, nommés *Jean* & *Drogon*, ou *Druon*, qui y démeurèrent neuf jours, au terme prescrit à *Reims*, sans qu'il se présentât personne pour les prémiers. Sur quoi le Pape réitèra à l'Archévêque *Rénaud* l'ordre qu'il lui avoit fait, d'ordonner un Evêque d'*Arras*, ajoutant dans son bref : *Si vous craignez de vous attirer des reproches, envoyez-nous celui qu'on aura choisi, & nous le sacrerons, sans préjudice du droit de vôtre Eglise.* Les Députés d'*Arras* ayant rendu cette lettre à *Rénaud*, il leur demanda secrètement sur qui ils se proposoient de faire tomber l'élection : & de trois qu'ils nommèrent, fut

celui qu'il préfèra *Lambert de Guines.* Comme ils pressoient l'Archévêque de leur donner ses lettres, il répondit que celles du Pape suffisoient. *C'est à vous*, ajouta-t'il, *d'élire votre Evêque, & à nous de le sacrer.* Dès que les Députés furent de retour à *Arras*, on ordonna un jeûne de trois jours, avec des processions, & on fixa le jour de l'élection au dimanche, 10. de juillet, 1093. On y invita quelques Clercs des diocèses voisins, entre autres des Chanoines de *Lille*, entre lesquels étoit celui qu'on vouloit choisir. En effet *Lambert* fut élu solemnellement au jour marqué, & intronisé malgré lui dans la chaire pontificale d'*Arras*. Comme il fondoit en larmes, & ne pouvoit se résoudre à accepter l'Episcopat, & que d'un autre côté les Chanoines de *Lille* se plaignoient qu'on voulût leur enlever un confrère, on lut la clause de la Bulle, où le souverain Pontife défendoit à l'Elu de refuser son consentement. Aussitôt on écrivit à l'Archévêque de *Reims* pour le prier de sacrer *Lambert.* Ce Prélat répondit qu'il ne pouvoit le faire sans la participation de ses comprovinciaux, & qu'il désigneroit le jour du sacre à l'assemblée, qui se tiendroit chez lui à la fête de l'Assomption. Ensuite il demanda un autre délai jusqu'à la Toussaints. Le Pape sollicité par ceux d'*Arras*, ordonna à l'Ar-

chévêque de sacrer *Lambert* dans un mois après la réception de la Lettre, ou de l'envoyer à *Rome* : & il écrivit en conformité à *Lambert* le onze d'octobre. L'Archévêque remit l'affaire à l'octave de la Saint-André. L'Elu se présenta lui-même à *Reims* le dimanche, 18. de décembre : mais l'Archévêque le renvoya au Pape, à qui il manda qu'il le faisoit de l'avis de son Clergé, & de ses Suffragans ; *Car ils craignent*, disoit-il, *que ceux de Cambrai ne saisissent ce prétexte pour s'affranchir de la jurisdiction de l'Eglise de Reims : parce que Cambrai est d'un autre domaine, dont le Roi est dépuis longtems notre ennemi, comme il l'est de l'Eglise Romaine. Rénaud* ajoutoit que ce seroit un échange désavantageux, si pour avoir mis un Evêque à *Arras*, l'Eglise de *Reims* venoit à perdre *Cambrai*, qui étoit six fois plus grand & plus riche. Il terminoit sa lettre en assûrant S. S., que quand elle auroit consacré *Lambert*, il le recevroit & l'honoreroit comme Evêque, & qu'il le jugeoit très-digne de l'étre. On voit bien que cet Archévêque craignoit l'Empereur : aussi *Gazet* ne balance point de dire qu'il favorisoit le parti des Cambrèsiens. Pour ceux d'*Arras*, ils prièrent le Pape de sacrer celui qu'ils avoient élu pour leur Pasteur, & d'ordonner que les bornes des deux Royaumes de Fran-

ce & d'Allemagne fussent celles de cet Evêché, comme elles avoient été anciennement. Avec ces Lettres *Lambert* partit pour *Rome* la veille de Noël, accompagné de trois des principaux du Clergé d'*Arras*. Arrivé à *Dijon*, il rencontra *Hugues*, Archévêque de *Lyon*, qui, informé du sujet de son voyage, le fit conduire à *Lyon* par l'Abbé de *Clugni*, & l'y retint six jours à cause de la rigueur de l'hiver. *Lambert* & les siens entrèrent dans *Rome* le 17. février 1094., & s'arrêtèrent à S. Pierre, dans la crainte des Guibertins, qui étoient maitres d'une partie de la ville. Le lendemain ils allèrent trouver le Pape à S^te^ Marie-la-neuve. *Lambert* prosterné à ses pieds, le pria avec larmes de le décharger de son élection, tant pour son incapacité, que pour la persécution qu'il dévoit attendre du Roi *Henri*, à qui *Cambrai* appartènoit, & de la part du Clergé & des seigneurs de ce diocèse : & enfin à cause de la pauvreté de l'Eglise d'*Arras*. *Urbain* l'ayant rélevé, lui donna le baiser de paix, le consola, & donna ordre de le loger commodément & sûrement, avec ses gens & son bagage. Il s'étoit plaint un peu auparavant à l'Archévêque de *Reims* de ce qu'il écoutoit encore les plaintes injustes de ceux de *Cambrai*; & avoit chargé ce Prélat de les avertir de se rendre à *Rome* au Carême avec leurs

titres. Mais on les y attendit vainement un mois entier. Le Pape assembla donc son Conseil, où il fit lire, en l'absence de *Lambert,* toute la procédure faite pour son élection. Les Romains l'ayant entendue, souhaitèrent de le rétenir chez eux, & prièrent S. S. de l'ordonner Evêque d'*Ostie.* Mais *Urbain,* qui désiroit d'affermir l'Evêché d'*Arras,* ne les écouta point. Quelques jours après, il prit *Lambert* en particulier, & lui commanda au nom de Dieu & de S. Pierre, d'acquiescer à son élection par obéissance, & pour la rémission de ses péchés. *Lambert* se rendit, & fut sacré par le Pape même le 19. mars 1094. avec beaucoup de solemnité. Ensuite on expédia des bulles addressées à son Métropolitain, au Clergé d'*Arras,* aux Abbés & Abbesses du diocese, au Comte de Flandre, & au nouvel Evêque, pour lui servir de titres. Avant qu'il quittât *Rome,* le Pape voulut prendre son avis sur le différend, qui regnoit entre *Raoul,* Archévêque de *Tours,* & *Rolland,* Evêque de *Dol* en Brétagne, au sujet du Pallium accordé au second & à son prédécesseur, sans préjudice de l'Eglise de *Tours.* Le prémier ayant fait voir que la cause avoit été jugée sur les lieux & en sa faveur, par les Légats de *Grégoire VII.*, il fut décidé que l'Evêque de *Dol,* & tous les autres de la pro-

Brétagne reconnoitroient à l'avenir *Tours* pour leur Métropole : & *Lambert* assista à ce jugement porté le 5. avril. De retour à *Arras*, il y fut intronisé avec pompe le 28. mai, jour de la Pentecôte. Il se trouva au Concile commencé à *Reims* le 18. septembre de la même année, par ordre de *Philippe I.*, Roi de France : & y fut enfin reçu par l'Archévêque *Rénaud* le jour de S. Matthieu, en lui promettant l'obéïssance Canonique. Le 16. du mois suivant il fut au Concile, que *Hugues*, Archévêque de *Lyon*, avoit indiqué à *Autun*, où il fut parlé de l'Archévêque *Rénaud*, & où le Roi *Philippe* fut excommunié, à cause du mariage incestueux, qu'il avoit contracté avec *Bertrade d'Anjou*. En novembre 1095. notre Prélat fut invité au Concile de *Clermont*, où le Pape lui-même présida. Etant en chemin pour s'y rendre, il fut arrêté avec sa compagnie par *Garnier*, Chévalier *du Château de Pont*. (c) Mais *Philippe*, Evêque de *Troyes*, frère de *Garnier*, se hâta de le faire élargir. Pendant la tenue du Synode, *Lambert* eut soin d'en recueillir les Actes : & l'on conserve un Mf., au bout duquel on lit ces mots : *Hæc sunt inventa in libro Lamberti, Episcopi Atrebat., ante quadringentos annos scripto.* Dans la

(c) *Milite de Castello Pont.*

ſéance, qui ſe tint le 28. novembre, & à laquelle aſſiſtèrent quatorze Archévêques, deux-cens vingt-cinq Evêques, & près de cent Abbés, le Pape fit lire publiquement la Bulle du rétabliſſement de l'Evêché d'*Arras*, qui fut approuvée de toute l'Aſſemblée. (*d*) *Lambert* révint dans ſon diocèſe, avec le titre de Légat de la Province de *Reims*, & commença par y publier la Croiſade approuvée à *Clermont*. Il exhorta vivement les ſeigneurs du pays à s'y enrôler, & à ſuivre le Comte *Robert de Flandre*, & les autres Princes Chrêtiens dans cette pieuſe expèdition. Après cela il s'appliqua tout entier à remplir les devoirs d'un bon Paſteur. Il rétablit la diſcipline un peu déchue dans ſon diocèſe, malgré la vigilance des Evêques de *Cambrai*, qui ne pouvoient pas y voir les choſes de ſi près. Il ne ceſſoit d'inſtruire ſon troupeau par lui-même, & il prêchoit avec tant de ſuccès, que les Auditeurs s'écrièrent quelquefois après ſes Sermons, que *Dieu les avoit viſités, & qu'il avoit ſuſcité un grand Prophète parmi eux.* Il célèbra dans [illegible]

(*d*) En même tems *Gaucher*, qui ſe prétendoit Evêque de *Cambrai*, fut privé de toute fonction Epiſcopale & Sacerdotale, comme ayant acheté cette dignité à prix d'argent, & reçu la croſſe & l'anneau de la main de *Henri IV*. Le Concile confirma enſuite l'élection de *Manaſſés*, Archidiacre de *Reims*, & ordonna qu'il ſeroit ſacré Evêque de *Cambrai*. *Manaſſés* paſſa depuis à l'Evêché de *Soiſſons*. *Gaucher* remonta ſur ſon ſiege, & ſe retira à la fin dans un Monaſtère.

Cathèdrale un Synode, dont nous n'avons plus les Actes : mais où l'on fait que *Lambert* fit le partage des paroisses de son diocèse. En 1096. il signa une chartre de *Philippe*, Evêque de *Châlons-sur Marne*, où ce Prélat exemptoit l'Abbé *Burchard* & ses successeurs des droits d'Avouerie, que les Comtes ses ancêtres avoient exigés du monastère de *S. Basle.* (e) *Lambert* fit des libèralités à l'Abbaye de S. Amand, & lui accorda en 1097. quantité d'Autels, ou, comme nous parlerions aujourd'hui, de bénèfices séculiers. En 1099. il se rendit au Concile indiqué par *Urbain II.* à *Rome*, la troisième sémaine après Pâques: puis à celui que *Manassès*, nouvel Archévêque de *Reims*, (*f*) tint la même année à *S. Omer.* (g) En 1104. le Pape *Paschal II.* lui donna la commission d'absoudre le Roi *Philippe*; ce qui fut exècuté à *Paris* le 2. de décembre, en présence de neuf autres Evêques, de quatre Abbés, & de plusieurs Ecclésiastiques de distinction, après que *Philippe* eut donné des marques éclatantes de pénitence, & renoncé par serment à tout commerce avec *Bertrade*. C'est l'une des dernières actions, que l'on nous ait trans-

(e) *Monasterium S. Basoli*, Ordre de S. Bénoit, diocèse de *Reims*.

(*f*) Oncle de l'autre *Manassès*, Evêque de *Cambrai*.

(g) *Tom. X. Concil.*, *edit. Labbei*, pp. 615—618.

miſes de *Lambert*, Evêque d'*Arras*. Cet illuſtre Prélat, uſé de travaux, mourut le 17. mai (*h*) 1115., & fut inhumé dans ſa Cathèdrale, proche l'endroit, où l'on dit que fut donnée la *ſainte Chandelle*, honorée dans cette ville. (*i*) On voit, ſur la muraille gauche du chœur, un Cénotaphe de marbre, avec des figures rélevées en boſſe, qui repréſentent d'un côté la Vierge deſcendant du ciel, & préſentant un cierge, que reçoivent deux hommes, ayant des inſtrumens pendus à leurs ceintures. De l'autre côté eſt un

(*h*) Et non pas le 16. juin, comme le dit *Gazet*.

(*i*) Voici en abrègé l'Hiſtoire qu'on en fait : Le [illegible] d'*Arras* étant affligé vers l'an 1105. d'une maladie, qui [illegible] loit la partie du corps, où elle ſe jettoit, & qu'on [illegible] pour ce ſujet *le mal des Ardens*, deux *Jongleurs*, ou [illegible] d'inſtrumens, l'un Brabançon, nommé *Itier*, l'autre [illegible] à *S. Pol* en Artois, & nommé *Pierre Normand*, [illegible] chacun une viſion, où la ſainte Vierge leur ordonna d'[illegible] trouver l'Evêque *Lambert*, & de lui dire de ſa part [illegible] veiller le ſamedi prochain dans ſon Egliſe au milieu des [illegible] lades, qui s'y rendoient en foule : ajoutant qu'elle s'y [illegible] paroitroit, & donneroit à *Itier* & à *Normand* un [illegible] lumé, dont ils feroient couler quelques gouttes dans des [illegible] ſeaux remplis d'eau : & que les malades, en buvant [illegible] cette eau, ſeroient guèris. La choſe arriva, comme [illegible] avoit été prédite, & ce miracle donna naiſſance à la [illegible] *frèrie des Ardens*. La *ſainte Chandelle* ſe conſerve [illegible] une chaſſe d'argent, donnée il y a quatre ſiècles & [illegible] par la Comteſſe *Mahaut*. Cette chaſſe eſt dépoſée [illegible] une Pyramide, qui s'élève au milieu du *Petit-Marché* [illegible] *ras*. Les Confrères des *Ardens* portent tous les [illegible] *ſainte Chandelle* en proceſſion le jour de la Fête-Dieu, [illegible] les trois jours ſuivans. On dit qu'elle ne diminue [illegible] quoi qu'elle ait été allumée une infinité de fois, & [illegible] en ait fait dégoutter dequoi former pluſieurs autres [illegible] que l'on a diſtribués en divers endroits. Je laiſſe aux [illegible] ques la diſcuſſion de ces faits.

Ange, portant un encensoir. Au bas paroissent des malades, auxquels l'un des deux hommes donne à boire, tandis que l'autre tient la sainte Chandelle. Au milieu est l'Evêque en posture de suppliant. On lit à l'entour l'inscription suivante, qui ne me paroit pas être plus ancienne que le XVI. siècle.

Anno Domini millesimo centesimo decimo quinto, XVI. calend. junii, obiit beatæ memoriæ Lambertus, hujus Atrebatensis Sedis Cardinalis Episcopus. Per hunc restituta est dignitas hujus Episcopatûs, quæ per multa tempora Cameracensi Episcopo fuerat commendata. Huic Episcopo, & duobus Joculatoribus, Itherio, & Normanno, beata Maria in hac ecclesiâ apparuit, dans eis candelam, per quam sanantur ardentes igne malo.

On voyoit autrefois dans la même église le tombeau de *Lambert*, avec l'épitaphe suivante, que l'Annaliste de S. Bertin nous a conservée :

Vedastus proprius fuit hujus Episcopus urbis:
Post cujus obitum proprio sine Præsule languens,
Hæc Sedes flevit, subjecta diu Cameraco;
Donèc Lambertum, tumulo qui clauditur isto,
Moribus egregium, sapientem, relligiosum,
Romæ sacravit Urbanus Papa secundus,
Et proprium Sedi Pastorem reddidit isti.
Mundo decessit, cùm Maïus ab idibus exit.
Præstet ei requiem Dominus sine fine manentem.

Ce Prélat fut lié d'une étroite & sainte

amitié avec le célèbre *Yves de Chartres*, qui lui a adressé deux de ses Epitres, la 33e, & la 97e. La prémière est terminée par ces mots : *De cætero, Carissime, læta tua communica suo tempore diligenti & dilecto; quia læta & tristia tua mea sunt, sicut mea tua esse non ambigo.* On garde dans la Bibliothèque de la Cathédrale d'*Arras* :

1. *Codex Lamberti Episcopi*, autrement *Gesta de restauratione Episcopatûs Atrebatensis.* Cette compilation a été faite, ou par *Lambert* lui-même, ou du moins par ses ordres. *Gazet*, *Ferri de Locre*, & le P. *d'Achery* (k) nous en avoient donné quelques morceaux. M. *Baluze* l'a publiée toute entière, sur la copie, que lui envoya *J. Crignon*, Chanoine d'*Arras*, & Docteur de Sorbonne. Elle se trouve dans le cinquième Tome de ses *Miscellanea*, imprimés à *Paris* chez *François Muguet*, 1700. 8°. En voici le contenu.

Page 237. *Incipiunt Gesta, quibus Atrebatensium Civitas, sub Urbano Romanæ & Apostolicæ Sedis Episcopo, excusso Cameracensium subjectionis jugo, in antiquam reformatur dignitatem.*

Page 283. *Epistolæ Lamberti Episcopi Atrebatensis, & aliorum ad ipsum.* Ces Lettres sont au nombre de cent-quarante-quatre.

(k) *Spicilegii Tomo V., primæ edit. pp.* 543. & [illegible]

Page 377. *Privilegia concessa à Lamberto, Episcopo Attrebatensi.* Au nombre de quatorze. Après ces pièces, qui finissent à la page 400. on trouve ici

Pages 401--443. *Varia de rebus Attrebatensibus.* Ce sont quarante-six Lettres de différens Evêques d'*Arras*, successeurs de *Lambert.* Ce Recueil peut être d'un grand usage pour l'Histoire & la discipline Ecclésiastique du XI. & du XII. siècle.

2. On trouve dans le *Gallia Christiana* des PP. Bénédictins (*Tomo III. inter Instrumenta, col. 77.*) *Epistola Philippi Regis ad Lambertum.* Ce Prince y ordonne à notre Prélat de se rendre auprès de lui le 1. décembre [1104.] pour son absolution. Suit (*Ibid. 77---79.*) *Epistola Lamberti Episcopi ad Paschalem II.*, datée de *Paris* le 2. décembre. *Lambert* y raporte la soûmission & l'absolution du Roi *Philippe.*

☞ *Voyez Baluze, ubi sup., & Gazet, Hist. Ecclés. du Pays-Bas*, 109--113. & 197--203. *Gallia Christ. III.* 322.--324. & *IX.* 198.

Théodore Wilman,

ECRIVAIN du dernier siècle, né apparemment dans la province de Frise, y étoit Ministre des villages de *Birdaard* & de *Janum* en 1692. & en 1696.

Il eſt l'un de ces Proteſtans, qui voyent dans l'Apocalypſe tout ce qui a rapport à la puiſſance & à la conduite des Papes. *Wilman* en particulier a lû dans ce livre une bonne partie de ce que raportoient les Mémoires de ſon tems : & ne voulant pas fruſtrer le public de ces rares découvertes, il les a dépoſées dans les deux ouvrages qui ſuivent :

1. *L'Œconomie de Dieu à l'égard de ſon Egliſe, & de ſes Perſécuteurs, depuis la naiſſance de notre Sauveur juſqu'à la fin du monde ; démontrée par le chapitre XX. de l'Apocalypſe, comparé avec les chapitres XI. XII. XIII. XV. & XVI., par le nombre* fatal *de 666., par les douze-cens & ſoixante jours, par les trois jours & demi, par les mille ans, & par les ſept Phioles ; avec la preuve hiſtorique du commencement & de la fin de chacun de ces périodes : tout le tems marqué par les Prophètes devant ſe terminer en ſeptembre 1718.* En flamand (a) *Leuwarde*, *Corneille Titema*, 1692. petit in-12. Gothique, pp. 574. C'eſt un Commentaire, à la Calviniſte & à la Coccéienne, ſur l'Apocalypſe, dédié au Roi *Guillaume*.

(a) *Huishoudinge Gods over ſyn Kerk, ende der ſelver vyanden, van de geboorte onſes Heilands tot den einde der wereld; vertoont uit Apoc.* 20., *ende daar by vergeleken Apoc.* 11. 12. 13. 15. *en* 16., *het getal* 666., 1260., *de drie en een halve dagen*, 1000. *jaaren, de ſeven Fiolen, en aller begin en einde met de Hiſtorien beveſtigt. Synde in September* 1718. *het einde van alle tyd-bepalingen der Profeten.*

L'Auteur après avoir donné pp. 512--521. son explication de la septième Phiole (*Apoc. XVI. 17--21.*) rapporte, d'après les Mercures & les Gazettes, les évènemens arrivés dépuis 1688. jusqu'en juillet 1691., comme l'accomplissement de la prédiction exprimée par l'épanchement de cette Phiole. Mais immèdiatement avant de raconter ces évènemens, il exalte son imagination, & prophètize (*page 521.*) *Que la Papauté sera entièrement extirpée dans l'automne de 1718., & qu'alors toute la terre, tous les Royaumes, & tous les Etats de l'Univers s'attacheront, & demeureront attachés à Dieu & à son Christ,* (b) c. d. qu'ils se déclareront ouvertement en faveur de la Réforme. Ce seroit faire tort à un Prophète de cette espèce, que de lui refuser une place aux Petites-Maisons. La *Rèvèrende Classe de Dokkum*, en approuvant son livre, s'est mise aussi en droit d'y prendre son logement. (*c*)

2. *Le tems de la Fin* (du monde) *tiré de l'arrangement de tous les jours du Nouveau Testament, où il s'agit du gouverne-*

(b) *Dat is het gene dat begonnen is te geschieden met de herfst van het jaar 1688., en vervolgens staat te eindigen 1718. in den herfst: als wanneer het Pausdom geheel sal uitgeroeit wesen. ende de gantsche aarde ende alle Koningryken en Regeeringen der wereld sullen zyn ende vervolgens blyven Godes en Christi.*

(*c*) On lit à la tête du livre, qu'il a été *publié après avoir, été examiné & approuvé par la Rèvèrende Classe de Dokkum.*

ment de l'Eglise, & du procèdé de tous ses Ennemis, à compter dépuis le Baptème de J. Ç. jusqu'à la fin du siècle; démontré méthodiquement dans une explication courte & claire des chapitres IV. V. VI. VII. VIII. IX. X., & de la dernière partie du chapitre XI. de la Rèvèlation de S. Jean, &c. En flamand. (d) *Amst.*, 1696. 12°. Je n'ai pas vû ce second Ouvrage, que *Wilman* promettoit dans le prémier. Mais j'ai tout lieu de croire qu'il y a continué de débiter des pauvretés.

☞ *Prélimin. de son prémier ouvrage.*

(d) *Tyd des Eindes, uit alle de Tyd-bestekken van alle de dagen des Nieuwen Testaments in de regeering over zyn Kerk, en alle der selver vyanden, van de Doop Christi tot den einde der wereld; ordentlyk vertoont in een korte, dog duidelyke verklaring van het 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. en 't laaste deel van 't elfde kapittel der Openbaring Johannis, enz.*

Antoine Braem,

NÉ A *LILLE* vers 1617., se fit Jésuite à dix-huit ans en 1636., régenta onze ans les Humanités, fut quatre ou cinq ans Directeur des Congrègations de la Vierge, & mourut pieusement à *Valenciennes* le 16. octobre 1656., à la fleur de son age. Il étoit Profès des quatre voeux.

On a de lui:

Thesaurus variarum Exercitationum spiritualium

tualium in gratiam Sodalium Beatæ Virginis Mariæ. Tornaci, Adrian. Quinque, 1653 12°.

☞ *Sotuellus*, 67. 68.

Olivier de la Marche

DESCENDOIT d'une maiſon noble, dont il naquit vers l'an 1427. Son père ſe nommoit *Philippe de la Marche*. (*a*) *Iſaac Bullart*, & pluſieurs autres lui donnent la Franche-Comté pour patrie. M. l'Abbé *Papillon*, pour réfuter ces Ecrivains, allègue le commencement des *Mémoires* de notre Auteur, où il ſe dit natif de *Bourgogne*. Reſteroit à prouver que la Franche-Comté ne peut pas étre compriſe ſous ce nom. Quoi qu'il en ſoit, *Olivier de la Marche* fut à douze ans Page, & enſuite Gentilhomme de la Chambre du Duc *Philippe le Bon*, qu'il ſervit avec un

(*a*) Je crois que c'eſt ce *Philippe de la Marche*, qui étoit Ecuyer d'Ecurie à la Cour de *Philippe le Bon* en 1456., & qui avoit épouſé *Jeanne Bouton*, dame de *la Marche*. Celle-ci étoit peut-étre fille de Meſſire *Antoine de la Marche*, Chevalier, ſeigneur de *Chateau-Regnault*, Chambelan de *Jean-ſans-peur* en 1417., & Conſeiller de *Philippe le Bon* en 1438. *Antoine* étoit fils de *Guillaume de la Marche*, Chévalier, Bailli de *Châlons*, & de dame *Marie d'Ayne*, parente de Marguèrite de Flandre, Ducheſſe de Bourgogne, ayeule du Duc; car cette *Marie d'Ayne* deſcendoit des bâtards du Comte *Louïs*, ayeul maternel du même Duc.

attachement inviolable. (*b*) *Louis* Roi de France, le demanda à ce P[illegible] en 1463., lorsqu'on arrêta prisonnie[illegible] Hollande le bâtard *de Rubempré*, soupç[illegible] d'avoir voulu enlever le Comte de [illegible]rolois nommé depuis *Charles le Hardi.* *Philippe* se garda bien de livrer un [illegible] teur si fidèle, & fit répondre au Roi [illegible] que si S. M., ou quelque autre, att[illegible] sur lui, il en *seroit raison.* *Olivier* [illegible] *Marche* s'étant distingué à la batail[illegible] *Montlhèri*, donnée le 27. juillet 1465[illegible] Comte de Charolois le créa Chevalier[illegible] Comte ayant succédé à son père en 1[illegible] *Olivier* démeura auprès de lui, & d[illegible] tout à la fois son prémier Maitre-d'H[illegible] & Capitaine de ses Gardes. Il le sui[illegible] 5. janvier 1476., aujourd'hui 1477., [illegible] fameuse bataille de *Nancy*, où son [illegible] perdit la vie. Pour lui, il y fut fait [illegible]sonnier, avec divers autres seigneurs[illegible] ne recouvra la liberté, qu'après avoir[illegible] une rançon de 4000. écus. Il s'attach[illegible] puis à *Maximilien d'Autriche*, qui [illegible] épousé l'héritière de Bourgogne. *Ph*[illegible] *le Bel*, fils de ce dernier, l'envoya en [illegible]bassade à la Cour de France, pour [illegible]plimenter le Roi *Charles VIII.* après la [illegible] de *Louis XI.*, arrivée le 30. août [illegible] *Olivier de la Marche*, après avoir [illegible]

(*b*) Il étoit *Pannetier* de ce Duc en 1462., & [illegible] Tranchant du Comte de Charolois.

ployé en diverses négociations, mourut à *Bruxelles* le 1. février 1501. (1502.) Son corps répose dans la paroisse de la Cour, c. d. dans l'Eglise Abbatiale de *S. Jacques de Coudenberg*, devant l'autel de la Vierge. On éleva en cet endroit une tombe à son honneur, où l'on fit graver l'épitaphe suivante :

Cy gist Messire Olivier de la Marche, qui trespassa l'an 1501. le prémier jour de febvrier : & Dame Isabeau Machefoin, son espeuse, qui trespassa l'an 1510. le XI. jour de novembre.

Vis-à-vis cette tombe, on voyoit autrefois un tableau, attaché à une muraille de l'église, lequel contenoit un éloge en vers d'*Olivier de la Marche :* mais la tombe & le tableau furent ruinés par les Religionnaires dans les troubles du XVI. siècle. On nous a conservé l'éloge, qui étoit conçu en ces termes :

Cy gist Olivier, de la Marche seigneur,
Et Grand-Maistre d'Hostel, remply de tout honneur :
Qui fut saige & secret, léal & magnifique,
Et qui fit maints beaux Dicts en belle Rhétorique. (c)
L'an quinze cens & ung, le prémier febvrier,
Mourut plein de vertus. Veuïllez pour luy prier.

(c) *Dicts*, Poëmes : *Rhétorique* se prend pour Poësie.

Dame Isabeau Machefoin mourut neuf ans après,
Sa compaigne & espeuse, & gist icy emprès.
Priez que Paradis à elle soit ouvert,
Et au bon Chévalier, lequel a tant souffert. (d)

Liste de ses Ouvrages.

1. *Le Chevalier délibèré, ou la Vie & la mort de Charles, Duc de Bourgongne, qui trespassa dans Nancy. En rimes Françoises. Paris*, 1489. 4°. Il y a deux Mss. de cet ouvrage dans la Bibliothèque de l'Acadèmie de *Turin*, écrits sur papier *in-fol.* au XV. siècle: l'un *Cod. II. e. III. 44. inter Gallicos, feuïllets 18--181.* : l'autre *Cod. XXI. g. I. 21.* On lit à la fin du prémier:

Ce Traictié fut parfait l'an mil
Quatrecens quatre vingt & troys,
Ainsi que sur la fin d'avril,
Qüe l'Iver est en son exil,
Et que l'Esté fait ses explois.
A bien soit prins en tous endroits
De ceulx à qui il est offert
Par celluy qui tant a souffert (d)
La Marche.

L'autre exemplaire est divisé en vingt-six chapitres. On y voit de la prose entremêlée avec les vers, contenant diverses histoires tirées également des Auteurs sacrés & profanes. Cet exemplaire tient 130. feuïllets *in-fol.* L'Ouvrage dont je

(*d*) C'étoit la dévise de notre Auteur.

parle, contient les principales actions de *Charles le Hardi.* Le P. *le Long*, & l'Abbé *Lenglet*, son copiste, ont eu tort d'attribuer le *Chévalier délibéré* à *George Chastelain.*

2. *Le Parement & Triumphe des Dames d'honneur; composé en prose & en vers par Olivier de la Marche : réveu, additionné, commenté, & postillé par Pierre Desrey.* (e) *Paris, Jehan Petit*, 1510. 8°. *La Croix du Maine* a cité cette édition. M. *Papillon* croit qu'il s'est trompé : mais il se trompe lui-même; car il y en a un exemplaire dans la Bibliothèque du Roi de France, cotté *Y*, *4394*. It. sous ce titre : *Le Parement & Triumphe des Dames d'honneur; auquel sont contenus & déclarez tous les habits, triumphes, & ornemens qui appartiennent à toutes femmes d'honneur; comme les pantofles d'humilité, les souliers de soing & bonne diligence, la chemise d'honnesteté, le corset ou cotte de chasteté, le cordon ou lacet de loyauté, l'espinglier de pacience, la bourse de libèralité, la gorgerete de sobrièté, la bague de foy, la robe de beau maintien, les gans de charité, les pailletes de richesse du cœur, & ainsy des aultres. Avec exemples & histoires servans à ce propos, en prose & en vers; par Olivier de la Marche, Grant Maistre d'Hostel du Roy de Castille; réveu,*

V 3

(e) *Desrey* a publié d'autres Ouvrages, imprimés en 1500. 1512., &c.

additionné, & commenté par Pierre Desrey de Troyes. Paris, Michel le Noir, 1520. 8°. It. *Lyon, Arnoullet*, in-16°. M. *Galland* assûre (*f*) que l'*Histoire de Griselidis*, mise en vers François par feu M. *Perrault*, de l'Académie Françoise, fait partie du *Parement des Dames*. (g)

3. *Mémoires d'Olivier de la Marche depuis l'an 1435. jusques en 1475.*, (al. 1499.) *mis en lumière par Dénys Sauvaige, Historiographe de France. Lyon, Guil. Roville*, 1562. *in-fol.* It. *Avec des Annotations* (des corrections, & des notes marginales) *de J. L. D. G.* (de *Jean Lautens de Gand*, dont j'ai parlé ailleurs.) *Gand, Gérard de Salenson*, 1567. *in-fol.* It. *Troisiesme édition, reveue, & augmentée d'un Estat particulier de la Maison du Duc Charles le Hardy, par le mesme Auteur, en 1474. Brux. Rutger Velpius*, 1607. (al. 1615. ou 1616.) *in-4°.* It. *Lyon*, 1612. *in-fol.* It. sous ce titre : *Mémoires de Messire Olivier, Sr de la Marche, touchant les Souverains* [illegible]

(f) *Discours sur quelques anciens Poëtes, & sur quelques Romans Gaulois peu connus* dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. II. p. 728. & suiv. de l'édit. *in-4*.

(g) L'Abbé *Lenglet du Fresnoy* parle ainsi de cette prétendue histoire : (*) « *Griselidis, ou la Marquise de Salusses. In-12. Paris*, 1725. La patience de Griselidis » victorieuse fait le sujet de la dernière Nouvelle de Boccace. M. Perrault l'a mise en vers fort agréablement, » & la voici en Prose. Enfin on en fait un Proverbe François, qui va de pair avec la patience du bon homme Job. » Ces derniers mots ne sentent pas le dévot ; aussi l'Abbé *Lenglet* ne l'étoit pas.

(*) *Biblioth. des Romans, T. II. p.* 109.

sons pour la plusport, d'Austriche, Bourgongne, France, &c. Guerres, Accords & Paix, Alliances entre icelles, & autres cas & actes plus mémorables des plus illustres familles, principalement des Pays-Bas. Avec les Annotations & corrections de I. D. L. G. (Jean de Laurens, Gantois.) *Reveu & augmenté d'un Estat particulier de la Maison du Duc Charles le Hardy, composé du mesme Autheur, & non imprimé cy-devant.* (Ce point est faux.) *La 4e* (6., 7., ou 8e) *édition. Lovain, Everaerdt de Witte*, 1645. 4°. pp. 714. Ces *Mémoires* renferment des Anecdotes curieuses sur la Cour des deux derniers Ducs de Bourgogne. Quelques-uns les préfèrent à ceux de *Comines*, du côté de la sincèrité. Ils sont fort infèrieurs pour le stile; car tout y est raconté d'une manière platte & confuse : mais ils respirent partout un grand air de franchise. Au reste il faut remarquer que *Dénys Sauvage* les a gâtés, sous prétexte de les rendre plus corrects & plus intelligibles. Voyez la Préface de l'*Histoire de France* par M. l'Abbé *le Gendre*, p. 80.

4. *Traictez & Advis de quelques Gentils-hommes François sur les Duels, & gaiges de Bataille, assçavoir Olivier de la Marche, Jean de Villiers, sieur de Lisle-Adam, Hardouin de la Jaille, & autres. Paris, Jean Richer*, 1586. 8°.

5. *Rationarium Aulæ & Imperii Caroli*

Audacis, Ducis Burgundiæ, Principis Bel-gii, Comitis Flandriæ, Hollandiæ, Zelan-diæ, &c. Auctore Olivario de la March[illegible]*, Aulæ ipsius Præfecto.* Dans les *Veteris* [illegible] *Analecta* d'*Antoine Matthæus: Lugd. B*[illegible] *Fred. Haaring*, 1698. 8°. &c. pp. 35[illegible] 454., y compris la Dédicace, ou Préf[illegible] de l'Editeur, pp. 357--358. C'est, [illegible] un titre Latin, une vieille version Flam[illegible] de *l'Estat particulier de la Maiso*[illegible] *Duc Charles le Hardy*, imprimé trois [illegible] quatre fois avec les *Mémoires* de [illegible] Auteur, comme je l'ai marqué plus [illegible] Cet *Estat* est un Ouvrage utile pour [illegible] noitre les mœurs du XV. siècle. [illegible] voit la vie privée de *Charles le Ha*[illegible] offices & les charges de sa Maison [illegible] Finances, ce qui regarde sa tabl[illegible] Gentilshommes, les grades de di[illegible] entre ses Nobles, son Artillerie [illegible] gens de guerre, &c. Tout ce dé[illegible] conclure qu'aucun Prince de son te[illegible] été ni plus puissant, ni plus mag[illegible] *Matthæus* a mis à la suite de son [illegible] Flamande *pp. 455--494.* des Notes [illegible] où il y a des choses savantes, mais [illegible] le plus souvent ne viennent à pro[illegible] rien, & que le Scholiaste ne sembl[illegible] voir amenées, que pour faire parade [illegible] rudition. Il est original à la page [illegible] où il se propose d'expliquer ces [illegible] *Ende drie andere Jacopynen*, c. d. [illegible]

res Jacobins. (h) *Matthæus* nous apnd que les Jacobins étoient des Moi*originaires d'Angleterre*, qui dans la e embrasserent l'Ordre des FF. Prêurs. Il allègue en preuve de ce fait l'Abbesse *Van Erp*, qui dit qu'il se en 1505. un Chapitre de Jacobins à *echt*, où il s'en trouva près de trois-s qui étoient étrangers. 2°. Un Anone, qui rapporte que les Frères Jaco-s, ou Prêcheurs, commencèrent de iblir à *Winsum* en Frise l'an 1286. elle Logique! Après cela il cite *Hospi-*, pour démontrer que ces Religieux billoient de noir, ou de gris, & qu'ils doient une coquille à leur vêtement; qui me feroit presque penser qu'*Hos-en* & *Matthæus* ont pris les *Jacobins* r des Pélèrins de S. Jacques. En vé- ce n'est pas aux Protestans à écrire l'Histoire Monastique.

. Quelques-uns attribuent à *Olivier de Marche* les deux pièces suivantes : 1. *t des Officiers & Domestiques de Phi-*

(h) *Genus est Monachorum*, dit-il, *qui in Angliâ primùm in Prædicatorum Ordinem mox adscripti; ut & suprà t Henrica ab Erp p.* 144. « *Anno, &c. Op sinte Ma- Magdalenen dach was dat Cappitel t'Utrecht van der diker broeders, en daer waren omtrent drie hondert emde Jacobynen, &c.* » *Anonymus Frisius hactenus m editus ad annum* 1286. « *Fratres majores in Win-, aliàs Jacobitæ aut Prædicatores, in casâ locum ha-itionis cœperunt sibi præparare.* » *Vestitu erant pullo, iseo : cochlea ei appensa. Hospinian. de orig. Mo-t., lib. 6. cap.* 70.

lippe, dit le Bon, Duc de Bourgongne. 2. *Estat des Officiers & Domestiques de Charles* (le Hardi,) *Duc de Bourgongne*, pièces que D. *Guillaume Aubré*, Bénèdictin, a insèrées dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de France & de Bourgogne*, imprimés en 1729. (*i*) *pp. 166--257. & 257-283.*, & qu'il a accompagnées de remarques instructives, mais extrèmement séches.

7. « Il y avoit, dit l'Abbé *Papillon*, » chez M. Baluze, un Ouvrage, que je » crois d'Olivier de la Marche, & qui est » intitulé : *Les nobles Promesses & Vaillan-* » *ces de Galien Restauré, fils de noble Olivier* » *de la Marche, & de la belle Jacqueline,* » *fille du Roi Hugon, Empereur de Cons-* » *tantinople. Lyon*, 1625., in-4°. Voy. » Bibliot. Baluze, 401. N°. 5198., & » *nouvelle Bibliothèque des Mss.* du P. » *Labbe*, in-4°. pag. 285.» Mais je crois que cet Abbé se trompe : & qu'il faut lire ainsi le titre de cet ouvrage : *Histoire des nobles proüesses & vaillances de Galien Restauré, fils de noble Olivier le Marquis, & de la belle Jacqueline, &c.* Ce Roman a été imprimé à *Paris*, 1500. & 1540. in-*fol.* It. à *Lyon*, 1575. & 1589. in-4°. avec ceux de *Miles & Amys*, de *Guillau-me de Palerme & Meliör*, & de *Flor...*

(i) *Paris*, *Julien-Michel Gandouin*, & *Pierre Giffart*, in-4. en 2. vol., pp. 380. & 339.

: *Paris*, 1534. *in*-4°. It. à la suite
r *le Danois*, & de *Morgant le Géant*:
r, 1606. *in*-4°. Consultez la Biblio-
: des Romans par *Lenglet du Fresnoy*,
pp. 174. 182. & 190.

)*iscours adressé à M. l'Avitailleur de*
, *des Etats*, *Offices*, *Police*, & *Ré-*
nnuel de la Maison de Bourgogne.
oyez l'*Histoire de Châlon* par le P.
Jésuite, page 276.

ommaire Description de la taille,
, *complexion*, *piété*, & *faits mémora-*
s deux derniers Ducs de Bourgogne,
istres. Mſ. (*Du Verdier.*)

tat de la Maison des Ducs de Bour-
(C'est apparemment le *n*. 5. ou le
) *Enterrement du Duc de Bourgogne.*
nies d'un Baptème.

ivre des Conseils Œconomiques.

ivre des Conseils Polèmiques, *ou de*
le faire diverses machines de Guerre.

ivre des Conseils, *touchant les usaiges*
ières de la Cour. Mſ. en 1738. dans
inet de M. *Lampinet*, Conseiller au
ent de *Besançon*, de même que les
précèdens. Ce Magistrat possèdoit
n Poëme d'*Olivier de la Marche*, in-
Du Chevalier déterminé, où l'Auteur
un autre Poëme d'un Gentilhomme,
 de Montgésoye, seigneur dudit lieu,
omme *Le Pas de la Mort*. Seroit-

ce autre chose, que *Le Chevalier délibèré*, marqué ici plus haut?

η. Au devant du prémier Mſ. de *Turin*, dont j'ai parlé sous le *n. 1.*, on trouve, *feüillets 1--17.* : *Le Miroir de Mort*, qui roule sur la mort d'une maitresse de l'Auteur. Il y gémit sur le sort des mortels: il peint la vanité des choses humaines, & exhorte ses lecteurs à penser sérieusement à leur fin. On voit derrière le titre du Mſ., ou au bout du livre, (*à tergo*) une figure de la Mort, ténant de la droite un javelot, & de la gauche un miroir. Voici le début de la pièce :

Je fus indigne serviteur,
Du temps de ma prime jeunesse,
De l'outre-passe de valleur, (k)
La joye de mon povre ceur,
Ma par-assousie (l) *Maistresse :*
Mais la Mort par sa grant rudesse,
Envieuse de nostre bien,
Prist son corps, & laissa le mien.

Comblé de mort, & aggrèvé
Plus que on ne pourroit concevoir,
Souffrant tourment comme ung dampné,
Désirant de non éstre né,
Je fus, ainsi qu'en désespoir,
Le plus dolent qu'on pourroit voir
De tous ceulx que Nature ot fait,
Par la mort qui m'avoit deffait.

(*k*) Celle qui est au-dessus de tout prix.
(*l*) Très-parfaite. Ce mot vient de *Souffire*, peur *Suffire*.

On lit à la fin :

Explicit le Miroir de Mort,
A glace obſcure & ténèbreuſe,
Là, où on voit choſe doubteuſe,
Et matière de deſconfort.

θ. A la ſuite du ſecond Manuſcrit, cité de la même Bibliothèque, on trouve, *feüillets 131--158.*, un *Thraité des Nopces* de Charles le Hardi. (*m*) Ce Traité commence par ces mots : *Les fais & advènemens louables ne ſe doibvent des bons ſouffrir extandre* (peut-être, *exteindre* :) *mais collegier & mettre par eſcript, affin de perpètuelle mémoire, & ſpécialment quant c'eſt choſe catholique, &c.* Au bout : *Cy fine le Traithé des Nopces de Monſeigneur le Duc de Bourgogne & de Brabant.* Suit

ι. *Feüillet 159.* un *Recueil des Ordonnances de la Cour Ducale de Bourgogne.* Commence : *Comme par les Ordonnances faites & publiées le prémier jour de ſeptembre mille quatre cent LXVIII., cy devant eſcriptes, Mon très-redoupté Seigneur, Monſeigneur le Duc, entre autres choſès ait voulut & ordonné eſtat de cent & un Chevaliers ſes Chambellans, & VIII. Chevaliers pour Gentilhommes, &c.* La fin manque.

κ. *Feüillet 170. Deſcription de la Solemnité faite par les Chevaliers de la Toiſon d'Or à Boiſleduc le 8. mars 1468.* (1469.)

(*m*) Avec *Marguèrite d'Yorc*, ſœur d'*Edouard IV.*, en 1468.

Avec le dénombrement de tous les Chevaliers, qui s'y trouvèrent en perſonne, ou par procureur. Commence : *S'enſuit ung petit Mémorial composé ſur la feſte de la Thoiſon d'Or, ſolempniſée au Bois le Duc, &c.*

λ. *Feüillets 173--188.* Le *Traité de Paix fait à Arras* [le 22. décembre 1482.] On le retrouve dans le Recueil de *Dumont*, Partie II. T. III.

μ. *De la puiſſance de Nature : & comment les Corps céleſtiaux gouvernent naturellement le monde.* Mſ. in-4°. dans la Bibliothèque du Cardinal *du Bois*, *n. 5877.* Il ſe trouvoit auſſi chez M. *Foucault*, Conſeiller d'Etat en France.

ν. *Poëme des ſept Douleurs de la Vierge Marie.* Mſ. dans la Bibliothèque Royale de l'Eſcurial, avec d'autres Ouvrages pieux du même Auteur.

ξ. *Olivier de la Marche* a fait encore diverſes autres *Poëſies* Françoiſes. Pluſieurs Curieux en ont des copies en France.

☞ *La Croix du Maine*, 366. 367. *Verdier*, *Biblioth.* 932. *Sweertius*, 588. *André*, 707. *Bullart*, *Acad. des Sciences*, 133--136. [avec le Portrait d'*Olivier de la Marche.*] *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. de France & de Bourgogne*, *Paris*, 1729. *in-4. T. I.* 361., & *T. II. pp.* 127. 188. 229. & 236. *Papillon*, *Biblioth. de Bourgogne*, *II.* 18--21. 48. *Codices Mſs. Bibliothecæ Regii Taurinenſis Athenæi*, *Taurini*, 1749. *in-fol. T. II. pp.* ... & 465.466.

Jean de Croock, ou Joannes Croocius,

ETOIT DE *Gand*, où il naquit l'an 1479. On ne sait où il commença ses études: il les continua à *Paris*, où il prit le grade de Maitre-ès-Arts, après avoir, suivant l'usage, perdu cinq ans à étudier la mauvaise Philosophie du tems. Après cela il embrassa l'état Ecclésiastique, & obtint à *Gand* la charge de Vice-Chapelain (*a*) de l'*Hôtel du Temple*. (b) L'ayant remplie jusqu'à l'age de trente-deux ans, & ayant reçu l'Ordre de Diacre, il entra chez les Dominicains de la même ville, & y fit profession le 25. mars 1513. Ses supèrieurs l'envoyèrent achever ses études à *Paris* au couvent de S. Jacques, où il fit un séjour de plusieurs années, qu'il ne passa point dans l'oisiveté. De retour en son couvent, on l'y fit Lecteur en Théologie l'an 1536. Deux ans après, il dévint Inquisiteur de la Foi dans le diocèse de *Terouane*: mais il se défit de ce laborieux emploi au bout de quatre ans. Il fut quelque

(*a*) Ou comme on trouvera à propos de traduire: *Submonitor Rectoris Domûs Templi.*

(*b*) En Flamand *Tempel-Hof.* C'est une Chapelle fondée pour les Templiers vers 1170., & cèdée depuis aux Chevaliers de Malte.

tems Prieur du couvent de *Bergues-Saint-Winoc*, & de celui d'*Ypres*, & il alla enfin passer ses derniers jours à *Gand*, où il les termina le 13. octobre 1569., dans sa quatre-vingt-onzième année. Jusques-là on avoit enterré tous les Jacobins de cette maison en plein air : mais le P. *Crooc[illegible]* fut inhumé d'une manière plus décen[illegible] parce que l'enceinte du cloitre se tr[illegible] voit voûtée, quand il mourut. On [illegible] doit

Summa S. Thomæ Aquinatis, multo [illegible] pore correcta, & ab Amanuensium aut [illegible] pographorum vitiis vindicata. Parisiis, [illegible] ciscus Regnault, 1520. 8°. Cette édi[illegible] est apparemment en petits caractères [illegible] thiques, & remplie d'abbrèviations. [illegible] *cius* y a mis une Préface, où il fait [illegible] éloge de S. Thomas, que le P. [illegible] prétend être outré. (*c*) Raporter [illegible] prétention, c'est la réfuter, dit le [illegible] *chard.* Il faut donc que ce dernier [illegible] persuadé qu'on ne peut dire rien de [illegible] fort à la louange de S. Thomas.

☞ *Sanderus, de Gandavensibus*, [illegible] *De Jonghe, Belgium Dominic.*, pp. 7[illegible] *Echard, II.* 174.

(c) *Nodi indissolubilis pag.* 94.

Jean Des-Loix,

É À *Tournehem* en Artois vers l'an 1568., se fit Dominicain au couvent ". *Omer*. Ayant achevé ses études quelque maison des Pays-Bas, il en France, & y prit les grades Aca-ques. Le Chapitre général, tenu à en 1611., l'admit au baccalaureat. t le titre de Docteur, ou de Licencié, l'Université de *Caen* en 1613., & connu Maitre en Théologie au Cha-général convoqué à *Lisbonne* en 1618. oit prêché avec réputation quelques mes dans les principales villes Wal-, & exercé l'emploi de Prieur à *Va-nes* : & il l'exerçoit actuellement à *ner*, lorsque le Chapitre de sa pro-, assemblé à *Mastricht* en 1619., l'é-à la charge de Provincial, qu'il rem-nviron quatre ans. Pendant ce tems-parvint à ériger des couvens de son e à *Mons*, (a) à *Braine-le-Comte* (b) ainaut, & à *Tournai* en Flandre. Il ibua encore à l'érection du Collège . Thomas de *Douai*, des Vicariats *illers* en Artois, & de *Vilvorde* pro-

En 1620.
Il y avoit déja ici un Vicariat depuis 1612.

che *Bruxelles*, & enfin d'un couvent de Religieuses Dominicaines à *S. Omer*. Sorti de Provincialat en 1623., il fut appellé à *Besançon*, où la Congrégation du S. Office l'établit Inquisiteur de la Foi. Le P. *Des-Loix* en fit les fonctions vingt-... ans de suite, & s'en tira avec honneur. Révenu dans les Pays-Bas, il comptoit d'y passer tranquillement ses derniers jours; mais on l'y élut successivement Prieur de *Mons* & de *S. Omer*, puis une seconde fois Provincial en 1653., lorsqu'il étoit déja dans sa quatre-vingt-cinquième année: il ne laissa pas de s'acquitter vigoureusement des devoirs de sa charge l'espace de quatre ans. Il vécut encore neuf mois depuis, & mourut à *S. Omer* le 22. Janvier 1658. dans la 90e année de son âge, & la 74e dépuis sa profession. On l'a enterré dans le chœur de son couvent, & l'on a mis à côté de son tombeau une inscription gravée sur le marbre, qui rappelle les principaux traits de sa vie. Nous avons de ce Père :

1. *Exercices spirituels pendant la célébration de la sainte Messe.* Douai, Barthélemi Bardou, 1617. 12°.

2. *Speculum Inquisitionis Bisuntinæ Vicariis & Officiariis exhibitum.* Dolæ, Antonius Binart, 1628. 8°. pp. 791.

3. *Jus Canonicum, pro officio sanctæ Inquisitionis.* A la suite du précédent.

98. L'Auteur y a joint quantité de Bulles des souverains Pontifes.

4. *L'Inquisiteur de la Foy représenté. Lyon,* (Besançon) *Jean Poyteret*, 1634. 8°. pp. 203. C'est un Abrègé des deux Ouvrages qui précèdent.

Le P. *Jean Des-Loix* s'étoit rendu à *Milan* en 1622., pour y assister à un Chapitre général, composé des Provinciaux de l'Ordre.

Il eut un neveu de même nom que lui, & Profès du même Ordre, qui fut aussi Maitre en Théologie, Licencié de *Douai*, Prieur de *Mons* (c) en 1638., Définiteur de la Basse-Allemagne en 1652., & Prieur de *S. Omer* en 1658.

☞ *Quétif & Echard*, *II.* 589. 590. *De Jonghe*, *Belgium Dominican.*, 21. 362. 363. & 365. *Boussu*, *Hist. de Mons*, 262. *Fopp.* 807.

(c) Il commença les bâtimens de cette maison la même année, & les acheva en 1641. L'Eglise n'a été achevée que plus de 80. ans après.

Matthieu van Galen, ou *Matthæus Galenus*,

ETOIT DE *West-Cappel*, ancien bourg de Zélande dans l'Isle de Walcheren, où il naquit vers l'an 1528. de parens honnêtes, mais peu avantagés de la fortune.

Antoine Hendrickx, & *Antoine Simons*, tous deux bourgeois de ce lieu, ayant remarqué en lui d'heureuſes diſpoſitions pour les ſciences, & pour la vertu, lui fournirent ſon entretien à *Gand*, où il fit ſes humanités avec diſtinction. De là il ſe rendit à *Louvain*, où il ne réuſſit pas moins dans l'étude de la Philoſophie & de la Théologie. Ayant reçu ici le titre de Bachelier, il s'occupa à faire des leçons privées sur l'Eloquence de la Chaire, pour former de jeunes gens à la Prédication. Revêtu du grade de Licencié, & recommandé par le Docteur *Ruard Tapper*, il fut appellé à *Dilingue* en Souabe, où le Cardinal *Othon Truchſès de Waldpurg*, Evêque d'*Ausbourg*, avoit nouvellement fondé une Univerſité. *Galenus* y obtint la chaire de Théologie, qui avoit d'abord été remplie par *Martin Rithovius*, dévenu Evêque d'*Ypres*, & enſuite par *Guillaume Lindanus*, qui le fut ſucceſſivement de Ruremonde & de *Gand*. Notre Licencié fit ſon entrée à *Dilingue* le 21. ſeptembre 1559., & y enſeigna quelques mois avec un Collègue, faiſant chaque jour deux leçons, l'une ſur l'Ecriture, & l'autre ſur la Scholaſtique. Après cela il fut réduit à ſoutenir ſeul toute la tâche : & il le fit avec tant de courage, que pendant les ... ans, qu'il demeura en cette ville, il expliqua les Evangiles de S. Luc & ...

Jean, la prémière aux Corinthiens, l'Epître à Tite, les deux prémiers livres des Sentences, & les quatre livres de S. Jean de Damas *de Fide orthodoxâ*, qu'il traduisit de Grec en Latin. Outre cela, il prêcha, devant le Clergé & les étudians, chaque jour de dimanche ou de Fête, la prémière année sur les Evangiles de la Messe : la seconde, sur les Epitres : & la troisième, sur les Pseaumes & les Prières, qui entrent dans la célèbration du S. Sacrifice. A ces laborieuses fonctions, il joignit celle de veiller exactement sur la jeunesse confiée à ses soins : &, tous les dimanches, il faisoit déclamer par un de ses disciples quelque Discours sur la Controverse, ou sur la Morale. En 1563. *Jean Lentailleur*, Abbé d'*Anchin*, & la Régence de *Douai*, l'engagèrent à venir enseigner dans l'Université érigée depuis peu en cette ville. Le Roi l'y nomma la même année à la Prévôté de S. Pierre : *Galenus* se défendit longtems de l'accepter, & la quitta en 1571., comme trop embarassée de soins temporels, pour passer à celle de S. Amé, qui est fort inférieure en révenus, mais plus honorable, & à laquelle est attachée la charge de prémier Chancelier de l'Université. (*a*)

(*a*) Le Prévôt de S. Pierre porte aussi le titre de Chancelier : mais il n'en fait les fonctions qu'en l'absence du Prévôt de S. Amé. Le Doyen de S. Pierre a le rang de Vice-Chancelier.

Il refusa constamment une prébende de la dernière Collègiale, que la Cour de *Bruxelles* vouloit lui donner par forme de dédommagement. *Galenus* prit le bonnet de Docteur à la prémière promotion qui se fit à *Douai*, en 1564. Outre les leçons journalières de Théologie, qu'il y fit pendant dix ans, c. d. jusqu'à sa mort, il y enseigna quelque tems la langue Hébraïque, sans recevoir aucun salaire pour cela, non plus que pour une explication, qu'il fit du Catèchisme tous les dimanches & fêtes, l'espace de cinq ans. Ces travaux accumulés ne pouvoient manquer de ruiner la santé de ce Docteur. Il n'avoit pas achevé sa quarante-cinquième année, lorsqu'une épilepsie, annoncée par une legère fièvre, l'emporta en peu de jours le 15. septembre de 1573. Ses cendres reposent dans l'église de S. Amé. Le Docteur *Thomas St*... prononça son Oraison funèbre dans l'école Théologique de *Douai* le 21. du même mois. *Grégoire Martin*, alors Licencié en Théologie, le regretta dans une Elégie qu'on a imprimée avec cette Oraison. Je raporterai ailleurs une autre pièce sur le même sujet, faite par le Docteur ... *Colpin*. *Galenus* étoit un Prêtre fort vertueux & fort exemplaire. Il brûloit de zèle pour la Foi : il étoit affable à l'égard de tout le monde, & plein de ...

envers les pauvres. Il dépensoit presque tout son bien à faire des charités, & à meubler sa bibliothèque. Les Catholiques Anglois, réfugiés à *Douai*, eurent à se louer de sa libèralité. Il ne sortoit du logis que pour ses fonctions Académiques, pour l'Office divin, ou pour d'autres œuvres de piété. Quelques personnes d'une haute vertu lui confièrent tout leur intèrieur; de ce nombre furent N. *d'Abencourt*, & son épouse *Antoinette de Bourgogne*, Duchesse d'*Arschot*, qui après la mort de leur Directeur se séparèrent d'un consentement mutuel, & vouèrent la continence entre les mains de leur Evêque. Pour ce qui concerne le savoir de *Galenus*, il entendoit raisonnablement le Latin, le Grec, & l'Hébreu : il avoit lû les Pères: il entendoit assez bien la Controverse, & il avoit quelque connoissance de l'Histoire Ecclésiastique. Son principal talent étoit une grande facilité à parler en public. Mais ses Ouvrages prouvent qu'il etoit peu versé dans la Critique, science nécessaire pour les matières qu'il a traitées. D'ailleurs, distrait par trop d'occupations, il n'a pas mis assez d'ordre, ni assez de netteté dans ses compositions, ce qui fait qu'elles sont peu recherchées aujourd'hui.

Liste de ses Ouvrages :

1. *Paralipomena*. C'est le résultat des leçons d'Eloquence sacrée, que l'Auteur

avoit faites à *Louvain*. L'Ouvrage a été imprimé : mais je n'en connois ni la date, ni le format, &c.

2. *Declamationum panegyricarum*, & *Concionum*, *à Juventute Suevicâ pronuntiatarum Centuriæ aliquot*. C'est le titre que *Stapleton* donne à un Recueil de harangues de *Galenus*. L'Auteur l'avoit intitulé *Suevicum Trophæum*, parce qu'il y combattoit les erreurs & les vices introduits dans la Souabe. Il en dédia le *Catalogue* (peut-être avec les argumens) à l'Abbé-Prince de *Kempten*. (b)

3. *Vita S. Willibrordi*, *Frisiorum Apostoli*. Divisée en trois livres, & imprimée avant 1563. *S. Willibrord* est regardé comme l'Apôtre de la Zélande. Il brisa à *West-Cappel*, patrie de *Galenus*, l'idole de *Wodan*, ou *Wodin*, que le peuple y adoroit. On croit que *Wodan* est Mercure, & que ce nom est resté dans *Waensdagh* (pour *Wodansdagh*) qui signifie le *Mécredi*, ou le jour de Mercure.

4. *Oratio in Vitam S. Georgii Martyris*. *Stapleton* parle de ce Discours, &

(*b*) En Latin *Campidona*, ou *Campodunum*, Ville & Abbaye de l'Ordre de S. Bénoit dans l'Algow, (*) sur la petite rivière d'Iler. La ville est libre, Impériale, & Luthérienne.

(*) Ou *Almangow*, (en Souabe.) Ce mot signifie *Alemannorum regio* : aussi a-t-il été la demeure des Anciens *Allemans*, dont le nom s'est communiqué à tous les peuples de la Germanie.

que l'Auteur y éclaircit très-bien la Vie de S. George. Mais je crains qu'il n'ait ajouté foi aux faux actes de ce S. Martyr, qui font partie de notre Mythologie spirituelle.

5. *Orationes funebres tres, in Bartholomæum Kleindienst, Tobiam Gastium, & Ruardum Tapperum. Item Idyllium bucolicum Bartholomæi Kleindienst, &c.* La dernière de ces Oraisons fut prononcée à *Louvain* aux obsèques de *Tapper* en 1560.

6. *De Christiano & Catholico Sacerdotio, Commentarius; ad Reverend. in Christo Patrem ac Dn. Joannem Schwaiccoferum, venerabilem cœnobii Nœreshaimensis Abbatem, quod est in eâ diœcesis Augustensis parte, quæ Œtingensem continet Comitatum, instituti Benedictini. Dilingæ, Sebaldus Mayerus,* 1563. 4°. feuillets 198. gros caractère. La Dédicace est datée de *Dilinguæ* le 13. mai 1563., *ex nostro Hieronymiano Collegio.*

7. *Areopagitica, seu Opuscula quædam nusquam hactenus excusa divi Chludowici pii Rom. Imper. semper Augusti, ac verè Christianiss. Gallorum Regis, &c. Et D. Hildiwini, vetusti, ac doctiss., annis ab hinc plùs minùs octingentis, in Cœnobio Sanctiss. Dionysii, & socior. Martyr. Abbatis, de rebus gestis ac scriptis B. Macarii Ionici Dionysii Areopagitæ, priùs quidem Athen. Ecclesiæ Archiepiscopi: deinde autem primi Gallorum*

Apostoli : quorum indicem sexta exhibebit pagina. Cum Matthæi Galeni Vestcappellii, Theologi Lovanien. & Professoris sacrarum literarum Academiæ Dilinganæ, Præfatione : in quâ & voluminis hujus multiplex ostenditur fructus, & Auctor Hildiwinus simul atque Areopagita Dionysius à quorundam temerariis censuris, ac obliquis, cavillosisque invectionibus diligentissimè vindicatur, & ad postremum duodecim M. Flaccii Illyrici objectionibus respondetur. Coloniæ, Maternus Cholinus, 1563. 8°. It. *Parisiis*, *Gul. Chaudiere*, 1565. in-16. feuillets 123. On trouve dans ce petit recueil, suivant la seconde édition :

Feuillet 2. Une Ode de *Galenus* au Cardinal *Othon Truchsès*.

F. 4. La Préface du même.

F. 59. *Epistola piissimi Augusti Domni Chludowici ad Hildiwinum, venerabilem abbatem monasterii sanctissimorum martyrum Dionysii sociorumque ejus, de colligendo in corpus unius textûs his, quæ in Græcorum historiis ex pretiosissimi martyris Dionysii notitiâ passim scripta repererat.*

F. 62. *Rescriptum ejusdem* (Hildiwini) *ad serenissimum Imperatorem Chludowicum. Unde & qualiter sumpta sunt ea, quæ in corpus unius textûs, secundùm jussionem vestram, redegeram, ex Græcorum & Latinorum historiis, de notitiâ excellentissimi martyris Dionysii.*

F. 77. *Epistola Hildiwini Abbatis ad cunctos sanctæ Catholicæ matris Ecclesiæ filios & fideles, pandens quomodo invenire quisque scire desiderans valeat, in Epistolâ ad Christianissimum Imperatorem Dominum Chludowicum exinde directâ, unde & qualiter sumpta sunt ea, quæ...... redegerat.... de notitiâ excellentissimi martyris Dionysii.*

F. 80--123. *Incipit Passio sanctissimi Dionysii, qui à loco Areopagita, & patriotico prænomine Ionicus, Christiano autem agnomine & appellatus Macharius : à sancto Paulo Apostolo, Atheniensium ordinatus Archiepiscopus : Apostolicâ verò auctoritate B. Clementis Papæ, universalis totius Galliæ constitutus Apostolus.* Le Chartreux *Surius* a fait réimprimer les Aréopagitiques de l'Abbé *Hilduin* dans son cinquième tome sur le 9. d'octobre. *Galenus*, en les donnant au public, lui a fait un fort mauvais présent. *Hilduin* prétend d'abord que *S. Dénis*, prémier Evêque de *Paris*, est le même que *S. Dénis* l'*Aréopagite*, ce que personne n'avoit dit avant lui. Ensuite il le fait auteur des livres, qu'on a imprimés sous le nom du second, & que personne (que l'on sache) n'a cités avant l'an 531. Selon lui S. Dénis ayant mis un Evêque à sa place pour gouverner l'Eglise d'Athènes, passa en Italie pour y voir S. Pierre & S. Paul. N'y étant arrivé qu'après leur martyre, & sous le pontificat de S. Clément, ce Saint

l'envoya dans les Gaules avec quelques compagnons. Arrivé à *Paris*, *ville royale & célèbre par les assemblées des Gaulois & des Germains*, il y bâtit une église où il mit des Clercs, & y convertit quantité d'infidèles. Domitien en étant informé, y envoya un Gouverneur, qui le fit saisir lui & ses compagnons. Il fut fouetté, grillé, exposé aux bêtes, enfermé dans un four, crucifié, & remis en prison. Il disoit la Messe, lorsque N. S. J. C. vint le communier de sa main. Peu après, lui, son archiprêtre S. Rustique, & son archidiacre S. Eleuthère furent décapités à *Mont-Martre* : mais S. Dénis se releva & prit sa tête entre ses mains, (*c*) conduit par des Anges. Une dame nommée Catule, enterra leurs corps dans un champ qui lui appartènoit, & où est aujourd'hui l'Abbaye de S^t-Dénis en France. *Hilduin* ayant confondu les deux SS. Dénis, s'objecte *S. Grégoire de Tours*, qui vivoit trois siècles avant lui, & qui ne fait paroitre celui de Paris que sous l'empire de Decius. (*d*) Pour toute réponse, il accuse *Grégoire* de simplicité

(*c*) Quelqu'un a imaginé que ce conte peut avoir été fondé sur une figure, qui représentoit S. Dénis présentant sa tête à Dieu, comme le symbole de son martyre ; à peu près comme quantité de Peintres représentent le martyre (vrai ou faux) de S. Barthèlemi, en lui mettant sa peau sur le bras droit, avec un couteau à la main. Ce n'est qu'une conjecture, mais qui me paroit ingénieuse.

(*d*) Et cela d'après les Actes du martyre de S. Dénis

Mais ſur quoi fonde-t'il donc ſa narration? Sur les prétendus écrits de S. Dénis l'Aréopagite : ſur je ne ſais quel *Visbius*, qui dit avoir été témoin de la mort de ce Saint, & ſous le nom duquel on a encore un petit écrit, barbare, abſurde, & indigne de toute créance : & enfin ſur *Ariſtarque*, hiſtorien Grec, qui n'eſt ſelon toutes les apparences qu'un Etre de raiſon. Les Grecs dès le tems d'*Hilduin* crurent que S. Dénis l'Aréopagite avoit été Evêque de *Paris*. Mais de quelque autorité que dût être naturellement chez les Latins, & ſurtout en France, une Hiſtoire qu'un Abbé de S. Dénis (& de S. Germain des Prés) avoit rédigée par ordre d'un Prince auſſi puiſſant que Louis le Débonnaire, *Uſuard* & *Adon*, qui écrivirent quelque tems après la mort d'*Hilduin*, (e) ne laiſſèrent pas de diſtinguer les deux SS. Dénis, mettant celui d'Athènes le 3. d'octobre, & celui de Paris le 9. Dans la ſuite on adopta la confuſion faite par *Hilduin*, & nous la voyons encore dans le Bréviaire de Rome, dans celui de Liège, & dans beaucoup d'autres. Mais les Savans l'ont abandonnée depuis les écrits du P. *Sirmond*, (f) de *J. de Launoi*, (g) & du

(e) *Hilduin* mourut très-probablement le 22. novembre 840. *Gall. Chriſt. VII.* 356.

(f) (g) Imprimés ſéparément à *Paris*, en 1641., réunis *Ibid.* 1660. in-8., & vainement attaqués par *François Gerſon*, par *Jean Samblancatus*, & par les PP. *Germain Millet*, & *Hugues Ménard*.

S^r *de Tillemont* sur cette matière. Et les nouveaux Bréviaires de France sont revenus au sentiment d'*Usuard* & d'*Adon*. (h)

8. On trouve à la suite de l'Ouvrage dont je viens de parler :

F. 124. *Matthæus Galenus L. Beaufan... Nervio suo.* C'est une Ode à ce T... sien, qui étoit bon Prédicateur.

Revers du même feuillet : *Matthæi Galeni Vestcappellii, ad Clerum & Senatum N...* (Nervio-Tornacensem) *de periculis in ... bus versentur, Admonitio.* Cet avertissement étoit de saison.

F. 137. *Altera ejusdem Admonitio ... Dehortatio ad plebem T.* (Tornacensem) *ut ab hæresibus in eâ gliscentibus ... veat, parum resipiscat.* C'est un Adieu ... *Galenus* fit aux Citoyens de *Tournai* ...

9. *Alcuini Rhetorica ad Carolum Magnum. Duaci, Carolus Boscardus* ... 12°. It. *Colon.*, 1563. 12°. *Galenus* publia cet ouvrage sur d'anciens Mss. ... le retrouve dans les Oeuvres d'*Alcuin* ... il ne peut guères servir qu'à nous ... dre le mauvais goût du VIII. siècle.

10. *De originibus Monasticis, ... mâ Christianæ Monastices origine, Com...*

(*h*) Voyez entre autres les Bréviaires de *Paris* & de *Rouen*. Le dernier, l'un des mieux faits qui ayent paru jusqu'ici, a pour Auteur M. (*Urbain*) *Robinet*, Docteur de Sorbonne, Chanoine & Grand-Vicaire de *Paris*. ... M. *Robinet* publia en 1744. *Breviarium Ecclesiasticum ... propositum*, & ce Bréviaire a été adopté par ... ques de *Cahors*, du *Mans*, & quelques autres.

tarius. Dilingæ, Sebaldus Mayer, 1564. 4°. Je n'ai pas vû cet ouvrage : mais, vû le peu de Critique de l'Auteur, je doute qu'il y ait atteint son but.

11. *Oratio Matthæi Vestcappellii, habita ad Patres Concilii Provincialis Cameracensis, anno M. D. LXV., in festo beati Jacobi Apostoli, qui erat ad VIII. kalend. August.* Imprimée plusieurs fois avec ce Concile. It. dans le Recueil du P. *Labbe, Paris.*, *1672., T. XV. col. 231--238. Galenus* assista à ce Concile, en qualité de Procureur du Chapitre de S. Pierre de *Douai.* (i) Il y exhorte les Pères à mettre en exécution les Décrets qu'ils ont portés. Son exhortation est fort vague.

12. *Theoriæ Liturgicæ, seu Preces & Meditationes piæ, iis qui sacro Missæ officio intersunt, utilissimæ.* L'Auteur composa ce livre en Latin & en Flamand. On l'a imprimé plusieurs fois en cette dernière langue, & en François, mais traduit par un autre.

13. *De sæculi nostri Choreis. Duaci, Ludov. de Winde*, in-4°. L'Auteur avoit prononcé ce Discours dans les Ecoles publiques de *Douai.*

14. *De sacrosancto Missæ Sacrificio, commentarius; ad Reverendissimum Atrebatum Pontificem, Dn. Franciscum Richardotum.*

(i) *Sweertius* dit que *Galenus* assista aussi au Concile de Trente. Je ne sais où il a pris cela.

Antv., *hæredes Joannis Steelſii*, 1574. 12[o]. pp. 375. *Galenus* avance ici *chap.* 21. que la Rubrique des Miſſels Latins, qui ordonne de prononcer *en ſilence* les prières qu'on nomme *Secrètes*, n'exclut que le chant : *Nihil aliud quàm clamorem negat*, *& elatæ vocis cantum*. *Gérard Lorichius*, (k) avoit déja donné cette explication. Le Cardinal *Bona* l'appuya, en ſoutenant que le Canon de la Meſſe s'étoit toujoûrs recité à haute voix avant le dixième ſiècle. (*l*) M. *Boſſuet* fortifia encore ce ſentiment, en *conjecturant* (m) que le mot de *Secreta* s'eſt dit pour *Secretio*, « parce que c'étoit la prière qu'on » faiſoit ſur l'oblation, après qu'on avoit » *ſéparé* d'avec le reſte ce qu'on en avoit » réſervé pour le Sacrifice, ou après la » *ſéparation* des Catèchumènes. » On ne tarda pas de changer cette *conjecture* en aſſertion. C'eſt ce que fit D. *Claude de Vert*, pour qui la nouveauté en fait de rites eut toujours un attrait invincible : M.

(*k*) De Miſſâ publ. prorog., apud Caſſandrum, Liturgicor. c. 28., Operum pag. 65. *Non arbitrandum Orationem eam dici Secretum*, *quaſi non liceat laïcis eam vel noſſe*; *vel audire* : *ſed quia*, *juxtà atque Canon*, *non cantetûr voce altiore*.

(l) *Poſtea ſtatutum eſt*, *ut Canon ſubmiſſâ voce recitaretur*, *& ſic deſiit ea conſuetudo* (verba conſecrationis elatâ voce pronuntiandi) *ſæculo decimo*. Bona rer. Liturgic. L. II. c. 13., edit. Pariſ. 1672. p. 441.

(*m*) Explic. de quelq. diffic. ſur les Prières de la Meſſe, édit. de la Haye 1689., pp. 13. & 14.

M. *Thèraise* le suivit dans ses *Questions sur la Messe.* De la théorie on a passé à la pratique. *Mathurin Savary*, Evêque de *Seez*, fut obligé en 1698. de réprimer la témèrité de quelques Prêtres de son diocese, qui profèroient le Canon de la Messe à haute voix. La même témèrité se glissa dans d'autres diocèses de France, ou ces Prêtres furent quelquefois appellés des *Crieurs de Messe*. *François le Dieu*, Chanoine de *Meaux*, chargé de veiller à l'impression du nouveau Missel de ce diocèse, poussa la hardiesse jusqu'à y fourrer des ℟ rouges avant les *Amen* de la Secrète, & même après les paroles de l'une & de l'autre Consècration, afin qu'ils fussent répondus, soit par le Diacre ou le Servant, soit par tout autre assistant à la Messe. En même tems il insèra dans la Rubrique que les mots *Submissâ voce* étoient la même chose que *Sine cantu*. Pour justifier sa conduite, il publia un peu après une *Lettre sur les Amen du nouveau Missel de Meaux*, qui fit beaucoup de bruit. L'Evêque, *Henri de Thyard de Bissy*, depuis Cardinal, défendit la lecture de cette Lettre, & l'usage du nouveau Missel, jusqu'à ce qu'on y eût fait les corrections par lui ordonnées. Son Mandement est du 22. janvier 1710. Le Chapitre de *Meaux* se joignit au Prélat, & déclara sept jours après par un acte pu-

blic qu'il n'avoit eu aucune part aux nouveautés dont il s'agit. *Pierre de Lorraine*, connu sous le nom de *Vallemont*, les réfuta dès la même année, en publiant les deux prémières parties de son *Traité du Secret des Mystères* Le Docteur *Dupin*, qui n'aimoit pas la Rubrique du Secret, fit des Réflexions contre ce Traité, auxquelles l'Auteur répondit en 1715. dans la troisième partie. Le sieur *Baudouin*, Chanoine de *Laval* dans le Maine, attaqua de nouveau cette Rubrique, en faisant paroitre son *Apologie des Cérèmonies de l'Eglise, expliquées dans leur sens naturel par D. Claude de Vert, Trèsorier de l'Abbaye de Cluni*, imprimé à *Paris* sous le nom de *Bruxelles.* On peut voir, dans l'Histoire de la Constitution *Unigenitus*, (n) la nouvelle Liturgie, que le sieur *Petitpied* introduisit à *Anières* près de *Paris* en 1719. A ces innovations, que les prémiers Ecrivains mentionnés ci-dessus n'avoient pas prévues, on a opposé quelques savans Ecrits, dont le plus complet & le plus solide (*pp.* 353. *sans l'Avertissement*) termine l'*Explication littèrale, historique, & dogmatique des prières & des cérèmonies de la Messe*, publiée par le P. *le Brun*, de l'Oratoire, *Paris*, *Florentin Delaulne*, 1725. grand *in*-8. en 4. volumes. Ce Père, quoi qu'alors Appellant, a détruit sans ressource tous les

(n) Edit. de Liège, 1741. T. III. p. 151. & suiv.

fondemens de l'opinion contraire à la Rubrique du Secret. M. *Collet*, Docteur de Sorbonne, & Prêtre de la Mission, a abrégé la Dissertation du P. *le Brun* dans son *Examen des principales difficultés, qui se rencontrent dans la célèbration des SS. Mystères.* (o) Au reste il ne s'agit pas ici d'une chose de peu d'importance. Outre que des particuliers ne peuvent s'écarter d'un usage public & reçu dans toute l'Eglise, sans exciter des murmures & des troubles, il est bon de remarquer 1°. que quelques Appellans ont enseigné *qu'un simple fidèle Laïque non seulement sacrifie avec le Prêtre, mais qu'il est Prêtre lui-même.* C'est ce qu'on lit en termes exprès dans le *Journal Historique des Convulsions, par Madame Mol, nièce de M. l'Abbé Duguet.* 2°. Qu'ils ont même réduit cette doctrine en pratique; car au raport de cette dame (*p*) « on ne pouvoit se lasser d'admirer la majesté & la dignité avec laquelle Mademoiselle d'Aconi CÉLÉBROIT LES SAINTS MYSTÈRES. Des Prêtres des plus autorisés assistoient à SA MESSE, & lui répondoient comme ses Ministres, &c. » Voilà où a conduit l'affectation de mettre entre les mains de tout le monde le Missel, ou l'Ordinaire de la Messe, traduit en lan-

(o) Chap. XV., édit. de Louvain 1757., pp. 307--352.
(*p*) Voyez ce Journal, pp. 22. & 23.

gue vulgaire, sans égard aux Décrets d'Alexandre VII., non plus qu'aux Ordonnances du Clergé de France, (*q*) & de beaucoup d'autres Prélats, contre ces versions.

15. *Commentarius in Epistolam D. Pauli ad Hebræos, è Syro Sermone in Latinum conversam. Duaci*, 1578. 12°. It. *Lovanii*, 1599. 12°.

16. Je trouve une Lettre de *Galenus* au Président *Viglius* dans le *Centuria prima Epistolarum* d'*André van de Schuur*, ou *Schurius*, pp. 348. 349. Elle roule sur les Catalogues des Livres défendus.

17. *Catecheses Christianæ Andreæ Crocquetii, Benedictini, S. Theologiæ Licentiati, confectæ & editæ operâ ac studio maximo ex Matthæi Galeni, quondam apud Duacenses Cancellarii, ac Regii primariique Professoris, Homiliis Catecheticis. Duaci, Ludov. de Winde*, 1574. 4°. pp. 642. caract. Italique. It. sous ce titre : *Promptuarium Theologicum; in quo quæcumque ad Symbolum Apostolicum, peccatorum Summam, Dei Legem*,

(*q*) Qui en 1660. défendit sous peine d'excommunication la lecture du Missel Romain, traduit par le Docteur *Voisin*, & écrivit à tous les Evêques du Royaume, pour les prier d'en faire autant, chacun dans leur diocèse. Les mêmes Evêques, par leur Lettre du 7. janvier 1661., supplièrent le Pape d'appuyer leur décision de son autorité, ce qu'il fit dans le même mois, & encore le 7. février suivant. Un Arrêt du Conseil de *Louïs XIV.* supprima le Missel François le 16. janvier de la même année : & la Faculté de Théologie de *Paris* le censura le 1. avril & le 2. mai. Voyez l'Instruction Pastorale de l'Archévêque *Humbert de Précipien* du 12. oct. 1692. *post Synodos Mechlin., edit.* 1724., pp. 16. 17.

Sacramenta, claves, ritus, Hierarchiam pertinent, accuratissimè discutiuntur; ex Latinorum, Græcorum, & Hebræorum fontibus deprompta operâ & industriâ Matthæi Galeni, Theologi eruditissimi. Lugd., Thomas Soubron, 1600. 4°. C'est un Abrègé de deux-cens-dix-neuf Prônes de *Galenus*, qui forme un petit Corps de Théologie. L'Auteur n'y cite aucun Père plus récent que S. Grégoire.

On garde dans la Bibliothèque Académique de Leyde : *Explicatio in Esaïam, & alios aliquot Prophetas, sub nomine Mans.* (Corrigez : *Matth.*) *Galeni, Cancellarii Placensis, circa annum* 1573. Ms. sur papier, cotté 91. entre ceux, qui ont été laissés par *Bonaventure Vulcanius*. Voyez le Catalogue de cette Bibliothèque, édit. de 1716., p. 348.

[*Stapletoni Oratio fun. & panegyrica in laudem Matth. Galeni*, dans ses *Orationes sex, tres funebres*, &c. *Antv.*, 1576. *pp.* 57--98. *Miræi Elogia Belgica*, *edit. prima* 60. 61. Dans la 2e édition on voit le portrait de *Galenus.*] *Sweertius*, 553. 554. *Val. André*, 656. *Le Long, Biblioth. sacra*, *p.* 737.

Nicolas Peeterssen, ou *Nicol. Petri*,

NATIF DE *Déventer*, Capitale de l'Over-Yssel, se fit connoitre vers la fin du XVI. siècle par son habileté dans

les Mathèmatiques. Il s'établit à *Amsterdam*, où il enseignoit l'Arithmètique & l'Algèbre en 1567. & en 1588. On voit son portrait à la tête de son prémier Ouvrage, (édition de 1567.) gravé par le fameux *Goltzius*. Il y en a une copie à la tête de l'édition de 1635., avec ces mots au dessus : *L'homme propose, & Dieu dispose.* Nous avons de *Nic. Peeterssen :*

1. *Pratique pour apprendre l'Arithmètique & la Géomètrie.* En Flamand. 1567. It. *Amst.*, 1583. It. *Nouvellement corrigée & augmentée.* (a) *Amst.*, *Henri Laurentsz*, 1635. 8°. Goth., feuillets 278., sans compter le quatrième livre de l'Ouvrage, qui contient la méthode pour tenir des régitres de recette, &c. La dédicace est datée du Comptoir de l'Auteur à *Amsterdam*, en 1583. *Adrien Romain*, célèbre Mathèmaticien de *Louvain*, qui professa aussi à *Wirtsbourg*, faisoit grand cas de cette Arithmètique.

2. *Introduction à l'intelligence, & à l'usage des Globes Célestes & Terrestres; avec quelques Démonstrations Arithmètiques & Géomètriques.* En flamand. *Amst.*, *Herman Jansz Muller*, 1588. 4°.

3. *Tables des Sinus, distribuées en cent-*

(a) *Practicque om te leeren reeckenen, cypheren, ende boeck-houwen; met die regel cofs, ende Geometrie..... Van nieus gecorrigeert, ende vermeerdert. Deur* Nicolaum Petri Daventriensem.

mille parties. A la suite de l'Ouvrage précédent, & dans la même langue.

4. *Tabulæ Examinis auri & argenti ad ...tcas Trecenses. Amst., Herm. Jansz Mul-...*, 1590. Je crois que cet ouvrage est encore en Flamand, de même que le suivant.

5. *Commentariorum accepti & expensi Ra-...ones, juxta morem Italicum. Amst., Herm. Jansz Muller*, 1595. *fol.*

☞ *Val. André*, 695. *Revii Daventria il-lustrata*, *p.* 497.

Arnold Freitag, ou *Arnoldus Freitagius*,

ETOIT DE la ville d'*Emmeric* dans le Duché de Clèves, où il naquit vers l'an 1560.. *Valère André* le fait Docteur & Professeur en Médecine à *Groningue* : mais ce Bibliographe se trompe, aussi bien que M. *Foppens* & le P. *Hartzheim*, qui l'ont copié; car il n'y avoit point d'Université à *Groningue* du tems d'*Arnold Freitag*, qui mourut au plus tard en 1614., après avoir passé le gros de sa vie dans l'intèrieur de l'Allemagne. On a de lui :

1. *Arnoldi Freitagii Mythologia Ethica. Antuerp., Christoph. Plantinus*, 1579. 4°.

2. *Balthasaris Pisanelli de Esculentorum*

Potulentorumque facultatibus, liber unus, ex Italico in Latinum conversus; Laconicâ quidem, at variâ jucundâque Medicâ & Historicâ eruditione refertus : Italicè scriptus, & Latinè conversus ab Arnoldo Freitagio, Medico Embricensi. Herbornæ, Christoph. Corvinus, 1593. 12°. It. *Editio recens, ante obitum Interpretis diligenter emendata. Ibid.*, 1614. 12°. It. Avec *Julii Cæsaris Baricelli Hortus genialis : Genevæ, Philippus Albertus*, 1620. 16°. It. sous ce titre : *Balthasaris Pisanelli, Doctoris Medici Bononiensis, de Alimentorum Facultatibus, libellus aureus. Bruxell., Franc. Foppens*, 1662. 16°. pp. 398. It. *Osnabrugæ, J. G. Schwandterus*, 1677. 12°.

3. *Philippi Mornæi, de veritate Religionis Christianæ, liber*, (traduit par l'Auteur même.) *Accedit ejusdem Authoris Consideratio Vitæ Mortisque, interprete Arnoldo Freytagio. Herbornæ Nassoviorum*, 1602. 12°.

4. *Medicina Animæ, seu ars moriendi; ex idiomate Etrusco in Latinum conversa. Bremæ*, 1614. 12°.

L'Auteur du *Lindenius renovatus*, *Manget*, M. *Foppens*, &c. attribuent faussement à *Arnold Freitag* le petit Traité de *Unguento Armario*, dont je parle à l'article suivant sous le *n.* 2.

☞ *Prélim. de ses Ouvrages. Manget, Biblioth. Scriptorum Medicor., II.* 346. (Il ne dit presque rien.)

Jean Freitag

NAQUIT à *Nieder-Wesel*, dans le Duché de Clèves, le 30. octobre 1581. Son père se nommoit *Etienne Freitag* : sa mère étoit native de *Rees*, petite ville du même pays, & s'appelloit *Cathèrine Donnèberg*. Chassés de leur patrie par les conjonctures du tems, ils se retirèrent l'un & l'autre à *Osnabruck*, & c'est-là que le jeune *Freitag* commença ses humanités. Il les continua à *Cologne*, étant dès-lors pourvû d'un Canonicat de *Rees* : mais ses parens le rappellèrent auprès d'eux, de crainte qu'il ne s'imbût dans cette Université de principes contraires à la Religion Protestante, dont ils faisoient profession : & lui firent achever ses basses-classes à *Wesel* sous la conduite du Recteur *Jean Brantius*. Il alla ensuite faire sa Philosophie à *Helmstad*, sous les Professeurs *Jean Caselius*, & *Corneille Martini*. Son cours fini, il parcourut quelques Académies au Nord de l'Allemagne, & s'arrêta quelque tems dans celle de *Rostock*. Révenu à *Helmstad*, il y étudia en Médecine, & eut pour maitres en cette science *Duncan Liddle*, ou *Liddelius*, Ecossois, qui possèdoit bien la Théorie, & *François Parcovius*, qui réussissoit dans la Pratique. Il profita

ſur-tout des leçons & de la converſation du célèbre *Henri Meibomius*, chez qui il démeura en qualité de Précepteur de ſon fils. Ses progrès engagèrent les modé-teurs de l'Univerſité à lui permettre d'a-bord de faire des *exercices extraordin*aires ſur la Pratique Médicinale, pour l'inſtruc-tion des jeunes étudians. Enſuite on le fit Profeſſeur extraordinaire de cette ſcien-ce. Enfin en 1604. il obtint une chaire ordinaire, n'ayant pas encore vingt-[illegible] ans. Pendant quatre années qu'il la remplit, il ſe montra fort aſſidu à donner des leçons publiques & particulières, & à faire ſoutenir des thèſes par ſes élè-ves. Au bout de ce tems, il prit le bon-net de Docteur, & paſſa à la Cour d'Oſ-*nabruck*, où il fut appellé par le Prince *Philippe-Sigiſmond*, Duc de *Brunſwic*-Lune-*bourg*, pour être ſon prémier Médecin. La même année (1608.) ou au commen-cement de la ſuivante, il ſe maria, & épouſa *Gertrude Valckenborg*, fille de *R*-*dolphe Valckenborg*, Conſeiller, & Tréſo-rier de l'Evêché d'*Oſnabruck* à *Iburg* (a). Vers 1622. *Erneſt*, Duc de Holſtein, Comte de *Schauwenbourg*, lui offrit la qua-lité de ſon prémier Médecin, avec la prémière chaire de Médecine dans [illegible]

(a) Petite ville à trois lieues d'*Oſnabruck*, où les Evêques ont fait leur réſidence.

Université de *Rinteln :* (b) mais *Philippe-Sigismond* ne lui permit pas de l'accepter. Ce Prince-Evêque étant mort en 1623., le Duc *Fréderic-Ulric*, son neveu, donna à *Freitag* l'option d'étre son prémier Médecin, ou de reprendre sa chaire à *Helmstad*. Mais la guerre, que le Duc *Christian de Brunswic* avoit portée dans ce pays-là, lui fit refuser ces offres. Ainsi il continua de demeurer à *Osnabruck*, où le nouvel Evêque, qui fut le Cardinal *Eitel-Fréderic*, Comte de *Hohenzollern*, le retint, malgré la diversité de religion, pour son Médecin, & pour l'un de ses Chambelans. (*c*) Il servit dans la même qualité le Prince *François-Guillaume*, Comte de *Wartemberg*, successeur de ce Cardinal : (*d*) mais seulement pendant quatre ans, au bout desquels il fut congèdié en 1631., pour n'avoir pas voulu se faire Catholique. *Freitag* trouva des ressources dans la protection d'*Ernest-Casimir*, Comte de *Nassau*, & des Comtes de *Bentheim*, qui lui procurèrent dans l'Université de *Groningue* la Profession, qui vaquoit par le décès de *Nicolas Muliers*, mort le 5. septembre 1630.

(*b*) Qu'il avoit fondée en 1621. Cette ville est sur les bords du Weser, entre *Hamelen* & *Minden*.

(*c*) Ce Cardinal fut emporté d'une fièvre pestilentielle au bout de deux ans, le 25. septembre 1625. Plusieurs soupçonnent qu'il fut empoisonné.

(*d*) Ce dernier dévint aussi Cardinal en 1660., & mourut le 1. décembre 1661.

Il remplit ce nouveau poste avec réputation, & y joignit la pratique de son art avec tant de succès, qu'il parvint à guérir diverses personnes atteintes d'épilepsie, de scorbut, d'hydropisie, de phthisie, d'autres maladies désespèrées. Il posséda pendant environ 15. ans une terre en dont le Comte de *Tecklenbourg* avoit compensé son industrie. Dépuis son établissement à *Groningue*, il reçut encore dons considèrables de divers Princes, le mandèrent à leurs Cours, où il fit cures remarquables; de ce nombre les Princes de Nassau, les Comtes denbourg, ceux d'Oost-Frise, & les ces de *Stirum*. Sur la fin de ses jours vit en proye à une foule de maux dropisie, la goutte, la gravelle, vres de plusieurs sortes, jointes à but héréditaire, fondirent sur lui, conduisirent au tombeau le 8. 1641. dans la 60e année de son age. *ri Alting*, Professeur en Théologie, *Steinberg*, Professeur en Droit, présens à sa mort. Son collègue *Welman*, Professeur en Médecine, nonça son Oraison funèbre deux après. Les efforts, qu'on fit à *Gro* du tems de *Freytag*, pour y introd nouvelle Philosophie, l'armèrent de pour le maintien de l'ancienne, à laq démeura constamment attaché. Il n'étoi

moins ennemi des Empiriques, que des Cartésiens. Nous avons de lui :

1. *Poemata juvenilia. Francof., Johan. Bringerus*, 1616. 4°.

2. *Noctes Medicæ; sive de abusu Medicinæ Tractatus; quo universum Medicastrorum examen, Empyricorum Medicorum uberrima annona, Uromantes, seu Lotio-Physici, Agyrtæ, Ophthalmici, Dentifranguli, Chirurgi, Genethliaci, Seplasiario-Institores*, (e) *Myropolæ, Pseudo-Chymici, umbratici Doctores Paracelsistarum sectæ, Mago-Medicastri, Sagæ, & Superstitiosam vulgò curam exercentes perstringuntur : de Magiâ vetitâ, & Magorum suppliciis agitur : artis Paracelsicæ fundamenta luculenter traduntur, examinantur, & evertuntur : scitu necessariæ & jucundæ omnibus omnium Facultatum studiosis quæstiones moventur. Accessit Dissertatio perspicua de Sanitate & Morbo, novis veterum opinionum flosculis resspersa. Francof., Johan. Bringerus*, 1616. 4°. On a inséré dans le *Theatrum Sympatheticum auctum Norimb., Joh. Andreas Endterus, & Wolfgangi jun. hæredes*, 1662. *in*-4°.) *Discursus de Unguento Armario, ex Noctibus Medicis Joannis Freitagii.*

3. *Aurora Medicorum Galeno-Chimicorum; seu de rectâ Purgandi methodo, è priscæ sa-*

(e) Vendeurs de pommades, de parfums, &c. Ce mot vient de *Seplasia*, qui étoit le nom d'une place de *Capoue*, où il y avoit quantité de ces sortes de Marchands.

pientiæ decretis postliminio in lucem reducta, & medicamentis purgantibus simplicibus compositisque, tam veterum quàm neotericorum & Chymiatrorum, libri quatuor, selectis observationibus, & ad omnes penè morbos remediis, ad instar Dispensatorii universalis, propriâ experientiâ comprobatis, & secretioribus, multifariam referti; Auctore Johanne Freitagio, M. D. Francof., Joannes Theobaldus Schönwetterus, 1630. 4°. pp. 642. Dédié à *François-Guillaume de Wartemberg*, élu & confirmé Evêque d'*Osnabruck*.

4. *Disputatio Medica de Morbis Substantiæ, & cognatis Quæstionibus, contra hujus temporis Novatores & Paradoxologos. Respondente Jacobo Martini, Dantiscano. Groningæ, Joan. Sas*, 1632. 12°. *Jean Sperling*, disciple de *Sennert*, & Professeur en Physique à *Wittenberg*, (f) opposa à cette Dissertation son *Tractatus Physico-Medicus de Morbis totius substantiæ & cognatis Quæstionibus; pro Daniele Sennerto contra Johannem Freitagium. Wittebergæ, hæredes Zach. Schureri*, 1633. 12°.

5. *Disputatio Medica, Calidi innati essentiam, juxta veteris Medicinæ & Philosophiæ decreta, explicans; opposita Neotericorum & Novatorum paradoxis.... Respondente Conrado*

(f) Où il mourut en 1658. Il étoit né à *Zeuchfeld* en Turinge le 12. juillet 1603. La perte de sa main gauche en conséquence d'une blessure qu'il s'étoit faite, l'avoit déterminé à se jetter dans la Médecine.

Walthero, Hamburgensi. Groningæ, Johannes Sas, 1632. 8°. *Sperling* ne manqua pas d'y opposer : *Tractatus Physico-Medicus de Calido innato ; pro Daniele Sennerto contra Johannem Freitagium conscriptus. Witteberga, Johan. Helwigius*, 1634. 12°. It. *Lipsiæ, Laurent. Sigismond. Cörnetius*, 1666. 12°.

6. *De Opii naturâ, & medicamentis Opiatis, ad omnes totius corporis affectus probatissimis, & rectâ, rationali, hactenusque inexplicatâ iis utendi methodo, liber singularis : cui de novâ Phthisim curandi ratione Consilium, & diversæ Consultationes medicinales sub finem accessere. Authore Joanne Freitagio, Medico Doctore Groningano. Groningæ, Joan. Sas*, 1632. petit *in*-12°. pp. 241. It. Avec *Danielis Winckleri, Wratislaviensis, de Opio Tractatus ; in quo simul examinatur liber de Opio, Johannis Freitagii. Lipsiæ, Henningus Grossius*, 1635. 12°.

7. *Casus ægritudinis, per Jacobum Ottonis cum Freitagio communicatus. Groningæ*, 1632. 12°.

8. *Consilium in Çatarrho calido. Et Morbi cujusdam particularis Historia. Groningæ*, 1632. 12°.

9. *Disputatio Medico-Philosophica de Formarum origine, adversùs venerandæ Antiquitati repugnantem Neotericorum doctrinam exhibita,.... Respondente Henrico Welman, Groningano. Groningæ, Joh. Sas*, 1633. 8°.

Sperling revint fort courageusement à la charge, & publia : *Tractatus Physico-Medicus de origine Formarum, pro Daniele Sennerto contra Johannem Freitagium conscriptus. Witteb., Joh. Helwigius*, 1634. 12°.

10. *Oratio panegyrica de personâ & officio Pharmacopœi, & Pharmacopolio ritè rectèque instruendo. Groningæ, Joannes Sas*, 1633. 4°.

11. *Detectio, & solida Refutatio novæ Sectæ Sennerto-Paracelsicæ, recèns in Philosophiam & Medicinam introductæ, quâ antiquæ veritatis Oracula, & Aristotelicæ ac Galenicæ doctrinæ fundamenta convellere, & stirpitus eruderare moliuntur Novatores. Amstel., Johan. Janssonius*, 1636. 12°. It. *Ibid., Guil. Blaeu*, 1637. 12°. *Freitag* s'élève ici contre l'Ouvrage de *Daniel Sennert*, (g) intitulé : *Hypomnemata Physica. I. de rerum naturalium Principiis. II. de occultis Qualitatibus. III. de Atomis, & mistione. IV. de Generatione viventium. V. de spontaneo viventium Ortu. Francof., Clemens Schleichius, 1635. & 1636. in-12°.* It. dans le Recueil de ses Oeuvres. *Sennert* prétendoit que l'Ame des bêtes n'est

(g) Fameux Professeur de *Wittenberg*, né à *Breslau* en 1572., & mort de la peste en 1637. Il se fit beaucoup de réputation & d'ennemis par ses ouvrages, par sa pratique toute neuve, par sa passion pour la Chimie, par la liberté avec laquelle il réfutoit les anciens Médecins, & enfin par la singularité de ses opinions, tant sur la Métaphysique, que sur la Médecine.

n'eſt point matérielle, ni produite de la matière : que toutefois elle n'eſt pas immortelle. Il enſeignoit encore que l'Ame eſt dans le ſperme des mâles avant l'organiſation du fétus, & que c'eſt elle qui forme cette admirable machine, que nous nommons Corps vivant. Enfin il attribuoit la formation des Foſſiles à des Etres intelligens & ſpirituels. *Freitag* l'attaque ſur tous ces paradoxes, & ſoutient que ſes ſentimens ſont impies. *Sperling* fit encore paroitre un écrit pour la défenſe de *Sennert.* (h) Mais celui-ci n'en étant pas content, publia lui-même : *Defenſio Tractatûs de Origine Formarum, pro D. Daniele Sennerto contra D. Johannem Freitagium. Wittebergæ,* 1638. *in*-12°. Vers le même tems il mit au jour un écrit intitulé : *De origine & naturâ Animarum in Brutis, Sententiæ clariſſimorum Theologorum in aliquot Germaniæ Academiis; quibus ſimul Daniel Sennertus à crimine Blaſphemiæ & Hæreſeos, à Johanne Freitagio ipſi intentato, abſolvitur. Francof., Clemens Schleichius,* 1638. 12°. It. dans le Recueil de ſes Oeuvres.

12. *De Lithotomiâ, ſeu Calculi veſicæ ſectione, Conſultatio.* Dans le Traité de *Jean van Beverwyck, de Calculo. Lugd. Batav., Elzevirii,* 1638. *in*-12°.

(h) *Defenſio Tractatûs de origine Animarum, pro Dan. Sennerto contra Johannem Freitagium. Witteberga, Johan. Bergerus,* 1634. *in*-12.

Jean Freitag eut de son mariage neuf enfans, dont cinq lui survécurent. L'aîné de ses deux fils fut seigneur de *Bitum* dans l'Oost-Frise : le cadet s'établit dans le même pays, & y fut seigneur de *Freddborg*. De ses trois filles, l'aînée épousa *Daniel Overberg*, Gouverneur des jeunes Comtes d'Oost-Frise : la seconde fut mariée avec un Silésien, nommé ... *den*, Licencié (en Médecine, je pense) ; & la troisième avec *François* ... premier Médecin de la Cour d'Oost-Frise.

IL NE FAUT pas confondre notre *Jean Freitag* avec un autre Médecin de ce nom, qui pratiqua avec réputation à *Ratisbonne*, & qui mourut le 24. septembre ... après avoir publié un Traité *de Melancholia Hypochondriaca*, &c. Celui-ci ... né à *Perleberg*, à deux lieues de *Wittemberg*, le 25. mars 1587.

IL FAUT encore distinguer notre Auteur de *Jean-Henri Freitag*, Médecin, qui ... blit, selon toutes les apparences, à *Ballenbourg*, en Saxe, (i), & qui est ... d'un livre intitulé : *Catalogi Testimonitatis Chymiatricæ Prodromus*, hoc ...

(i) C'est la Capitale d'un petit Etat situé entre les Principautés d'*Anhalt* & de *Halberstat*, où il y a ... *illustre*, & une riche Abbaye de Chanoinesses Luthériennes. (*)

(*) La fameuse *Aurore de Königsmarck*, ... Roi *Auguste II.*, & mère du Comte *Maurice*, Maréchal de France, étoit Abbesse de *Quedlinbourg*.

ſervationum, ſeu Curationum Medico-Chirurgicarum, ad Methodum Chymicam inſtitutarum, Centuria prima. Quedlimburgi, Otto Chriſtophorus Salfeldt, 1635. 4°. It. *Ibid.*, 1636. 12°.

☞ *Pauli Freheri Theatrum*, 1371. 1372.; *ex Vitis Profeſſorum Groning.* (avec le Portrait de l'Auteur.) *Mangèt, Bibliotheca Scriptor. Medicor. II.* 346.

Henri de Boiſleduc, ou *Henricus de Boſco Ducis*,

AINSI nommé, parce qu'il étoit de la ville, ou des environs de *Boiſleduc*; ville connue du Brabant. On peut ſuppoſer qu'il naquit dans les prémières années du XV. ſiècle. Ayant atteint l'age convenable, il alla prendre l'habit Religieux à *Cologne*, chez les Chanoines-Réguliers de la S^te^ Croix, que nous nommons ordinairement les Croiſiers. (*a*) Il enſeigna depuis la Théologie dans cette maiſon; & donna une partie de ſon tems au miniſtère de la Chaire. Il compoſa en 1464.

a. Poſtillatio ſuper Pſalterium, en quatre vol. *in-fol.* On a auſſi de lui:

(*a*) Ils ſe ſont établis au milieu de *Cologne* en 1309. Leur première fondation eſt due aux libéralités d'une veuve nommée *Godelinde de Hardefauſt.* [*Gelenius de adm. ſacra & civili magnit. Colonia*, p. 496.]

β. *Index Theologicus.* Et
γ. *Index Concionatorius.* Ces Ouvrages se conservent encore aujourd'hui chez les Croisiers de *Cologne.*

☞ *Hartzheim, Biblioth. Colon.*, p. 214.

Claude Saumaise, ou *de Saumaise*, ou *Claudius Salmasius*,

FILS de *Bénigne de Saumaise*, & d'*Elisabeth Virot*, naquit à *Semeur-en-Auxois*, petite ville de Bourgogne, le 15. avril 1588., & y fut baptisé le 21. du même mois. Son père étoit alors Lieutenant de la Chancellerie de *Semeur*, & fut depuis Conseiller au Parlement de *Dijon*. (a)

(a) *Bénigne de Saumaise* étoit seigneur de *Taillay*[illegible] *ze*, & *S. Loup.* Il exerça sa charge de Conseiller [illegible] une intègrité irréprochable, & une rare capacité [illegible] l'age d'environ 80. ans. On le trouve aussi [illegible] différens Actes *Bénigne Saumaise*, & *Bénigne S*[illegible] descendoit d'une famille noble & ancienne, de [illegible] *Barthèlemi de Saumaise*, bourgeois de *Dijon*, [illegible] 1252. une fondation dans la paroisse de Notre[illegible] cette ville, pour y avoir sa sépulture. [illegible] dont j'ai parlé ailleurs, a voulu faire descendre [illegible] des anciens Comtes de *Saumaise*, qui étoient des [illegible] seigneurs du pays, & alliés aux Duc de Bourgogne [illegible] *bert de la Mare* lui a donné la même extraction, [illegible] par complaisance pour sa famille. Ces Ecrivains [illegible] à leur but, ont compté parmi les Ancêtres de n[illegible] certain *Walon*, qui étoit fils de *Reinold*, & seig[illegible] *maise*, vivant en 1101. C'est une idée qui n'est [illegible] nue dans la tête d'aucun des Ancêtres de *Claude* [illegible] *maise*, ni de lui-même. Mais après sa mort, [illegible] sa veuve l'engagea à hazarder cette généalogie, [illegible] ment fausse, puisque l'ancienne famille des Co[illegible]

savant Magistrat fut l'unique Maitre de son fils pour la connoissance des langues Grecque & Latine. C'est un fait que le fils nous apprend lui-même dans la Préface de son Tertullien *de Pallio*. « Dans » la suite, ayant voulu aussi apprendre » l'Hébreu, l'Arabe, & même le Cophte, » il y parvint, dit M. *Papillon*, sans le » secours d'aucun Maitre. » Mais ce Bibliographe s'est assûrément trompé sur ce point. (*b*) En 1604. *Saumaise* fut envoyé

maise est éteinte dépuis le XIV. siècle. J'abrège ici M. *Papillon*. Le P. *François Oudin* (*) n'est pas si favorable à *Saumaise*, qui avoit assez de vanité pour chercher à se parer d'une origine illustre. N'etoit-ce pas pour conserver le souvenir de cette fausse origine, qu'il prit le nom de *Wallo Messalinus* dans sa Dissertation *de Episcopis & Presbyteris?*

(*) Art. *Pétau*, dans les Mémoires du P. *Niceron*, *T.* XXXVII. *pp.* 141. 142.

(b) *Quòd* προκείμενα (les dons placés sur l'Autel,) *quæ intelliguntur voce* [Arabicâ] *sequenti, non minùs communi apud Arabes Christianos voce, quàm apud Græcos alterâ*, *VILES ET TERRENAS OBLATIONES vertit* [Salmasius,] *non levem significat Arabismi ignorantiam, & in eo, qui alios imperiosè docere audebat, non facilè tolerandam.* Renaudot, Liturgiar. Oriental. Collectio, I. 307.

Mirari satis nemo potest Salmasium (qui ubique fermè de linguâ Ægyptiacâ, tanquam sibi non ignotâ, loquitur, ubi opus non erat) ignorantiam vel malam fidem hôc loco ita prodidisse, ut excusationi locum non reliquerit. Idem Ibid.

« Quant aux Langues Orientales, de la connoissance desquelles vous vous faites tant d'honneur; quand vous y auriez tout l'avantage par-dessus moi, que vous prétendez avoir, je dévrois m'en consoler, puisque je vous ai souvent oüi dire que *Saumaise*, *Casaubon*, & les plus grands hommes de ces derniers tems, y étoient fort ignorans. » *M. Huet*, *Lettre à M. Bochart, inserée dans les Diss. sur differens sujets... recueillies par M. l'Abbé de Tilladet, édit. de Florence*, 1738. *T. I. p.* 178.

à *Paris* pour y faire sa Philosophie. Cet-
te étude, à laquelle il ne paroît pas s'être
beaucoup arrêté, ne l'empêcha pas de
cultiver les Belles-Lettres, ni de former
des liaisons avec divers Savans, qui se
trouvoient dans cette grande ville, & sur-
tout avec *Casaubon*, qui dès-lors conçut
une grande idée de ce jeune homme, &
qui contribua beaucoup à lui faire em-
brasser le Calvinisme. *Saumaise* ayant
reçu de lui une lettre de recommandation
adressée à *George-Michel Lingelsheim*, Con-
seiller de l'Electeur Palatin, se trans[illegible]
en 1606, à *Heidelberg*, sous prétexte [illegible]
aller étudier la Jurisprudence, à [illegible]
son père le destinoit, & de s'y [illegible]
disciple du fameux *Dénis Godefroi*, [illegible]
y professoit cette science avec [illegible]
de réputation. Mais son goût étoit [illegible]
pour la Littèrature Grecque & Ro[illegible]
& l'entrée, que *Gruter* lui don[illegible]
la Bibliothèque Palatine, dont il [illegible]
garde, redoubla son ardeur pour [illegible]
leter les nombreux Mss., & pour [illegible]
fronter les plus remarquables avec [illegible]
més. Il y copia aussi plusieurs pi[illegible]
n'avoient jamais vû le jour, ent[illegible]
les Epigrammes anecdotes de l'An[illegible]
gie, & en communiqua quelques [illegible]
Joseph Scaliger. Son assiduité [illegible]
étoit si grande, qu'on prétend que [illegible]
dant son séjour à *Heidelberg*, de [illegible]

il en passoit deux à étudier. Cela lui causa une maladie, dont il pensa mourir: & l'on a conservé l'Epitaphe qu'il se fit alors en vers Grecs & Latins. (c) Revenu en convalescence, il publia les premiers fruits de ses études en 1608., & en 1609. De retour à *Dijon* en 1610., il s'y fit recevoir Avocat au Parlement le [illegible] juillet: mais ce ne fut que par complaisance pour son père; car il ne fréquenta jamais le Barreau, & il donna toute son application à la Critique. Le 5. septembre 1622., il se maria avec *Anne Mercier*, fille de *Josias Mercier*, sieur des *Bordes*, Protestant fort accrèdité en France, & qui avoit donné plusieurs preuves de son savoir. *Mercier* avoit près de *Paris* une jolie maison de campagne, nommée *Grigny*, où les nouveaux mariés passèrent une partie des années suivantes. Au mois d'août 1629. *Saumaise* alla voir sa famille à *Dijon*, & y tomba malade. Après sa guèrison, son père songea à lui résigner sa charge de Conseiller: mais ce fut inutilement. Car quoi que le père

(c) Il la dicta au sieur *Théophile Brachet de la Milletière*, alors Calviniste:

Cujus spes nondum tota, nec fama sub auras
Venerat, hoc condor marmore Salmasius.

Μουσάων ἐκλαύσαντο, καὶ ἐνθάδε νεκρὸν ἔθεντο,
Πολλὴν τὴν σφετέρην ἐλπίδα, Σαλμάσιον.

Voyez le Journal des Savans, 1695. pag. 251. de l'édition in-12.

ait toûjours été bon Catholique, la mè-
re qui affectionnoit fort les P. R., avoit
élevé son fils dans leurs principes. Il s'y
étoit affermi par son séjour à *Heidelberg*,
& encore davantage par son mariage avec
une huguenotte. Cependant le Parlement
de *Dijon* passa par-dessus cette considéra-
tion, & en écrivit à M. *de Marillac*,
Garde des Sceaux : mais cet illustre Ma-
gistrat, plus zèlé que les Conseillers de
Dijon pour les intérêts de la Foi, fut
inèxorable sur la promotion de *Saumaise*,
qui se voyant déchu de ses espèrances, ne
songea plus qu'à se livrer à ses études
favorites. La réputation, qu'il s'étoit dé-
ja faite par ses ouvrages, engagea les U-
niversités de *Padoue* & de *Bologne* à lui
offrir des Chaires de Professeur avec de
bons appointemens. Mais il étoit ...
vain pour accepter le titre de Professeur.
Les Curateurs de l'Académie de *Leyde*
flattèrent avec plus de fondement de le
tenter, en lui offrant la place honoraire
que *Joseph Scaliger* avoit autrefois remplie
chez eux. Ils lui en écrivirent en 16...
dans des termes fort empressés, lui mar-
quant qu'on souhaitoit uniquement de lui
qu'il s'appliquât à éclaircir l'histoire ec-
clésiastique, & à réfuter les Annales de
Baronius. Ce fut sur ce pied, qu'on l'i...
à ce poste, sans y joindre le titre de
Professeur honoraire, que *Saumaise* croy...

au-dessous de lui. On lui donna le pas au-dessus de tous les Professeurs dans les Actes publics, & on le plaça immèdiatement après le Magistrat. Pour ses appointemens, on lui assigna d'abord deux mille florins de pension, avec le logement : cette somme fut portée dans la suite à 3000. florins, outre l'exemption de tout subside. Il accepta ces offres, & se rendit avec toute sa famille à *Leyde* au printems de l'an 1632. On le logea dans un Hôtel, qui avoit appartenu aux Chevaliers de Malte, & qui étoit accompagné d'un beau jardin. Malgré cela, il lui fallut bientôt payer le tribut à l'air mal-sain du pays. Il se sentit fort mal en 1634., & fut même ménacé d'hydropisie. A peine avoit-il recouvré la santé, après huit mois de langueur, que le Prince d'Orange, *Fréderic-Henri de Nassau*, l'engagea à écrire sur la Milice des Romains. Il obéït, mais son travail n'a paru qu'après sa mort. Les soupçons de peste, qu'il y eut en Hollande l'année suivante, l'obligèrent à demander permission d'aller faire un tour en France. Lorsqu'il fut à *Paris*, *Louïs XIII.* lui accorda un brévet de Conseiller d'Etat, & le collier de l'Ordre de S. Michel, qui étoit alors d'une plus grande distinction qu'il ne l'a été dépuis. Après cela *Saumaise* alla passer quelque tems à *Dijon*, où le Prince de Condé, *Henri de*

Bourbon, Gouverneur de la Bourgogne, fit de grands efforts pour le retenir dans le Royaume. Il céda aux instances de ce Prince, & aux prières de ses amis; mais sous les conditions suivantes: Qu'il seroit rappellé par un commandement exprès du Roi. Qu'on lui donneroit la pension de 3,600. livres, qui avoit été accordée à *Grotius*. Qu'on lui payeroit les deux quartiers de ses appointemens de *Leyde*, qui étoient échus depuis son départ, & qu'on y ajouteroit une somme pour les frais du transport de ses effets. Le Prince agréa ces propositions, & donna de bonnes espèrances: mais *Saumaise* ayant vainement attendu l'exécution pendant quelques mois, reprit enfin la route de Hollande, où il aborda au printems de 1636. Environ quatre ans après, il fut obligé de retourner à *Dijon*, pour recueillir la succession de son père, qui étoit mort le 15. janvier de cette année. On prétend que dans le séjour qu'il fit à Paris, à son passage, il fut très-bien accueilli du Cardinal *de Richelieu*, qui lui fit offrir jusqu'à 12,000. livres de pension, s'il vouloit renoncer à la Hollande. Cette proposition si avantageuse l'ébranla; mais ayant sçu du sieur *de Chavigny*, qui la lui avoit faite, qu'on ajoutoit pour condition, qu'il travailleroit à l'histoire du Cardinal, il répondit qu'il n'étoit

homme à consacrer sa plume à la flatterie, & continua son voyage en Bourgogne. Ses affaires l'y retinrent jusqu'à la fin de 1645., qu'il reprit le chemin de *Leyde*. On croit que ce fut encore à son passage à *Paris*, que le Roi T. C. lui fit expédier un bref, (*d*) portant une pension de 6000. livres, avec de grands éloges *de son éminente doctrine, & de son ancienne & noble race*. (e) Mais M. *Papillon* doute que *Saumaise* ait jamais rien touché de cette pension. Il y avoit quatre ans & demi qu'il étoit révenu en Hollande, lorsque la Reine *Christine de Suède* l'engagea de se rendre à sa Cour. Elle l'y avoit invité par des Lettres très-pressantes. Il eut beaucoup de peine à s'y résoudre, sur-tout à cause de sa santé, à laquelle l'air de Suède ne pouvoit manquer d'être contraire. Enfin les sollicitations de sa femme, (*f*) qui se persuada qu'il tireroit de grands avantages de ce voyage, le déterminèrent à partir au mois de juillet 1650. Mais comme elle étoit fort entêtée de la haute noblesse de son mari, elle exigea de lui, qu'il parût à *Stockholm*,

(*d*) Daté du 3. septembre 1644. *Clément* l'a mis à la suite de sa Vie.

(e) La famille de *Saumaise* porte d'Azur, au chévron ondé d'or accompagné de trois glands de même.

(*f*) C'étoit une matrone fort jalouse & fort impérieuse ; ce qui la fit appeller *la Junon de Saumaise*. (*Menagiana*, édit. de *Paris* 1715., II. 27.)

non en habit de Savant modeſte, comme il avoit accoutumé de faire : mais vêtu en Courtiſan & en Cavalier. Il eut la complaiſance de ſuivre ce conſeil, qui fit faire beaucoup de plaiſanteries à ſes dépens. La Reine, qui eut avec lui de fréquens entretiens, n'oublia rien pour lui faire ſentir combien elle le conſidéroit. Elle conſerva toûjours pour lui les mêmes ſentimens, & rien n'égale les témoignages, qu'elle lui en donna dans les lettres, dont elle l'honora en différens tems. Elle les confirma par une preuve bien forte, à l'occaſion d'un démêlé, que *Saumaiſe* eut avec *Iſaac Voſſius*, où elle prit hautement le parti du premier. (g) Un mois auparavant elle avoit écrit à *Saumaiſe* pour le ſommer d'exécuter sa parole, qu'il lui avoit donnée de faire un ſecond voyage en Suède, offrant de lui envoyer un vaiſſeau à *Lubec*, pour le prendre, & l'aſſûrant qu'elle *ne pouvoit vivre contente ſans lui*. *Saumaiſe* n'avoit obtenu des Curateurs de l'Univerſité de *Leyde*

(g) Elle écrivit au ſecond (le 1. mai 1652.) « Ne
» vous étonnez pas ſi j'embraſſe cette occaſion, pour faire
» voir en votre exemple la différence que je fais entre les
» hommes. La juſtice m'oblige à vous priver de la charge
» de Bibliothècaire que je vous avois octroyée, & de vous
» défendre l'entrée à ma Cour. Si l'envie vous prend d'y
» retourner, ſachez que cela ne ſe fera jamais, ſi ce n'eſt
» que vous n'obtèniez grace de celui que vous avez oſé
» outrager : & ce ne ſera jamais que par ſon entremiſe
» que je vous rétablirai, &c. »

qu'un congé de six mois pour ce voyage. Mais la Reine l'ayant rétenu près de six mois par de-là, ces Curateurs lui écrivirent au mois de mars 1653., pour la supplier de permettre, qu'il revînt à son poste. Ils disoient dans leur Lettre, que le monde ne se passeroit pas plus aisément du soleil, que leur Académie de ce Savant. (*h*) *Christine* ne se rendit qu'avec peine à leurs désirs : & quand *Saumaise* partit, elle le gratifia de son portrait peint par *Bourdon*. Il prit sa route par le Danemarc, & eut l'honneur de rendre ses devoirs au Roi *Fréderic III.*, qui l'admit à sa table, & le fit conduire à ses frais jusqu'aux frontières de ses Etats, après lui avoir donné son portrait, & celui de la Reine, sans compter quelques autres présens. De longues & fréquentes attaques de Goute avoient fort dérangé la santé de *Saumaise* dépuis plusieurs années : ses incommodités redoublèrent dépuis ce dernier voyage, en sorte que sa femme ayant résolu de prendre les eaux de *Spa* pour quelques indispositions, il crut qu'elles pourroient aussi lui faire du bien. En effet s'étant rendu en ce lieu, il parut se trouver mieux les prémiers jours qu'il usa de ces eaux. Mais une fièvre legère, qui lui survint, l'obligea

(h) *Haud difficiliùs mundum sole, quàm Academiam nostram hoc Musarum sacrario privari.*

de se mettre au lit : & le mal augmentant, il sentit qu'il approchoit de sa fin. *David Stuart*, Calviniste, & Professeur en Théologie, l'exhorta dans ses dernières heures, & ne manqua pas de le confirmer dans les principes de sa secte. On dit même qu'il tira de lui une profession de foi conforme à cette doctrine. Quoi qu'il en soit, *Saumaise* mourut le 3. septembre de cette année 1653., & fut enterré sans cérémonie & sans épitaphe dans l'Eglise de S. Jean de *Mastricht*. L'Académie de *Leyde* lui fit faire une Oraison funèbre par *Adolphe Vorstius*, l'un de ses Professeurs. On dit que la Reine *Christine* lui en fit faire une autre par un Professeur d'*Upsal* (1), & qu'elle promit à sa veuve de prendre soin de l'éducation de l'un de ses fils, qui étoit à la Cour de Suède, & (ce qui étonne) le seul que *Saumaise* eût destiné à l'étude. A sa mort il en laissa cinq vivans, & une fille, nommée *Elisabeth-Bénigne*, qu'il aimoit plus que ses autres enfans, comme il paroît par son testament, qu'il signa à *Spa* le 30. août. Car après avoir également partagé entre eux ses biens meubles, il voulut que ses immeubles fussent partagés

(1) On a encore un *Discours fait à l'ouverture du Collège d'Orange* en 1655., qui est un Eloge funèbre de *Saumaise*, prononcé par *Samuel Sorbière*, alors Président ou Principal du Collège d'*Orange*. Il avoit lié amitié avec *Saumaise* à *Leyde*.

ſept portions, & que ſa fille en eût deux, & châcun de ſes fils une. L'aîné, *Bénigne-Iſaac*, fut tué en 1655. à *Paray* en Charolois par *Théophile de Damas*, baron de *Digoine*. Je parlerai du ſecond à l'article ſuivant. Le troiſième, *Joſias de Saumaiſe*, ſieur du *Pleſſis*, ſuivit en Pologne *Charles-Guſtave*, Roi de Suède, & y fut tué la même année que ſon frère aîné. *Louis*, le quatrième, fut appellé en Angleterre par *Charles II.*: & le dernier, *Louis-Charles*, fut Page de l'Electeur Palatin. Il reſte en Hollande quelques deſcendans de ces deux derniers. Leur mère ſe rétira à *Paris*, où elle mourut en 1657. vers le mois de mai. M. *Huet*, qui avoit été grand ami de *Saumaiſe*, lui a rendu les devoirs funèbres à la façon des Anciens. On trouve parmi ſes Poëſies (édit. de *la Haye*, 1740. pp. 132--139.) *Funus Claudii Salmaſii*, composé de onze petites pièces : 1. *Conclamatio*. 2. *Conlocatio*. 3. *Ad Leydam urbem*. 4. *ad Mortem*. 5. *ad Famam*. 6. *ad Manes Salmaſii*. 7. *Convocatio*. 8. *Monodia*. 9. *Inhumatio*. 10. *Conſecratio ; ad Poetas*. 11. *In Obitum Cl. Salmaſii Epigramma, ſtylo Enniano*. Voici cette Epigramme :

Vitaï finem poſtquam eſt Salmaſius aptus (k),
Omnis homo mœſtis hunc decorat lacryimis.

(k) *Adeptus*.

Scilicet id faciunt, quod possunt : sed queat ulli
Ningulu' (l) *pro scriptis reddere opræpretium.*

On a porté des jugemens fort différens sur *Saumaise* : aujourd'hui on convient que, du côté du cœur, il étoit bon ami, & fort poli dans la conversation, mais très-impoli, & très-mordant dans ses écrits. Le Cardinal *Bona* l'appelle *Ecclesiæ Romanæ hostis infensissimus* (ce qui est très-vrai,) *Hæreticus pestilentissimus, vir loquax & mordax, &c.* Quelques traits de sa vie, que j'ai rapportés plus haut, prouvent qu'il avoit beaucoup de vanité. En voici un autre trait : « M. *Vossius* m'a dit (c'est
» *Colomiez* qui parle (m)) que MM. *Gaul-*
» *min, Saumaise, & Maussac* se rencon-
» trant un jour à la Bibliothèque Royale,
» le prémier dit aux deux autres : *Je crois*
» *que nous pourrions bien tous trois tenir*
» *tête à tous les Savans de l'Europe.* A
» quoi M. de *Saumaise* répondit : *Joignez*
» *à tout ce qu'il y a de Savans au mon-*
» *de & vous, & M. de Maussac ; je leur*
» *tiendrai tête moi seul.* » Venons à son savoir. On ne peut disconvenir qu'il n'eût des connoissances fort profondes dans la Grammaire Latine, dans la Critique, dans l'Histoire, & dans les Antiquités Ecclésiastiques & profanes : & qu'il n'eût un esprit fort subtil & fort pénétrant.

(l) *Ningulus* opposé à *Singulus* : *Nullus.*
(m) *Operum*, pag. 317.

ſavant Italien (*n*) dit : *Oh! con quanta brama ſto, attendendo che ſi publichi tutto il Salmaſio. Biſogna confeſſare il vero : fù una Phenice, che ſin ad hora ſotto le ſue cinere non ha covato nuovo rampolo. Foſſe ſtato così paziente in riveder le coſe ſue, com' era ingegnoſo, acuto, erudito, ſarebbe ſtato l'unico moſtro d'ammirazione. Ne il Meurſio è ſoggetto da ſpregiarſi, ſe bene à mio giudizio non può venire in tal parangone.*

M. *Sparavieri* touche à travers cet éloge le grand défaut de *Saumaiſe ;* la plupart de ſes Ouvrages ne ſont pas médités : & preſque tous offenſent par le peu d'ordre qui y regne, par le verbiage de l'Auteur, par ſon affectation de paroitre ſavant, & par les injures qu'il vomit contre ſes adverſaires. A ces défauts, il faut ajouter le peu de Philoſophie, qui paroit dans tous les livres de *Saumaiſe*, & ſa hardieſſe à écrire ſur des matières de Théologie qu'il n'entendoit guères, & ſur des matières de Droit qu'il n'entendoit pas. *Ulric Huber* nous apprend, (*o*) que quand il vint à *Leyde*, il ne ſavoit s'entretenir en Latin, & qu'il demandoit d'abord à ceux qui lui parloient en cette langue : *Savez-vous le François ?*

(n) *Franc. Sparaverius, ep. ad Magliabechium, in Epiſtolis claror. Venetorum ad eum, Florentiæ* 1746. *in*-12., *T. II. pag.* 41.

(o) *Orat. X., inter Opera minora, T. I. p.* 219.

Peu de jours avant sa mort, il fit promettre à sa femme, qu'elle jetteroit au feu tous les papiers, qu'elle trouveroit chez lui dans une certaine armoire, où étoient les écrits qu'il avoit préparés contre différens Savans, & qu'il avoit remplis à son ordinaire du fiel le plus amer. Elle exècuta très-ponctuellement cet ordre, & en fut même fortement réprimandée par la Reine de Suède, dans la lettre que cette Princesse lui écrivit sur la mort de son mari. Mais ses enfans sauvèrent plusieurs de ses Ouvrages, dont la plupart ont été publiés dans la suite. On voit le portrait de *Saumaise* à la tête des ses Lettres. Si ce portrait est juste, sa physionomie n'étoit pas révenante.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Nili, Archiepiscopi Thessalonicensis, libri duo de Primatu Papæ Romani. Et liber de Purgatorio igne; Græcè & Latinè, ex interpretatione Bonaventuræ Vulcanii. Item Barlaami monachi liber de Primatu Papæ, Græcè & Latinè, ex interpretatione Joannis Luydi. Omnia ex editione, & cum notis Claudii Salmasii. Hanoviæ*, 1608. 8°. *Heidelbergæ*, 1608. 8°. It. 1612. It. avec le *n.* 34. Le prémier de ces Traités avoit déja été publié en Grec & en Latin par *Bonaventure Vulcanius*, dont je parlerai ailleurs. *Jean Lloyd*, ou *Lluyd*,

Maître-és-Arts d'*Oxford*, (p) avoit publié le second, aussi en Grec & en Latin : *Oxonia*, 1592. 4°. *Saumaise* ne changea rien aux versions de ces prémiers Editeurs; il se contenta d'y joindre ses Notes Anti-Papales, & il dédia le tout à *Louis Servin*, Avocat général au Parlement de *Paris*, fort prévenu contre le S. Siège. *Nilus*, Archévêque Schismatique de *Salonichi*, vivoit en 1355. *Barlaam*, Moine de l'Ordre de S. Basile, natif de *Seminaria* en Calabre, fut élevé dans le sein de l'Eglise Catholique : il adhèra ensuite au Schisme des Grecs, il écrivit contre les Latins, & dévint Abbé du monastère de S. Sauveur de CP. Vers l'an 1341., il quitta cette ville, renonça au Schisme, fut fait Evêque de *Gièrace* dans le Royaume de Naples, & composa quelques écrits contraires à ceux qu'il avoit fait paroitre auparavant. J'en ai marqué quelques-uns ci-dessus T. XIV. pp. 156. 157.

2. *Lucii Annæi Flori, rerum Romanarum libri quatuor; cum Notis Jani Gruteri. Nunc primum accesserunt Notæ & Castigationes Claudii Salmasii. Heidelb.*, *Commelinus*, 1609. 12°. *Saumaise* nous apprend que cette édition lui couta à peine dix jours de travail. Plusieurs prétendent qu'il se

Aa 2

(p) Dépuis Vicaire de *Writtle* dans le Comté d'Essex, mort en 1603.

repentit dans la suite de l'avoir publiée. Elle reparut avec les notes choisies de *Stadius*, de *Gruter*, & de *Pontanus*, sous ce titre : *Luc. Annæi Flori, rerum Romanarum Editio nova ; accurante Joanne Freinshemio. Argentorati, hæredes Lazari Zetzneri*, 1636. 8°. pp. 436. sans les tables, & les diverses leçons. It. *L. Annæus Florus. Cl. Salmasius addidit Lucium Ampelium è cod. mss., nunquam antehac editum. Lugd. Bat.* (Bonav. & Abrah.) *Elzevirii*, 1638. 24°. sans Notes. Voici le contenu de cette édition : Dédicace des Imprimeurs à *Guillaume Boswel*, Résident de la Cour d'Angleterre à *la Haye*, pp. 3. Prologue de Florus, publié par *Elie Vinet*, &c., pp. 3. Ensuite, Page 1. *L. Annæi Flori rerum Romanarum libri quatuor ;* avec le Prologue ordinaire : *Populus, &c.* Page 119. *Epitome altera Historiæ Romanæ, sive Argumenta librorum T. Livii, etiam illorum qui interciderunt, eodem Floro, ùt vulgò volunt, authore.* Page 215. *Excerptiones Chronologicæ ad Florum ; ad librorum & capitum singulorum loca ita concinnatæ, ut prior cifra librum, altera caput tibi ostendat.* C'est une Table chronologique en quatre colonnes, dont la prémière marque les années, qui ont dévancé l'Ere vulgaire : la seconde, les évènemens raportés par Florus : la troisième, les années dépuis la fondation de

ome : & la quatrième, les principaux
uits de l'Hiſtoire ſacrée, & d'autres cho-
, qui ne ſe trouvent point dans Flo-
. Page 247. *Ad Florum Variarum lec-*
num libellus, collectus ex Notis Gruteri,
maſii, Vineti, & editionibus. Page 291--
5. *Lucius Ampelius, ex bibliothecâ Cl.*
maſii, (Voyez le n. 12. ci-après) avec
: Préface de *Saumaiſe* (pp. 293--302.)
il fait l'Apologie des Écrivains du IV.
du V. ſiècle, qui ont abrègé les anciens
toriens. Au bout : *In Lucium Florum*
lex, pp. 16. Item *Cum Notis Joannis Sta-*
Oxonii, 1638. 12°. It. *Lugd. Bat.*,
rian. Wyngaerden, 1648. 12°. Publié
Nicolas Blankaart, qui tira des diffè-
s ouvrages de *Saumaiſe* tout ce qu'il
t propre à éclaircir l'Hiſtoire de Flo-
: mais *Saumaiſe* déſavoua cette édition,
il n'eut pas tort. It. *Lugd. Bat.*, *El-*
rii, 1655. 12°. Les Notes de *Saumaiſe*
paſſé dans les éditions du *Florus Va-*
um : Amſt., Elzevirii, 1660. 8°. It.
gd. Bat., 1664., 1672., 1692., 1698.
1702. 8°. It. *Neomagi*, *Andreas ab*
oghenhuyſen, 1662. 8°. avec l'*Ampelius*
a ſuite. It. *Hamburgi*, *Wolkerus*, *in-*
· ſans date. It. *Franeq.*, *Hanſonius Ha-*
aar, 1690. 4°. conformément à l'édi-
1 de 1648. It. *Trajecti Batavor.*, *Joan.*
bius, 1680. 12°. *edente J. G. Grævio.*
Londini, *Thomſon*, 1715. 8°. It. *Amſt.*,

Georg. Galket, 1702. 8°. 2. vol., pp. 533. & 242., sans 99. pages pour la Table, & 46. pour *L. Ampelius*. *Colomiez* s'est étonné que *Saumaise* en publiant plus d'une fois son Florus, n'ait pas trouvé un Fragment de cet Auteur, rapporté par *Etienne Pighius* sur Valère Maxime, *lib. IV. c. 8.* (q)

3. Un *Poëme Iambique* de cent-quarante vers, dans la *Défense du Délit commun par Milletot*, édition de 1611. *in*-8°. (faite à *Dijon* chez *Claude Guyot*) page 135. & suiv. On voit à la tête du Traité d'*Albert Rubens, de Calceo Senatorio* (page 147. de l'édition de *Nilant*, 1714.) neuf vers Latins traduits du Grec par *Saumaise*: Deux Epigrammes Grecques, aussi traduites en Latin, au devant de l'Hérodote de *Jacques Gronovius, Lugd. Bat.*, 1715. *fol.* Il a donné plusieurs petites Pièces en vers dans ses Ouvrages, comme dans sa Réfutation des Remarques de *Kerkoetius*, ou du P. *Pétau*: (r) dans son Explication de

(*q*) Edition d'Anvers, 1608. pag. 470. Ce fragment doit être inséré dans *Florus*, *Lib. II. c. 7. circa med.* après ces mots: *Aderant Rhodii, nauticus populus.* Le voici: *Nam Rhodos, opinatissima insula, & totius Asiæ insularum metropolis, cum penè omnibus Cycladibus arma pertimescens Romana, jam dudum se fœderatam populo illi conjunxerat, & navali bello solatia* (subsidia) *condonabat.*

(*r*) Voyez ci-après sur le *n.* 8. *Ménage*, grand admirateur de *Saumaise*, cite d'après *Bayle*, les vers suivans, comme une preuve de l'habileté de son héros dans la Poësie Latine:

Cùm, depilatis natibus, & facie improbâ,

Inſcription Grecque, composée en l'honeur d'Hérode l'Attique, où l'on trouve version, en 39. vers héxamètres, de la te Inſcription : & (*Ibid. pag. 82.*) 58. rs héxamètres, contenant la traduction la Dédicace Grecque de la Statue de gilla, femme de cet Hérode, &c. Pluurs vers Latins, inſerés dans quelques es de ſes Lettres. Les deux Epitaphes, e j'ai rapportées plus haut, &c. *Caſaubon* ue dans ſes Lettres la *beauté* des vers de *umaiſe*. M. *Huet* aſſure dans une Lettre

Malâque mente, monſtrum Cercopithecium
Miros ſe ludos oſtenſurum dixerat,
Non antè viſos, & diem condixerat :
Conveniunt omnes Cercopitheci Simiæ,
Churinæ pecudes, omne genus Cercopium,
Quæ ſunt caudatæ, quæ ſine caudis ambulant,
Similes hominibus beſtiæ turpiſſimæ.
Tunc, Simiorum cœtus cùm eſſet maximus,
Erat inter illos ingens expectatio,
Quidnam editurus & miri & novi foret
Tam grandium minator ille Simius.
Ergo, ut promiſſis faceret, & dictis fidem,
Proceram cùm legiſſet in campo arborem,
Quam vidit unam celſiorem cæteris,
Hanc ſubito aſcenſu aggreſſus petere protinus,
Altum arrependo ut arriperet faſtigium :
Sperans ſe & cœlum poſſe ſic contendere.
Verùm, cùm magno niſu, magnis viribus
Sudans, laborans, æſtuans ut ſcanderet,
Summum ad cacumen jam veniſſet arboris :
Ac ſe videret non poſſe ultra progredi,
Culum oſtentare cœpit, & turpes nates :
Deriſuique ſpectatoribus fuit.

M. *de la Monnoye* a remarqué, d'après *Ménage* lui-même, que ces vers n'étoient qu'une paraphraſe d'une Epigramme Grecque de *Joſeph Scaliger* contre *Thomas Lydiat* : plus, que *caudatus* n'eſt pas latin.

mfte qu'il avoit un goût exquis pour la Poëfie, & qu'il traduifoit très-bien les vers Latins en vers Grecs, & les vers Grecs en vers Latins. Mais *il faifoit pitié* (dit *Vigneul-Marville*, ou *D. Noël d'Argonne*) *quand il fe mêloit de faire des Vers François*. M. *Papillon* foûtient que *Saumaife* ne fit jamais en cette langue qu'un *Sonnet*, pour répondre à des Vers François, que M. *Staackman*, illuftre Hollandois, lui avoit envoyés : & qu'il ne prévoyoit pas qu'il feroit un jour imprimé. Ce Sonnet fe trouve dans les Lettres de *Saumaife* publiées par *Clément*, (page 121.) & dans les Mêlanges de *Vigneul-Marville*. (Paris, 1725. T. I. p. 34.)

4. *Duarum Infcriptionum veterum, Herodis Attici Rhetoris & Regillæ conjugis honori pofitarum, Explicatio. Ejufdem ad Dofiadæ Aras, Simmiæ Rhodii Ovum, Alas, Securim, Theocriti Fiftulam, Notæ. Parif.*, *Hieron. Drouart*, 1619. 4°. pp. 248. It. dans *Thomæ Crenii Mufæum Philologicum Hiftoricum fecundum. Lugd. Bat.*, *Abrah. Mylius*, 1700. 12°.

5. *Amici ad Amicum de Suburbicariis regionibus, & Ecclefiis Suburbicariis, Epiftola*, datée du 1. janvier 1619., & imprimée *in*-8°., pp. 18. fans nom de ville, &c. It. plus correctement dans les Lettres de *Saumaife* publiées par *Antoine Clément*. Les Provinces Suburbicaires (*Urbi, feu Romæ*,

subjectæ) étoient celles, sur lesquelles s'étendoit la Jurisdiction Patriarchale de l'Evêque de Rome, suivant le sixième Canon du Concile de Nicée, de la version de Rufin. *Jacques Godefroy*, qui professoit le Droit à *Génève*, avoit publié sans se nommer : *De Suburbicariis regionibus, & Ecclesiis, seu de Præfecturâ, & Episcopi urbis Romæ Diæcesi, Conjectura. Francof., Unckelius, 1618. 4°.*, où il prétendoit que ces provinces étoient bornées à cent mille pas autour de *Rome*, & que c'étoient celles qui formoient la jurisdiction du Préfet de cette ville. Il en comptoit quatre: la Toscane suburbicaire, le Picenum suburbicaire, l'ancien & le nouveau Latium. *Saumaise*, partant du même principe, en comptoit aussi quatre : mais il ne prénoit les deux Latiums que pour une province, & y ajoutoit la Valèrie. Le P. *Sirmond*, Recteur du Collège de *Clermont* à *Paris*, fit paroitre contre le prémier : *Censura Conjecturæ Anonymi de Suburbicariis regionibus, & Ecclesiis. Paris., Sebast. Cramoisy*, 1618. 8°. (& dans ses Oeuvres, Tome IV.,) où il soutient que les provinces suburbicaires sont toutes celles, qui étoient soumises au Vicaire de la ville de *Rome*, c. d. la Campanie, la Toscane, l'Ombrie, le Picenum suburbicaire, la Sicile, la Pouïlle, la Calabre, la Lucanie, l'Abruzze, le Samnium, les Isles de Sardagne

& de Corse, & la Valèrie. Il y soutient en même tems que les Eglises suburbicaires furent ainsi appellées, non parce qu'elles répondoient précisément aux provinces suburbicaires, mais parce qu'elles étoient sous la jurisdiction Patriarchale de l'Evêque de Rome, comme les Provinces suburbicaires étoient sous la jurisdiction du Vicaire d'Italie. En conséquence il donne à toutes les Eglises de l'Occident le nom de Suburbicaires, comme étant du Patriarchat de *Rome*. C'est sur quoi *Saumaise* l'entreprit dans la Lettre *Amici ad Amicum*. *Godefroi* publia pour se défendre : *Vindiciæ pro Conjecturâ de Suburbicariis regionibus, & Ecclesiis, adversus Censuram Jacobi Sirmondi, Societatis Jesu. Genevæ, Petrus de la Rovière*, 1619. 4°. Le P. *Sirmond* répliqua à ses deux Adversaires par son *Adventoria Causidico Divionensi, adversùs Amici ad Amicum Epistolam de Suburbicariis regionibus, & Ecclesiis. Cum Censura Vindiciarum Conjecturæ alterius Anonymi. Lutet. Paris., Sebast. Cramoisy*, 1620. & *Saumaise* continua la dispute par son *Eucharisticon*, dont je parle plus bas.

6. *Historiæ Augustæ Scriptores sex : Ælius Spartianus, Julius Capitolinus, Ælius Lampridius, Vulcatius Gallicanus, Trebellius Pollio, Flavius Vopiscus. Claudius Salmasius ex veteribus libris recensuit, & libris adjecit Notarum ac Emendationum ;*

adjectæ sunt Notæ ac Emendationes Isaaci Casauboni, jam antea editæ. Parif., Grand Navire, (*Jérôme Droüart*) 1620. *fol.* It. *Lugd. Bat.*, *Franc. Hackius*, 1670–1671. 8°. 2. vol. Cette seconde édition vaut mieux que la prémière, & renferme aussi les Notes de *Gruterus*. *Corneille Schrevelius* abrègea les Notes de *Saumaise*, dans l'édition qu'il donna de ces anciens Historiens, *Lugd. Bat.*, 1661. 8°. Et *Guillaume Musgrave* a inséré dans sa *Vie de Géta* (Excester, 1716. 12°.) tout ce que *Saumaise* avoit dit de ce Tyran dans ses Remarques sur Capitolin.

7. *Eucharisticon Jacobo Sirmundo, S. J. P.*, *pro Adventoriâ de regionibus, & Ecclesiis Suburbicariis. Parif.*, *Hieron. Drouart*, 1621. 4°. Cet ouvrage fut réfuté par celui du P. *Sirmond*, qui est intitulé : *Propempticon Claudio Salmasio, adversùs ejus Eucharisticon de Suburbicariis regionibus & Ecclesiis. Parif.*, *Sebast. Cramoisy*, 1622. 8°. *Jacques l'Eschassier*, Avocat au Parlement de Paris, soutint à peu près le même systême que le P. *Sirmond*, dans un écrit de deux pages, intitulé : *De Ecclesiis Suburbicariis, Observatio.* (Parif.) 1618. *in*-4°. It. sous ce titre : *De vocabulis ad Geographiam Juris Romani pertinentibus, Observatio, Antemurali Sionis serviens; ubi obiter de Suburbicariis provinciis quædam dicuntur. Autore Jacobo Leschasserio*,

Parisiensi J. C. Francof., 1619. 8°. *Jérôme Aléandre*, le jeune, domestique du Cardinal *Ottavio Bandini*, publia *Refutatio Conjecturæ Anonymi Scriptoris de Suburbicariis regionibus, & diœcesi Episcopi Romani. Lutet. Paris., Sebast. Cramoisy*, 1619. 4°. *Jean Dartis*, de *Cahors*, Professeur en Droit à *Paris*, donna sur le même sujet: *De Urbicariis, & Suburbicariis regionibus, & Ecclesiis, Libri tres. Parisiis, Dionys. Langlois*, 1620. 12°. Auxquels on opposa : *De Urbicariis & Suburbicariis regionibus & Ecclesiis ; adversùs Joannem Artisium, aliàs Joannem de Manibus. Argentorati, Lazarus Zetznerus*, 1620. 12°. *Marc-Antoine Cappelli*, Religieux de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels, mort à *Rome* en 1625., entra aussi dans cette dispute, & publia : *Disputationes duæ de summo Pontificatu B. Petri, & de successione Episcopi Romani in eumdem Pontificatum ; contra Anonymos duos de Papatu Romano, & de Suburbicariis regionibus ac Ecclesiis. Coloniæ Agripp.*, 1621. *in*-4°. (*s*)

(*s*) Ces Dissertations se retrouvent dans le XVI. tome de la *Bibliotheca maxima Pontificia Joannis Thomæ de Rocaberti : Romæ*, 1695. & *suiv. in-fol.* On y trouve aussi: *Fr. Marci Antonii Cappelli, Franciscani Conventualis, adversùs prætensum Primatum Regis Angliæ, liber*, qui avoit paru *Bononiæ*, 1610. *in*-4., puis *Coloniæ*, 1611. *in*-12. Et une autre pièce du même *Cappelli*, intitulée : *de Appellationibus Ecclesiæ Africanæ ad Romanam sedem Dissertatio adversùs Hæreticos nostri temporis*, imprimée d'abord *Parisiis, Nicolaus Buon*, 1622. *in*-12. & dont on a une troisième édition *ad Bibliothecæ Albanæ exemplar, ab Authore ipso majori ex parte immutatum, correctum, auctum.*

Les deux Ouvrages Anonymes attaqués ici sont celui de *Marc-Antoine de Dominis*, intitulé : *Papatus Romanus, deque origine, progressu, & extinctione ipsius. Londini*, 1617. 4°., & la *Conjectura* de *Jacques Godefroy*. Voyez tout ce qui est dit de *Blondel* (*apud Grotium ep.* 457., & *Sarravium*, *ep.* 4.)

8. Q. *Sept. Florentis Tertulliani liber de Pallio. Claudius Salmasius recensuit, explicavit, notis illustravit. Paris.*, *Hieron. Drouart*, 1622. 8°. It. —— *Claudius Salmasius ante mortem recensuit, explicavit, notis illustravit. Accedit vera ad vivum ejus effigies. Lugd. Bat.*, *Joan. Maire*, 1656. 8°. pp. 475. sans deux tables à la fin, & la dédicace de *Saumaise* à son père, datée de *Paris* le 7. avril 1622. On trouve ici (suivant la 2e édition, qui pour le fonds ne diffère en rien de la première) Page 1--34. le texte de Tertullien suivant les anciennes éditions. Page 35--58. *Nova editio ex veteribus libris emendata*, qui contient plusieurs corrections tirées d'un Tertullien en 2. vol. *in-fol.* qui appartènoit à *Jacques le Bélin*, Avocat, & qui se conservoit en 1742. à *Dijon*, chez M. *le Bélin*, Maitre des Comptes. Page 59--475. *Notæ. André Frisius*, habile Imprimeur d'*Amsterdam*, en a tiré ce que *Sau-*

Præfigitur Joannis Bontonii, de ejusdem Cappelli vitâ & scriptis, Diatriba. Romæ, 1722. *in-8.*

maise avoit dit *p. 335. & suiv.* sur la Chaussure des Anciens, & l'a joint au traité de *Nigronius*, *de Caligâ Veterum*, imprimé en 1667. 12°. (pag. 151.) & réimprimé en 1711. (*t*) Au reste on n'estime pas cette édition du livre de Tertullien. *Théodore Marsile* l'avoit fort défiguré dans son édition en 1614., & *Saumaise* a fait encore pis dans la sienne. Dans une note de la page 446. il attaque vivement un endroit de la Traduction de S. Epiphane par le P. *Pétau*, & conclut sa remarque en ces termes: *Sed de illius hominis ineptiis & inscitiâ nobis alius erit dicendi locus.* Le P. *Pétau*, ayant examiné à fond l'Ouvrage de *Saumaise*, y opposa des remarques, qu'il intitula: *Antonii Kerkoetii, Aremorici; Animadversionum liber ad Claudii Salmasii Notas in Tertullianum de Pallio. Rhedonis, Yvo Halecius* (Paris, Sébast. Cramoisy) 1622. 8°. *Saumaise* trouva dans dans le nom de *Ker-koet*, qui signifie en Bas-Bréton *Ville-Bois*, une allusion aux mots de *Cercos* (Queue) & de *Cercopithecos* (Singe à queue): & se sçut si bon gré de cette fadaise, & de la turlupinade qu'elle lui fournit, qu'il en enrichit presque toutes les pages de la réponse, qu'il publia sous ce titre:

(t) *Julius Nigronius, de Caligâ Veterum. Accedunt Excerpta ejusdem argumenti ex Salmasio & Rubenio; cum Notis Joannis Frederici Nilant. Lugd. Batav., Theodor. Hackius, 1711. in-16. fig.*

9. *Confutatio Animadversorum Antonii Kercoetii ad Cl. Salmasii Notas in Tertullianum de Pallio; autore Francisco Franco J. C. Middelburgi*, *Simon Moulert* (Paris,) 1623. 8°. pp. 269. Cette réponse est bien longue; aussi *Saumaise* n'effaçoit jamais, & ne relisoit pas même ce qu'il avoit une fois écrit: d'ailleurs les injures font deux tiers de son livre. Le P. *Pétau* révint à la charge, & publia: *Antonii Kerkoetii, Aremorici, Mastigophorus primus, sive Elenchus Confutationis, quam Claudius Salmasius, sub ementito nomine, Animadversis Kerkoetianis opposuit.———Mastigophorus secundus, sive Elenchi &c. Pars secunda. Paris.*, 1623. 8°. *Saumaise* se vantoit, dit-on, à tout propos d'*étriller* les Auteurs, le P. *Pétau* pour lui rendre son expression, intitula ses répliques *Mastigophores*, c. d. *Etrilleurs*. *Saumaise* y opposa:

10. *Refutatio utriusque Elenchi Kerco-Petaviani; authore Francisco Franco. Middelburgi, Simon Moulert*, (Paris) 1623. in-8°. pp. 100. *Pétau* réfuta cette *Réfutation* par son *Mastigophorus tertius, sive Elenchi, &c. Pars tertia. Paris.* 1623. 8°. Et cet écrit demeura sans réplique; c'est que les Combattans avoient épuisé les trésors d'injures en Latin & en Grec. *Pétau* en auroit pû dire en Hébreu: mais son Adversaire ne les eût point entendues. En finissant son troisième *Etrilleur*, le Jésuite

qui avoit fort maltraité *Joseph Scaliger* dans ses notes sur *Themistius* & sur S. Epiphane, apprit que *Saumaise* vouloit venger ce Chronologiste Protestant. Sur cela il déclara qu'il ne répondroit plus à rien, avant que son Antagoniste eût tenu parole sur la justification de *Scaliger*. Il faut remarquer que les quatre écrits de *Pétau* ne font pas la moitié des deux de *Saumaise* : que dans tous six il y a beaucoup d'érudition, & des remarques utiles pour l'intelligence de Tertullien, de S. Epiphane, & de quelques points d'Antiquité : mais que tout cela est noyé dans des flots de bile, où peu de gens auront la patience de l'aller chercher.

11. *Plinianæ Exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora. Item Caii Julii Polyhistor, ex veteribus libris emendatus. Paris., Claud. Morellus*, 1629. *fol.* 2. vol. It. plus correctement avec les *Homonyma Hyles Iatricæ. Traj. ad Rhen., Joannes van de Water*, &c. 1689. *fol.* 2. vol. pp. 943. pour le *Solinus*, sans deux tables, qui tiennent 157. pages. Voyez ci-après *n. 52*.

12. *Lucius Ampelius. Saumaise* joignit cet Ecrivain à son *Florus* de la 3e édition (*ci-dessus n. 2.*,) d'où il a passé dans plusieurs autres. Le petit livre d'*Ampelius*, intitulé *Memoriale*, n'est qu'un Recueil très-superficiel & très-abrègé de Cosmographie, & d'Histoire universelle jusqu'à l'Empire de Trajan.

Trajan. *Saumaise* le publia le prémier sur un Ms. de *François Juret. Ampelius* étoit Payen, & vivoit avant la chûte de l'Empire d'Occident. *S. Sidoine Apollinaire* dit *in Excusatorio ad Felicem :*

Sed nè tu mihi comparare tentes,
Quos multò minor ipse plùs adoro,
Paulinum, Ampeliumque, Symmachumque,
Messalam ingenii satìs profundi.

13. *Epistola ad Johannem Beverovicium.* Dans *Joh. Beverovicii, de Calculo renum & vesicæ, Liber singularis : Lugd. Bat., Elzevirii*, 1638. 16°. page 12. & suiv. Voyez ci-devant T. X. pp. 120. 122. 123.

14. *De Usuris, liber. Lugd. Bat., typis Elzevir.*, 1638. 12°. pp. 686. *Saumaise* ayant été obligé de débarquer à *la Brille* en 1636., & de s'y arrêter quelques jours, y fut consulté par *Jean Cloppenburch*, Ministre du lieu, sur un Ouvrage, que celui-ci avoit composé contre la pratique des Bureaux des Lombards établis en Hollande, dans lesquels on tire des intèrets des Prêts simples, qu'on y fait sur de bons gages. *Saumaise* ayant lû ce Traité, fut d'un avis diffèrent de l'Auteur, & promit de lui envoyer ses raisons par écrit. Il le fit par le livre, dont il s'agit ici, & en publia ensuite divers autres sur le même sujet, qui lui attirèrent de grands démêlés, non seulement avec les Théologiens, mais encore avec

les Jurisconsultes. Son but étoit de justifier les Usures modérées ; il prétendoit que le prêteur démeure maitre de l'argent que reçoit l'emprunteur. *Non dicam quàm infeliciter cum Jurisconsultis de Legibus disputaverit Salmasius*, dit Boecler (*Biblioth. curios. p. 470.*) *Huber* n'en parle pas plus avantageusement : (v) Il est échapé à *Saumaise*, dit-il, « quantité de décisions con-
» traires au Droit, dans lequel il n'étoit
» pas versé. Quand on lui objectoit des
» Loix qu'il ne savoit expliquer, il se
» tiroit d'affaire, en feignant que le texte
» étoit corrompu. » Le prémier Ecrivain qui l'attaqua, fut *Cyprien Regneri ab Oosterga*, dépuis Professeur à *Utrecht*. Un second se cacha sous le nom de *Lucius Verus* : le 3e fut *Jean Wissembach*, Professeur de *Franequer*. Ensuite vinrent *Jean ...penburch*, *Guillaume Goësius*, gendre de *Daniel Heinsius*, & *Charles-Annibal F...* Ce dernier étoit un célèbre Jurisconsulte, qui naquit à *Aix* en Provence, & mourut à *Paris* en 1659. On lui doit l'édition des *Basiliques*, ou Constitutions des Empereurs d'Orient, de divers Historiens Grecs, &c.

15. Quelques notes sur le *Pervigilium Veneris*. Dans *Dominici Baudii* ...*us* .... *Rhapsodo Petro Scriverio*. ...

(v) *Orat. IX., inter Opera minora, T. I. p...*

Ludov. Elzevirius, ou, selon quelques exemplaires : *Lugd. Bat.*, *Francisci Hegerus & Hackius*, 1638. 12°. (Voyez ci-devant T. VIII. p. 402.) It. dans les *Priapeia*, & dans le *Petronius* d'*Utrecht* en 1654. It. dans le *Petronius cum Notis Variorum : Amst.*, *Joan. Blaeu*, 1669. 8°. *inter Priapeïa*, *pag.* 77. & *seqq.* It. dans le *Petronius Variorum* de *la Haye*, 1712. pp. 225. & suiv. Dans toutes ces éditions on trouve aussi quelques Notes de *Saumaise* sur le *Cupido cruci affixus* d'Ausone. Voyez encore l'*Ausonius Variorum* publié par *Jacques Tollius : Amst.*, *Joan. Blaeu*, 1671. 8°.

16. *De modo Usurarum*, *liber. Lugd. Bat.*, 1639. 12°. pp. 891. Dans la Préface de cet ennuyeux ouvrage, *Saumaise* touche la question de la Langue Hellènistique. Il se brouilla dès-lors avec *Daniel Heinsius*.

17. *Dissertatio de fœnore Trapezitico*, *in tres libros divisa ; Claudio Salmasio auctore. Lugd. Bat.*, *Joan. Maire*, 1640. 12°. pp. 818. marquées 820., sans compter les tables, & une ample Préface. Comme *Saumaise* possèdoit au souverain dégré le talent des écarts, il avoit souvent été chercher le P. *Petau* dans ses traités précèdens en faveur des Usuriers ; ce savant Jésuite le laissa aux prises avec les Ministres, & les Jurisconsultes : mais ayant trouvé dans celui, dont il s'agit ici, quelques digressions

contre l'Episcopat, & sur divers autres points de Théologie, c. d. sur des matières, que *Saumaise* n'entendoit guères mieux que la Jurisprudence, il fondit sur lui, en publiant: *Dissertationum Ecclesiasticarum libri duo; in quibus de Episcoporum dignitate ac potestate, deque aliis Ecclesiasticis dogmatibus disputatur. Paris., Sebast. Cramoisy*, 1641. 8°. It. dans ses *Dogmata Theologica: Amst.*, 1700. *fol.*, *Tomo IV. p. 165. & seqq. Grotius*, & tous les connoisseurs, jugèrent que *Saumaise* étoit fort mal-mené par le Jésuite, tant sur l'article de l'Episcopat, que sur d'autres erreurs répandues dans sa dissertation *de Fœnore Trapezitico.* Ce qu'on lit sur cette dispute dans les Lettres de *Guy Patin*, n'est qu'un tissu de faussetés. Voyez *Niceron* (ou plûtôt le P. *François Oudin*) Art. *Dénis Pétau*, T. XXXVII. 137. & suiv.

18. *Diatriba de Mutuo: Non esse alienationem; adversus Coprianum quemdam, Juris Doctorem, auctore Alexio à Massaliâ, Domino de S. Lupo. Lugd. Bat., Joan. Maire*, 1640. 12°. pp. 202. *Alexius à Massaliâ* est par anagramme *Salmasius* ab *Alexiâ;* ce dernier mot signifie l'Auxois, canton de Bourgogne qui prend son nom d'*Alexia*, *Alise*, ancienne ville de ce pays. *Coprianus Doctor* est le Jurisconsulte *Cyprianus Regneri*, qui avoit publié *Apologia pro Manibus Petri Cunæi, adversùs Claudium*

Salmasium, & qui se voyant raillé par *Saumaise*, l'appella à son tour *Sphalmasius* (*Erraticus*) dans le traité qu'il lui opposa sous le titre de *Petri Cunæi sententia defensa... Mutuum esse alienationem, &c.*

19. *Responsio ad calumniatoriam Epistolam Johannis Cloppenburgii. Lugd. Bat., Joan. Maire*, 1640. 12°. pp. 44. Contre *J. Cloppenburgl de Fœnore & Usuris brevis Institutio; cum ejusdem Epistolâ ad Claud. Salmasium : Lugd. Bat., Officina Elzeviriorum*, 1640. 12°. Voyez ci-devant T. VI. p. 221. n. 4.

20. *Brevis confutatio Notarum larvati cujusdam Theologi in Excerpta Dissertationis de Trapezitis, Cl. Salmasii. Lugd. Bat., Joan. Maire*, 1640. 12°. pp. 48. It. *Hagæ-Com. Saumaise* dit dans une lettre à *Sarrau* du 11. novembre 1640. que cette pièce est l'ouvrage d'une matinée; c'est une Satyre fort aigre contre *Daniel Heinsius*. Voyez *Bibliotheca realis Juridica* de *Lipenius*.

21. *Simplicii Commentarius in Enchiridion Epicteti, ex libris veteribus emendatus: ex versione Hieronymi Wolfii, & cum hujusce ac Cl. Salmasii Animadversionibus, & notis, quibus Philosophia Stoïca passim explicatur & illustratur. Accedunt Cebetis Tabula Græcè, Latinè, Arabicè : & aurea Pythagoræ Carmina, cum Paraphrasi Arabicâ; Auctore Joanne Elichmanno. Cum Præ-*

fatione Claudii Salmasii. Lugd. Bat., Joan. Maire, 1640. 4°. On trouve ici une Préface de *Saumaise* adressée aux Amateurs de la Philosophie Stoïcienne, pp. 13.: une lettre de *Daniel Heinsius* à *Thierry van Grasvinckel*, p. 1., suivie de quelques vers: ensuite le Commentaire de *Simplicius* en Grec & en Latin, pp. 332. Enfin *Cl. Salmasii Notæ & animadversiones in Epictetum & Simplicium*, pp. 329. Le *Manuel* & les *Sentences d'Epictète* ont reparu avec les notes de *Saumaise : Traj. ad Rhen., Guil. Broedelet*, 1711. 4°. par les soins d'*Adrien Reland*; cet éditeur y a joint les notes de *Meibomius*, qui n'avoient pas encore vû le jour.

22. *Achillis Tatii, Alexandrini, de Clitophontis & Leucippes amoribus, libri octo, Græcè & Latinè; cum Notis Claudii Salmasii. Lugd. Bat., Franc. Hegerus*, 1640. 12°. *Saumaise* a conservé ici l'ancienne version de *Cruceius*, (x) quoi qu'il reconnoisse qu'elle est pleine de fautes, & qu'elle ne rend nullement l'Original Grec.

23. *Interpretatio Hippocratei Aphorismi* LXIX. *sectione* IV. *de Calculo. Addita sunt*

(x) Qui avoit été imprimée sous ce titre : *Achillis Tatii Narrationis Amatoriæ Fragmentum; id est, libri quatuor posteriores de Amoribus Leucippæ & Clitophontis, è Græco in Latinum conversi à L. Annibale Cruceio. Lugd., Seb. Gryphius*, 1544. *in*-12. It. sous celui-ci : *Achillis Statii, de Clitophontis & Leucippes amoribus, libri octo, è Græcis Latini facti à L. Annibale Cruceio. Basileæ, Joan. Hervagius*, 1554. *in*-12.

Epistolæ duæ Johannis Beverovicii, M. D., quibus respondetur. Lugd. Bat., Joan. Maire, 1640. 12°. pp. 220.

24. *Wallonis Messalini de Episcopis & Presbyteris contra Petavium Loyolitam, Dissertatio prima. Lugd. Bat., Joan. Maire*, 1641. 12°. C'est contre les *Dissertations Ecclésiastiques* du P. *Pétau*, que j'ai marquées sous le *n. 17*. Celle de *Saumaise*, dont il s'agit ici, devoit être suivie de deux autres, qui ne vinrent pas, parce que la prémière fut si mal reçue, que les intèressés firent ce qu'ils purent pour en retirer les exemplaires. *Joseph Bingham* dit que *Saumaise* y avance les paradoxes, comme des vérités historiques, & que tout son ouvrage est rempli de bévues & de confusion.

25. *Epistola de Vitæ termino*. Dans le Traité de *Beverwyck*, *de Vitæ termino*, édition de 1641. pp. 438. & suiv. Cette Lettre auroit suffi pour un volume : mais l'Editeur n'en a publié qu'une partie.

26. *De Hellenisticâ, Commentarius, Controversiam de linguâ Hellenisticâ decidens: & plenissimè pertractans origines & dialectos Græcæ linguæ. Lugd. Bat., Offic. Elzevir.*, 1643. 12°. pp. 464.

27. *Funus Linguæ Hellenisticæ, sive Confutatio Exercitationis de Hellenistis & Linguâ Hellenisticâ. Lugd. Bat., Joannes Maire*, 1643. 12°. On trouve au bout : *Ossile-*

gium Hellenisticæ, sive Appendix ad Confutationem Exercitationis Danielis Heinsii de Hellenisticâ. Je parlerai de cette querelle à l'Article de *Daniel Heinsius* : Je remarquerai seulement ici qu'on vit paroitre trois ans après : *Matth. Cotterii de Hellenistis, & linguâ Hellenisticâ Exercitationes secundariæ. Typis Richelianis*, 1646. in-24.

28. *Joannis Simplicii Notæ in doctissimi cujusdam viri* (Grotii) *Commentationem ad caput secundum posterioris ad Thessalonicenses Epistolæ.* 1643. 16°. Ces remarques sont attribuées à *Saumaise* dans le Catalogue de la Bibliothèque de M. *Emtinck*. Je le crois d'autant plus aisément, qu'il est certain que *Saumaise* ne doutoit point que le Pape ne soit l'Antechrist. Voyez ses Notes sur *Sulpice Sevère*, édit. de 1647. pag. 563.

29. *Epistola ad Andream Colvium super cap. XI. primæ ad Corinthios Epistolæ, de Cæsarie virorum, & Mulierum Comâ. Accessit Gerardi Johannis Vossii Epistola ad Salmasium. Lugd. Bat., Offic. Elzevir*, 1644. 12°. pp. 740. Voyez le *n.* 32.

30. *Ad Ægidium Menagium Epistola super Herode Infanticidâ, viri celeberrimi* (Dan. Heinsii) *Tragœdiâ, & Censurâ Balzacii*. 1644. 4°. pp. 77. It. *Paris., Vidua Mathurini Dupuys*, 1644. & 1648. 12°. Et à la fin du Recueil des Lettres de *Saumaise* publié par *Clément*.

31. *Epistolæ aliquot, cur Sternutamentum Veteribus habitum pro Deo. De Platonis loco in Timæo. Super Plinii loco, de aperiendo capite. Super loco Euangelii, de Hyssopo. De voce Ramex, & gemino Plauti loco. Refertur exemplum Calculorum è renibus.* Dans *Johannis Beverovicii Quæstiones Epistolicæ, cum Doctorum Responsis. Roterod., Arnold. Leers*, 1644. 12°. It. dans *Doctorum virorum Epistolæ & Responsa. Ibid., Rodolphus à Nuyssel*, 1665. 8°.

32. Σπουδογελοιος *de Comâ, Dialogus primus : Cæsarius & Curtius Interlocutores. Hæ nugæ seria ducunt. L. B. J. M.* C'est-à-dire : *Lugd. Bat., Joan. Maire*, 1645. 12°. pp. 115. It. dans le *Fasciculus nonus Opusculorum, quæ &c.* de *Thomas Crenius, Roterod., Petrus van der Slaart*, 1699. 16°. pp. 369--458. Ce Dialogue est savant & curieux : *Saumaise* y traite la question, fort agitée de son tems en Hollande : s'il est permis de porter les cheveux longs : & se moque des Ministres qui croyoient que S. Paul l'a défendu, & qu'on ne peut violer cette défense sans commettre un grand crime. Il parle aussi de l'origine physique des cheveux. M. *Papillon* marque trois éditions de ce Dialogue; il n'en a paru que deux.

33. Quelques-uns croyent que *Saumaise* est Auteur d'un autre Dialogue sur les longues Perruques, intitulé *Pedis & Pediculi Dia-*

logus, contre *Gisbert Voet*, & son fils, le Philosophe. (*Burmanni Trajectum erudit.*, *p.* 423.) Remarquez que *Voet* en flamand signifie *Pied*.

34. *Librorum de Primatu Papæ Pars prima, cum Apparatu. Cui accessere Nili & Barlaami de eodem Primatu Tractatus, Græcè & Latinè. Lugd. Bat.*, 1645. 4°. « Cet ouvrage » allarma fort le Clergé de France, qui » étoit alors assemblé à *Paris*. Il en porta ses plaintes au Parlement de *Paris*, » au Cardinal Mazarin, & même à la » Reine Mère. Mais on prit le parti le » plus sage, qui fut de laisser démêler » cette querelle entre les Théologiens. » C'est ce que dit M. l'Abbé *Papillon*. Et ce langage m'étonne un peu dans un Abbé, qu'on nous représente, comme scrupuleux sur tous les devoirs de la Religion, inébranlable dans la Foi, & dont la présence seule confondoit les impies. Il ne cite pour garant que les Lettres du Calviniste *Claude Sarrau*. (y) Je veux croire que le Clergé de France se plaignit de l'Ouvrage de *Saumaise*, à cause des traits injurieux que l'Auteur y lance contre le S. Siège, & contre l'Episcopat. D'ailleurs *Saumaise* écrivoit sur un sujet assez important pour *intéresser* les Evêques de France au sort de son livre : mais il étoit un

(y) Edit. *in*-4., pp. 195. & 165.

trop foible Théologien, pour *allarmer* un Clergé aussi éclairé. *Jean Dartis*, qui avoit déja exercé sa plume contre lui, le réfuta de nouveau dans ses *Libri tres de Ordinibus & Dignitatibus Ecclesiasticis; in quibus breviter respondetur ad Apparatum & Tractatum Claudii Salmasii de Primatu Papæ, &c. Lutetiæ Paris., Joannes Billaine*, 1648. 4°.

35. *Miscellæ Defensiones pro Cl. Salmasio, de variis Observationibus & emendationibus ad jus Atticum & Romanum pertinentibus. Lugd. Bat., Joan. Maire*, 1645. 12°. pp. 888. sans une dédicace de 38. pages aux frères *Pierre* & *Jacques du Puy*, datée du 12. février 1645. C'est contre un Avocat de *Paris*. On peut regarder ce livre, comme un recueil mêlé d'Antiquités Romaines & Attiques.

36. *Disquisitio de Mutuo, quâ probatur non esse alienationem. Auctore S. D. B.* (Salmasio de Burgundiâ) *Lugd. Bat., Joan. Maire*, 1645. 12°. pp. 434. Dédié à *Omer Talon*, le fils, Avocat génèral au Parlement de *Paris*, & l'un des plus grands Magistrats de son tems.

37. *Confutatio Diatribæ de Mutuo, tribus Disputationibus ventilatæ auctore & præside Jo. Jacobo Wissembachio, J. U. D., eodemque Professore in Academiâ Franekeranâ Frisiorum. Lugd. Bat., Joan. Maire*, 1645.

12°. pp. 302. avec une dédicace à *Claude Sarrau*, Conseiller au Parlement de *Paris*. Cet ouvrage est suivi *pp.* 305--359. d'une Apologie pour *Saumaise*, datée de 1644., & intitulée *Elenchus* Ε'χθέσεως (Expositionis) *de Mutuo, ex Jurisprudentiæ Methodicæ Partitionibus elementariis, Johan. Ottonis Tabor, J. U. D., Cod. & Feud. placit. Pr. in Universitate Argentoratensi.* Cette Apologie est sans doute de *Saumaise* lui-même. *Jean Otton Tabor* étoit un Jurisconsulte, natif de *Lusace*, qui mourut à *Francfort* le 12. décembre 1674.

38. *Epistola Car. Ann. Fabroti, Antecessoris Aquisextiensis, de Mutuo; cum Responsione Cl. Salmasii ad Ægidium Menagium. Lugd. Bat.*, *Joan. Maire*, 1645. 12°. pp. 32., dont sept pour la lettre de *Fabrot*.

39. *Simplicii Verini ad Justum Pacium Epistola, sive Judicium de libro posthumo Grotii. Hagiopoli, apud Christianum Catharinum*, 1646. 8°. (& non pas in-4°, comme le dit M. *Papillon*) pp. 415. gros caract. It. *Argentorati, Jac. Chilonius*, 1654. 12°. C'est une Satyre fort violente contre *Grotius* & contre les Jésuites. On croit que la prémière impression s'en fit à *Leyde*. La pièce est datée *Rhenopoli* (Leyde) *Idibus decembribus* CIↃ. IↃC.

XLVI. Elle fut réfutée par une autre intitulée : *Justi Pacii Revisio Judicii, sive Responsoria ad Epistolam Simplicii Verini de libro posthumo Hugonis Grotii. Dicæarchiæ, Cornelius Sebastiani*, 1647. 8°.

40. *De Transubstantiatione, liber; Simplicio Verino auctore, ad Justum Pacium, contra Hug. Grotium. Hagiopoli, Theodorus Eudoxus* (Leyde, Jean Maire) 1646. 12°. pp. 51. It. *Ibid., Adrian. Vlack*, 1660. 12°. *Saumaise* opposa cette brochure & la précèdente à l'ouvrage posthume de *Grotius*, intitulé : *Rivetiani Apologetici Discussio.* Il craignoit que cet Ouvrage n'inspirât aux Protestans des sentimens de réünion. En effet *Grotius* y parloit en Catholique sur des points essentiels (z) : & *Saumaise* ne l'attaque que par de mauvaises raisons, & par des falsifications de passages, qui montrent une mauvaise foi, indigne d'un homme d'honneur. Croiroit-on bien qu'il ose avancer (*pag. 301.*) que les Catholiques-Romains, contre la pratique de l'Antiquité, ne mêlent point d'eau avec le vin dans la célèbration de l'Eucharistie ?

(z) Il y disoit : *Cùm longè latèque disjecti essent Apostoli ad spargendum semen Euangelii, siquid incidisset dubii, ùt de Apostolatu Pauli, quò iri poterat, nisi ad Petrum?..... Sine tali Primatu exiri è Controversiis non potest; sicut hodie apud Protestantes nulla est ratio, quâ ortarum inter ipsos controversiarum reperiatur finis. Et hic Primatus post Apostolos mansit in Sede Romanâ.*

41. *Thomæ Bartholini de Latere Christi aperto. Accedunt Claudii Salmasii Epistolæ tres ad Thomam Bartholinum, de Cruce & Hyssopo. Aliæ tres Epistolæ de eodem argumento Johannis Beverovicii, Adolphi Vorstii, & Hieronymi Bardii. Lugd. Bat.*, *Joann. Maire*, 1646. 12°.

42. *Præfatio in Orationes Alexandri Mori. I. Oratio in Calvini laudem. II. de Pace. Genevæ, Steph. Gamonet*, 1647. 4°. It. *Lugd. Bat.*, 1694. 4°. *Saumaise* fit cette Préface sous le nom de l'Editeur. Voyez les Lettres de *Sorbière*, p. 534.

43. *Specimen confutationis animadversionum Desiderii Heraldi, sive Tractatus de subscribendis & signandis Testamentis : item de antiquorum & hodiernorum Sigillorum differentiâ. Auctore Cl. S. Lugd. Bat. Offic. Elseviriorum*, 1648. 12°. pp. 3[illegible]. C'est un traité utile & curieux, où l'on voit toutes les formalités que les Anciens employoient pour rendre leurs Actes authentiques. *Didier Herault*, que *Saumaise* y attaque, étoit Avocat au Parlement de *Paris*, où il mourut en 1649. Il avoit été auparavant Régent d'Humanités à *Sedan*. On a de lui des notes sur Arnobe, sur Minutius Felix, sur l'Apologètique de Tertullien, & sur Martial. Ce qu'il avoit préparé contre *Saumaise*, ne parut qu'en 1650. sous le titre *de Quæstiones quoti[illegible]*

na & *Animadversiones ad Jus Atticum Romanum. In-fol.* Voyez *Colomiés*, *Operum p. 817.* de l'édit. de 1709.

44. *De Annis Climactericis & antiquâ Astrologiâ*, *Diatribe. Lugd. Bat.*, *Elzevir.*, 1648. 12°. Cette Dissertation fournit des preuves de l'ignorance de *Saumaise* au sujet de l'Astrologie : elle est pourtant assez curieuse. L'Auteur prétend que Bérose le Babylonien, qui est postèrieur à Alèxandre le Grand, est le prémier qui ait apporté dans la Gréce la science des Chaldéens. Il montre dans la Préface, que les Poëtes avoient peuplé le Ciel de Constellations & de figures d'animaux, longtems avant la naissance de l'Astrologie Judiciaire. C'est le fondement du systême de feu M. *Pluche* sur la Mythologie Egyptienne. On sait que les Egyptiens ont érigé tous les Astres en Divinités ; c'est ce qui a fait dire à Platon (*in Cratylo*) que les Grecs, leurs disciples, appellèrent les Astres, θέους, ἀπὸ τοῦ θεῖν. (*Deos*, *à Currendo.*)

45. *Defensio Regia pro Carolo I.*, *ad Sereniss. Magnæ Britanniæ Regem Carolum II.*, *filium natu majorem*, *hæredem & successorem legitimum.* (Londres) *sumptibus Regiis*, 1649. 24°. pp. 444. y compris la Préface. It. *Ibid.*, 1650. *fol.* & 1651. 12°. It. *Amstelod.*, 1649. 4°. & 1652. 12°., & (avec la Réponse de *Milton*) *Ibid.* 1657. 4°. It.

Ultraj., 1650. 12°. It. *Lugd. Bat.*, *Adrianus Vlacq*, 1650 12°. It. *Pariſ.*, *Franç. Noël*, 1650. 12°. It. *Rotomagi*, 1650. 12°. It. en François : *Apologie Royale pour Charles I., Roy d'Angleterre; par Meſſire Claude de Saumaiſe*, &c. *Paris*, 1650. 4°. Cette traduction eſt de *Saumaiſe* lui-même, quoi que quelques-uns l'ayent attribuée à ſon ami *Claude le Gros de S. Hilaire.* On en a auſſi une traduction Flamande. *Saumaiſe* ne mit pas ſon nom à la première édition de ce livre, où il défend très-mal une très-bonne cauſe, ſe contentant de raporter en Pédant des paſſages des Anciens, ſans preſque raiſonner, & ſans faire aucun uſage du Droit public d'Angleterre. Il le compoſa à la prière de *Charles II.*, & le dédia à ce Prince, qui l'en remercia par une lettre fort polie, n'étant pas en état (dit M. *Papillon*) de l'en remercier d'une autre manière. *Milton* dit pourtant que *Saumaiſe* reçut de ce Roi un préſent de cent piſtoles (*centum Jacobæos.*) Cet Ecrivain publia en faveur du Parlement: *Joannis Miltoni, Angli, pro populo Anglicano Defenſio, contra Claudii Anonymi, aliàs Salmaſii, Defenſionem Regiam. Londini, typis Du-Gardianis*, 1651. 18°. pp. 283. Il eſt viſible que cette édition a été faite chez les Elzevirs. On a dit que *Milton* y ſoutenoit très-bien la plus mauvaiſe de toutes les cauſes. *Saumaiſe* y

est fort mal-traité : il prit le parti de mépriser son adversaire, & laissa le soin de le venger à quelques amis, qui s'en acquitterent mieux qu'il n'auroit fait lui-même. Il y a un Traité de l'Autorité Royale, dédié à *Louïs XIV.*, & imprimé en 1691. à *Paris* chez *Cusset*. Ce n'est guères qu'une traduction libre de la prémière partie de l'Ecrit de *Saumaise*.

46. On croit que c'est *Saumaise* qui a fait la *Dédicace* du livre de *Pierre du Moulin*, (aa) intitulé : *Clamor Regii Sanguinis adversùs Parricidas Anglos.* Ce livre est contre *Milton*, qui l'attribuoit mal-à-propos à *Alexandre Morus.*

47. *Catalogus Græcorum & Latinorum Mss., qui anno* CIↃ. IↃC. XXII. *operâ atque industriâ* VV. CC. *Nicolai Rigaltii, Claudii Salmasii, & Joannis Hautini, primùm perfecti, denuò recogniti & aucti fuerunt anno* CIↃ. IↃC. XLV. *operâ & studio clariss. Petri & Jacobi Puteanorum.* Dans la *Bibliotheca nova Mss.* du P. *Labbe*, 1653. *in*-4°. pp. 269. & suiv. C'est peut-étre l'Ouvrage de *Saumaise*, qui lui a couté le plus de tems & d'application. Il y travailla une année entière avec *Rigault*, qui en emporta toute la recompense, ayant été gratifié d'une pension que lui fit *Louïs XIV.*

(*aa*) Chapelain de Charles II., Roi d'Angleterre, & Chanoine de *Cantorbèri*, où il mourut fort agé en 1684. Il étoit le fils aîné de *Pierre du Moulin*, le fameux Ministre.

48. *Cl. Salmasii, Viri Ill., Epist...*
liber primus. Accedunt de laudibus &
ejusdem Prolegomena, accurante Anto...
mentio. Lugd. Bat., Adr. Wyng...
1656. 4°. pp. 294. On trouve ...
de ce Recueil la Vie de *Saumaise*, ...
façon de l'Editeur; elle tient ...
douze pages. *Colomiés* a donné ...
ces Lettres dans ses Opuscules ...
de *Fabricius*, *Hamburgi*, 1709 ...
347. & suiv. Outre les Lettres ...
maise, contenues dans cette ...
celles dont j'ai parlé plus haut ...
25. 29. 30. *&c.* il s'en est ...
tité d'autres, éparses en divers ...
voici celles qui sont venues ...
noissance.

Hugonis Grotii Epistolæ ad ...
ditio novissima, prioribus ...
additæ sunt eruditissimorum ...
dii Salmasii & Claudii Sarrau...
Grotium Epistolæ, unà cum ...
tarum rerum copioso & utili ...
Gesenio. Lipsiæ, Jo. Fuhrm...
Breueri impendiis, literis W...
1674. 16°. pp. 479. Cette édi...
pé à M. l'Abbé *Papillon*: les ...
Saumaise qu'on y voit, pren...
page 421. jusqu'à la page 46...

Parmi les Lettres de *Sarrau* ...
tion in-12°.) Il y a sept Lett...
maise à ce Conseiller, une ...

us, & une autre à *Jacques Godefroi* ges 76. 89. 110. 139. 174. 230. 235. . & ſuiv.). Elles ſe retrouvent dans ouvelle édition *in-4°*. publiée par *P. nan.*

y a huit Lettres de *Saumaiſe* parcelles de *Hotman*, données par *Guil-ie Meelius*, 1700. *in-4°*.

y a quatre Lettres Latines de *Sau-e* à *Arnold Neumann*, inſèrées dans ecueil intitulé : *Monumenta pietatis & tria Virorum in re publicâ & literariâ il-ium, ſelecta; quorum pars prior exhibet ctanea Palatina, quæ ad illuſtrandam oriam Eccleſiæ Palatinæ cumprimis fa-t : poſterior Eruditorum ſuperioribus duo-ſeculis celebrium Epiſtolas nondum editas rehendit, in quibus memorabilia multa um temporum occurrunt. Francof. ad a, Joh. Maximil. à Sande*, 1701. 4°. *II. p. 170--176.* M. *Papillon* n'a t connu ces lettres.

piſtolæ tres ad Godofredum Jungerman-, ex autographis. Dans le *Trimeſtre Monumentorum ineditorum J. F. Felle-Jenæ*, 1716. Voyez la IV. pièce, s *Nouvelles Littèraires*, T. III. p. 402.

l. Salmaſii aliquot Literæ, quibus, quid Daniele Heinſio quondam ſenſerit, ap-t. Ce ſont trois Lettres aſſez cour-que *Guillaume van der Goes* a publiées ſuite de ſes *Animadverſiones in qua-*

dam capitis primi secundi Speciminis Salmasiani. Hagæ Com. Adr. Vlack, 1657. 12°.

A la tête du Livre intitulé : *Justi Kriex Animadversiones de Trapezitis*, 1658. *in*-4°., on trouve trois Lettres de *Saumaise* à ce Jurisconsulte, & quatre fragmens d'autres Lettres au même. La prémière se trouve aussi dans les *Clarissimor. Virorum Epistolæ* de *P. Burman*, page 377.

Epistola ad Sarravium du 28. décembre 1643. Dans le livre de *J. F. Gronovius*, *de Sesterciis*, 1691. 4°. page 674.

Epistola ad Sarravium, 20. *novembris* 1645. Dans *Thomæ Crenii Animadversiones Philologicæ & Historicæ*, 1695. *in*-12. *Tomo I. parte* 1. M. *de la Monnoye* explique fort au long le sujet de cette Lettre dans une note sur l'*Anti-Baillet*, édition de 1730. in-4°. page 11. *Saumaise* y fait un Parallèle curieux de *Grotius*, & de *Gérard-Jean Vossius*, & donne peu judicieusement la préférence à ce dernier. On prétend que c'étoit par un mouvement de jalousie contre *Grotius*.

Joannis Frederici Gronovii Elenchus Anti-Diatribes Mercurii Frondatoris de Usuris centesimis ad P. Papinii Statii Sylvas. Accessit Epistola Cl. Salmasii ad Auctorem. Paris., Guil. Pelé, 1640. *in*-12.

Fragmentum Epistolæ ad Gronovium. In Notis Gronovii ad Statii Silvas, 1637. *p.* 157. *& seqq.*

Fragmentum Epistolæ ad Puteanos fratres. Dans *Gassendi Vita Peirescii*, édit. de *la Haye*, 1651. p. 587.

Fragmentum Epistolæ ad Boxhornium. Dans *M. Z. Boxhornii Apologia adversùs Dialogistam pro Commentario ad Agricolam Taciti*, 1642. page 8.

Epistre (Françoise) *à Philippe Vincent*, Théologien de *la Rochelle*, datée du 28. décembre 1645. Dans le *Gallia Orientalis* de *Colomiés*, édition de 1709., pp. 189--191.

49. *De re Militari Romanorum, liber. Opus posthumum. Lugd. Bat., Elzevir.*, 1657. 4°. pp. 243. It. dans les *Antiquités Romaines* de *Grævius*, T. X. 1284--1453. *George Hornius* a fait la Préface de cet ouvrage, dont on fait peu de cas. (*bb*)

50. *Ad Joannem Miltonem Responsio. Opus posthumum Cl. Salmasii. Divione, Philib. Chavance*, (1660.) 4°. pp. 369. It. *Lond., Thomas Roycroft*, 1660. 12°. pp. 304. Publiée par *Claude Saumaise*, le fils, qui la dédia au Roi *Charles II*. par une lettre datée de *Dijon*, le 1. septembre 1660. Le père l'avoit supprimée.

(bb) *Quæ de re militari Romanorum post mortem Salmasii sunt data, fefellerunt multorum spem. Schelius hac eruditionis parte Salmasio præstat.* Crenius in Animadv. Philologico-Historicis, Parte III. p. 127. J'ai parlé ailleurs de *R. H. Schelius*.

51. *De Saccharo & Manna, Com[...]*
rius. Avec une Préface de *Philibert*
Mare, éditeur de ce Traité. *Paris,*
Mesnil, 1664. 12°. It. avec les [...]
nyma Hyles Iatricæ. Saumaise fait voir [...]
la 1e partie que les Anciens ig[...]
l'art de cuire le *Sucre*, de le dur[...]
de le blanchir. Ils n'avoient que les [...]
nes des Indes, & ils se servoient [...]
que l'on en tire, sans le préparer [...]
on fait aujourd'hui. Ainsi leur [...]
n'étoit d'ordinaire qu'un liquide [...]
sier, qu'ils consumoient tel qu'il [...]
roseaux.

Quique bibunt tenerâ dulces ab arundine [...]

Luc[...]

Vénant à la *Manne*, *Saumaise* [...]
les Critiques, qui ont cru que les [...]
lites lui donnèrent ce nom, parce [...]
s'étoient écriés, en la voyant [...]
Man hou, (*Quid est hoc?*) [...]
au contraire que ce mot ne [...]
pas inconnu: & que les Chaldéens [...]
bien que les Arabes, appelloient [...]
une espèce de rosée ou de miel, [...]
boit sur des arbres, & que l'on [...]
en abondance sur le Liban. Les [...]
qui ne la connoissoient pas bien [...]
moient Μάνναν des *miettes*, ou [...]
grains d'encens. *Saumaise* conje[...]
le *miel sauvage*, dont S. Jean [...]

désert, étoit une sorte de rosée, qui condense, & dont Théophraste assûre les abeilles composent leur miel. Quoi cet aliment fût plus propre à affoi- le corps, qu'à en soutenir la vigueur, rétend qu'il n'y en pouvoit avoir d'au- dans ce terroir sabloneux de la Judée : l ne balance pas d'avancer que c'étoit même chose, que la manne, dont les elites furent repus, & qui n'étoit en différente de la manne commune; le acle, à son gré, n'ayant point consisté s la formation d'une nouvelle substance leur faveur, mais dans la manière ctuelle, dont la Providence leur dis- soit cet aliment, ensorte qu'il en tom- assez pour rassasier une si grande mul- de.

2. *Cl. Salmasii Præfatio in Exercitatio- de Homonymis Hyles Iatricæ. Ejusdem Plinio Judicium. Divione, Vidua Phi- ti Chavance*, 1668. petit in-*fol.* publié les soins de *Philibert de La Mare*, & *Jean-Baptiste Lantin*, Conseillers au lement de *Dijon*. C'est le prémier, a fait l'*Avis au Lecteur*. (cc) *Saumaise* erve dans cet ouvrage avant-coureur, Pline a rempli son Histoire Naturelle

c) Ces savans Dijonnois avoient promis à M. *Huet* de nvoyer les ouvrages posthumes de *Saumaise* pour les imprimer. Voyez les Lettres de M. *Huet* à *Grævius*, i les *Dissertations* publiées par l'Abbé de *Tilladet*.

de fautes grossières, pour avoir igno
que les mêmes mots signifioient souvent
des choses fort différentes. Par exemple,
il s'est moqué des Grecs, qui ont
leur ragout du *Buprestis*, & qui ont
ché des précautions contre cet alime
comme étant un poison dangereux;
qu'il ne savoit pas que ce mot
tantôt une sorte d'herbe, & tantôt un
mal vénimeux. Cela prouve la néc
de remèdier à ces méprises par la
che du sens des *Homonymes*, ou
mes Equivoques, qui se sont glissés
Matière Médicale. Plusieurs l'avoient
trepris : mais, au dire de *Saumaise*,
ont reculé par un lâche respèt
Anciens. (*dd*) Pour lui, il ne
pas dans ce défaut : il fronde
ceux qui regardent comme des
Théophraste, Dioscoride, & Pline
restés de l'Antiquité sur la science
bes. Il n'ose décider si le trois
vécu avant, ou après le second
que tous deux ont pû puiser aux
sources. La Médecine, suivant S
ne consistoit autrefois que dans la
noissance des Simples, & dans l'
tion de leurs vertus. Les Médec

(*dd*) Ceux qui auront le *Synonyma* ... *Laurent Frisius*, (Ci-devant T. XI. p. 189.) ... miner si *Saumaise* a dit vrai, & s'il n'a rien ... ce Médecin.

quement occupés à y chercher des remèdes ne se repandoient point en vains raisonnemens :

Scire potestates herbarum, usumque medendi
Maluit, & mutas agitare inglorius artes.

Virgil.

Mais dépuis ils firent de leur Art une science babillarde, surtout chez les Grecs, naturellement grands parleurs. Caton craignoit mortellement le débordement des Médecins de Grèce à Rome. Ils ont conjuré, disoit-il, de tuer les hommes par les formes : & pour faire payer plus cher les poisons, qu'ils ordonnent aux malades, ils font venir leurs drogues, ou plûtôt la mort, des pays les plus éloignés, au lieu de se servir des remèdes, que la Nature offre en tous lieux. Dans son *Jugement sur Pline*, notre Auteur prétend choisir un juste milieu entre ceux qui ont été trop prévenus, ou trop iniques à l'égard de cet Ecrivain. La postèrité, selon *Saumaise*, lui doit beaucoup d'avoir conservé toutes les curiosités, qu'on trouve dans son Histoire Naturelle. Son stile est soutenu par beaucoup d'élègance & de gravité. Il excelle dans la Morale, & l'on peut juger qu'il a règlé son cœur sur ses propres leçons. [Notre Auteur a-t'il oublié la Préface du septième livre, où Pline attaque l'immortalité de l'ame ?] Révenons. Cet Ecrivain, au dire de *Saumaise*, étoit si peu

inſtruit des Arts & des ſciences, ...
a parlé, qu'il a bronché à chaq...
& il a fait des chûtes ſi lourdes, ...
a droit de le confondre avec ...
tres Anciens, qui ſe copiant ſans ...
faiſoient bien ſouvent des livres ...
matières, qui leur étoient inconnues ...
moin *Aratus*, qui en fit un ſur le ...
ment des cieux & le cours des ...
ſens rien entendre dans l'Aſtrolog...
ne eſt donc un Architecte, qui ...
édifice auſſi vaſte, que peu ſolide, ...
conſtruit de méchans matériaux ...
a pas même obſervé la ſymmétrie ...
déſordre vient de ſa précipitation, ...
diſtractions que lui cauſoient ſes ...
Il faiſoit ſes extraits en ſoupant ...
phraſte ayant dit que le *Poly*...
ſur certains arbres, ἐπὶ τισὶ δένδ..., ...
qui entendoit mal ſon Lecteur, ...
qu'il diſoit ἐπὶ τοῖς συνδένδροις, ...
que le Polypodion vient dans le ...
ce Vallon tant chanté par les ...
Voila ce que *Saumaiſe* penſe ...
Tout cela n'eſt que la Préface d...
Ouvrage, qui a paru depuis ...
titre : *Claudii Salmaſii Exerc...*
Homonymis Hyles Iatricæ, ...
tehac editæ; ut & de Manna & ...
ro. Traj. ad Rhenum, *Joann...*
Water, *&c.* 1689. *fol.* pp. ...
édition fut ſoignée par *Samuel* ...

remit à leur place les supplémens que *Saumaise* avoit joints à la prémière édition de ses *Exercitations* sur *Solin*, vérifia quantité de citations, divisa en chapitres le Commentaire sur ce Géographe, mit des Sommaires à la tête de l'*Index*, & fit une Préface. Le Traité *de Homonymis, &c.* est ici précèdé des Prolègomènes de *J. B. Lantin*, & de *Saumaise*, pp. 27. L'édition est très-belle, & dédiée aux Etats de Hollande. Pour l'Ouvrage, il est savant, mais fort sec, fort pédantesque, & trop hérissé de Grec, pour étre entendu du commun des Lecteurs. L'Auteur l'a écrit pour empêcher qu'on ne confonde les Plantes à cause de la ressemblance de leurs noms. Voici deux exemples de ces *Homonymes*. I. On ne distingue ordinairement que deux sortes d'*Ellèbore*, le blanc & le noir; cependant ce mot s'étend à quantité d'autres espèces, qu'il importe de distinguer, puisque *Saumaise* a vû expirer un jeune homme, à qui un Médecin peu expert en avoit fait prendre une potion, pour lui purger le cerveau brouïllé par de noires vapeurs. Le plus renommé étoit l'*Ellèbore Oetéen*. Celui d'Anticyre, tant vanté, croissoit *in Anticyrâ Oeteâ*: mais on le préparoit *in Anticyrâ Phocicâ*, en le tempèrant par d'autres herbes, qui croissoient dans cette Isle. II. *Saumaise* ayant prouvé que *Viola* signifie

quelquefois une fleur jaune, prétend re-
dresser par-là tous les Commentateurs,
qui ont, dit-il, bronché sur ce vers d'Ho-
race, Liv. III. Ode 13.

Nec tinctus violâ pallor amantium...
Curvat.

Selon lui, une teinture de jaune (
milis ictero laborantibus) marque for-
rellement le désespoir que cause le
pris de la personne aimée : & Hora
parle comme de l'état le plus capa
fléchir le cœur d'une Belle. Il me se
qu'un teint plombé, & livide, se
ble à la Violette, n'est guères plus
tant qu'un teint de Souci. Mais
des deux est le plus propre à dom
fierté d'une inhumaine, c'est une qu
qui n'est pas du ressort de la Cr
je la renvoye au Sénat du Royau
Tendre.

53. *Judicium de Sanguine vetito.*
Thomæ Bartholini Disquisitio Medica
guine vetito. Francof., *Petrus Ha*
1675. 16°. *Bartholin* croyoit que
fense de manger le sang des anim
ligeoit encore : & faisoit consci
goûter du boudin.

54. *Stephanus Byzantinus de Urb*
Salmasio quondam collatus cum MSS
bus Palatinis, & editis. Dans l'é
ce Géographe, publiée par *Jac*
novius, Lugd. Bat., 1694. *fol.* S

ıvoit corrigé plus de six-cens fautes : en avoit traduit la moitié dès l'age de nze ans. Il envoya son Ms. à *Holius*, pour le faire imprimer en Allegne : mais on prétend que celui-ci ara. *Colomiez* (ee) assûre l'avoir vû s la bibliothèque d'*Isaac Vossius*.

5. *Censorinus de Die natali..... cum Spigio Annotationum doctissimorum virorum nasii, Scaligeri, &c. Cantabrig., Jones Hayes*, 1695. 12°. pp. 212. J'ai lé de cette édition de Censorin, T. . p. 64. Ce qu'on y a mis de *Saufe*, tient à peine une page.

6. *Notæ in Aristeneti Epistolas.* Ces es sont la 1e piéce du Recueil intitulé: *a Literaria, quibus anecdota Animadverum Spicilegia, & Manuscriptorum quodam errata continentur, ex Bibliothecâ rici Leon. Schurfleischii, &c. Wittebergæ, ptibus Ludovicianis*, 1714. 8°.

7. *Emendationes & variæ Lectiones Chro-Eusebiani à D. Ieronymo Latinè con-, & Chronici ipsius Græci è variis fragtis à J. J. Scaligero contexti; excerptæ è is Siculis, seu Chronico Alexandrino nnis Cedreni, & Georgio Syncello. Ienæ, ua Mayeri*, 1715. 4°. Ce volume renne aussi *Henrici Leon. Schurfleischii No- Bibliothecæ Principalis Vinariensis. Saue* avoit confronté la Chronique d'Eu-

e) *Opuscul., edit.* 1709. *pag.* 347.

sèbe avec quatre Mss. de la Biblio
Palatine. M. *Vallarsi* s'exprime ain
travail; (*ff*) c'est en parlant de la
nologie de S. Jérôme, publiée par
tac : E il monumento piu esatto, e
pio dell' Istoria, se soggiungeranno
dazioni di Salmasio, tratte di qu
Palatini, con le Osservationi, &c.

58. *De Secretariis, Dissertatio,*
mùm edita. Dans le *Thesaurus*
tum Romanarum de *Sallengre*
661--676. C'est le P. *Fra*
Jésuite, qui envoya cette p
lengre. Saumaise y parle d
charges approchantes de celle d
taires, comme celles des Ch
Réfèrendaires, des Logoth
taires, c. d. de ceux qui écriv
notes abrègées, &c.

M. *Papillon* compte parmi
de *Saumaise : De Ludis Græc*
Meursii; cum supplemento Sa
les Antiq. Grecq. de *Grævius*
pag. 341. Cette annonce
toutes manières. Il n'y a
341. au Tome VIII. Mais
Tome VII. col. 941--996.
de Ludis Græcorum, liber singu
rum clariss. Petrum Scriveri
Supplément, & seulement

(*ff*) Voyez son Plan d'une nouve
tome. *Vinegia*, 1732. *in*-8. pag. xi.

Notes, qui tiennent à peine vingt lignes, & qui paroissent être de *Gronovius*.

Outre les OUVRAGES OPPOSÉS A *SAUMAISE*, & mentionnés ci-devant, il en a paru quantité d'autres, qu'il seroit malaisé de détailler. En voici trois :

1. *Christiani Kortholti Exercitatio Anti-Salmasiana de Pane* ἐπιουσίῳ, *quem in Oratione Dominicâ petimus. Kilonii*, 1676. 4°. It. Dans les *Disquisitiones Anti-Baronianæ* du même Auteur : *Lipsiæ*, 1708. 4°. *Kortholt* prétend que le *Pain*, dont il s'agit, signifie tout ce qui est nécessaire à la subsistance des fidèles, & même à la douceur de la vie.

2. *Josuæ Arndii Dissertatio de Erroribus Claudii Salmasii*. Composée en 1651. Cette Dissertation se trouve dans les *Elogia Germanorum quorundam Thologorum sæculi XVI. & XVII.* par *George-Henri Goetze* : *Lubecæ*, 1708. 8°.

3. *Th. Crugerus, de eo quod justum est circa morem se devovendi pro salute alterius. Seorsim de Antinoo, Simone Mago, &c. contra Salmasium. Wittenbergæ*, 1724. 4°. *fig.*

Il y a des *NOTES* de *Saumaise* dans plusieurs Editions *Variorum*. Les voici par ordre :

Auteurs Grecs :

1. *Justini* (Martyris) *Apologia prima pro Christianis ad Antoninum Pium; cum notis Roberti & Henrici Stephanorum, Grotii, Salmasii, &c. Oxoniæ*, 1699. *fol.* It. *Ibid.* 1701., 1703., & 1715. in-8°.

2. *Hesychii Lexicon, cum variis doctorum virorum notis Junii, Scaligeri, Salmasii, Palmerii, Sopingii, Cocceii, Gronovii, Tanaq. Fabri, &c. accurante Corn. Schrevelio. Accessit Joannis Pricæi Index Auctorum, qui ab Hesychio laudantur. Lugd. Bat., offic. Hackiana*, 1668. 4°.

4. *Strabonis Geographia. Amst.*, 1707. *fol.* 2. vol. Dès 1644. *Jean Bodæus à Stapel* avoit cité dans son *Théophraste*, page 427. & ailleurs, les corrections de *Saumaise* sur *Strabon.*

4. *Julii Pollucis Onomasticum, Græcè & Latinè; emendatum, suppletum, & illustratum. Cum Commentariis Gothofredi Jungermanni, Joachimi Kuhnii, variis lectionibus Isaaci Vossii, annotatis Cl. Salmasii & Henr. Valesii, notisque Joh. Henrici Lederlini, & Tiberii Hemsterhuis. Amst., Wetstenius*, 1706. *fol.* 2. vol.

5. *Carmina & Fragmenta Carminum familiæ Cæsareæ, hoc est, Cæsaris Germanici quæ exstant Opera omnia cùm Latina, tum Græca; nunc primùm conjunctim edita; cum Commentariis integris Hugonis Grotii, notis Guillelmi Morellii, & Claudii Salmasii, &c.*

edente

nte Joanne Conrado Schwartz. Coburgi,
uritius Hagen, 1715. & 1716. 8°.

Auteurs Latins; Poëtes.

5. *Plautus, M. Z. Boxhornii. Lugd. Bat.,*
45. 12°.

7. *Virgilius, Schrevelii. Lugd. Bat.,*
ckii, 1646. & 1652. 8°. & d'autres
s.

8. *Horatius. Lugd. Bat., Hackius*, 1658.

9. *Pervigilium Veneris, ex editione Petri*
hœi; cum ejus & Justi Lipsii notis: item-
ex alio antiquo codice; cum notis Cl.
'masii, & Andreæ Rivini Commentario.
sonii Cupido cruci affixus, &c. Haga
nit., Henr. Scheurleer, 1712. & 1717. 8°.
yez ci-dessus p. 386.

10. *Juvenalis, & Persius, Schrevelii.*

11. *Martialis. Lugd. Bat.*, 1656. 8°.

Historiens.

1. *Valerius Maximus. Lugd. Bat., Hac-*
s, 1670. 8°.

2. *Quintus Curtius; edente D. Snaken-*
gio, cum Notis variis. Lugd. Bat.,
15. 8°.

3. *Suetonius; edente Schildio. Lugd.*
. 1652. 1662. 1667. & 1668. Cette
nière édition est *in-12°.*, & a paru par
soins de *Jacques Gronovius.*

4. *Sulpicius Severus, accurante G. Hor-*
. *Amst., Franc. Hackius*, 1647. 8°. It.
l., 1654. 8°.

Autres Ecrivains, Payens.

1. *Vitruvius ; cum Joannis Laëi, Cl. Salmasii, &c. notis. Amst. Elzevir*, 1649. *fol.*

2. *Plinius ; cum castigationibus Salmasii. Amst.*, *Elzevir*, 1635. 3. vol. 12°. It. *Roterod.*, *Hackii*, 1669. 3. vol. 12°.

3. *Plinii Epistolæ. Amst.*, *Hackius*, 1669. 8°. It. *Ibid.*, 1675. 8°.

4. *Apicii Cælii, de Obsoniis & condimentis, sive de Arte Coquinariâ, Libri* [illegible] 1705. *in-8°.* Quelques gentilshommes Anglois firent imprimer ce livre à leurs dépens. Le docteur *Lister* en soigna l'édition, y mit une ample Préface sur l'Auteur, joignit au texte des Variantes, & ses notes avec celles d'*Humelbergius*, de *Barthius*, de *Louis Nonius*, de *Casaubon*, & de *Saumaise*. Cette impression est belle; on a eu la folie de n'en tirer que [illegible] exemplaires. L'Ouvrage a été réimprimé à *Amsterdam* chez les *Waesberg* [illegible] *in-8.*

5. *Corpus Juris Civilis. Amst.*, *H*[illegible] 1663. *fol.* 2. vol. It. *Lugd. Bat.* [illegible] *zevir.*

Chrêtiens.

1. *Arnobii Afri, adversus Gentes* [illegible] *septem ; cum recensione viri celeberrimi* [illegible]*masii.*) *Lugd. Bat.*, *Hackius*, 16[illegible] It. *Ibid.*, *Joan Maire*, 1651. 4°.

2. *Observationes & emendationes* [illegible]

dicem Ecclesiæ Africanæ Justelli. Dans le quatrième tome de *Joannis Christophori Wolfii Anecdota Græca, sacra & profana, nunc primùm edita : Hamburgi, Felginer, 1724.* 12°. Ces Remarques de *Saumaise* se trouvoient sur un Exemplaire du Code des Canons Africains, publié par *Justel* à *Paris* en 1615. *Jean-Albert Fabricius*, à qui l'exemplaire apartènoit, reconnut la main de *Saumaise* aux marges.

Il est tems de venir aux MANUSCRITS de *Saumaise*, dont M. *Papillon* nous a donné un Catalogue fort rempli. Cet Abbé vit les suivans à *Dijon*, chez M. *de la Mare* en 1716.

α. *De Pœnitentiâ, & Exomologesi Veterum.* C'étoit un Recueil tiré des Conciles & des Pères, contenant 20. pages, petit *in-fol.*

β. *Adversaria linguæ Arabicæ.* In-fol., pp. 200., ou environ.

γ. *De variis Græcorum Dialectis. De Mimis, & Fabulis. Varia de Vestibus, & Coloribus. Vasorum genera varia. Variæ lectiones in librum Aldelmi, de laudibus Virginum. Varia excerpta ex Luitprando, de rebus per Europam gestis. De Cippis, & Codicibus. Variæ lectiones in* (Pseudo-) *Abdiam, ex vet. cod. In Historiam S. Clementis. Excerpta ex vet. codice ms., in quo*

continetur Vita S. Johannis Apostoli Dendrophori. Telesmata, & Apotelesmatici. Varia, de Speculis domus, de scamnis estrigis, ad rem militarem pertinentia. Il y a plus d'ordre dans ces derniers Traités, que dans le reste de ce Recueil. *Varia ad rem Grammaticam pertinentia. De Equuleo. Variæ lectiones in Claudianum Mammertum, è vet. cod. Varia ad rem militarem, & Tacticam, pertinentia. Varia Carmina ex Græco Latinè reddita. Sententiæ.* Gros in-fol.

δ. *Excerpta ex Etymologico Suidæ, nondum publicato, nobis* (à Saumaise) *ex Bibliothecâ Palatinâ communicato. Glossæ veteres variæ. Glossæ Græco-Latinæ. Glossæ usque ad literam B., excerpta ex Glossis : usque ad literam D. Glossæ Græco-Latinæ.* In-4°., épais de deux doigts.

ε. *Exoticarum Observationum* [illegible] In-4°., même grosseur.

ζ. *Notata in varios Authores Græcos & Latinos.* In-fol., épais d'un doigt.

η. *Notata in Auctores Finium regundorum. Variæ lectiones in Plinium. Glossæ* [illegible] *seu potiùs Index Epigrammatum* [illegible] *Glossæ Latinæ. Notata in Epigrammata Græca. Varia in Festum, Isidorum,* [illegible] *& excerpta Pithœi è Glossario. Lib.* [illegible] *jure Annulorum aureorum. Varia* [illegible] *morales, ex ms. cod. Bibliothecæ* [illegible] *Jacobi Puteanorum fratrum.* [illegible]

θ. *Fragmenta ex Poëtis Græcis* [illegible]

cerpta ex Apollonio Grammatico, ex libro Constantini Porphyrogenetæ, de Virtutibus & Vitiis. Excerpta ex Diodoro Siculo Theophili quædam. Excerpta ex Joanne Damasceno varia. De Tutelâ Navis, & Parasemo. Varia addenda Notis ex Plinio. Incertus Author in Cosmographiâ. Varia. Errores Plinii in Græcis. Excerpta ex Geodesiâ Bulgariæ, Chartophylacis. Iambici versus de studiis Constantini Porphyrogenetæ. Colores recepti in Scutis. Ms. Grec in-4°. épais d'un doigt.

ι. *Notæ in Symmachi Epistolas.* Petit in-4°.

κ. *Glossæ Græco-Latinæ. Varia. Glossæ Græco-Latinæ, excerptæ ex veteribus Glossis Cl. Puteani, Senatoris Parisiensis. Varia. Glossæ. Excerpta ex veteribus Glossis.* Petit in-4°.

λ. *Cl. Salmasii Epistolæ septem ad Christinam Reginam. Ad Elikmannum Epistolæ undecim. Ad diversos Epistolæ quinquaginta.* In-4°.

μ. *De Notis vet., quibus usi sunt veteres Critici in legendis & recensendis Libris. De Aureo Justiniano. Notæ in libros V. & XII. Plinii Historiæ Naturalis. Variæ lectiones in libros Rhetoricorum ad Herennium. In septem Ovidii loca. In Anacreontem Conjecturæ & variæ Lectiones. In Anastasii Vitas Pontif.* [On a inséré quelques corrections de *Saumaise* sur Anastase dans les édi-

tions de *Paris*, & de *Mayence*.] *In quædam capita Pomponii Melæ, lib.* 1. *c.* 3. 4. 5. 6. 7. 8. & 9. *In Macrobium, c.* 2. *& seqq. Variæ lectiones in Dolabellam & Latinum, de Agrorum Limitibus. Excerpta ex Glossario Medico. Variæ lectiones & Excerpta in Timothei & Nicomedis Iatro-Sophistæ Botanico Lexico, & aliis Lexicis similibus. In Canonica Timothei Responsa, apud Balsamonem p.* 1060. *edita, & quædam SS. Athanasii & Basilii. Variæ lectiones ex vet. cod. in Martialem.* In-4°.

ν. *De Aciâ, & Fibulis Antiquorum.* Dédié à *Jacques du Puys.* In-4°. de plus de 200. feuillets.

ξ. *De Militiâ.* In-4°. aussi gros que le précèdent.

ο. *De Cæsarie virorum, & Mulierum comâ; Epistola dedicatoria Lectori [illegible] Batavo, Dialogi tres.*

π. *De interpretatione Tertulliani, de differentiâ Presbyterorum & Plebis.* In-4°. environ 40. pages.

ρ. *Varia in Prisciani librum, de Ponderibus, de Argenteis quæ Judas [illegible] pit.* [Voyez *Exercit. in Solin.* [illegible] & *Epist.* 49. *Salmasii ad* [illegible] assure que cet ouvrage est tout prêt. [illegible] trouve dans ces Traités plusieurs [illegible] sur les Monnoyes anciennes. *De [illegible] mentis Musicis. Notata in Juve[illegible] cus Ephraim de Paradiso,* [illegible]

cello, Salmasii manu, 1607. Variæ lectiones in Phurnutum & Palæphatum, & in Gregorium Nazianzenum. [Ces dernières Notes sont peu de chose.] *In-fol.*

σ. Fragmentum de Papilionibus.

Autres Ouvrages restés en Ms.

τ. Græca, eaque hexametros, in primum Davidis Psalmum Metaphrasis.

υ. Latina, eaque hexametros, in primum caput Threnorum Ieremiæ Metaphrasis.

φ. Pindare traduit en vers Latins. Ms. à *Dijon*, chez M. *Thomas d'Islant* (en 1741.)

χ. Traduction de la Liturgie Copte-Arabique, pour la placer dans la Discipline Ecclésiastique. Saumaise parle lui-même de cette Traduction *epist. ad Joan. Dallæum, page 72.*, où il se vante d'avoir dequoi bien réfuter quelques Missionaires revenus du Levant, qui assuroient que les Orientaux s'accordent avec nous sur la Transsubstantiation. Mais il n'a fait que donner des preuves de sa témérité & de sa mauvaise foi. Après avoir rapporté les termes Arabes de la dite Liturgie, qui signifient mot-à-mot : *Insere in nobis memoriam Ministerii tui sancti : mitte super nos gratiam Spiritus tui sancti, qui sanctificet & transferat hæc dona proposita in Corpus &*

Sanguinem salutis nostræ. (gg) *Saumaise* en donne cette version : *Tu confirma in nobis commemorationem Ministerii tui sancti : tu mitte super nos gratiam Spiritûs tui sancti,* *UT PURIFICEMUR, ET CONVERTAMUS has oblationes VILES in corpus & sanguinem SERVATORIS nostri.* Et il y joint un Commentaire, où il a le front de soûtenir que cette *Invocation* ne se fait pas afin d'engager l'Esprit Divin à descendre sur le Pain & le Vin pour en changer la substance, & y opèrer une présence permanente du Corps & du Sang de J. C. mais que le Prêtre Cophte veut simplement dire que le Pain & le Vin, que nous recèvons à la *Cène*, déviennent le Corps & le Sang du Sauveur, à ceux qui les prénent dûment, & qui ont été auparavant sanctifiés par le S. Esprit, &c. Voyez *Renaudotii Liturgiarum Orientalium Collectio, T. I. pp. 306, 307.*, & l'*Europe Sçavante,* (Journal fait par un Protestant, qui avoue l'infidèlité de *Saumaise*) T. XI. p. 43. [illegible]

ψ. *Dioscoride, avec des Commentaires sur chàque chapitre.* *Patin* en parle en ces termes : (hh) « Il y aura beaucoup d'H[illegible]

(gg) Voici les mots suivans : *Et hunc quidem [illegible] cias Corpus tuum sanctum, Domine, Deus, & Salvator [illegible] ter, Jesu Christe, quod datur in remissionem peccatorum [illegible] vitam æternam illis qui ex illo communicant. Et [illegible] hunc Calicem, Sanguinem pretiosum Testamenti [illegible] Domine, Deus & Salvator noster Jesu Christe, [illegible] remissionem peccatorum, & in vitam æternam [illegible] bus ex eo.*

(hh) *Lettre 23., à Charles Spon, T. I. p.* 9[illegible].

» breu & d'Arabe, à ce que m'a dit M.
» *de Saumaise* lui-même. Il sera Grec-
» Latin, grand *in-fol.* »

ω. Correctiones ad Harpocrationem.

αα. Notæ in Geoponica.

ββ. Anthologie (ou Recueil d'anciennes Epigrammes Grecques) *copiée par Saumaise sur les Mss. de la Bibliothèque Palatine.* Il y a plusieurs copies de ce Recueil, plus ou moins amples les unes que les autres. *Clément* (*de Vitâ Salmasii p. LXVII.*) en vante fort une qu'il a vûe, *infinitis locis auctior, Latinâ item Interpretatione, & luculentis Annotationibus illustrata.* Voyez *Salmasii Notat. ad Trebell. Pollionis Claudium, cap. V. Tomo II. p. 261.*, & *ad Tertull. de Pallio, pag. 262.* Consultez aussi *Scaliger*, ep. 245. pag. 527. & seqq. & *le Clerc*, *Biblioth. choisie, T. VII. pp. 210.*

γγ. Tractatus Theologici miscellanei. Gros vol. *in-4°.* fort vanté par *Clément* : mais M. *Papillon* croit que ce jeune homme a loué un peu trop *Saumaise*, qui étoit dans le fond un pauvre Théologien.

δδ. Commentarius de Officiis Domûs Augustæ. Ce Traité étoit fort ample.

εε. De Ordine monastico.

ζζ. Quatuor Dialogi : prior inscribitur Κομήτης, *alter* Φυσιόλογος, *tertius* Γραμματικὸς, *ultimus* Σεληνιακὸς. *Saumaise* les avoit achevés en octobre 1645. *Nunc autem*, écrivoit-

il le 15. avril 1646. *illis aliquid debeo inserere, quod spectet nobilitatem meam, quandoquidem de re ascripsit.* Suppléez ici *Dematius*, qui avoit attaqué le livre de *Saumaise*, *de Comâ*.

ηη. *Explication d'un lieu d'Ammian Marcellin touchant la Gaule par les sieurs de Saumaise & Damzon* (Peut-être *Sanson.*) Code 34. Mss. Dupuys.

θθ. *De Usuris Justinianeis.* Ce Traité devoit être au moins en trois livres. *Saumaise* le promettoit dès le commencement de l'année 1634.

ιι. *Diatriba de vitâ Josiæ Merceri.* Cet ouvrage n'existe plus, la femme de *Saumaise* l'ayant brûlé par obéissance aux ordres de son mari

κκ. *Notæ in antiquas Inscriptiones Græcas.* Elles étoient chez M. *de la Mare.* *Menagiana*, III. 221.

λλ. *De notis Græcorum Arithmeticis.* C'étoit une Lettre à *Ismaël Bouillaud*, célèbre Mathématicien, de l'Oratoire. M. *Papillon* la vit chez M. *de la Mare.*

μμ. *Traité de la Milice Romaine.* Ms. *in-fol.* pp. 140. C'étoit une Traduction abrègée de son Ouvrage Latin sur la même matière. Il la fit en faveur du Prince d'Orange, & il vouloit la publier. L'Original étoit autrefois chez *Louis Saumaise de S. Loup*, fils de l'Auteur. M. *Lantin*, Doyen du Parlement de Bourgogne, en eut une copie.

νν. *Apologia contra Miltonum.* M. *de la Mare* promettoit de la rendre publique.

ξξ. *De Stipendio Commentariolus.* *Saumaise* l'envoya à *Sorbière*, qui le remit à *Joseph Suarès*, Evêque de *Vaison*. Celui-ci l'a fait passer dans la Bibliothèque Barbèrine.

οο. *Exercitatio de scriptis Plinianis.* Peut-être la même chose que son *Jugement sur Pline*, imprimé avec les *Exercitations sur Solin.*

ππ. *De re Vestiariâ.* Le Ms. étoit chez M. *de la Mare*, qui y avoit ajouté un autre Ouvrage de *Saumaise*, *de Coloribus*, qui étoit prêt à voir le jour dès 1634. Mais on croit que ce dernier est perdu, & l'on ignore où l'autre est présentement. Revoyez cependant le *n.* γ. ci-dessus.

ρρ. *Ad Suidam Notæ.* Dans la Bibliothèque de *Marquard Gudius*, vû par *Fabricius.*

σς. *De l'Origine des Armoiries.* Ce Traité fut derobé à l'Auteur.

ττ. *Dissertatio de Monetis.* Cod. 561. Mss. Dupuys.

υυ. *De Ponderibus & Mensuris Veterum.* *Ibid.* cod. 667.

φφ. Il y avoit plusieurs *Dissertations* de *Saumaise* chez *Ménage*, (*Anti-Baillet*, *p.* 5.) & quelques-unes chez *Jacques Guyon.*

χχ. *Epithalamium in Nuptias Joannis Cabelavii.*

ψψ. *Lettre à Wicquefort sur la Paix de Munster.* Elle étoit chez M. *de la Mare.*

ωω. *Lettre sur un tremblement de terre, arrivé en Hollande, & autres merveilles en 1640.* Cod. 550. Mss. Dupuys.

ααα. *Epistolæ Cl. Salmasii, Dan. Heinsii, &c. Ibid.* Cod. 583.

βββ. *Lettres de Saumaise, parmi celles des grands hommes.* Mss. cod. Biblioth. Hohendorff, pag. 256. des Mss.

γγγ. On lit dans une Lettre de *Gui Patin* à *Charles Spon* (T. I. p. 144.) « *Daillé* a dit à M. *Duprat*, notre ami, » qu'il ramasse de tout côté les Epitres » Latines de feu M. *de Saumaise*, autant » qu'il s'en peut trouver, afin de les faire » imprimer en Hollande. Il y a d'hon» nêtes gens en Hollande, qui travaillent » au même dessein de leur côté, & qui » en ont déja beaucoup. Le fils de M. » *Sarrau* en a, lui tout seul, plus d'un » cent de fort belles qu'il donne. » *Saumaise* & *Sarrau* s'écrivoient une fois la semaine.

δδδ. *Pierre Burman* promettoit (*ii*) en 1697. un Recueil de Lettres de *Saumaise*, qui devoit paroitre par les soins de *N. Schalbruggius*, Recteur du Collège de...... Elles étoient tirées *ex penu literario Anslarii.*

(ii) *Præfat. ad Epp. Marq. Gudii & Sarravii.*

εεε. On lit dans le *Menagiana* qu'une nièce de M. *de Peiresc* avoit un cabinet plein de Lettres de Savans, dont elle se servoit pour allumer son feu. *Ménage* nous assûre que des Lettres, qui périrent par la simplicité de cette fille, il regretta principalement celles de *Saumaise*. Il dit plus bas qu'un habile homme de *Leyde*, s'en retournant de France en Hollande, fut volé par des soldats, qui enlevèrent tous ses papiers, parmi lesquels il y avoit plusieurs Lettres anecdotes de *Saumaise*, la plûpart originales. Le Président *de Mazaugue* conservoit en 1730. quarante-cinq Lettres originales de *Saumaise* à *Peiresc*, & cinq du même à *Dupuys*. On lit dans les *Miscellanea Leibnitiana*, *n. 140. Genevæ publicabitur volumen Epistolarum, in quibus ultra triginta nuncupantur Salmasianæ, multum habentes bonæ frugis. Masson* parle (*kk*) d'un *Recueil de Lettres de Saumaise*, qui se trouvoit chez un Savant de *Paris*.

ζζζ. Lettre écrite à *Claude-Barthèlemi Morisot*, de *Dijon*, où *Saumaise* lui parle de son *Orbis maritimus*. M. *Papillon* croit que cette Lettre est supposée par *Morisot*, violemment soupçonné de fabriquer la plûpart des Lettres des Savans, qui lui sont adressées.

(*kk*) Hist. crit. de la Répub. des Lettres, T. XV.

ηηη. *Morhoff* (Polyhist. p. 192.) assure qu'il y a beaucoup de *Lettres de Saumaise* dans la Bibliothèque de *Gudius*.

θθθ. *Frà-Fulgenzio*, disciple de *Frà-Paolo*, parle de quelques *Lettres de Saumaise* à ce fameux Ennemi du S. Siège. C'est à la page 228. de sa Vie de *Frà-Paolo*, traduite en François, & imprimée en 1646.

ιιι. *Clément* promettoit de publier un second & ample *Recueil des Lettres de Saumaise*, qui iroient jusqu'en 1640. [illegible] en écrivit à un Médecin de *Zirizée*, gendre, ou beau-frère, de *Clément*. Ce Médecin lui répondit qu'il n'avoit [illegible] de *Saumaise*, & qu'il falloit s'addresser à un Ministre de *Leyde*, à qui la plupart des papiers de *Clément* échurent, & qui les laissa périr.

κκκ. *Moyse Amirault* disoit en 1649. *Habeo penès me Literas illustrissimi & incomparabilis Salmasii.* (Colomiés, *Gallia Orientalis*, p. 206.)

λλλ. *Ménage* avoit envoyé en Hollande *quarante Lettres de Saumaise à lui écrites*; mais elles firent naufrage.

μμμ. M. *Papillon* a vu chez M. de *Mare*, une Lettre Mste de M. [illegible] Savant, datée du 23. juin 1674. [illegible] apprend qu'il a *un grand nombre de Lettres de Saumaise*, « qui étoit, [illegible] » exact à faire réponse aux Lettres de ses » amis. » Ce savant Evêque [illegible]

» Quoi que je ne fusse alors, qu'un pe-
» tit garçon sortant du collège, je ne
» lui ai pourtant jamais écrit un billet sans
» réponse.

Dans le *Mercure de France*, Novembre 1723. page 955., il est dit que *Samuel Luchtmans*, Imprimeur de *Leyde*, vouloit imprimer par souscription des Lettres de *Juste-Lipse*, qui n'ont jamais été communiquées au public : qu'on devoit y joindre les *Lettres de Grotius*, de *Saumaise*, &c. à *Lipse* : & que ce Recueil, qui seroit publié par M. *Burman*, formeroit trois volumes *in*-4°. « Il parut en 1727. en 5. » vol. *in*-4°., dit M. *Papillon* : mais on » n'y trouve pas une seule Lettre de *Sau*» *maise*. » Sur quoi je remarque qu'on n'en devoit point attendre; il est clair que *Saumaise*, qui n'étoit pas sorti de France, & qui n'avoit pas encore dix-huit ans, quand *Lipse* mourut, n'eut aucun commerce avec ce Savant.

vvv. H. *Huet* parle dans ses Dissertations : (*1ère édit.*, *I*. 194.) des *Remarques* de *Saumaise* sur le *Phaleg* de *Bochart*, *ausquelles*, dit-il, *l'Auteur acquiesça*.

LES soixante-trois Livres suivans sont des LIVRES IMPRIMÉS, ET NOTÉS de la main de *Saumaise*, qui se trouvoient à *Dijon* chez M. *de la Mare*, & qui se trouvent

à préſent dans la Bibliothèque du Roi T. C., depuis la vente des Livres de ce Conſeiller, faite en 1719. au ſieur *Ganeau*, Libraire de *Paris.* C'eſt d'après M. *Papillon*, que je les raporte.

1. *Jamblichus de Vitâ Pythagoræ, Græcè & Latinè editus.*

2. *Avetii Theodoreti, &c. Pariſ., Commelin, in-4°.* Les Notes de *Saumaiſe* ſont très-amples.

3. *Hiſtoria Auguſta Caſauboni. Pariſ., 1630. 4°.* Notes très-amples.

4. *Vegetius, &c. de re Militari, per Stewechium & Modium. Antv., Raphelengius, 1607. 4°.*

5. *Tertullianus de Pallio.*

6. *Nonius Marcellus, de proprietate Sermonis. Antv., Plantin., 1565. 8°.*

7. *Terentius. Lugd., Gryphius, 1550. 8°.* Notes aſſez amples.

8. *Apuleïus. Lugd. Bat., 1588.*

9. *Anthologia. Pariſ., Henr. Stephanus, 1566. 4°.*

10. *Dioſcorides Græco-Latinus. Pariſ., Birckman, 1549. 8°.* Les Notes ſont preſque toutes tirées de l'Arabe.

11. *Novum Teſtamentum tribus columnis. Pariſ., Henr. Stephanus, 1580. 8°. Saumaiſe* y a marqué une diviſion de verſets. Il prétendoit que celle qui eſt en uſage, & que *Robert Eſtienne* fit dans un voyage de *Lyon*, devoit être changée.

Voyez

Voyez la Préface de *Henri Estienne ad Concordant. Græc. Novi Testam.*

12. *Plautus Lambini. Lugd., Gryphius*, 1587. 8°. 2. *vol.*

13. *Novum Testamentum Arabicum Leipenii* (Il faut sans doute corriger *Erpenii.*) *Lugd. Bat.*, 1616. 4°.

14. *Pentateuchus Arabicus. Lugd. Bat.*, *Joan. Maire*, 1622.

15. *Glossaria Henrici Stephani*, 1573. *fol.* Avec des Notes très-amples.

16. *Anthologia Joannis Brodæi. Francof.*, 1600. *in-fol. Saumaise* y a marqué plusieurs Variantes, tirées de la Bibliothèque Palatine, & y a ajouté un grand nombre d'anciennes Epigrammes.

17. *Arrianus de Expeditione Alexandri Græco-Latinus. Parif.*, *Henr. Stephanus*, 1575. *fol.*

18. *Herodotus*, *Græcè editus Basileæ* 1541.

19. *Athenæi Deipnosophistarum Libri quindecim*, *Græcè & Latinè*, *ex interpretatione & cum notis Jacobi Dalechampii. Adjecti sunt Isaaci Casauboni Animadversionum in Athenæum libri quindecim.* (Heidelb.) *Hieron. Commelinus*, 1598. *fol.*

20. *Etymologicum magnum*, *Græcè apud Aldum*, 1549.

21. *Senecæ Opera. Parif.*, *Commelinus*, 1593. *fol.*

22. *Tertullianus. Franekeræ*, 1597. *in-fol.* Voyez le *n.* 45. ci-après.

23. *Suetonii Cæsares. Parif., Cramoisy*, 1610. *fol.*

24. *Firmici Materni Astronomicon. Basileæ*, 1533. *in-fol.*

25. *Cassandra Lycophronis. Basileæ*, 1546. *fol.*

26. *Dio Cassius. Parif., Robertus Stephanus*, 1548. *fol.*

27. *Glossaria duo Græco-Latina, cum Annotationibus Henrici Stephani. Parif.*, 1573. *fol.*

28. *Historia Sarracenica Elmacini, Arabico-Latinè. Lugd. Bat.*, 1626. *fol.*

29. *Alexandri Tralliani libri duodecim. Parif., Robertus Stephanus*, 1545. *fol.*

30. *Rhases de Pestilentiâ, Græcè. fol.* ſans date.

31. *Nicandri Alexipharmaca, Græcè & Latinè. Parif.* 1557. 4°.

32. *Lycophronis Alexandra, Græcè & Latinè. Genevæ*, 1601. 4°.

33. *Onosandri Strategicus, Græcè & Latinè.* 1599. 4°.

34. *Apollonii Argonautica, Græcè, Henr. Stephani*, 1574. 4°.

35. *Artemidori & Achmetis Onirocritica, Græcè & Latinè. Parif.*, 1603. 4°.

36. *Æschili Tragœdiæ, Græcè, cum Scholiis Græcis. Parif., Henr. Stephanus*, 1557. 4°.

37. *Manuelis Moschopuli, de ratione examinandæ Orationis, libellus; Græcè. Ibid., Rob. Stephanus*, 1545. 4°.

38. *Florilegium diversorum Epigrammatum veterum, Græcè.* In-4°.

39. *Æliani Tactica, Græcè & Latinè. Lugd. Bat.,* 1613. 4°.

40. *Dionysii Alexandrini, & Pomponii Melæ, de situ Orbis. Æthici Cosmographia. Et Solini Polyhistor; Græcè & Latinè. Paris., Henr. Stephanus,* 1577. 4°.

41. *Pindarus, Græcè & Latinè. Ibid.,* 1599. 4°.

42. *Vitruvius Philandri. Lugd.,* 1586. 4°.

43. *Manilii Astronomica. Lugd. Bat.,* 1600.

44. *Vegetius, de re Militari. Lugd. Bat.,* 1607. 4°.

45. *Tertulliani Satira de Pallio.* In-8°. *Ejusdem Apologeticus, & Octavius Minutii Felicis. Paris.,* 1613. 4°.

46. *Codicis Theodosiani libri XVI. Genevæ,* 1586. 4°.

47. *De Lateranensibus Parietinis, à Francisco Cardinali Barberino restitutis, Dissertatio historica Nicolai Alemanni. Romæ,* 1625. 4°.

48. *Euripides, Græcè. Basileæ,* 1537. 8°.

49. *Diogenes Laërtius, Græcè & Latinè. Parisiis, Henr. Stephanus,* 1570. 8°.

50. *Dioscorides, Græcè & Latinè, Ruellii. Paris.,* 1549. 8°.

51. *Plutarchus, de Fluviorum nominibus; Græcè & Latinè. Tolosæ,* 1615. 8°.

52. *Heliodori Æthiopica Græco-Latina. Parif., Commelinus, 1596. 8°.*

53. *Varronis Opera. Ibid., Henr. Stephanus, 1573. 8°.*

54. *Ælianus, de Animalium naturâ; Græcè & Latinè. Genevæ, 1616. 8°.*

55. *Paterculus Lipsii. Lugd. Bat., 1592. 8°.*

56. *Tacitus Lipsii. Antv., Palntinus, 1581. 8°.* Dans une Lettre à *Sarrau*, datée du 1. novembre 1641., *Saumaise* parle de ses *Notes sur Tacite :* & dit que cet Historien ne lui plait pas.

57. *Petronii Satyricon. In-8°.*

58. *Quintiliani Institutiones Oratoriæ. Genevæ, Stoer, 1604. 8°.*

59. *Martiani* (ll) *Minei Felicis Capellæ Satyricon de Nuptiis Philologiæ. Lugd. Bat., 1599. 8°.*

60. *Arnobius adversùs Gentes. Antv., Plantin., 1582. 8°.*

61. *Virgilii Appendix; cum notis Lindembrogii. Lugd. Bat., 1585. 8°.*

62. *Poemata vetera. Lugd., 1596. 8°.*

63. *In Ammianum Marcellinum Lindembrogii, Notæ. Hamburgi,* 1609. 4°. It. copiées par *Gisbert Cuperus* chez *Mentel*, Médecin de *Paris*, à qui l'Original avoit été apparemment communiqué. *Saumaise* vouloit donner une édition d'Ammian Marcellin, disant y avoir *rencontré tout plein de belles choses & dignes d'être vûes.*

(*ll*) Et non pas *Martialis*, comme marque M. *Papillon*.

Colomiés cite les Notes suivantes de *Saumaise*, dans son Catalogue des Mss. d'*Isaac Vossius*, imprimé à la page 891. de ses *Opuscules* publiés en 1709. 4°.

64. N°. 19. *Grammatici veteres Eliæ Putschii; cum emendationibus aliquot, Salmasii manu.*

65. N°. 22. *Plautus Taubmanni; cum emendationibus & notis, Salmasii manu.*

66. N°. 26. *Tertullianus ad Nationes, ex codice Agobardi, Salmasii manu notatus.*

67. N°. 35. *Florus Salmasii, cum Mss. collatus.*

On trouve dans la Bibliothèque de *Leyde* les SEPT MANUSCRITS suivans :

68. Pag. 219. *Agathias, de imperio Justiniani, notatus manu Cl. Salmasii. Lugd. Bat.*, 1594.

69. Pag. 71. *Tertulliani libri duo ad Nationes. Genevæ, 1625.* 4°. Quædam adscripta sunt à Salmasio.

70. Pag. 253. *Orationes veteres. Orationes Æschinis: Lipsiæ, &c. Græcè. Paris., Henr. Stephanus, 1575. fol.* Salmasius hìc illìc adnotavit.

71. Pag. 254. *Miscellanea Petiti. Paris., 1630.* 4°. Quædam adnotavit Salmasius.

72. Pag. 259. *Vossii Ars Grammatica. Amst., 1635.* 4°. Cum Salmasii Notis.

73. Pag. 271. *Plauti Comœdiæ. Wittembergæ, 1605.* 4°. Cum emendationibus Salmasii.

74. Pag. 337. *Abrègé de la Milice des Romains, écrit de la main de Saumaise.* Voyez ci-dessus *n. a.* des Mss. de *Saumaise.*

75. *Constantinus, de thematibus Imperii Lugd., 1535. 8°.* Salmasii manus in margine apparet. *Catalogus Grævii, pag. 135.*

76. *Prudentius. Basileæ, 1540.* Cum notis mss. Salmasii. *Ibid. pag. 230.*

77. *Salmasii Adversaria.* Ibid. n. 105. C'est peut-être quelque Recueil de Variantes, tiré de la Bibliothèque Palatine.

78. *Phædrus Rigaltii. Paris., 1599. 12°.* It: *Ibid. 1617. 4°. Saumaise* donna ces deux éditions notées à *Gudius*, qui promit de les publier, & de lui en faire honneur. *Fabricius* les eut depuis. Ce n'étoit guères qu'un Recueil de Variantes.

79. *Quintus Curtius, cum Salmasii notis mss. Amst., Pet. van der Aa, 1696. 8°.* Est-ce autre chose, que les Notes publiées par *Snackenburg, Lugd. Bat., 1725. 4°.?*

80. *De Limitibus Agrorum.... edente Turnebo : 1554. 4°. cum notis marginalibus Cl. Salmasii.*

81. *Arnobius adversùs Gentes, & Minutius Octavius : 1603. 8°.* Avec diverses Notes de la main de *Saumaise* (Catal. de Nic. Heinsius, p. 94. n. 661.)

82. *Nonni Dionysiaca, cum castigationibus mss. Josephi Scaligeri, Danielis Hein-*

ii, *Claudii Salmasii*, *& Matthæi Sladi.* Dans la Bibliothèque de *Pierre Francius.*

83. *In XII. Panegyricos veteres*, *Notulæ marginales. Francof.*, *Nicol. Hoffmannus*, 1607. 16°. *edente Jano Grutero.* Chez les Jésuites de *Dijon* jusqu'en 1762.

84. *Itinerarium Antonini*, corrigé de la main de *Saumaise*, & revû sur beaucoup de Mss. L'Abbé *Lenglet* dit qu'il l'a vû à *Paris.* Les onze suivans se trouvoient à *Dijon* dans la Bibliothèque de M. le Président *Bouhier.*

85. *In Plinii Historiam. Lugd.*, 1582. *fol.*, *Variæ lectiones.* Tirées apparemment de la Bibliothèque Palatine.

86. Notes marginales de *Saumaise* sur les anciens Astronomes, *Proclus*, *Aratus*, *Leontius*, *Cicero*, *Avienus Germanicus*, *Hyginus*, *&c.* imprimés à *Heidelberg*, 1589. 8°.

87. *In Ptolomæi Geographiæ libros VII.*, *Amst.* 1605. *fol.*, *Variæ lectiones.*

88. *In Chronicon Alexandrinum Notulæ marginales : Monachii*, 1615. 4°.

89. *In Aristenæti Epistolas Notulæ marginales*, *edit. Paris.*, 1596. 8°.

90. *In Nonni Dionysiacorum libros XXIV.*, *XXV.*, *& seqq.*, *Emendationes*, *& Conjecturæ*, *ex Salmasii schedis descriptæ*, *& ad oram editionis Plantinianæ* 1569. 4°. *adscriptæ.*

91. *In Catullum*, *Tibullum*, *& Proper-*

tium, Conjecturæ, ad oram exemplaris sui (edit. Parif., 1577. 8°.) *scriptæ.*

92. *In Juvenalis & Persii Satyras, Variæ lectiones, & Conjecturæ ad oram exemplaris sui scriptæ* (Edit. Florentiæ, 1513. 8°.)

93. *In Corippi Africani Carmina, Notæ quædam manu Salmasii* (edit. Antverp. 1581. 8°.)

94. *In Nonium Marcellinum Notæ, Salmasii manu scriptæ, ad oram exemplaris editionis Parif., 1586. 8°.*

95. *In Petronium, & Catalecta* (Virgilii:) *In Priapum, Conjecturæ variæ, Salmasii manu ad oram duorum exemplarium, primum in-8°. Lugduni 1575., alterum ibid., 1615. 12°.*

96. *Nicolas Blankaart*, Professeur en Histoire & en Langue Grecque à *Franequer*, possèdoit quantité de Livres, accompagnés de Notes manuscrites de *Scaliger*, d'*Heinsius*, de *Saumaise*, de *Casaubon*, & d'*Ouzeel.* (And. Christian. Eschenbach, epist. ad Konigium, Juris Prof. Altorfii, 8. jul. 1688.)

Saumaise avoit PROMIS, ou commencé, quantité d'OUVRAGES, dont on croit qu'il n'a guères laissé que les titres. *Sarrau* disoit qu'il lui faudroit six-cens ans pour les composer. Voici la liste de ces Ouvrages.:

1. Χριςιανικὰ Ἐπιγράμματα. Il y en avoit une, qui regardoit *Nilus.* (*Sup. n. 1.*)

2. Διήγησις (Narratio) *de occisione sanctorum Patrum in monte Sina*, dont *Nicèphore* fait mention. Cet ouvrage est du même *Nilus*.

3. *In Vetus Testamentum, & in Acta Apostolorum, Notæ.*

4. *Annotationes in Novum Testamentum*, fort avancée, dit *Clément* : mais M. *de la Mare* dit qu'il ne s'agissoit que de quelques Variantes, que *Saumaise* avoit écrites sur un exemplaire du Nouveau Testament Grec-Latin de *Bèze*, 1580. 8°. Il vouloit aller achever cet ouvrage à *Londres*, ou à *Paris*. Il en avoit recueilli les Variantes *ex codice pervetusto Boretiano*. Et il paroit qu'il y auroit inséré sa Réfutation des Notes d'*Heinsius* sur le Nouveau Testament, citée à la page 7. des Lettres de *Sarrau*.

5. Une Edition d'*Onosander*. *Spem... edendi fecit*, disoit *Grotius* en 1621. *ep. ad G. J. Vossium.*

6. *Tactica.... cum Strategeticis Athenæi, Apollodori, Bitonis, &c. Luc Holstenius* assûroit que cet ouvrage alloit paroitre (*Labbe, Biblioth. nova mss., p. 181.*)

7. *Medea*, ancienne Tragèdie composée de vers de Virgile : avec d'autres pièces anciennes; *Propediem fortè emittenda*, disoit *Saumaise* dans ses notes sur l'*Histoire Auguste.*

8. *Epigraphe inscribènda tumulo* d'un *Rohan.* (*Epp. collectæ à Gudio, p. 137.*)

9. Eclairciſſemens ſur *Onuphre Panvini.* Voyez les Prolèg. de *Saumaiſe* ſur Solin.

10. Eclairciſſemens ſur Tertullien *de Coronâ Militis*, *de Spectaculis*, *de habitu Muliebri*, *de cultu Fœminarum*, & ſur ſon *Apologètique*. *Saumaiſe* avoit confronté les Imprimés de Tertullien avec le Ms. de l'Avocat *Jacques le Bélin*, & y avoit joint des notes.

11. *In Eliberini Concilii Canones, atque univerſam priſcæ Eccleſiæ Ritualem hiſtoriam, Commentarius*, qui comprènoit ſans doute ſon Commentaire *de Pœnitentiâ publicâ primitivæ Eccleſiæ*, dont il parle *ep. ad Colvium de Comâ*, &c.

12. *Exercitationes de Philoſophiâ Stoicâ. In Simplicium & Epictetum pars altera, cum Prolegomenis uberrimis, & Manuductione ad eandem Philoſophiam. Fabricius* dit dans ſa Biblioth. Grecque, III. 264. *Salmaſii Emendationes nactus ſum in Adriani Epictetum.* Et *Saumaiſe* écrivoit lui-même, *Præf. ad Simplic.* p. 10. *Mors parentis fecit ut opus de Stoicorum Philoſophiâ interrumperim. In ipſo de Animâ Tractatu defeci, qui abſolvetur in ſecundo volumine, qui poſt meum è Galliâ reditum, Deo juvante, excudetur. Ita enim ſtatui Simplicium & Epictetum Notis perpetuis illuſtrare, explicare, emendare, ut totus etiam exſpatiari inſtituerim ad ſingula, ut ſe dabit occaſio de omnibus Stoïcæ Philoſophiæ decretis diſputandi,*

eaque sigillatim enucleandi. Le Traité des Passions y devoit entrer. *Saumaise* appelloit la Philosophie des Stoiciens, la sienne. Il se seroit sans doute aidé de l'ouvrage de *Juste-Lipse*, qui est un chef-d'œuvre pour la méthode, & pour l'érudition.

13. Il avoit un fort ancien Ms. d'*Æthicus* (ou de *Julius Orator*) *de Cosmographiâ*, d'après lequel il vouloit donner une bonne édition de cet Auteur.

14. *Sarrau* parle (*ep. 183. edit. Gudii*) de je ne sais quelles *Observations Classiques* de *Saumaise*.

15. *De majestate Imperii circa Sacra*. *Saumaise* prépara cet Ouvrage vers 1645. On dit que sa femme avoit reçu un présent considérable des Magistrats de *Middelbourg* pour l'engager à y travailler. Il n'y auroit pas réussi.

16. *Phytologia Salmasii*. Cité par *Patin*, Lett. T. I. p. 91. Je crois que c'est son Traité *de Homonymis Hyles Iatricæ*.

17. Il se vantoit en 1645. de mettre en poudre la Dissertation de *Blondel* contre la Fable de la Papesse Jeanne (*Apparatu ad lib. de Primatu*, *p*. 201.) Mais on n'a pas trouvé une ligne sur cette matière dans ses papiers.

18. Il promettoit, dans ses Notes sur l'*Histoire Auguste*, une édition de *Sextus Aurelius Victor*.

19. Notes sur *Aulu-Gelle*.

20. Notes sur *Diogène Laërce.*

21. Notes sur *Lucius Ampelius.*

22. *In Hygini Cromatici* [ou plûtôt Gromaticum, seu] *librum de Castrametatione.*

23. *De re Nummariâ.*

24. *Commentarius in Rationale Imperii Romani.*

25. *Animadversiones in Annales Baronii.* Il n'a laissé qu'un Recueil confus de quelques feuilles. Tout ce que les Protestans ont écrit contre *Baronius*, est fort peu estimé aujourd'hui, même dans leur parti.

26. *De Synonymis Hyles Iatricæ.* Ouvrage relatif aux *Homonyma*, marqués plus haut. Il s'agissoit ici des différens mots, qui ne signifient qu'une même chose dans la Matière Médicale.

27. *Dissertatio de variis Annorum formis. Diatriba de Persarum & Atheniensium Anno.* M. *de la Mare* avoit des fragmens de cette *Diatribe*, qui auroit fait partie de la précèdente. L'Ouvrage dévoit être fort étendu : *Saumaise* se proposoit d'y attaquer & *Scaliger*, & le P. *Pétau.*

28. *Etymologicon Latinum.*

29. *De Titulis ac dignitatibus honorariis.*

30. *Adversùs Atheos.* Traité, que *Saumaise* promit à la Reine *Christine.*

31. *In Dionysium Periegetem Notæ. Quem* disoit-il, *politiorem, emendatioremque... da-*

bimus, comparatis duabus antiquis interpretationibus, Avieni & Prisciani; ubi quid uterque Interpres peccavit, & quoties, aperiemus. *Saumaise* faisoit vivre ce Géographe sous Marc-Antonin.

32. *Glossarium ad Anastasium Bibliothecarium.* Où il avoit dessein d'expliquer les termes obscurs & inconnus de cet Auteur.

33. *Commentarius de Sibyllis.* Il y devoit éclaircir l'age, la patrie, &c. des Sibylles.

34. *De Lapidibus.* C'est peut-être le Traité *de Gemmis*, dont parle *Clément*.

35. *In Ovidium Observationes.*

36. *De Concordiâ & unione Ecclesiarum.* C'est, je pense, le Traité, qu'il devoit intituler : *Votum pro verâ Ecclesiæ pace & veritate; contra fucatæ, fictæ, & falsæ reconciliationis Authores.* En vouloit-il au *Votum pro Pace* de *Grotius?*

37. *De Coronis, Diadematis, & aliis Regiis insignibus.*

38. *Catalecta Virgiliana : meliora*, dit *Sarrau*, *& emendatiora; cum Notis post Scaligerum uberioribus.*

39. *De Chrismate.*

40. *Quadriga Errorum.* Il y devoit fronder 1. *Goropius*, sur les origines Belgiques. 2. *Bochard*, sur la langue Punique. 3. *Boxhornius*, sur l'origine des Scythes. 4. *Heinsius*, sur la langue Hellènistique.

41. *Aliquot millia Epigrammatum, antehac inedita, ex Bibliothecis passim collecta.*

42. *Tertium volumen Plinianarum Exercitationum*, où il dévoit insérer un Traité *de Aromatis.*

43. Un Commentaire particulier sur *Luc. VI. 35.*, au sujet de l'Usure.

44. *De Antichristo.*

45. Παλαία Λογαρικὴ (L'ancienne manière de compter) *cum Notis.*

46. *De vitiis recentium Poetarum.*

47. *De Calceis Veterum, Commentarius.*

48. *Juvenalis, cum Notis.*

49. *De Schematis & Tropis Palæstræ.*

50. *Ænigmata Græca, cum notis.*

51. *Mensa Isiaca, cum Notis.*

52. *De Notis Veterum, Commentarius.*

53. *De Sepulturis Veterum, Commentarius.*

54. *De veteri Græcæ linguæ pronunciatione, Commentarius.*

55. *De sacris & civilibus Provinciis, Commentarius.*

56. *In Rhetoricorum libros ad Herennium Commentarius.*

57. *Quintiliani Institutiones, & Declamationes, cum notis.*

☞ *Voyez ses Lettres. Son Oraison funèbre par Vorstius. Sa Vie par A. Clément, marquée ci-dessus n.* 47. *Ménage, Anti-Baillet, édit. de Paris* 1730., *pp.* 3--11., *& Papillon, Biblioth. de Bourgogne, I.* 242. 243. *&* 247.-286.

Claude Saumaise,

SECOND FILS du précèdent, & d'*Anne Mercier*, naquit en 1633., par conséquent à *Leyde*, où ses parens étoient alors habitués. Son père lui inspira son goût pour la Critique & pour les Belles-Lettres: & le poussa auprès de la Reine Christine, qui le fit Cornette des Chevaux-Légers de sa Garde. Après la mort de son père, c. d. en 1653., il *révint* en France, dit M. *Papillon*, ou plûtôt il s'y transporta, & se fixa en Bourgogne. Mais s'étant ruiné la santé par son attachement trop opiniatre à l'étude, & par le trop grand usage qu'il fit de l'antimoine (fort à la mode en ce tems-là) il mourut à *Beaune*, ville connue par ses vins, le 18. avril 1667., agé seulement de 34. ans. Il avoit dit, peu d'heures, ou peu de jours, auparavant, *qu'il ne se faisoit pas plus de peine de quitter la vie, que de quitter sa chambre.* L'Abbé *Papillon* a raison d'appeller cela *une constance plus que stoïque.* On a de *Cl. Saumaise*, le fils:

I. La Dédicace du livre de son père, intitulé: *Ad Joannem Miltonum Responsio. Dijon, Chavance,* 1660. & *Londres*, même année, *in-12°.*

α. Un *Abrègé de la Philosophie de Sextus Empiricus* en François. L'Auteur auroit-il peut-être donné dans le Scepticisme, ou (ce qui revient au même) dans l'irreligion? Cet ouvrage se trouvoit en Ms. (apparemment à *Dijon*) chez M. le Conseiller *Legouz*, qui possèdoit aussi

β. Un *Recueil de Vers François*, &

γ. Quelques autres *Ouvrages* du même *Saumaise*.

Ce que *Saumaise* le fils a fait de plus utile pour la Républiqué des Lettres, ç'a été d'instituer héritiers de sa Bibliothèque MM. *de la Mare* & *Lantin*, savans Conseillers de *Dijon*. Quoique cette bibliothèque ne fût pas nombreuse, elle étoit d'un très-grand prix, contenant tous les Mss., dont j'ai parlé à l'article précèdent, & plus de cent volumes chargés de notes de *Saumaise* le père, de *François Juret*, & d'autres Savans du prémier ordre, outre un Recueil de Lettres originales addressées au même *Saumaise*.

☞ *Papillon*, *Biblioth. de Bourgogne*, *II*. 287.

FIN DU TOME QUINZIÈME.

TABLE
DES AUTEURS
Contenus dans ce Volume.

A

ALDERKERK (Jean) Pag. 113
AMIENS (Jacques d') *ou* DAMIANUS. 182
AMMONIUS (Livin) *ou* van der MAUDEN, *ou* de HARENA. 16
ATH (Basilidès d') 18

B

BAECX van BAERLANDT (Adrien) 132
BERGH (Pierre van den) *Voyez* MONTANUS.
BERNAERTS (Vulmar) *ou* BERNARTIUS. 281
BERNARTIUS (Jean) 107
BOISLEDUC (Henri de) *ou* de BOSCO DUCIS. 355
BOSSCHE (Pierre van den) *Voyez* SILVIUS.
BRAEM (Antoine) 304

C

CAOURSIN (Guillaume) 176
CASTRITIUS (Henri) 277
CHAMBERLAINE (Robert) *ou* CHAMBERLINUS. 195
CHOQUET (François-Hyacinthe) 91

COELEN (Pierre) 187
CROOCIUS (Jean) *ou* de CROOCK. 319
CYGNE (Martin du) 73

D

DAMIANUS (Jacques) *Voyez* d'AMIENS.
DES-LOIX (Jean) 321
DOCCOM (Herman van) 170
- - - - - - - - (Jean van) 171
DODONE'E (Rembert) *ou* DODOENS, *ou* DODONÆUS. 1

E

EBRARD, *ou* EVERARD, Religieux de Waetene. 221
ENZINAS (François de) 197

F

FELIX (Thomas) *ou* l'HEUREUX. 14
FOLCUIN, Abbé de Lobbes, *ou* FOLCUINUS, FULCUINUS, *ou* FULQUINUS. 164
- - - - - - - - Moine de S. Bertin. 160
FONTAINE (Jean de la) 212
- - - - - - - - (Louïs de la) 214
FREDERICX (Hyacinthe) 104
FREITAG (Arnold) *ou* FREITAGIUS. 343
- - - - - - - - (Jean) 345

G

GALENUS (Matthieu) *ou* van GALEN. 323
GHENART (Antoine) 68
GHIERS (Michel de) 257
GUBERNATOR (Jean) *ou* le GOUVERNEUR. 247
GUIDONIUS (Jean) *ou* GUYAUX. 196
GUINELLIUS (Pierre) *ou* WINELLIUS. 194
GUINES (Lambert de) 287

H

HARTS (Herman) [illegible]
HAVENS (Fréderic) 185
HEUREUX (Thomas l') *Voyez* FELIX.
HOFFREUMONT (Servais). 272

K

KEMPIUS (Corneille) *ou* van KEMPEN. 172

L

LACMAN (Jean) 242
LACU (Jean *de*) 276
LADESOU (Othon) 226
LENS (Euſtache de) *ou* LENSIUS. 285
LIVIN (Saint) 43
LŒUWENSTEYN (Jean-Erneſt de) 235
LOIX (Jean des) *Voyez* DES-LOIX.
LOUMANS (Louïs) 240

M

MARCHE (Olivier de la) 305
MASURES (Louïs des) *ou* MASURIUS. 248
MONTANUS (Pierre) *ou* van den BERGH. 241
MORT (Jacques le) 136

O

OUSMANN, *Voyez* REIMANN.

P

PASMANS (Barthèlemi) 266
PEETERSSEN (Nicolas) *ou* PETRI. 341
PEPIN (Henri) *ou* PIPPINCK. 148
PERDUCCIUS (Corneille) *ou* PERDU. 184
PERDUCIUS (Bénoit) *ou* PERDU. 185
PIN (Jean du) 174
PIPPINCK (Henri) *Voyez* PEPIN.
PITISCUS (Samuel) *ou* PITISKI. 23
POMREUX DU SART (Euſtache de) 259

R

REGNARD (François) 276
REIMANN, *ou* OUSMANN. 105
REYNA (Caſſiodore de) 204
ROODENBORGH (Thierri) 143
RYK (François) 146

S

SANDE (Fréderic *à*, *ou* van den) 115
- - - - - (Jean *à*, *ou* van den) 118
- - - - - (Regner *à*, *ou* van den) 114
SAUMAISE (Claude) *ou* de SAUMAISE, *ou* SALMASIUS, le Père. 356
- - - - - - - - (Claude) le fils. 447
SCHACKLOCK (Richard) 41
SCHENCKELIUS (Dominique) *ou* SCHENCKELS. 58
- - - - - - - - - - - - - - (Lambert-Thomas) *ou* SCHENCKELS. 59
SCHOONHOVIUS (Florent) 151
SCHOREEL (Adrien) *ou* SCORELIUS. 66
SILVIUS (Pierre) *ou* van den BOSSCHE. 226
SLAUGHTER (Edouard) 281
SMIDT (François de) 227
SOLTEM (Laurent-Jacques van) 130
SUEVEZEELE (Philippe van) *ou* SUEVEZELIUS. 278

V

VALERA (Cyprien de) 207
VERHOEK (Pierre) 215
VOLCAERD (Jacques) 228

W

WALRAVIUS (Dorotheus) 47
WELLENS (Pierre) 218
WIELANT (Philippe) 48
WILMAN (Théodore) 301
WINELLIUS (Pierre) *Voy.* GUINELLIUS.